John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
163.5

AMBASSADES

DE MESSIEURS

DE NOAILLES

EN ANGLETERRE.

Rédigées par feu M. l'Abbé de Vertot,

Ouvrage posthume de cet Auteur.

TOME QUATRIEME.

A LEYDE;

& se trouve à Paris

Chez { Dessaint & Saillant, Libraires, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.
Durand, Libraire, rue du Foin.

M. DCC. LXIII.

ADAMS 163.5
v.4

PIECES JUSTIFICATIVES DES AMBASSADES

De Mres. Antoine & François de Noailles en Angleterre.

Le Roy a M. de Noailles.

5 novembre 1554.

Le roi ordonne au ſeigneur de Noailles, ſon ambaſſadeur, de marquer au miniſtre du duc de Clèves, combien il eſt obligé au duc ſon maître du bon traitement qu'il a fait aux gentilshommes François, priſonniers de guerre de l'empereur, & qu'il le prie de les faire conduire ſûrement juſques ſur les terres de France.

Mons de Noailles, je receus ſeullement hiér au ſoir la lettre que m'avez eſcripte le 20 du mois paſſé, par laquelle j'ay entendu la

gratification que vous est allé faire l'admyral d'Angleterre, de la responce que les capitaines des navires François qui estoient au pas de Calais, firent à ceulx qui furent envoyez devers eulx de la part de la royne d'Angleterre, & aussy de ce que leurs effectz ont correspondu à leurs parolles; d'aultant que quelques occasions qui s'estoient presentées à eulx de faire de bonnes & grandes prinses dedans ce destroict-là, ilz ne s'en sont jamais mis en aulcun effort. Chose dont je m'asseure que vous n'aurez lors oublié de vous prevaloir & servir, pour confirmer ledict admyral & sa maistresse de plus en plus en l'asseurance de ma bonne volunté, & en oppinion que je ne suis pour innover rien le premier à l'encontre d'eulx, qui puisse en aulcune chose alterer ni diminuer nostre commune amytié. Et toutesfois je desirerois bien que les choses feussent passées aultrement, principallement lorsque au passaige de don Fernand & de la compaignie, dont la prinse m'estoit de trop grand service pour s'y estre si grandement oubliez [a] & endormis comme ont faict lesdicts capitaines. Quant aux gentilzhommes François qui se sont saulvez [b] & evadez des prisons où ilz es-

[a] Il est décidé que si des vaisseaux d'une nation alliée portent des sujets, ou seulement des marchandises d'un prince ennemi, que ceux qui lui font la guerre peuvent contraindre le maître du navire de porter ces marchandises dans leur port, à condition d'en payer le frêt. *Grotius, de jure belli & pacis.*

[b] Parmi les Hébreux, l'asile étoit ouvert aux esclaves, c'est-à-dire, comme remarquent les interprétes, à ceux qui étoient tombés dans cette disgrace, sans qu'il y eût de leur faute. *Deuter.* 23. 15.

toient detenus es Pays-Bas de l'empereur & retirez devers mon cousin le duc de Cleves, ainsy que vous a dict son ambassadeur, je ne sçaurois que bien fort louer l'honnesteté dont mondict cousin a usé envers eulx pour mon respect, & de l'asseurance que vous a donné sondict ambassadeur, que son intention n'est d'en faire sinon ainsy qu'il me plairra, dont vous direz audict ambassadeur que je mercie infiniement & de bien bon cueur mondict cousin son maistre, & que le plus grand plaisir qu'il me sçauroit faire, c'est de les faire mettre en liberté & de leur donner toute la seureté & compaignie qui leur sera necessaire pour les mesner & conduire en lieu d'où ilz puissent seurement regaigner quelque endroict de mon royaulme pour me venir retrouver; asseurant ledict ambassadeur que j'en auray tousjours souvenance pour le recongnoistre envers mondict cousin son maistre & les siens en toutes choses, dont il me vouldra requerir, & qui concerneront son bien & advantaige, comme prince qui luy veult demourer à jamais seur & parfaict amy; dont vous prierez ledict ambassadeur d'advertir incontinant sondict maistre & de luy escripre pour la delivrance desdicts prisonniers, tenant main que ceste despesche se fasse incontinant, affin que la longueur ne donne loisir à l'empereur d'en envoyer demander à son maistre la restitution, craignant encores qu'il soit en volunté de les luy refuser pour m'en gratifier, que cela y engendrast & y amenast quelque longeur & difficulté. Au demourant j'ay veu toutes les aultres particularitez contenues tant es let-

tres que avez escriptes à mon cousin le connestable, que aux memoires & advis que luy avez envoyez, dont vous me faictes service tres agreable de me tenir ainsy particulierement adverty & à quoy je vous prie continuer ordinairement. Escript à Paris le 5 novembre 1554. Signé, Henry. *Et plus bas*, Bourdin.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

18 novembre 1554.

Le connétable de Montmorency marque au seigneur de Noailles, combien le roi est satisfait de la conduite prudente qu'il a tenue avec le chancelier d'Angleterre. Nouvelles de l'armée de l'empereur, commandée par le prince de Savoye.

MONSIEUR DE NOAILLES, j'ay faict veoir au roy la lettre que m'avez escripte du 5 de ce mois, affin que en attendant l'arrivée de M. le prothonotaire de Noailles vostre frere que nous attendons en bonne devotion, il sceust quel commencement aprins sa negociation, les honnestes responces que a faictes la royne aux propoz que vostred. frere luy a tenus de la part de sa majesté, & les demonstrations que l'eveschque de Wincheastre son chancelier fait de vouloir embrasser de bonne main ung œuvre si saincte & si utille & necessaire à toute la chrestienté, que celluy dont vostredict frere

luy a parlé suyvant sa creance, toutes lesquelles choses sad. majesté a entendues avecques ung tres grand plaisir, & s'est fort contantée de ce qui s'y est ainsy encommencé & mesme de ce que sur les partis que ledict chancellier vous a mis en advant, comme de luy mesme, vous luy avez si prudemment respondu que de remettre l'ouverture des moyens de si grand poids à la prudence de la la royne sa maistresse, & d'avoir asseuré ledict chancellier, que le roy aura tousjours plus agreable le maniement de telles choses de la main d'elle, que de nul aultre prince ou princesse qui soit au monde; qui estoit le principal poinct que vous aviez à faire pour le premier, & en quoy il falloit aller, comme avez tres bien faict, le plus reservé & retenu. Car qui leur eust faict congnoistre que vous eussiez eu tant soit peu de charge sur l'ouverture desdicts moyens, vous sçavez l'humeur des personnes avecques lesquelles vous avez à negocier, & comme au lieu d'advancer quelque chose en ceste affaire, ilz eussent tousjours remis à vous faire parler le premier. Au moyen de quoy vous continuerez en ceste premiere resPonce que vous leur avez faicte, & leur direz que si ladicte dame comme mediatrice d'ung si grand bien, veult faire proposer quelques partiz vous les recepvrez soigneusement pour m'en advertir. Et apres avoir entendu ce que je vous feray sçavoir sur ce de l'intention du roy, leur en respondre incontinant; les asseurant toutesfois que ledict seigneur est si bon prince & tant amateur du repoz de la chrestienté, qu'ilz ne le trouveront jamais difficille à partiz

honnestes & raisonnables qui luy soyent mis en advant pour y parvenir, & moings encores lorsqu'ilz viendront de la main de ladicte dame, que d'aultre personne qui les luy sceust faire proposer, pour l'asseurance qu'il a de son amytié & de sa bonne, sincere & droicte intention, & selon l'acheminement que l'on verra prendre à ceste negociation, & les partiz & moyens qui seront ouverts de leur part, si d'advanture ilz y veullent entrer & en venir jusques là; dont vous nous donnerez advis, je vous feray sçavoir si vous aurez à vous ouvrir & estendre en aulcunes choses & comment. Quant au cardinal Polus qui doibt bientost passer de delà, il est si digne & vertueulx personnaige, & a procedé de si bon pied en ce qu'il a mené pour le faict de la reconciliation de ces deulx princes, que vous ne sçauriez mieulx faire que de le visiter, & luy dire que vous le faictes, sçaichant l'estime que le roy faict de sa vertu & probité, & en quelle amour il opere, de sorte que vous estes bien asseuré que vous ne sçauriez faire service plus agreable audict seigneur ny à moy, qui l'ayme, prise & estime, plus grand plaisir que de nous mander de ses nouvelles, & s'il vient à entrer avecques vous en quelques propoz de ladicte pacification, comme je pense bien qu'il fera, vous luy pourrez respondre, qu'il a peu sentir & congnoistre aultant que seigneur qui soit en ce monde, au voyaige qu'il a dernierement faict en France, quelle affection j'ay à ung si sainct & catholicq œuvre, & que vous estes asseuré, que oultre que je n'ay rien diminué de ceste bonne volunté,

la fiance que j'ay en sa vertu [a] & à la reverence que je luy porte, me fera tousjours embrasser ceste affaire plus vifvement quand je sçauray qu'il s'en empeschera. Luy tenant tous aultres propoz honnestes de la grande oppinion qu'il a acquise à l'endroict du roy & du desir que vous avez entendu qu'il a à sa grandeur & à son advancement [b]. Qui est tout ce que j'ay à vous respondre sur le contenu de vostredicte lettre. Et quant à nos nouvelles je vous advise que nos ennemys s'estoient levez d'aupres de leur fort du Mesnil, pensants avecques une extresme dilligence qu'ilz feirent, surprendre Sainct-Esprit-de-Rue que le roy a commencé de faire fortiffier seullement despuis deux ou trois mois en ça. Mais ilz ont trouvé la place desja si advancée & si bien pourveue d'hommes & d'artillerie, qu'ilz se sont levez d'aupres sans avoir seullement eu moyen de la recongnoistre par tout. Ilz sont venus delà lisans nostre frontiere pour gaigner le passaige de la riviere de Bray-sur-Somme, où l'ordre a esté mis tel, tant pour la deffense de la ville, encores qu'elle ne soit nullement forte, que du passaige de la riviere, qu'ilz ont esté contraincts se retirer, sans avoir peu faire aultre plus grand exploict que de bruller quelques villaiges audelà de la riviere, desja si ruynez de la lon-

[a] Le ministre d'un prince médiateur doit être, s'il se peut, sans intérêt & sans passion.

[b] Le roi, en embrassant le légat dans son audience de congé, lui témoigna le regret de n'avoir pas plutôt connu ses rares vertus dignes du souverain pontificat, qu'il voudroit lui pouvoir procurer par le suffrage de ses amis. *Ann. Angl.*

gueur de la guerre que la pluspart n'estoient que petites maisonnettes plantées sur des fourches, ainsy que vous entendrez plus particulierement de la Marque presentpourteur, auquel je me remettray de cela & d'aultres choses que je luy ay donné charge vous dire de ma part. Escript à sainct Germain en Laye, le 18e. jour de novembre 1554. Vostre bon amy Montmorency.

Double des mémoires & instructions envoyés au roi le 18 de novembre 1554. portés par le prothonotaire de Noailles.

Mémoire de la négociation faite par les deux seigneurs de Noailles avec le chancelier d'Angleterre, au sujet de la paix entre la France & l'empereur.

S'EN retournant mon frere [a] le prothonotaire de Noailles vers le roy, fera entendre à sa majesté, comme ceste royne sa bonne sœur a receu tant ses lettres que la creance d'icelles aultant agreablement & avecques tel plaisir qu'il se peult estymer; remerciant mondict frere particulierement, du bon office & debvoir qu'il avoit faict, rapportant audict seigneur la pure verité des propoz qu'elle

[a] François de Noailles, aumônier du roi; il eut beaucoup de part à ce traité, pour lequel il fit douze voyages en poste de France en Angleterre.

m'avoit tenus sur l'entretenement de la commune paix & parfaicte amytié de leurs majestez; lesquelz elle asseura encores de nouveau de son cousté, voulloir inviolablement observer, chargeant mondict frere à la seconde audiance quand il print congié d'elle, de presenter ses lettres & tres affectueuses recommandations au roy & l'asseurer de ceste sienne intention.

Et quant à la charge & langaige que mondict frere & moy avions de tenir à l'eveſque de Wincheſtre chancellier, fera mondict frere entendre à mondict seigneur le conneſtable, tous les propoz par le menu qui se sont passez entre luy & nous deulx, à plusieurs & diverses fois qu'avons devisé ensemble, & particullierement mondict frere & luy à deulx ou trois aultres, desquelz pour en avoir cy-devant escript au roy & à mondict seigneur le conneſtable le 6 de ce mois, je feray icy brief discours de ce qui s'y est passé despuis, remettant le surplus en la suffisance de mondict frere, lequel comme je m'asseure en rendra tres bon compte. Par ce, je diray seullement comme ledict chancellier apres avoir longuement attendu & escouté si l'on luy mettroit quelques partiz en advant, entre aultres propoz qu'il tinct à mondict frere le dimanche 13 du present, de l'intention de la royne sa maistresse & sienne sur le faict de ce negoce, il luy dist, que ladicte dame avoit singuliere affection à la paix, & que pour l'honneur de Dieu, le commung bien de la chrestienté & particulier salut de sa conscience, elle ne desiroit rien tant en ce monde que la consommation de si saincte

œuvre ; mais que ſa maiſtreſſe ne pouvoit en faire l'ouverture, ny mettre les partiz en advant, eſtant elle, par ſon mariaige, devenue ſi ſuſpecte en ceſte affaire, qu'elle n'y peult vouloir que ce qui ſera au gré du roy ſon mary, & par conſequent au bien & utillité des affaires de l'empereur ſon beau-pere, veu meſmement que les Pays-Bas eſtoient desja ſienga, non ſeullement par l'accord de ſon mariaige, mais auſſy par le nouveau fruict qu'elle cuydoit [b] avoir en elle *. Et quant à luy il aſſeura comme il avoit devant faict, qu'il tenoit pour grand honneur & fabveur, tant ce que mondict ſeigneur le conneſtable luy avoit eſcript, que les bons propoz que mondict frere luy a faict entendre de ſa part, à quoy il avoit telle volunté que c'eſtoit le plus grand de ſes deſirs, recepvant par meſme moyen à fort grand plaiſir en ce faict, la bonne affection de mondict ſeigneur le conneſtable, auquel il attribua une infinité de louanges & vertus comme l'ayant de tout temps eſtimé (encores qu'il ait tousjours ſceu dextrement faire la guerre) amateur du repoz commung de toute la chreſtienté & de l'augmentation de la religion, & que cela ſçavoit-il deſlors qu'il eſtoit ambaſſadeur en France, avecques beaulcoup d'exemples qu'il advança à ce propoz ; mais qu'en ce faict luy chancellier, ne ſçaichant & n'en-

[b] Par le * 4e. article du contrat de mariage de cette reine, il étoit ſtipulé que les enfans mâles qui naîtroient d'elle & du prince d'Eſpagne, hériteroient des états que l'empereur poſſédoit dans les Pays-Bas & dans la Bourgogne.

tendant les conditions desquelles le roy se vouldroit contanter, il jugeoit estre chose à luy tres difficille que d'entreprendre la consommation de ce qui estoit encores si obscur d'une part & d'aultre ; luy semblant bien neantmoings que Dieu donnoit à ces deulx princes assez de moyens pour mettre une telle & si saincte œuvre à fin, laquelle il falloit necessairement faire. Ce qui seroit aysé moyennant les mariaiges de l'infant d'Espaigne avecque la fille du roy, & de madame Marguerite avecques le prince de Savoye, & & que chascun pouvoit assez congnoistre que Dieu avoit reservé telz instrumens pour engendrer une perpetuelle & perdurable amytié entre ces deulx grandes maisons & par consequent la paix publicque & universelle en toute la chrestienté. Ce que sans doulte pourroit advenir si lesdicts deulx princes se vouloient contenter de ce qu'ilz ont avecques leur honneur. Dadvantaige disoit ledict chancellier que ce seroit chose indigne du lieu qu'il tient aupres de ceste royne femme a present du filz de l'empereur, que sadicte maistresse ne luy proposassent de leur cousté aulcunes conditions en ceste affaire, veu que le roy ne les y pouvoit tenir ny juger que comme parties, nommant à ce propoz assez souvent le cardinal Polus pour estre ce personnaige le vray legat de la paix, envoyé par deça pour cest effect de la part de nostre sainct pere, & qui desja s'en estoit entremis & avoit entendu les differends d'ung cousté & d'aultre, par ainsy qu'on ne pouvoit faire eslection d'ung plus sainct & meilleur instrument que cestuy-là ; toutesfois que si luy,

chancellier pouvoit y servir de quelque chose, qu'il tiendroit à grande felicité de sacrifier son labeur & sa peyne, luy semblant neantmoings bien estrange que mondict sieur le connestable eust donné charge à mondict frere, de mettre en advant ce propoz du cousté de deça, veu que luy chancellier avoit entendu que d'aultres faisoient remuer ceste praticque par M. de Vaudemont [c] qui desja pour la seconde fois estoit en Flandres pres l'empereur. Voilà ce qui se passa ce jour entre ledict chancellier & mondict frere, duquel je n'escrips icy la responce qu'il y fist, pour l'asseurance que j'ay qu'il y satisfera de bouche; seullement y adjousteray comme mercredy dernier estant allé à Westmenster devers ceste royne mener mondict frere prendre congié de sa majesté, ledict chancellier apres quelques aultres propoz me dict, qu'il avoit en l'heure mesme esté adverty des conditions que ledict sieur de Vaudemont avoit proposées à la royne de Hungrie & à madame de Lorraine qui estoient, que les susdicts mariaiges se feroient, & que par ce moyen le roy rendroit audict prince de Savoye & generalement à tous aultres tout ce qu'il tient de leurs estats despuis ces dernieres guerres, sauf quelques places fortes de Piedmont, pareillement à l'empereur ce qu'il luy a prins despuis le commencement desdictes guerres & que l'empereur en feroit aultant de son cousté; laissant au roy le choix de ruyner & razer telle place dudict seigneur qu'il

[c] Nicolas de Lorraine, oncle du jeune duc Charles de Lorraine, & régent de ses états.

plairroit à ſa majeſté pour revanche de Terouenne.

Leſquelz propoz nous furent tenus plus par artifice, comme il nous fuſt ayſé à croyre, que pour en avoir eſté mis ſemblables parliz en advant & auſſy pour ſonder & congnoiſtre de quel viſaige nous recepvrions ceſte nouvelle, que je puis dire avoir eſté de noſtre part tellement recueillie & avecques ſi grande admiration que ledict chancellier ne ſe puſt par là rien promettre d'eſperance en ce qu'il deſiroit.

N'oubliera en cela mondict frere de faire bien entendre la façon & l'induſtrie dont a uſé ledict chancellier, qui nous fiſt aſſez juger que nonobſtant toutes ſes contenances & toutes aultres que l'empereur ſçauroit faire, il eſt à eſtymer que tant luy que ceulx cy ne deſirent rien plus que ladicte paix, comme il a encores deſpuis plus ouvertement faict congnoiſtre à mondict frere, quand il alla prendre congié de luy en ſa maiſon, luy faiſant plus reſolument, qu'il n'avoit par cy-devant, entendre qu'il s'eſtimeroit heureulx d'y eſtre employé, aſſeurant que mondict ſeigneur le conneſtable ne ſçauroit ſonger trouver ne imaginer perſonnaige en la chreſtienté qui plus volontiers y travaillaſt que luy, s'il congnoiſſoit qu'il y puſt ſervir.

Et à ce propoz dira mondict frere à mondict ſieur le conneſtable, comme il ſeroit ſelon mon advis tres utille pour accroiſtre & augmenter à ceſte royne & ſeigneurs de ſon conſeil ce deſir de la paix & faire ſucceder au roy les conditions d'icelle plus honnorables & advantaigeuſes, d'envoyer le pluſ-

toſt qu'il ſeroit poſſible quelque nombre de gens de pied en Eſcoſſe, qui d'ailleurs y eſt neceſſaire, ſuivant la requeſte que la royne regente en a par cy-devant faicte, tant pour contenir en obeyſſance les rebelles dudict pays, que pour aſſeurer ſa frontiere & pareillement faire tenir en mer cinq ou ſix bons navires bien eſquippez en guerre pour faire prinſe ſur les Flamans le plus pres qu'ilz pourront de ce deſtroict, ſans toutesfois toucher à leurs franchiſes, eſtymant que ces deux choſes contraindront ceſte royne dehaſter la paix, ainſy que j'ay peu congnoiſtre par le paſſé tant pour le preparatif de l'embarquement que ſa majeſté me commanda faire en Normandie [d] un peu devant la reduction de Boulongne, & quelques gallions que le chevallier de Villegaignon tenoit ſur le pas de Calais, qui furent cauſe ainſy que j'ay par eulx meſmes deſpuis entendu de leur faire demander la trefve par mer & d'advancer la paix à ſi bonnes conditions que chaſcun ſçait, tant ilz craignent par ladicte mer les forces du roy; comme encores il s'eſt deſcouvert tout ceſt eſté paſſé, de la crainte qu'ilz ont tousjours eue de la deſcente de Pietro Caro, & encores deſpuis peu de jours de ces navires Normans qui s'en allans à l'advanture furent contraincts demourer quelque temps audict deſtroict au grand regret & deſplaiſir de ceulx de deça, dont je fus ſi ſouvent ſolli-

[d] En 1548. Antoine, ſeigneur de Noailles, fit aſſembler ſix mille hommes en différens ports de Normandie & de Bretagne, qui paſſerent en Ecoſſe par ordre de Henry II.

cité par ceſt admiral & ſeigneurs de ce conſeil, qu'ilz n'eurent repoz ny patience juſques apres la nouvelle aſſeurée de leur retraicte.

Sollicitera auſſy mondict frere, qu'il me ſoit reſpondu ſur la deſpeſche du 20 de l'aultre mois, touchant les gentilzhommes François qui ſont au pays du duc de Cleves, pour me faire entendre là-deſſus l'intention du roy, & ce que j'en doibz dire à l'ambaſſadeur dudict duc, qui eſt icy attendant d'heure à aultre ceſte reſponce.

Sçaura pareillement de quel langaige je dois uſer, à l'endroict de ce cardinal Polus en le viſitant.

Dira, comme le ſecretaire Heraſſo, ſapmedy dernier s'en retourna vers l'empereur pour ſçavoir la reſolution du temps que le roy ſon filz doibt aller vers ſa majeſté, deſirant ledict empereur, comme il s'entend, de s'en aller en Eſpaigne.

Parlera auſſy mondict frere eſtant par delà, pour envoyer deulx ſaufz-conduicts pour deulx gentilzhommes Eſpaignols malades par deça, nommez ung dom Pedro Puerto Carrero (duquel ce chancellier a faict requeſte) & l'aultre dom Franciſque de Mandoſſe, leſquelz deſirent, s'en retournant en Eſpaigne, paſſer par France, avecques chaſcun deulx ſerviteurs, leurs chevaulx & bagaiges, ſi tel eſt le plaiſir du roy.

N'oubliera auſſy de parler à ſa majeſté touchant le ſieur Hyppolite Marin priſonnier à Paris, que ſon frere eſtant par delà, deſire changer pour aultres gentilzhommes François priſonniers du couſté de l'empereur qui

soyent de pareille qualité, dont je suis tous les jours sollicité d'en faire responce. Faict à Londres le 19e. jour de novembre 1554. Signé, Noailles.

LA REYNE d'Angleterre au ROY.

14 novembre 1554.

Lettre de la reine d'Angleterre au roi, auquel elle témoigne le desir sincère qu'elle a, d'entretenir une paix mutuelle entre leurs états.

TREZ hault, trez excellent & trez puissant prince nostre trez chier & trez amé frere & cousin, à vous tant affectueusement que faire pouvons nous recommandons. Nous avons entendu, tant par les lettres qu'il vous a pleu nagueres nous adresser avecques vostre conseiller & prothonotaire de Noailles, que parce que son frere M. de Noailles, vostre ambassadeur residant aupres de nous & luy mesme, nous ont dict de vostre part, l'affection & desir que vous monstrez en avoir de correspondre de vostre costé à la bonne inclynation que ont tousjours trouvé en nous de continuer & entretenir nostre commune, sincere & parfaicte amytié, chose qui nous a esté aultant agreable que aultre qui nous pouvoit avoir entrevenue, vous asseurant que tout ainsy que nous vous avons par plusieurs fois faict entendre le desir qu'avons d'observer ladicte amytié d'entre nous, par ainsy nous trouverez à jamais prest de vous mons-

trer par effect ce que vous avons asseuré de parolle, ainsy qu'avons prié vostredict ambassadeur & ledict prothonotaire vous declairer de nostre part. Et sur ce trez hault, trez excellent, & trez puissant prince, nostre trez chier & trez amé frere & cousin, nous prions Dieu, qu'il vous ayt en sa tres saincte & digne garde. Escript à Westmenster le 14e. jour de novembre 1554. Vostre bonne sœur & cousine Marie. La subscription, à trez hault, trez excellent & trez puissant prince, nostre trez chier & trez amé bon frere & cousin, le roy de France.

M. le Chancelier d'Angleterre à M. le Connestable.

15 novembre 1554.

Lettre du chancelier d'Angleterre au connétable de France, par laquelle il l'assure de son estime & du desir sincère qu'il a de contribuer à la paix.

Monsieur le connestable, tant par la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, comme par ce que m'a monstré de vostre part M. le prothonotaire de Noailles, frere de M. l'ambassadeur residant icy, j'ay entendu la bonne affection que portez devers la conservation de l'amytié entre ces deulx royaulmes, avecques une saincte disposition à la paix pour le bien universel. Chose certes qui correspond à l'oppinion que j'ay tousjours eue de vostre

seigneurie en cest endroict. Car quant à moy je n'ay peu oncques appercevoir que n'ayez tousjours monstré la mesme inclination, en quoy il semblera bon à vostre seigneurie de persévérer ; vous pouvez estre asseuré que aultant que sera en moy possible, feray tout ce que verray estre, non seullement à la conservation de ladicte amytié, mais aussy au bien & prouffict de toute la chrestienté, comme vous sçaura dire plus à plein ledict M. le prothonotaire. Et ainsy me recommandant de bien bon cueur à la bonne grace de vostre seigneurie, je prie à dieu vous vouloir donner, monsieur le connestable, tres bonne vie & longue. Escript à Londres le 15. jour de novembre 1554. Vostre ancienne-ment bon amy Stermton cancell. *Et au dessus*, à Mr. Mr. le connestable de France.

M. DE NOAILLES au ROY.

18 novembre 1554.

SIRE, retournant mon frere devers vostre majesté avecques lettres & creance de la royne vostre bonne sœur, & bien instruict des occurrances de deça, je ne feray ceste lettre plus longue que pour vous dire, sire, seullement que lundy dernier, ladicte dame & le roy son mary feirent ouverture de leur parlement, où leurs majestez assisterent, deliberez (comme j'entends) de mettre une bonne & saincte fin au reglement de la religion, pour laquelle mieulx establir, le cardinal Polus doibt passer cejourd'huy ou de-

main le pas. de Calais, venant en ce lieu legat de noſtre ſainct pere. Eſtans par-deça les choſes en telz & ſi bons termes que l'on eſpere du premier jour qu'elles ſeront de tous poincts reduictes en l'obeyſſance de ſa ſainctеté ; ce que je m'aſſeure, ſire, que vous recepvrez pour tres agreable nouvelle. Je prie noſtre ſeigneur voulloir le tout conduire à ſon honneur & gloire, & vous donner, ſire, en parfaicte ſancté & proſperité, tres heureuſe & longue vie. De Londres, ce 18 jour de novembre 1554. Voſtre tres humble & tres obeiſſant ſubject & ſerviteur, Noailles.

M. DE NOAILLES à M. D'OYSEL.

Portée par Alexandre de Linzay, Ecoſſois.

21 novembre 1554.

Ouverture du parlement en Angleterre. Tout ſe prépare pour y recevoir le cardinal Polus comme légat du St. ſiège.

MONSIEUR mon compaignon, deſpuis le partement du ſieur de Flamerin, je n'ay receu aulcunes nouvelles de delà deſquelles je vous puiſſe faire part, ſinon ce que m'en a apporté de Linzay, preſent pourteur, & encores ſont-elles ſi ſommaires qu'elles ne meritent vous eſtre envoyées, joinct auſſy que les entendrez mieulx de bouche par luy qui vous porte une deſpeſche de conſequence,

comme m'a escript M. le Conneſtable, de laquelle je m'asſeure, monſieur mon compaignon, que à ſon retour m'en ferez part ; j'entends ſi c'eſt choſe que l'on puiſſe eſcripre à ſes amys, & ſeullement vous diray quant à celles de deça, comme lundy 12 de ce mois fuſt ouvert le parlement [a] de ce royaulme, auquel aſſiſterent en grande cerimonie [b] les roy & royne d'icelluy, où ce chancellier fiſt lors & encores deſpuis quelques harangues ſur le ſubject du couronnement [c] dudict ſeigneur & reſtabliſſement de la religion. Le cardinal Polus doibt de brief venir pardeça legat de noſtre ſainct pere, & penſe que de ceſte heure il ſoit à Calais, au-devant duquel ſont allez juſques à Bruxelles (long-temps à) les millords Paget & Daſtingues, grand eſcuyer; & dict-on que ceſte royne luy doibt donner à ſon arrivée l'Archeveſché de Cantorbery [d]. Auſſy ſe con-

[a] C'étoit le 3e. convoqué ſous le régne de cette Princeſſe.

[b] Le roi & la reine entrerent dans le parlement précédés par les comtes de Pembrock & de Weſtmorland qui portoient deux épées nues, & par les comtes d'Arondel & de Scheſbury qui portoient deux bonnets de cérémonie.

[c] L'analiſte Anglois rapporte que la reine ayant tenté inutilement d'obtenir que le roi ſon mari fût couronné comme roi, ſe renferma à demander au moins qu'il reçût cette cérémonie ſans attribution de droit, & ſuivant l'uſage qui ſe pratiquoit à l'égard des reines : mais qu'elle échoua également dans ces deux propoſitions. *Good. liv.* 3, *p.* 122.

[d] Cranmer étoit titulaire de cet archevêché, mais ſa perte étoit réſolue, non ſeulement pour avoir été le principal promoteur du ſchiſme de l'héréſie,

tinue, monsieur mon compaignon, que l'empereur veult rompre son armée, ayant le prince de Piedmont, lieutenant general d'icelle, faict despuis huict ou dix jours quelques degasts & bruslemens aux environs de la riviere de Somme, mais non pas tant qu'il se promettoit; & à sa retraicte les Escossois & chevaulx legiers qui sont avecques Mr. de Vendosme, luy ont deffaict quelques compaignies des siengs, avecques ung fort grand butin de chevaulx & prisonniers qu'ilz y ont gaigné. Ledict sieur prince peu de temps aulparavant, a receu l'ordre de la jartiere qui luy a esté portée par le millord Clython; & estime-l'on que luy, le prince d'Orange & aultres grands seigneurs Imperiaulx, passeront en ce lieu environ la fin de ce mois pour visiter ce roy & royne, estant ladicte dame enceinte, ainsi qu'elle a à mon frere & à moy tacitement confessé à la derniere audiance que nous avons eue d'elle. Toutesfois je n'en puis encores rien croire, & pour beaulcoup de raisons [e]. Sapmedy dernier ung secretaire de l'empereur, nommé Heraslo, duquel je vous ay par cy-devant escript, qui estoit venu par-deça essayer d'y faire quelque menée à nostre desadvantaige, s'en retourna vers ledict seigneur son maistre pour sçavoir la resolution du temps

---

mais sur-tout pour avoir prononcé la sentence du divorce entre Henri VIII. & Catherine d'Arragon sa femme.

[e] Les politiques & les courtisans publioient à l'envi cette grossesse, pour attirer plus de considération au prince d'Espagne.

que ce roy son filz le doibt aller visiter en Flandres, desirant ledict empereur (comme il s'entend) de bientost apres s'en aller en Espaigne. Et laissant ce propoz, je vous diray, monsieur mon compaignon, comme mondict frere partist hier pour s'en retourner vers le roy; & affin que vous ne soyez en plus grande peyne de l'occasion de son voyaige par-deça, oultre le gratiffiement qu'il avoit charge de faire à ceste royne, comme je vous ay escript, il l'avoit particulliere de M. le connestable, de touscher quelques parolles de la paix à ce chancellier, pour ce que ledict chancellier en avoit sondé mon frere quand il s'en retourna, & encores que telle chose soit desirée de tous coustez, si n'y vois-je grand commencement [f] ny bonne esperance de l'executer. Vous priant que ces propoz n'aillent plus advant que jusques à la royne; vous asseurant que de ce qui en succedera, sa majesté en sera promptement advertye, & vous aussy.

Je vous ay escript par le docteur Durant du 12 septembre & 3 octobre, & despuis par homme exprez que je vous ay envoyé le 12 du passé, duquel je suis en grand peyne de son retour, n'estant son passeport que je luy feis bailler, que pour ung mois qui est expiré il y a plus de huict jours, & craincts qu'il n'ayt eu quelque fortune, attendu qu'il me promist faire bonne dilligence.

---

[f] Un habile ministre qui connoît tous les écueils qu'il peut rencontrer sur la route de sa négociation, ne s'avance guéres d'en promettre le succès, qu'il ne soit heureusement arrivé au port.

M. DE NOAILLES au ROY.

30 novembre 1554.

Arrivée du cardinal Polus, légat du saint siège en Angleterre. Circonstances de sa réception. L'empereur presse les Anglois de se déclarer contre nous.

SIRE, despuis que mon frere partist d'icy, j'ay receu les lettres de M. le connestable du 12 de ce mois, pour faire accommoder Georges Ceton d'ung passeport pour aller en Escosse, ce que je feis incontinant expedier avecques commission de chevaulx de poste; qui me faict esperer que bientost il pourra retourner à vostre majesté; & trois jours apres je receus la despesche du 5 de ce mois, qui n'avoit plustost peu passer, ainsy que M. de Senarpont m'a escript, à cause de l'armée de l'empereur qui estoit en ce temps là au long de la riviere de Somme. Et incontinant apres avoir veu les lettres, j'envoyay mon secretaire à trente mille d'icy, au lieu où se tenoit lors l'ambassadeur de M. de Cléves pres madame sa sœur; luy faisant entendre le plaisir que vous, sire, aviez receu du bon traictement que M. le duc son maistre avoit faict aux gentilzhommes vos subjectz, se retirans par ses pays de la captivité miserable de l'empereur, & de ce qu'il deliberoit d'en faire vostre bon plaisir, n'oubliant,

ainsy que mondict sieur le connestable m'avoit mandé luy faire faire lecture de l'article qui touschoit en vostre lettre ce propoz, qui fust audict ambassadeur si agreable qu'il le voulluſt lire par trois ou quatre fois, & en la fin en prendre ung double pour l'envoyer à son maistre, tenant beaulcoup d'honnestes langaiges de vostre majesté, & qu'il parleroit bientost à moy, & cependant despescheroit pour haster le moyen ausdicts gentilzhommes de se retirer en pays de seureté & de vostre obeissance. Despuis ce temps-là, & le 26 de ce mois, la Marque est arrivé avecques les lettres de vostre majesté & de mondict sieur le connestable du 18; & pour ce, sire, que mon frere vous aura rendu bon compte tant de la charge de sa negociation, dont il vous plaist m'escripre par icelles, que de toutes les occurrances d'icy durant le temps qu'il y a demouré; Je vous diray seullement comme despuis son partement & sapmedy dernier, le cardinal Polus [a] arriva en ceste ville, qui a esté honnorablement & favorablement receu de ce roy & royne, & encores que l'occaſion de sa venue ameyne quelque regret [b] à pluſieurs, si a l'on faict grande demonstration d'y avoir plaisir, estant continuellement vi-

[a] Le roi quitta la table & descendit au-devant de lui. La reine le reçut au haut de l'escalier, & lui dit obligeamment, qu'elle n'avoit pas eu plus de joye, le jour qu'elle étoit montée sur le trône.

[b] Quoique son ministère fût odieux aux protestans, sa naissance & son mérite le rendoient recommandable à toute la nation.

sité,

sité, honnoré & gratifié de tous les grands de ce royaulme, & de tous les seigneurs Espaignolz, & jusques à leur roy qui le fust veoir à son logeis le mardy ensuyvant avecques grande privaulté [c] & familiarité. Le lendemain ledict cardinal fust au parlement qui estoit assemblé pour ce jour-là à Withall, palais de ceste royne, où, apres avoir remercié toute la compaignie là presente, de ce qu'on l'avoit quelques jours aulparavant restitué en son honneur [d] & sang, leur desclaira au surplus l'occasion de sa venue, qui fust, selon l'apparence & contenance des visaiges de ceulx qui assistoient, fort bien receue; & ne fault doubter que la responce y correspondra encores mieulx, tant les subjectz de ce royaulme sont maniez dextrement, & de grand artifice, comme vous, sire, pourrez encores congnoistre à ung double de lettre cy enclose, qui fust icy seullement envoyée aux eveſques [e] pour faire processions & rendre louange à Dieu, de ce que ceste royne [f] a senty l'enfant dont elle estime estre enceinte, & encores que je croye qu'il

[c] Ces honneurs extraordinaires ne tirent point à conséquence, & les Souverains en usent différemment, selon qu'ils ont sujet d'être contens du pape & de ses ministres.

[d] Vous m'avez, leur dit-il, rétabli dans la possession des biens terrestres, & moi je viens vous ouvrir les portes du ciel, & vous recevoir dans le sein de l'église, hors de laquelle il n'y a point de salut.

[e] La reine se flatta d'avoir senti, pendant cette cérémonie, son enfant remuer dans son sein.

[f] On imprima des prières à cette intention, avec ordre de dire à toutes les messes une oraison pour la conservation de l'héritier futur du royaume.

soit ainsy, si ne laisseray je pourtant à vous dire, sire, que d'aulcuns asseurent du contraire; & à ce propoz, despuis cinq ou six jours s'est trouvé ung placard attaché à la porte de son palais, y estant ces mots en substance. *Serons-nous si bestes, o nobles Anglois, que de croyre nostre royne estre enceinte; & de quoy le seroit-elle, sinon d'un marmot ou d'un dogue?* Car il ne seroit autrement possible qu'il fust vray. Voilà l'oppinion que ceux-cy ont de sa grosseſse. Mais en quelque façon que ce soit, cette tragedie [g] sera ainsy, & par semblables industries, conduicte, que l'on ne faict plus doubte que de tous les moyens qui sont en la puissance des hommes, ceste couronne ne soit asseurée à ce roy; de sorte qu'ilz font compte, que encores que ceste royne sa femme n'ayt enfans, qu'elle puisse demourer à luy & à ses successeurs. Mais j'espere que quelque chose qu'ilz fassent, Dieu conservera une telle succession à son vray & legitime heritier, ne voullant sa divine majesté, laisser perdre chose de telle consequence à celluy ou celle à qui elle appartient.

Sire, laissant ce propoz, je vous diray comme par cy-devant & d'assez long-temps je vous ay donné advis que l'empereur avoit sollicité ceste royne d'entrer à la guerre contre vostre majesté, avecques plusieurs persuasions, mesme suyvant les anciennes allian-

[g] On fit la maison du prince; on prépara son berceau. Comédie ridicule comme en parle le seigneur de Noailles, si on ne s'étoit pas servi des prières de l'église pour couvrir une feinte dont on vouloit abuser toute l'Angleterre.

res qui estoient entre ce royaulme & les Pays-Bas, & que mainctenant ladicte dame y avoit plus grand interest, attendu qu'ilz sont, par le traicté de son mariaige, à elle & aux siengs. J'ay entendu à ce propoz, sire, par le retour de Paget par-deça, comme il a dict à ung personnaige de bonne part, qui me l'a faict entendre, que ledict empereur luy en a faict grande instance & requeste, & mesme que icelluy Paget estoit d'advis que sa maistresse n'en debvoit faire difficulté, ny mettre les choses en plus grande longueur. Qui me faict craindre que bientost (encores que ladicte dame n'eust, comme je m'asseure, telle intention) elle ne soit pour se laisser aller ausdictes persuasions & importunitez de sesdicts mary & beau-pere. Ce que je cuyde qu'ilz luy feront à la fin faire, & plus pour raffraischir l'ancienne hayne que ceste nation a tousjours eue à la vostre, & leur faire oublier celle qu'ilz ont mainctenant à l'Espaignol, & l'amytié qu'ilz promettent à vostre majesté, que pour aultre utillité ny advantaige qu'ilz en esperent; congnoissant bien qu'ilz se prevauldront assez à leur ayse des forces de ce royaulme, couvertement sans desclairation de guerre ouverte; & à la verité quand les choses seront bien considerées, il sera trouvé pour le bien de vos affaires, que vous, sire, n'en recepvrez guieres plus d'incommodité ainsy que aultrement, ayant donné ordre, du coustè d'Escosse, d'y avoir gens qui les travaillent & amusent cependant qu'ilz entreprendroient & feroient descente en vostre royaulme. Et croy, sire, si telle desclairation advient de leur coustè,

que ledict empereur, ce roy & son conseil la feront faire expressement pour renouveller toutes les vieilles querelles que ce royaulme a contre le vostre, affin de faire entrer par ce moyen ceste royne & sondict royaulme, aux traictez qu'ilz pourront faire par cy-apres avecques vostre majesté, advenant une paix; estimant par-là ledict empereur en faire sa condition meilleure, ce qu'elle ne pourroit aultrement faire, ayant declairé & promis si souvent d'entretenir ceulx qui sont faicts avecques les feus roys Henry & Edouard ses pere & frere. Et à ce propoz, sire, je vous diray que l'on m'a adverty que les seigneurs de ce conseil avoient donné une lettre de marque à ung nommé Me. Hontzmen, lequel, soubz coulleur de sadicte lettre, se debvoit aller saisir avecques ung navire de guerre & quatre pinasses, de certaines petites isles qui sont entre l'Escosse & l'Hirlande, appartenant à la royne vostre fille, & doibt mesner avecques luy, massons, charpentiers & aultres artisans, pour y remparer & fortiffier; de quoy je ne fauldray de donner advis à la royne regente en Escosse, combien que je ne le tienne pour asseuré; mais je mettray toute la peyne qu'il me sera possible de le descouvrir plus advant & en tenir advertie vostre majesté.

Double de lettre envoyée particulièrement aux évêques d'Angleterre par les seigneurs du conseil dudit royaume, traduite de l'Anglois en François.

Lettre circulaire du conseil d'Angleterre aux évêques de cette nation, pour faire chanter le Te Deum *en action de graces de la grossesse de la reine.* Le 27 novembre 1554.

APRES nos humbles recommandations à vostre bonne grace, ayant pleu à Dieu, entre tant d'aultres benefices qu'il a despartis à ce royaulme despuis peu de temps, avoir encores par sa divine bonté, estendu sa grace sur la royne nostre maistresse qui se trouve enceinte, de sorte qu'elle a senty son fruict, qui donne esperance à sa majesté de nous laisser successeur à sa couronne Imperialle. Ce que nous & tout le peuple debvons desirer pour estre le moyen d'oster ce royaulme des troubles & inconveniens esquelz il pourroit tumber par faulte de lignée à ladicte dame, & que nous debvons recongnoistre venir entierement de la misericorde du createur, & luy en rendre graces & louanges par une vraye repentance de nos pechez & offences que faisons journellement contre sa divine majesté. Qui est cause que nous vous escripvons la presente, non seulement pour vous advertir de ceste bonne nouvelle, & la

faire publier en voſtre dioceſe, mais pour vous prier auſſy de faire louer & remercier, en chantant un *Te Deum* par toutes les egliſes de voſtre dioceſe, le ſeigneur dieu qui nous a voullu viſiter & envoyer cette grace à nous tant neceſſaire ; & ſemblablement commander qu'en tous les divins ſervices qui ſe feront deſormais, l'on prie pour la proſperité & conſervation de la royne, du roy & de leur fruict, affin qu'il nous puiſſe eſtre rendu à ſon terme, pour nous eſtre apres elle, vray ſucceſſeur & héritier de ceſte couronne. Et combien que nous ſçachions, qu'eſtant advertis de ceſte nouvelle, vous euſſiez vous-meſme faict les choſes ſuſdictes. Toutesfois nous avons voullu la vous advancer, affin que la louange qui eſt due au ſeigneur, n'en ſoit retardée. Eſcript à Weſtmeſtre le 27e. jour de novembre 1554. Ainſy ſigné vos bons & aſſeurez amys, Ste. Winton, cancellar. Arondell. F. de Schiroſbury. Edouart Derby. Henry Succex. Joh. Baſton. R. Riche. Thomas Warton. Johanis Hudditſton. R. Southwel.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

30 novembre 1554.

Le seigneur de Noailles visite le cardinal Polus, leur entretien au sujet de la paix.

MONSEIGNEUR, puisque j'escripts assez amplement au roy de tout ce que j'ay congneu pour le temps en estre digne, il me suffira maincténant de vous dire, comme je fus hier veoir ce legat qui m'avoit remis ceste visite de deulx jours precedens, ne faisant doubte que ce delay ne fust baillé pour estre cependant instruict de ce chancellier, de quel langaige il me debvoit entretenir; ce qui me fust assez conforté par ses contenances & propoz, qui furent, apres les louanges qu'il me dict du roy, & des bons traictemens qu'il avoit receus de sa majesté, & particullierement de vous, monseigneur, au demourant si froids [a], & avecques si peu de plaisir, & comme il me sembla, avecques telle timidité, que je ne pouvois moings estimer de luy qu'il n'eust crainct d'estre observé d'aulcun de sa compaignie, ou qu'on luy eust faict

[a] Polus, avant que de sortir d'Angleterre, étoit ouvert, caressant, dit un auteur de cette nation. On le trouva à son retour, sombre, réservé, plein de circonspection. Conduite qu'il étoit obligé de tenir par rapport aux ministres de l'empereur, auxquels il étoit suspect. *Bu. tom. 4. pag. 165.*

le bec, pour estre ainsy retenu. Ce que voyant, & que par ses propoz il ne sortoit aulcune chose de ce que je desirois sçavoir, je le remis encores au temps qu'il estoit en France, & comme il s'y estoit trouvé de sa sancté, & si les pays dudict royaulme luy estoient agreables. A quoy il feit assez prompte responce sur tant de bons & honnorables traictemens receus de sa majesté, de la royne & de Mgr. le daulphin, ne me disant jamais ung seul mot de l'occasion de son voyaige, qui me fit entreprendre, le voyant ainsy dur, de luy dire que les subjectz [b] du roy & de l'empereur, mesme de la Picardie, Flandres & Haynault, eussent bien voullu qu'il eust faict reussir quelque aultre fruict de son labeur, pour n'avoir esté ainsy bruslez, & mettre aussy en paix & repoz ces deulx grands princes & leurs estats. A quoy il me respondist que les choses n'y estoient & ne s'y trouverent lors disposées, & qu'il falloit attendre ce bien de Dieu, qui permet telles persecutions de guerre pour nos pechez. Et cela me fict-il sonner de telle froideur, & sans me voulloir donner aulcune prochaine esperance de tel fruict, que je ne puis croyre qu'il n'ayt desjà congneu & senty l'intention de l'empereur & de tous ceulx-cy, estre fort contraire à chose si saincte & utille. Ce qui me fust confirmé par l'abbé de Sainct Salut [c] de Thurin, que je cuyde vous, mon-

[b] Les peuples de ces provinces avoient semé de fleurs le chemin par où il passoit; ils le regardoient comme un ange de la paix, & le combloient de mille bénédictions. *Mez. tom.* 2.

[c] Vincent Parpailla, abbé de St. Soluteur de Turin.

seigneur, congnoissez, qui m'avoit dict le matin qu'il vint de la part dudict legat en mon logeis, comme il esperoit que sa venue par-delà feroit quelque grand exploict pour le bien de la paix, & qu'au partir que fist ledict legat son maistre, de la court dudict empereur, l'ung des plus grands personnaiges pres sa majesté, que j'estime estre Mr. d'Arras, luy dict que quand il seroit par-delà, il auroit plus de moyens de conduire telle & si grande œuvre que non de delà; mais me reconduisant, ledict abbé, au batteau l'apres disnée dudict jour, apres que j'eus parlé au susdict legat, il me tint langaige bien different, me desclairant qu'il avoit despuis entendu que ceste royne se trouvoit plus retenue sur le desir de ceste paix qu'elle ne souloit. Vous verrez par-là, monseigneur, & par ce que j'en puis sentir, comme ceulx-cy sont sur le poinct de se resouldre, si jà ne le sont, à nous faire la guerre. Qui seroit bien loing, si ainsy est, qu'ilz voullussent entreprendre de bonne volunté & affection le maniement de chose si utille pour toute la chrestienté, que le bien de ceste paix. Voilà, monseigneur, ce que je suis contrainct vous escripre par ceste-cy de la mutation & changement des choses, qui sont bien loing des honnestes & bons propoz que ce chancellier tint à mon frere & à moy ce dernier voyaige. Et encores, monseigneur, que je ne veoye aulcun remuement ny presparatif de guerre de ce cousté, si ne veulx-je faillir toutesfois vous advancer ce discours, affin que de tant mieulx & au plustost, vous, monseigneur, puissiez

donner ordre aux choſes qui concernent en cecy le ſervice du roy, ſi ainſy eſtoit qu'elles ſuccedaſſent ſelon les advis & apparences que j'en puis preſentement avoir; & à meſure que j'en deſcouvriray dadvantaige par cy-apres, je ne feray faulte, au jour la journée, vous en advertir, me ſemblant neantmoings, ſauf voſtre meilleur & prudent advis, que vous, monſeigneur, ne devez diſcontinuer les propoz commencez entre vous & ce chancellier, ſoit par mon frere, le renvoyant par-deça, ou par moy qui ſuis ſur le lieu; l'eſclairciſſant des menées qu'il nous a dict que M. de Vaudemont faiſoit en Flandres ſur ce negoce de paix, affin que par-là on puiſſe plus clairement decouvrir de l'intention de ſes maiſtre & maiſtreſſe, & leur faire tousjours congnoiſtre que nous n'attendons de leur couſté que toute doulceur & amytié; mettant en advant audict chancellier la premiere manutention de ce legat, ainſy qu'il diſoit eſtre le vray inſtrument pour manier ceſte paix, ſuyvant le bon zele & affection qu'il a de manier choſe ſi ſaincte, & la charge & commandement qu'il en a auſſy de noſtre ſainct pere.

Monſeigneur, le ſieur de Trefforeſt que M. de Langey avoit envoyé par-deça pour faire retirer Jean Ribault, s'en eſt retourné pour l'occaſion que je vous en ay eſcript par luy. Je vous ſupplie tres humblement, monſeigneur, pour le ſervice du roy, le voulloir renvoyer incontinant, affin de recouvrer ce perſonnaige pour le ſervice de ſa majeſté, & pour oſter à l'ennemy le moyen de s'en prevalloir, ainſy qu'il eſt à craindre, au premier jour.

M. DE NOAILLES au ROY.

9 décembre 1554.

Fêtes & cérémonies ecclésiastiques pour l'extinction du schisme, auxquelles l'ambassadeur de France n'est pas invité.

SIRE, encores que je vous aye faict une ample despesche despuis le retour de mon frere par delà du dernier de l'aultre mois, si ay je pensé vous debvoir faire presentement ceste cy pour vous dire, sire, que le second jour apres madicte despesche ce roy & legat furent en l'eglise sainct Pol, comme la premiere & plus grande de ceste ville & de ce royaulme, ouyr la messe [a] avecques grandes cerimonies & predications [b] de l'eveſque de Wincheſtre chancellier, le tout à la louange de Dieu, de la grace qu'il a faicte à tous ceulx de ce dict royaulme de les avoir rappellez de l'erreur heretique où ilz avoient si longuement cheminé & remis à la bonne & plus droicte voye, & en l'obeyssance du sainct siege apostolique. Despuis, sire, ilz ont en ce parlement annullé tous actes faicts du temps des feuz roys Henry & Edouard qui estoient contre la religion & l'obeyssance

[a] Dimanche 2 de décembre.

[b] Il prit pour son texte, ces paroles de St. Paul aux Romains; *puisque nous sçavons qu'il est temps de se réveiller de son sommeil.* C. 13.

du pape, desclairans traistres ceulx qui parleront contre sa saincteté. Maincténant ilz sont en grand trouble, qui a desja duré huict jours, sur la restitution des biens de l'eglise, où il se trouve grandes & infinies difficultez que l'on estime toutesfois qui termineront par indult general [c] du pape que iceulx biens demoureront entre les mains de ceulx qui les ont à present, craignant de trop estraindre & desesperer ceste noblesse, encores que ce chancellier & aultres eveſques tiennent que sa saincteté ne peult permettre telle chose au prejudice de l'eglise & des interesſez dont il y a desja de telle & si longue contrarieté d'infinis resveurs qui representent propheties anciennes, qui entr'aultres choses desclairent que en ce meſme temps & le jour de saincte Luce qui sera mardy prochain commencera en ung parlement grande jalousie & envie parmy les miliords de ce royaulme, qui sera cause de fai e merveilleuses revolutions. Mais laiſſant telles choses si incertaines en la disposition de celluy seul qui les scait; je vous diray, sire, comme le prince de Piedmont est icy attendu dans quatre jours, luy ayant preparé le logeis du feu duc de Sommerset, qui maincténant estoit à madame Elizabeth sœur de ceste royne. L'on debvoit hier & aujourd'huy faire quelques combats à pied & à cheval, desquelz ce roy doibt estre, comme

[c] Le bref du pape & toutes les promesses de la cour ne pouvoient rassurer les détenteurs des biens ecclésiastiques. Ils craignoient que la bulle du pape ne fût révoquée dans la suite, ou qu'on ne lui donnât des explications peu favorables à leurs intérêts.

l'on dict, des tenans. Mais tous ces triumphes sont remis à la venue dudict prince, que on faict compte de honnorer & fabvoriser de semblables choses le plus que l'on pourra. Mais j'estime qu'il se contantera bien peu de telles fabveurs, quand il luy souviendra du tort [d], que cest empereur luy tient, & qu'il ne fera faulte, selon ce que j'en puis entendre, d'en parler vifvement à ce roy & royne, qui pourroit possible estre cause de vous faire, sire, plustost rechercher d'entrer en amytié avecques ledict empereur, à quoy je pense qu'il y aura, si ainsin est, de ce couste plus de dissimulation que de verité, comme vostre majesté sera mieulx advertie par ce que j'en escripts à M. le conneslable, & qui m'est assez conforté par les depportemens desquelz ilz usent, tant à l'endroict de vos subjectz pour qui je ne puis avoir aulcune justice ny raison des griefz qui leur sont journellement faicts, que pour me faire à moy infinies desfabveurs, & entre aultres il m'a semblé à ce propoz, sire, ne vous debvoir taire, comme la veille de ceste grande assemblée qui se feit le second de ce mois par ung dimanche en l'eglise de sainct Pol, je pensay d'envoyer à ce chancellier pour sentir de luy si en telle & si devote compaignie & pour si grand respect, s'assemblant debvant la

[d] L'empereur s'étoit saisi de Verceil & de ce qui restoit de places à ce prince dans le Piémont, sous prétexte d'y jetter du secours contre l'invasion des François. Ainsi ce malheureux prince ne sçavoit s'il n'avoit pas plus lieu de se plaindre de ses alliés & de son protecteur, que de ses ennemis déclarés.

porte de mon logeis, je ne debvois m'y trouver comme ambassadeur de vostre tres chrestienne majesté, que je tenois pour certain auroit aultant ou plus agreable l'execution de si saincte œuvre que nul aultre prince du monde. A quoy il respondist qu'il ne sçavoit & n'estimoit ce roy s'y debvoir trouver, mais bien m'asseuroit-il qu'il n'y auroit lieu pour les ambassadeurs. Ce que toutesfois fust assez facille de veoir le contraire le lendemain, puisque de ma fenestre je vis l'ambassadeur de Venise y entrer & que je sceus à la verité que l'on luy bailla rang & degré honorable mesmes en l'auditoire du sermon en lieu assez estroict où il assista pres ce roy & legat assis bien pres d'eulx. Vous voyez par là, sire, une par trop manifeste desfabveur que j'ay passée en silence & dissimulation affin d'attendre ce que le temps amenera par le maniement de l'entreprinse de cedict legat & que vous, sire, ayez pourveu à vos affaires. Me souvenant tousjours de ce qu'il a pleu à vostre majesté me commander, d'entretenir les choses en cest estat & paistre ceulx-cy de mesme viande & en telle dissimulation qu'ilz me repaissent, comme à la verité ilz font tousjours, faisant semblant de voulloir continuer ceste amytié & mesme led. chancellier quand je l'ay faict rechercher despuis cela par mon secretaire de faire raison à quelques particuliers, il monstra y voulloir donner plus vifvement ordre que de coustume; me mandant beaulcoup de bonnes & gracieulses parolles desquelles je suis continuellement entretenu sans aulcun bon effect. Vous suppliant tres humblement,

sire, ne trouver maulvais si j'ay faict pressentir pour une telle assemblée cedict chancellier, estimant qu'il estoit necessaire d'estre esclaircy d'une telle chose, attendu que je ne la pouvois ignorer, se faisant debvant ma porte avecques grande proclamation pour la faire congnoistre à ung chascun, & que je sçavois que dom Rui Gomez, marquis d'Aguillar & aultres seigneurs d'Espaigne, avoient tenu plusieurs langaiges de ce que je ne me manifestoisaux assemblées & grand'messes où ce roy se treuve tous les dimanches suyvant la coustume d'Espaigne, qu'est d'y donner lieu à tous ambassadeurs. Je ne vous puis dire, sire, en cecy sinon qu'il me semble comme il a faict des le commencement que je feis entendre à vostre majesté la resolution que ceste royne avoit prinse en son mariaige, qu'il ne falloit attendre de ce coustè que tout le pire qu'ilz pourront & que ung plus clairvoyant que moy se trouveroit bien empeschè d'avoir affaire & negocier avecques telz gens. Vous suppliant tres humblement, sire, m'esclaircir comme j'auray à me contenir en lieu si obscur & difficille, & je ne feray faulte donner advis à vostre majesté de tout ce que je congnoistray en estre digne du jour à la journée.

Sire, me souvenant que je vous ay escript par ma derniere despesche qu'ung nommé Me. Hontzman avoit une lettre de marque des seigneurs de ce conseil ainsin que l'on m'avoit adverty, soubz coulleur de laquelle il se vouloit aller saisir de quelques isles en Escosse. Je ne veulx oublier de vous dire, sire, que despuis je l'ay faict sonder par ung de mes intelligents qui luy a offert aller

avecques luy, auquel il desclaira luy monstrant lettres que l'empereur luy avoit données pour le retenir en son service, qu'il s'en alloit avecques son esquipaige courir la mer pour faire le plus de dommaige qu'il pourroit a vos subjectz suivant le commandement qu'il en a dudict empereur.

Advis envoyez au roy le 9 décembre 1554.

Il se continue tousjours que ce roy passera blentost devers l'empereur son pere, & disent les ungs que ce sera incontinant apres ces festes de Noel.

Le comte d'Aiguemont est arrivé cejourd'huy en ceste court, venant de devers ledict empereur. Et ont passé la mer avecques ledict comte, les ambassadeurs de Naples & Millan, qui viennent recongnoistre ce roy & royne, leur portant, comme l'on dict, de beaulx presens & de grant valleur.

Il y a quatre ou cinq jours que Anthoine Doria est arrivé & est prest, comme l'on dict, à s'en retourner; estant passé de deça pour parler à ce roy de ses propres affaires.

Il se continue que le roy des Romains [a] est desja party pour se trouver à la diette qui se doibt tenir à Auguste [b] à la fin de ce mois, & disent quelques ungs que ledict empereur mesme yra si sa sancté le luy permet.

---

[a] Ferdinand premier.
[b] Ausbourg.

L'on m'a donné advis de Flandres que l'empereur rompant dernierement son armée n'avoit donné congié que seullement à quelques Flamans, ayant mis tout le demourant de ses forces en garnison sur les frontieres qu'il esperoit rassembler incontinant apres ce premier jour de janvier.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

9 décembre 1554.

L'abbé de Saint-Salut, de la famille du légat Polus, donne avis au seigneur de Noailles, notre ambassadeur, de la disposition dans laquelle ce prélat se trouve de continuer les premiers erremens de la paix.

MONSEIGNEUR, par les lettres que j'ay escriptes au roy & à vous le 30 du passé, vous aurez veu entre aultres choses comme le langaige que le cardinal Polus me tinct quand je l'allay visiter, fust si froid & retenu que je ne me peus garder de soubçonner qu'il y eust quelque changement en l'affection que ceste royne & son chancellier disoient avoir de conduire la paix entre ledict seigneur roy & l'empereur. Et comme il me sembloit par beaulcoup d'apparences veoir les choses se disposer plus à une prompte ouverture de guerre de ce coustè que d'entreprendre le maniement de si saincte œuvre, nonobstant les bons & honnestes propoz que cedict chancellier

en avoit tenus à mon frere ; toutesfois despuis madicte despesche l'abbé de Sainct Salut [a] duquel j'ay par cy-debvant escript, qui monstre estre affectionné au bien des affaires dudict seigneur roy, & ainsin qu'il me semble, encores aultant à ceulx du prince de Piedmont, me vint visiter & entre aultres parolles commença à me discourir les difficultez qui s'estoient presentées au negociement que ledict sieur cardinal en avoit faict près de sa majesté & celle dudict empereur, luy semblant que les choses n'y estoient pour lors si bien disposées, comme il les a veues quelques temps apres la prinse de Mariembourg, que ceste dicte royne en sollicitoit vifvement son maistre ; mais que despuis son mariaige elle cheminoit plus reservée, me disant toutesfois que la legation de sondict maistre estoit fondée sur deulx poincts, l'ung pour remettre ce royaulme en l'obeyssance de l'eglise Romaine, & l'aultre pour conduire ceste paix tant desirée de nostre sainct pere, & attendue de toute la chrestienté, m'asseurant qu'à present que ledict sieur legat avoit mesné à si heureuse fin le premier, il vouloit reprendre les propoz de ladicte paix, & que desja il sçavoit ledict sieur son maistre si disposé d'en ouvrir la bouche aux conseillers de ceste dicte royne, pour apres en escripre audict seigneur roy. Voullant toutes-

[a] Le duc de Savoye lui avoit donné l'abbaye dont il portoit le nom ; mais comme il en tiroit peu de revenu pendant la guerre, il eût bien souhaité qu'une bonne paix eût remis son souverain dans ses états, & lui dans son bénéfice.

fois sçavoir de moy en quelz termes estoit le maniement qu'il avoit entendu despuis leur arrivée en ce lieu se praticquer par M. de Vaudemont avecques la royne douairiere [b] de Hungrie & madame [c] de Lorraine, & de vous, monseigneur, avecques ce chancellier. A quoy je luy respondis que toute la chrestienté s'attendoit de veoir achepver audict sieur cardinal ceste tant saincte & louable entreprinse, & que mesme l'on l'appelloit par tout le legat de la paix, & que je ne pensois pas qu'elle se peust conduire par aultre main que la sienne & celle de ceste royne; sçaichant comme ledict seigneur roy avoit en bonne estyme sa vertu & probité, & combien il auroit plus agreable le maniement de si grande chose venant de luy que de toute aultre personne qui s'en pourroit mesler, n'ayant au surplus rien entendu de la pratique dudict seigneur de Vaudemont, que seullement ce qui s'en disoit en ceste court, & que de celle qui s'estoit mesnée entre vous, monseigneur, & ledict chancellier, elle estoit remise à la venue dudict sieur legat. Par les propoz qu'en avoit tenus le susd. chancellier, & à mon frere qui étoit icy venu pour gratifier ceste royne de la part du roy de plusieurs honnestes & louables parolles que sa majesté m'avoit tenues despuis la consommation de son mariaige sur l'entretenement de l'amytié de leurs deulx majestez; mais bien me sembloit, non que je voulluse donner advis audict sieur le-

[b] Marie d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.
[c] Christine d'Oldenbourg, fille de Christierne. II. roi de Dannemarc.

gat duquel j'en doibs & vouldrois prendre toute ma vie, mais pour en parler selon la connoissance que je pouvois avoir des choses de deça, que s'il voulloit ouvrir les propoz d'icelle paix icy, ce debvoit estre à ceste royne mesme que j'avois congnue cheminer de beaulcoup plus grande affection en ceste affaire que nul de ses conseillers, ce que ledict abbé trouva fort bon & gousta merveilleusement, venant à discourir les empeschemens que ceulx qui sont pres de ladicte dame pourroient donner par leurs partialitez à la conduicte de ceste saincte œuvre, voullant rendre leur maistresse plus reservée à descouvrir le fond de son intention audict sieur legat pour penser faire la condition de l'empereur meilleure, m'asseurant qu'il tiendroit la main que le premier langaige que sondict maistre en ouvriroit, seroit en la personne de ladicte dame. Et s'estant despuis passé quelques jours sans que j'en eusse autres nouvelles, je pensay de le faire sonder dadvantaige; & à ce moyen j'envoyay hier la Marque devers luy soubz coulleur de l'advertir que je despeschois en France, & que s'il y voulloit escripre je luy ferois tenir seurement ses lettres, comme il m'en avoit aussy faict rechercher, ayant toutesfois commandé audict la Marque de le tirer plus advant en ces premiers propoz, s'il le trouvoit bien disposé, comme il feit incontinant de luy mesme, le chargeant de m'advertir secrettement comme ledict sieur legat son maistre avoit faict une lettre pour faire entendre au roy l'heureuse fin de l'occasion pour laquelle il passe la mer, avecques pouvoir ayant restitué

entierement ce royaulme en l'obeyſſance appoſtolicque, & qu'il ne luy reſtoit plus pour l'accompliſſement de ſa legation que veoir une bonne paix entre ſa majeſté & celle de l'empereur, pour le repoz & tranquillité de toute la chreſtienté, & que ſi ſadicte majeſté l'avoit agreable, il reprendroit tres voluntiers les propoz qu'il avoit diſcontinuez par quelque temps; y eſtant peult eſtre à preſent la ſaiſon plus diſpoſée qu'elle n'eſtoit lorſqu'il partit de France; laquelle lettre il debvoit envoyer monſtrer aux ſieurs du conſeil de ceſted. royne, pour ſçavoir ſi leur maiſtreſſe trouveroit bon qu'il recommençaſt ceſte praticque, mais ledict abbé de Sainct Salut luy ſouvenant de ce que je l'avois adverty luy figura en combien de façon tant de perſonnaiges qui ſont en ce conſeil pourroient deſpeindre à ladicte dame le zele dudict ſieur legat, & comme ceulx qui peult eſtre ſont par trop affectionnez audict empereur & ſes penſionnaires [d] vouldroient prendre ceſte choſe aultrement que à la verité, troublant par ce moyen l'affection qu'elle y pourroit avoir & la faiſant parler plus retenue audict ſieur legat qu'elle ne vouldroit; de ſorte qu'il ſe reſoluſt advant en eſcripre audict ſeigneur roy, ny en parler à aulcun deſdicts conſeillers en ſçavoir la volunté de ladicte dame par ſa propre bouche, ayant remis de luy en ouvrir

[d] Gardiner, Paget & autres étoient penſionnaires de l'empereur; ſon fils avoit épouſé la reine; toute la cour étoit Eſpagnole; cependant notre ambaſſadeur maintint la paix avec l'Angleterre, malgré tant de brigues & malgré les Anglois, ſi on peut le dire.

les propoz dans deulx ou trois jours qu'ilz auront reglé entierement toutes les difficultez de la religion où ilz sont encore en grande contrarieté il y a plus de huict jours ; & pensé ledict abbé que, la presence du prince de Savoye, qui doibt bientost arriver, pourra beaulcoup faciliter la conduicte de telle entreprinse, par le langaige que luy mesme en a entendu d'icelluy prince, estant avecques ledict sieur legat son maistre en la court dudict empereur, & apres ces bons propoz, icelluy de Sainct Salut laissa ledict la Marque pour aller dire à sondict maistre comme il m'avoit faict entendre qu'il desiroit escripre en France, & que j'avois là envoyé ung des miens pour l'advertir que je y faisois presentement une despesche, lequel sieur cardinal me manda apres m'avoir remercié de cest advertissement, qu'il ne pouvoit escripre pour le present, mais que dans trois ou quatre jours il feroit une lettre au roy qu'il m'envoyeroit pour estre seurement rendue à sa majesté. Laquelle j'attendray pour la vous envoyer promptement & en la meilleure dilligence qu'il sera possible par ledict la Marque instruict de toutes aultres choses qui se passeront entre cy & là pour vous en rendre compte ; & cependant j'ay pensé de vous advancer ce discours pour vous presenter ce qui se passe de deça à la pure & seulle verité ; encores, monseigneur, que je n'estime, selon mon petit jugement, qu'il se puisse mettre une bonne fin à chose si saincte & necessaire, tant il me semble congnoistre & descouvrir les intentions de ceulx cy n'estre, à mon advis, que pour entrer du premier jour à la guerre avecques

nous, pensans toutesfois par telles practiques endormir le roy, cependant qu'ilz feront leurs preparatifz. Mais je m'asseure bien, monseigneur, que de vostre cousté vous sçaurez les payer de mesme langaige & pourveoir qu'ilz ne puissent vous offenser où ilz le vouldront entreprendre, vous asseurant qu'il me reste bien peu d'esperance en l'affection de ceste dicte royne, que je cuyde estre beaulcoup reffroidie, & encore moings en la persuasion du legat, que je pense y cheminer de bonne intention; mais tout cela aura bien peu de force contre l'artifice de l'empereur, qui a gaigné tout ce conseil; & d'ailleurs son filz est si crainct & obey de sa femme qu'elle n'a aultre volunté que la sienne propre, & ne desire rien tant que de luy complaire en toutes ses actions, comme vous pouvez estimer, monseigneur, que font & feront tous ceulx qui sont aupres d'elle.

LE ROY à M. DE NOAILLES.

12 décembre 1554.

Le roi ordonne au ſeigneur de Noailles d'employer tous ſes ſoins pour maintenir l'alliance qu'il a avec l'Angleterre, & il ajoute qu'il renverra inceſſamment le protonotaire de Noailles dans ce royaume, pour travailler, conjointement avec lui, à la négociation de la paix avec l'empereur.

MONS DE NOAILLES, je commenceray ceſte lettre par reſpondre à ce qui reſtoit à vous faire ſçavoir de mon intention de la deſpeſche que apporta voſtre frere, qui eſt lorſque au ſieur Jean Ally [a], que je trouve bon & veulx pour tousjours luy augmenter la volunté de me faire ſervice, que vous luy faſſiez preſent encores d'aultres deulx cens eſcus à prendre ſur les deniers qui ſont en vos mains par delà. Auſſy que voullant bien gratiffier les gentilzhommes Eſpaignols dont m'avez eſcript, je leur ay accordé le paſſaige par mon royaulme, ſelon le memoire que m'en avez envoyé, & preſentement vous en envoye les trois ſaufz-conduicts. Apres cela, je vous diray que j'ay receu voſtre lettre du

[a] Howard, frere de Catherine Howard quatriéme femme de Henri VIII.

30 jour du mois passé, par où j'ay entre aultres choses entendu l'arrivée par-delà du cardinal Polus, & le bon recueil qui luy a esté faict, aussy les bons propoz qui sont pa entre luy & vous, la disposition en quoy vous l'avez trouvé de faire sortir quelqu'effect de son allée là. Semblablement entendu par vostredicte lettre ce que Paget a rapporté de son voyaige de Flandres; par où il semble que vous avez trouvé les choses grandement esloignées du bon chemin auquel vostredict frere les avoit laissées à l'entretenement de la commune amytié de ces deulx royaulmes, & qu'il y soit survenu nouveau & bien soubdain changement, qui est quand tout est dict, chose à quoy je pense bien que ce nouveau roy & la royne aussy, se laisseront tousjours facillement aller, persuadez & mesnez de la main de l'empereur, comme ilz sont; mais si veulx-je, & ay deliberé pour le bien de mon service, mettre toute la peyne & chercher tous les dextres moyens dont je me pourray adviser, pour eviter que nous ne venions à ouverte desclairation de guerre, encores que, comme vous dictes, l'ayde, fabveur & secours qu'ilz feront secrettement & couvertement audict empereur, ne soit moings dommaigeable & prejudiciable à moy & mes subjectz, que l'ouverture de ladicte guerre. Et pour ceste cause ay advisé, apres que j'auray eu de vos nouvelles sur la resolution du parlement qui se tient par-delà, & de ce que vous aurez plus advant peu descouvrir de l'intention dudict cardinal au faict de la paix, s'il est possible, renvoyer devers vous vostredict frere ou aultre, pour, sur les

propoz que vous tinct, & à luy, l'eveſque de Wincheſtre, de la vertue dudict cardinal, qu'il jugeoit plus apte que nul aultre, à conduire & manier ceſte praticque, & la ratacher par quelque moyen doulcement, cependant gaigner le temps, pour obvier que leſdicts Anglois ne ſe precipitent & laiſſent du tout aller. A quoy vous regarderez cependant de faire de voſtre part le mieulx que vous pourrez, affin de les contenir par bons offices, telz neantmoings qu'ilz ne puiſſent entrer en ſoubçon que l'on ſe deffie de leur volunté, ne que vous en croyez aultre choſe que ce que dernierement ladicte royne en a dict à voſtredict frere; prenant garde toutesfois d'obſerver exactement toutes leurs actions & depportemens, tant pour le reſpect de ce qui regarde & concerne noſtre royaulme, que de celluy d'Eſcoſſe, où, à ce que j'entends, le deſſeing deſdicts Anglois eſt plus incliné qu'ailleurs, par advis que j'ay de bon lieu; il ſemble que ledict empereur, pour les gratter où il leur demange, leur propoſe ceſte deſclairation ouverte plus pour le regard d'Eſcoſſe, que pour le mieng; eſtimant que le peuple s'y accommodera plus facillement, joinct qu'il promet leur ſubvenir de ſoldatz Eſpaignols & Allemans, pour facilliter l'expedition dudict pays d'Eſcoſſe. Ce que eſtant par moy preveu, ay deliberé commancer de bonne heure à pourveoir audict royaulme, & j'ay faict renforcer les bandes Françoiſes qui y ſont, auſſy y renvoye les Eſcoſſoiſes que j'avois icy, leſquelles ſe trouvent bonnes & fort aguerries; de ſorte que ſi nous en ve-

nons là, je ne veoy pas que lesdicts Angiois puissent guieres gaigner de ce costé-là. Si est ce, mons de Noailles, qu'il fault fuyr tant qu'il sera possible, de tumber à ce poinct; & ne me sçauroit-on faire plus grand plaisir & service que d'entretenir les choses au meilleur train d'amytié & bonne intelligence que l'on pourra, où je m'asseure que vous n'obmettrez rien de vostre part. Au demourant, je vous advise que je suis aussy apres à donner si bon ordre à toutes mes frontieres, si bien pourveoir mes places, & faire tel amas d'argent, que j'espere, si ledict empereur se met en campagne, comme il se vante debvoir faire au renouveau, le recepvoir si gaillardement que la perte & la honte tumberont sur luy. Car, Dieu mercy, mes affaires sont en tres bon estat de tous costez; qui sont les meilleures nouvelles que je vous puis escripre. Escript à Sainct Germain en Laye le 12 jour de decembre 1554. *Signé*, Henry. *Et plus bas*, de l'Aubespine.

M. DE NOAILLES au ROY.

16 decembre 1554.

Les habitans de la ville de Sienne en Toscane défendent leur ville & leur liberté avec une constance admirable. La valeur du roi, ses forces & la capacité & l'expérience de ses généraux, tiennent en respect, dit le seigneur de Noailles, nos ennemis en Angleterre.

SIRE, despuis le retour de mon frere par-delà, j'ay faict deulx despesches à vostre majesté du dernier de l'aultre mois & 9 du present, & par icelles au long escript ce qui s'est presenté pour le temps digne de vous faire entendre. Mainctenant j'ay pensé de vous envoyer la Marque; tant pour vous dire, sire, les particularitez que j'ay peu descouvrir de l'entreprinse de ce legat pour le bien de la paix entre V. M. & l'empereur, que pour vous rendre compte des soubçons & doubtes que je puis avoir, que ceulx-cy soient pour bientôst entrer à la guerre, & aussy pour plus seurement & diligemment rendre les lettres entre les mains du nunce du pape, que escript ledict legat à vostre majesté. Et remettant audict pourteur, & en ses memoires, le discours de ces deulx occasions, je vous diray seullement que la nouvelle qui est venue mainctenant par-deça,

de ce que Sienne [a] est resolue & obstinée d'attendre vostre secours, & que vous, sire, dispozez vos forces pour les y envoyer dans le temps de leur necessité, semble avoir desjà reffroidy le langaige des Imperiaulx; chose qui pourroit possible estre cause de vous faire, sire, rechercher plus vifvement de la paix, avecques l'instance dont je ne faicts doubte que le prince de Piedmont en fera à son arrivée par-deça, où tous les affaires de l'empereur sont, ou la plus grande partie, remises maintenant, me semblant encores ne vous devoir taire, pour conforter telle opinion, que ceste nation Espaignolle & mesme selon que je le puis entendre les Flamans & tous ceulx des Pays-Bas, contre leur ancien naturel & coustume tiennent vostre majesté en telle & si grande reputation [b]; vos ministres de telle prudence, cavallerie & gens de pied de si grande hardiesse, ayant descouvert leurs gens de guerre en avoir telle peur & crainte, ce que l'empereur mesme congnust clairement à Fouquemberge que je ne fais doubte, sire, que toutes ces occasions ne soyent pour le faire mortiffier & payer de quelque raison, se voyant d'ailleurs chargé de

[a] Les Siennois soutinrent un siège de plus d'un an, ayant à combattre en même temps la faim & les ennemis. Montluc commandoit dans la place; le connétable le laissa manquer de secours, parce qu'il étoit créature de la maison de Guise.

[b] On fait dire au cardinal de Richelieu, dans son testament politique, que le prince dont on a bonne opinion, fait plus avec son nom seul, que ceux qui ne sont pas estimés avec des armées considérables. *Ch. 9. sect. 2.*

plus grandes debtes & interests qu'il ayt jamais eus, ne pouvant tirer argent d'aulcuns de ses pays & estats, que ce qu'il luy vient de Perou assez incertainement & des Pays-Bas, tant sont les revenus d'Espaigne, Naples & Millan advancez & consommez pour ung longtemps advenir.

De Londres ce 16 decembre 1554.

Instructions & memoires envoyez au roy par la Marque, le 16 decembre 1554.

Le seigneur de Noailles envoie en France un gentilhomme de sa maison, pour rendre compte au roi des ouvertures que le légat a faites au roi & reine d'Angleterre, au sujet de la paix avec l'empereur; & il marque dans le même mémoire, les différens avis qui lui ont été donnés, que les Anglois songent à nous déclarer la guerre.

La Marque fera entendre au roy comme suyvant la despesche que j'avois dernierement faicte à sa majesté du 9 de ce mois, que le cardinal Polus m'avoit faict dire qu'il desiroit reprendre les propoz de la paix, entre ledict seigneur roy & l'empereur, & pour ceste effect, apres en avoir parlé à ceste royne, d'en escripre à leurs deulx majestez.

Le 15 de ce mois, ledict seigneur cardinal m'envoya par ung de ses gens ung gros pac-

quèt, me mandant que les lettres de sa majesté, de M. le cardinal de Lorraine, & de M. le connestable, y estoient, & que l'ambassadeur de nostre sainct pere, residant pres du roy, auquel il l'adressoit, les presenteroit, me priant de seurement & diligemment les faire tenir.

Et desirant, moy de Noailles, sçavoir comme les choses estoient passées, & que ledict la Marque en fust mieulx instruict, allant par delà, je l'envoyay visiter l'abbé de Sainct-Salut avecques bonne occasion & soubz couleur d'icelle tirer de luy les particularitez des propoz que ledict sieur legat avoit tenus à ladicte dame, affin que ledict seigneur roy en fust adverty advant que les lettres luy fussent baillées.

Et se presentant ledict la Marque à icelluy abbé, il luy fist incontinant entendre comme ledict sieur legat avoit commencé son parler à ceste digne royne, par les occasions de sa legation, luy disant entre aultres choses qu'il avoit esté envoyé de nostre sainct pere pour conforter & tenir la main à chose si saincte, que sa majesté avoit voullu entreprendre de remettre son royaulme en l'obeyssance du sainct siege apostolicque, & aussy pour prier & persuader le roy trez chrestien & l'empereur de faire cesser les troubles qui estoient par toute la chrestienté, pour raison de leurs querelles & voulloir mettre par une bonne paix de leurs deulx majestez, en repoz & tranquillité, non seullement leurs subjectz, royaulmes & estats, mais entierement toute icelle chrestienté. Sur quoy il avoit ouvert les propoz pendant le temps qu'il avoit de-

mouré pres de leurſdictes majeſtez, & avoit trouvé ledict ſeigneur roy ſi vertueulx prince & tant amateur du bien publicq, qu'il luy avoit ſouvent deſclairé voulloir entendre à tous partiz honneſtes & raiſonnables pour vifvre en amytié avec ledict empereur; & que ſçaichant tres bien la bonne & droicte oppinion que ladicte dame avoit à la conduicte de ſi ſaincte œuvre, luy en ayant, ſa majeſté, eſcript lorſqu'il eſtoit à la court d'icelluy empereur, luy ſembloiſt que pour l'alliance qu'elle avoit deſpuis prinſe avecques le roy ſon filz, ceſte affection ne luy debvoit eſtre de rien diminuée, mais au contraire augmentée & confortée, tant pour tenir ſon royaulme en l'eſtat qu'elle l'avoit trouvé, que pour ſuivre en toutes ſes actions, comme elle avoit ſi bien commencé, la volunté de Dieu, qui a grandement deſagreable, comme il eſt à croyre, tant d'effuſion de ſang reſpandu par le moyen de ceſte guerre.

A quoy ladicte dame luy reſpondiſt, qu'elle n'avoit jamais plus deſiré de veoir ung repoz en toute la chreſtienté qu'aujourd'huy, & qu'elle ne chemina jamais de meilleure affection ny de plus ſaincte intention à la conduicte de ladicte paix qu'elle feroit à preſent, n'eſtant ſon office, comme femme, de faire la guerre, mais pluſtoſt de contenir toutes choſes en amytié; outesfois qu'elle ne ſçavoit quelle fiance le roy pouvoit avoir d'elle, luy ayant, ſa majeſté, des le commancement de ſon advenement à ceſte couronne, faict entendre que pour la bonne alliance qu'il deſiroit de perpetuer avecques elle, & pour l'aſſeurance qu'elle ne s'affectionneroit en ceſt

affaire que du coufté de la raiſon, il auroit tres agreable le maniement qu'elle en vouldroit entreprendre ; mais que deſpuis ſon ambaſſadeur, qui reſide pres dudict ſeigneur roy, pourſuivant ſes propoz, M. le conneſtable luy auroit dict, que le roy ne la pouvoit tenir que ſuſpecte, ayant contracté mariaige avecques le filz de l'empereur, qu'il ne pouvoit eſtimer que ſon ennemy. Ce qui l'avoit deſpuis faicte aller plus retenue & reſervée qu'elle n'avoit penſé faire.

Et eſtant ce roy tousjours preſent durant ces propoz qui furent tenus en Anglois, ledict ſieur legat changeant de langaige, luy adreſſa ſa parolle, diſant qu'il parloit à la royne ſa femme de la paix entre l'empereur & le roy trez chreſtien, & qu'il eſtoit neceſſaire pour le bien publicq de toute la chreſtienté, que luy, comme roy de ce pays, & non comme filz de l'empereur, ſe diſpoſaſt à eſtre le moyen de la conduire.

A quoy ce roy reſpondit, qu'il ne s'en pouvoit meſler, eſtant filz de l'empereur, & par conſequent les querelles de ſon pere eſtant les ſiennes propres, mais que la royne ſa femme, à qui ce royaulme appartient, pouvoit faire ce que bon luy ſembleroit, l'aſſeurant que de ſon coufté, il n'y donneroit aulcun empeſchement.

Lors ledict ſieur cardinal ayant trouvé, comme il luy ſembla, leurs intentions eſtre pour ceſt effect bien diſpoſées, leur fiſt entendre à tous deulx, que pour le deſir qu'il avoit au bien, repoz & tranquillité de toute la chreſtienté, & pour le commandement qu'il en avoit de noſtre ſainct pere, il

le deliberoit de recommancer, avecques le bon plaisir de leurs majestez, la praticque qui avoit esté interrompue par quelques jours, & pour cest effect, il avoit faict une lettre au roy trez chrestien, de laquelle il leur fit lecture, leur demandant apres à tous deulx ce qu'il leur en sembloit.

A quoy cedict roy respondist, qu'elle ne pouvoit estre trouvée que bonne, attendu que par icelle, ledict sieur legat ne parloit qu'en termes generaulx sans rien particulariser.

Et apres avoir faict entendre ledict sieur de Sainct-Salut, tout ce que dessus audict la Marque, il luy pria de me dire, qu'en toutes choses que je negocierois pour cest effect, je parlasse ouvertement & sans aulcune couverture audict sieur legat son maistre, tant en ce que j'en aurois commandement du roy, que des choses que je vouldrois luy ouvrir de moy mesme, m'asseurant que le tout seroit receu & prins par ledict sieur en fort bonne part, n'estant son affection en ceste œuvre, ny en toutes ses aultres actions, que saincte, droicte & bonne; voullant cheminer sans se particulariser d'ung coustè ny d'aultre, que pour le bien publicq, & si clairement & ouvertement qu'il ne puisse engendrer aulcun soubçon.

Et venant ledict la Marque à sonder ledit abbé plus advant, comme de luy mesme sur le moyen de ladicte paix.

Il luy desclaira que tout le desir dudict sieur legat, pour parvenir à ceste paix, est de conduire ces deulx princes en volunté de traicter, & que pour cest effect ilz deputassent

deulx ou trois grandz personnaiges de chascun coustè pour s'assembler en quelque lieu neutre, comme pourroit estre Calais, où se trouveroit ledict sieur cardinal, delegué de nostre sainct pere, & d'aultres de la part de ce roy & royne pour y assister & y tenir la main.

Luy semblant estre fort necessaire, que durant ce parlement, l'on dust faire une suspension d'armes, affin que toutes choses se debattissent avecques plus de froideur & de raison, & sans aultre affection d'ung coustè ny d'aultre, que d'avoir Dieu & le bien publicq devant les yeulx.

Combien que ledict sieur de Sainct-Salut estimoit que ladicte suspension d'armes durant ledict parlement se pourroit malaysement accorder, pour ce qu'estant par cy-devant ledict sieur legat pres de l'empereur, venant à luy ouvrir des moyens pour la conduicte d'icelle paix, & luy remonstrant que pour la negocier, il estoit besoing de faire ladicte suspension, icelluy empereur la trouvoit fort desadvantageuse pour luy, desclairant qu'elle ne se pouvoit aculnement accorder, sans que premierement le roy restituast les places qu'il tenoit despuis le traicté de Soissons.

Disant dadvantaige audict la Marque icelluy de Sainct-Salut, que la plus grande difficulté qu'il voyoit à la conduicte de ladicte paix, estoit la restitution des biens dudict prince de Savoye; par lequel propoz & aultres qu'il m'a tenus, ledict de Sainct-Salut se monstre fort affectionné audict prince, mesme jusques à desirer que le roy fasse parle à luy particulierement, estant arrivé par der

ça, par moy ou par aultre, comme ledict la Marque pourra plus au long dire, suyvant le langaige qui luy en a tenu, ensemble toutes aultres particularitez par le mesnu, & mesmes sur la restitution du duché de Millan en fabveur dung des plus jeunes enfans dudict seigneur roy.

Sçaura ledict la Marque particullierement de M. le conneſtable, s'il plaisoit au roy, que moy de Noailles, poursuiviſſe ceſte praticque de paix avecques ledict sieur cardinal, ce que j'auray à luy respondre, s'il voulloit sentir de moy de quelz personnaiges ledict seigneur roy vouldroit faire eſlection pour en traicter, ensemble le lieu pour s'en assembler.

Me semblant que ſi ladicte place de Calais, desjà nommée, ainsy qu'il se peult entendre, par ledict sieur cardinal, estoit pour le present en rien suspecte, qu'il seroit fort à propoz de faire dresser des tentes, en quelque lieu plus commode, entre Ardres & Guynes, où telz grands personnaiges puiſſent s'en assembler trois ou quatre heures du jour, ayant apres leur retraicte fort prochaine auxdicts lieulx d'Ardres & Guynes.

Dira aussy ledict la Marque les particularitez, qui font doubter que ceulx-cy sont pour bientoſt entrer à la guerre & se declairer.

Premierement, qu'il y a ung fort longtemps qu'ilz n'ont faict aulcune raiſon ny juſtice aux subjectz du roy qui poursuivent de deça, les remettant d'ung jour à aultre, qu'eſt la couſtume de l'Anglois, quand il veult commencer la guerre, de se tenir en longueur & diſſimulation quelque temps aulpa-

ravant, & se prevalloir & saisir de tout ce qu'il peult sur son ennemy.

Ilz n'ont jamais voullu que l'ambassadeur du roy se soit trouvé en aulcune assemblée où ce roy fust.

Ilz permettent à ung nommé Me. Houtzman, leur subject, d'aller avecques ung bon navire & quatre pinasses, soubz pretexte du service de l'empereur, courir la mer pour trouver les navires François qui vont au Perou & Terres Neuves, & les endommaiger, & encores au retour delà, comme l'on dict, venir attendre ceulx qui sortiront de la riviere de Seine à ceste chandeleuse.

S'enquerant l'ambassadeur Venitien, qui reside par deça, au millord Thresorier, si la paix se feroit, il luy dict qu'il ne sçavoit si elle se conduiroit ou non; bien l'asseuroit-il que ce roy tireroit de ce pays gens & argent à sa devotion, pour secourir son pere, & que si sa majesté le voulloit faire proposer au parlement, il luy seroit accordé sans difficulté.

Et à ce propoz, ung paincte François, nommé Nicolas, qui sert de longtemps d'advertisseur aux ambassadeurs qui sont par deça, a donné advis que le filz dudict millord Thresorier luy avoit tenu mesme langaige, & que ceste esté ne passeroit sans desclairation de guerre de leur coustè.

Il y a quelque jours que l'on m'a donné advis, que le Clerc qu'ilz appellent icy de l'ordonnance, qui sert aux reparations de la tour de ceste ville, estant dans icelle tour & parlant avecques quelques ouvriers qui besoignoient aux fortiffications, venant sur le propoz de Boulongne, il leur dict; je vais

bailler dix escus à qui vouldra de vous aultres à m'en rendre quinze, quand ledict Boulongne sera aux Anglois; qui est bien à dire qu'ilz la veullent attaquer.

Dira aussy, comme estant mon secretaire, il peult avoir sept jours à ce conseil, il vist qu'ung ingenieur presenta à ce chancellier deulx cartes, l'une de l'Escosse, luy monstrant l'assiette du petit lict de Dompbarre & l'Islebourg; & l'aultre de Picardie, où estoit Boulongne, avecques tous les forts qui sont aupres de la Dunette, tour d'Ardres, & aultres; & parla ledict chancellier longuement à luy debattant desdictes cartes. Mais mond. secretaire ne peult entendre les propoz, tant parce qu'il n'osoit s'approcher, de peur d'estre apperceu, que pour ce qu'ilz parloient Anglois.

Le commung bruict par toute ceste ville est, que bientost nous serons à la guerre; ce qui donne une grande deffabveur à tous les François qui sont par deça.

Le parlement a esté remis, & ne peult on penser, qu'ayant decidé toutes choses pour la religion, ilz ayent à s'assembler pour aultre occasion, que pour faire des impostz & subsides sur le peuple, pour commencer la guerre, ne pouvant par leur coustume, qu'ilz appellent icy, aultrement les tailler.

L'on m'a donné advis despuis deulx jours, que le comte de Pembroug faisoit preparatifz pour assembler six mil hommes de pied & quelque nombre de gens de cheval, & mesme le paincte François susdict, m'a dict qu'il luy avoit envoyé demander des bardes de cheval, luy faisant entendre qu'il luy en falloit ung nombre.

Toutes lesquelles particularitez, avecques plusieurs aultres demonstrations & l'ambigue responce que cedict roy me fist sur l'entretenement de la paix, faict soubçonner qu'ilz se laisseront aller aux persuasions de l'empereur pour bientost se desclairer, s'ilz ne sont retenus par la prudence de ceste royne & legat, qui, comme l'on dict, ne desirent qu'une bonne paix.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

16 décembre 1554.

Le cardinal Polus continue à ménager la paix, ou du moins une trève entre le roi de France & l'empereur; & M. de Noailles témoigne au connétable de Montmorency, qu'il seroit à souhaiter qu'il fût à la tête de nos plénipotentiaires, d'un côté, & le duc d'Albe pour l'empereur, de l'autre.

MONSEIGNEUR, vous entendrez tant par les memoires que j'ay baillez à la Marque, que parce qu'il vous dira si au long, & par le menu, des occurrances de ce lieu, que je ne vous en feray par ceste lettre aulcune rediste, me semblant toutesfois vous debvoir dire, que je veoy acheminer les choses, selon que je puis descouvrir de ce legat, pour entrer bientost en quelque assemblée, pour traicter de la paix, où luy mesme faict compte de se trouver, & par-là venir à ceste suspension d'ar-

mes que mon frere me parla de vostre part; laquelle je m'asseure, si ainsy est, sera accordée de bien peu de temps du coustè de l'empereur, mais elle se pourra avecques bonne occasion allonger, si tant est que l'on y entre. Ne me pouvant garder de vous dire, monseigneur, que je desirerois si assemblée s'en faisoit delà la mer, que en chose si saincte & utille à toute la chrestienté, vous fussiez envoyé de sa majesté & le duc d'Alve pour l'empereur. De tout sera vostre bon plaisir de m'envoyer amples memoires & instructions, affin que je ne puisse faire aulcune erreur, mais suivre en toutes choses l'intention du roy & vostre. Vous suppliant, monseigneur, de ne vouloir craindre à vous eslargir par lesdictes instructions, ou par creance à mon frere, s'il vous plaist le renvoyer par deça; car je m'asseure & prometz d'estre en cela tant & si fort tardif & retenu qu'il vous plaira me commander.

Monseigneur, je feray la fin à ceste lettre en priant nostre seigneur vous donner tres heureuse & tres longue vie. De Londres ce 16 jour de decembre 1554.

M. DE NOAILLES à M. d'OYSEL.

16 decembre 1554.

Projet d'un traité de paix entre la France & la maiſon d'Autriche, par la médiation du cardinal Polus.

MONSIEUR mon compaignon, encores que je vous aye eſcript aſſez amplement par voſtre herault, qui eſt party deſpuis quatre jours, ſi ne laiſſeray-je aller les ſieurs de Seron [a] & Dareskin preſens pourteurs ſans vous faire ce mot, pour vous dire que M. le cardinal Polus entreprend de nouveau le maniement de la paix, & pour ceſt effect, en a desjà eſcript au roy, à monſeigneur le cardinal de Lorraine, & à monſeigneur le conneſtable, & encores que je n'en attende l'iſſue que je deſirerois, pour beaulcoup de difficultez que je remetz ſur vos bons & prudens diſcours, ſi ne laiſſeray-je pourtant de vous advancer ceſte nouvelle, à laquelle poſſible, Dieu metra la main contre l'eſperance des hommes, ce que je ſupplie ſa divine bonté. Monſieur mon compaignon.

[a] Ecoſſois zèlé catholique, & qui fut depuis ſolliciter du ſecours auprès du duc d'Albe.

LE ROY à M. DE NOAILLES.

21 decembre 1554.

Le roi donne avis à son ambassadeur, qu'il a fait remercier Dieu solemnellement dans les principales églises de son royaume, de l'extinction du schisme en Angleterre. Négociations différentes au sujet de la paix avec l'empereur.

MONS DE NOAILLES, j'ay receu grand contantement & loué Dieu de la bonne & agreable nouvelle que j'ay eue par vostre lettre du 19 de ce mois, ayant sceu par icelle, comme il luy a pleu tellement & si bien disposer les choses de la religion par delà, que finablement, le voyaige du cardinal Anglois, legat de nostre sainct pere, ayt apporté tant d'heur à la chrestienté & de bien à l'eglise universelle de Dieu, que d'avoir reduict & remis ce peuple égaré, comme il estoit, en l'obeissance de sa saincteté, & tiens cela comme ung grand miracle. Laissant à part les cerimonies qui y ont esté gardées & observées par le roy & la royne, que j'estime grandement pour l'exemple de leurdict peuple, qui s'en est, comme il fault penser, plus facillement laissé aller à une si saincte & salutaire chose; & vous prometz que sans attendre que leur ambassadeur me face part de l'histoire, comme il sera passé, ainsy que j'estime qu'il fera, &

que l'on n'oubliera poinct, soit par le moyen dudict legat, ou dudict ambassadeur, à s'en conjouyr avecques moy, je n'ay laissé de commencer [a] à en faire remercier Dieu aux principales eglises de mon royaulme, comme de chose qui m'a aultant donné de consolation que j'en sçaurois recepvoir, voyant ung si grand bien survenu de la grace de Dieu en ladicte chrestienté; mais j'ay au demourant bien notté & consideré les propoz que vous a tenus l'abbé de Sainct-Salut, & ce que vous pouvez esperer dudict legat & de son voyaige. Quant au second poinct de sa legation, qui est le faict de la paix, à laquelle je ne faicts doubte qu'il n'y ayt bonne & droicte intention; mais si fault-il croyre que estant-là ja attaché comme il est, il n'y sçauroit faire que ce que lesdicts roy [b] & royne trouveront bon, & par consequent ce que l'empereur luy fera sçavoir luy estre agreable; trouvant que vous avez tres bien respondu audict abbé, lorsqu'il vous a dict qu'il seroit necessaire de sçavoir en quelz termes estoient le maniement que en faisoit mon cousin le comte de Vaudemont, avecques celuy qui

[a] Henri II. ne dément point le nom & le caractère de très-chrétien attaché à sa couronne. Il eût pû, dans la conjoncture du mariage de la reine avec le prince d'Espagne, appuyer les mécontens, dont le nombre croissoit à tous momens par la crainte de l'inquisition Espagnolle; mais l'intérêt de la religion l'emporta sur la raison d'état & sur la politique

[b] Ce prince, le plus défiant de son siècle, ne permit jamais au légat de parler à la reine qu'en sa présence.

s'eſtoit commencé avecques l'eveſque de Wincheſtre, qui, quand tout eſt dict, que pour ſonder & ſentir ſi je faiſois aulcun eſtat de ces deulx paticques, n'eſtant jà beſoing que vous luy en dictes rien dadvantaige, juſques à ce que apres que j'auray oy la Marque que me devez envoyer, je ſois plus advant eſclaircy de ce que vous aurez deſpuis apprins. Cependant je ne veulx pas toutesfois obmettre à vous faire ſçavoir que deſpuis cinq ou ſix jours mondict couſin de Vaudemont m'a adverty que ayant faict un voyaige vers l'empereur en Flandres, pour luy faire trouver bon qu'il eſpouſe ma couſine la damoiſelle de Nemours [c], luy a mis en advant quelques praticques pour entrer au faict de ladicte paix, par où il ſe peult juger qu'ilz en ont grande envie, ou bien qu'ilz taſchent à diſſimuler leurs affaires & couvrir leurs affections, penſant m'endormir, & que je ne pourvoye aux miengs, & doibt, mondict couſin, eſtre icy dedans ſept ou huict jours, pour me faire plus advant entendre l'intention de ceulx qui luy en ont faict l'ouverture, & vous aſſeure bien que ce n'eſt pas moy qui en ay commencé les propoz, encores que le bruict ayt couru au contraire en Flandres. Tant y a, mons de Noailles, que leſdicts articles ſont telz que je ne ſçaurois dire, que ceulx qui les ont dreſſez, n'aillent naifvement & franchement en beſongne, ſi de longtemps je n'avois experimenté qu'il ne s'y fault poinct fier; ſinon autant que l'on en veoit les effects, & pour ceſte cauſe amaſſant en-

[c] Jeanne de Savoye, ſœur du duc de Nemours.

enſemble ce qui vient de ce couſté là & du voſtre, auſſy les depportemens & demonſtrations qu'ilz font en voſtre endroict, & que de nouveau ilz ont faict en Boullonnois, dont le ſieur de Senarpont [d] vous a eſcript & a adverty, ainſy qu'il m'eſcript, & demoure au même ſoubçon que vous faictes, que la fin n'en vaudra guieres, n'ayant pas voullu pourtant laiſſer à vous envoyer ung double de la lettre dudict ſieur de Senarpont, affin que ſuyvant icelle, ſi jà ne l'avez faict, vous en faictes doulcement remonſtration par-delà, pour en tirer ce que vous pourrez de raiſon & reparation. Cecy eſt, mons de Noailles, une deſpeſche comme inopinée, que je vous ay bien voullu faire entre ey, & que ledict la Marque vienne, affin que vous ſçachiez là où j'en ſuis, & vous puiſſiez au demourant mieulx conduire ez choſes qui s'offriront pour le bien de mon ſervice. Eſcript à Sainct Germain en Laye le 21 jour de decembre 1554. Ainſy *ſigné* Henry; & *plus bas*, de l'Aubeſpine.

[d] Les Flamans, ſujets de l'empereur, avoient fait des courſes ſur les terres de France, & conduit leur butin ſur celles d'Angleterre.

LE ROY à M. DE NOAILLES.

24 decembre 1554.

Suite des conquêtes du maréchal de Brissac ; prise d'Yvrée en Piémont, qui fût bientôt suivie de celle de Vulpian.

MONS DE NOAILLES, despuis trois jours je vous ay faict responce à vos dernieres lettres du 9 de ce mois, & adverty de tout ce qui s'offroit, & despuis ayant eu nouvelles de mon cousin le mareschal de Brissac, comme il a prins & mis en mon obeissance la ville & citadelle d'Yvrée en Piedmont, qui est une belle & grande place [a], bien commencée à fortifier par l'empereur, je n'ay voullu faillir à vous en donner advis, & comme il y avoit dedans Morales, mestre de camp Espaignol & huict cens soldatz Espaignolz & Italiens, & sept cens lansquenets des meilleurs, que l'empereur ayt poinct de delà, qui est une des belles & utilles conquestes & adjonctions qu'il eust sceu faire en mon pays de Piedmont, & qui me tiendt le chemin ouvert pour entrer plus advant avecques toute la commodité que je sçaurois desirer. Apres avoir, mondict cousin, donné ordre à ce qui y est à faire pour la

[a] Située sur la riviere de la Doire-Balle, qui sort de la Val d'Aouste, dont elle ferme l'entrée.

fortification, & laissé dedans la garnison qui y est necessaire, il s'est acheminé avecques mon armée qui n'est pas petite, droict à Sainct Germain, tirant le chemin de Versel, & à ce qu'il m'escript, espere, ne se faisant mondict ennemy plus fort qu'il est, de faire ung bon & fructuel voyaige. J'estime, mons de Noailles, que la nouvelle en pourra jà estre par-delà, & je croy qu'ilz n'en feront pas grand cas; mais si vous assuray-je bien que je tiens ladicte conqueste pour bien chiere & utille, quand ce ne seroit que la place de Vulpian, prochaine de Turin, est du tout bridée par-là, & hors d'esperance d'avoir ne vivres, ne secours, sans la mercy de quatre ou cinq places que j'ay tout à l'entour; & n'y avoit que ce trou là dont ilz tiroient audict Vulpian toutes leurs commoditez; & croy que mes ennemys, quelque mine qu'ilz en facent, auront ceste perte à tres grand desplaisir. Et suis, attendant la venue de la Marque, & affin d'entendre comme toutes choses seront passées, & ce qui sera survenu par-delà depuis vostredicte derniere despesche, n'ayant de quoy vous faire plus longue lettre. Priant Dieu, mons de Noailles, vous avoir en sa garde. Escript à Saint Germain en Laye le 24 jour de decembre 1554. Henry; *& plus bas*, de l'Aubespine.

M. DE NOAILLES. à M. LE CONNESTABLE.

26 decembre 1554.

Notre ambaſſadeur donne avis au connétable de Montmorency, que le chancelier d'Angleterre, voyant que la France ne ſe preſſoit pas d'entamer la négociation de la paix, redemande avec empreſſement le protonotaire de Noailles, auquel il en avoit fait les premiers ouvertures.

MONSEIGNEUR, vous ayant renvoyé la Marque du 17 de ce mois, amplement inſtruict des occurrances de deça, & eſcripvant mainctenant au roy tout ce qui eſt advenu deſpuis digne de ſa majeſté, il ne me reſte plus à vous dire, ſi ce n'eſt que j'ay deſcouvert, comme il me ſemble que ce chancellier s'attendoit que vous luy deuſſiez encores renvoyer mon frere. ainſy que j'ay peu ayſement congnoiſtre par le rapport de mon ſecretaire, apres luy avoir preſenté les ſaufz-conduicts des trois ſeigneurs Eſpaignolz, quand il demanda ſi mondict frere ne retourneroit [a] poinct par-deça, luy replic-

[a] La converſation agréable de ce jeune ſeigneur, ſa ſcience & ſa capacité, lui avoient gagné l'eſtime de ce vieil miniſtre. On a remarqué que les cardinaux d'Eſt & Madrucce étoient intimes amis, quoique protecteurs en cour de Rome des couronnes de France & d'Eſpagne, qui avoient des intérêts ſi oppoſés.

quant

quant ce propoz par deulx fois avec ques quelque honneſte parolle à ſa louange & reputation, toutesfois en viſaige deſplaiſant, comme il ſembla à mondict ſecretaire, de ce qu'il ne luy ſatisfaiſoit par ſa reſponce, qui fuſt telle qu'il n'en ſçavoit rien, & n'avoit aulcunement ouy parler du retour de mondict frere par deça; à quoy encores j'adjouſteray, monſeigneur, pour plus claire congnoiſſance de ceſte mienne oppinion, comme ung des gens de Me. Wothon (b) (qui eſt pardeça il y a fort long-temps) s'attendoit d'eſtre renvoyé vers ſon maiſtre ſur la premiere deſpeſche que j'aurois, ainſy que luy-meſme s'en eſtoit deſcouvert à quelqu'ung des miengs. Mais apres que les ſuſdicts paſſeportz ont été preſentez, ſans eſtre accompaignez d'aultres parolles, ny langaige de voſtre part, mais ſeullement de ce que j'ay mis du mieng, & l'honneſteté dont le roy uſoit à l'endroict des ſubjectz de l'empereur, & meſme à la requeſte dudict chancellier, le ſuſdict ſerviteur dudict Wothon a eſté remis d'eſtre renvoyé par delà ſur aultre nouvelle deſpeſche de France; qui me faict croyre que ſe fera ſur la reſponce que ſa majeſté fera aux lettres du cardinal Polus, ayant baillé ledict ſerviteur lettres & pacquet cy-enclos à mondict ſecretaire, pour faire tenir à ſon maiſtre, pour excuſe de ſa longue demoure. Et vous diray à ce propoz, monſeigneur, qu'il a eſté prudemment conſideré d'attendre ceſte derniere occaſion

[b] Ambaſſadeur de la reine d'Angleterre en France.

a leur respondre, attendu l'obscurité & variété de la responce de ce chancellier, & qu'il fault croyre, que tant plus l'on monstrera de volunté & d'oppinion en telle chose, d'aultant ilz s'en reculleront, combien que je ne face aulcun doubte qu'ilz ne desirent la paix, & encores plus la congnoissent leur estre utille & necessaire, encores qu'il se descouvre tous les jours beaulcoup d'apparence qu'ilz seront pour se laisser aller à la guerre, comme vous, monseigneur, pourrez veoir par les advis que je vous envoye cy-enclos.

Monseigneur, je vous avois par cy-devant escript d'ung Anglois appellé Hontzmen, qui doibt aller à la mer au service de l'empereur, avecques deux bons navires de guerre & quatre pinasses. J'ay sceu maincténant comme tout son esquipaige est prest tant à Porsmouth, que aultres ports de ceste couste, où il a particulierement employé plus de trois mil escus, & que hier estant prest à partir pour s'en aller, cest admiral le manda vers luy, & pour quelque hayne particulliere plus que de bonne foy, comme il est à estimer, luy dict plusieurs injures & entre aultres propoz, qu'il le gardoit bien d'aller piller ne desrober les François en la mer, comme il se vantoit, & que cela pourroit estre cause d'une ouverture de guerre, ainsy que leur ambassadeur qui est en France, l'avoit escript aux seigneurs de ce conseil. De quoy le comte de Pembroug, qui soustient & advoue à luy ledict Hontzmen, en est entré en quelques parolles avecques ledict admiral, pour ce que son partement en est retardé. Toutesfois le-

dict Hontzmen a, comme j'entends, bonne esperance de faire ce voyaige, & ne fault doubter, monseigneur, si tant est qu'il le fasse, estant luy ung fort malheureulx instrument, comme j'entends, qu'il ne soit pour faire beaulcoup de mal aux subjectz du roy, & qu'il prendra, comme il est à croyre, les bannieres angloises quand il se sentira foible, & à son advantaige les imperiales. Je ne feray faulte, monseigneur, vous tenir adverty de ce qui en succedera.

M. DE NOAILLES au ROY.

26 décembre 1554.

Le seigneur de Noailles rend compte au roi, d'une tentative que la reine d'Angleterre avoit fait faire dans le parlement, pour en tirer du secours en faveur de l'empereur, contre la France. Il joint à cette dépêche différens avis.

SIRE, encores que je vous aye envoyé la Marque le 17 de ce mois, amplement instruict de ce qui s'offroit lors, si ay-je pensé vous faire de nouveau ceste despesche, pour pouvoir advertir vostre majesté, comme ceulx-cy n'ont interrompu leur parlement pour ces festes, comme je vous avois faict entendre qu'ilz debvoient faire; mais vont tousjours le continuant contre leur ancienne coustume & commune oppinion de tous, & tiennct l'on

qu'ilz le feront encores longuement durer, n'y ayant esté jusques icy parlé que de la religion, tant il s'y trouve de difficultez, & durant lesquelles ces jours passez, il y eust ung personnaige de la haulte chambre auquel il sembla, pour ne perdre temps, debvoir porter (comme il fist) une billette à la basse, par laquelle il mettoit en advant, s'il n'estoit pas raisonnable que le filz secourust le pere, voullant dire de ce roy à l'empereur. Ce qui fust si bien recueilly du tiers estat, si promptement & avecques grande raison respondu comme par le dernier parlement, & le traicté de mariaige d'entre ce roy & royne, cela avoit esté & estoit tellement consideré, qu'il n'estoit plus besoing mettre telles choses en advant pour les faire entrer à la guerre, laquelle response ne fust aucunement contredicte, ny despuis n'en a esté parlé. Mais il est à craindre que sur la fin dudict parlement, apres l'avoir ainsy longuement faict durer ilz ne soyent pour reprendre ce propoz avecques infinis moyenz de l'artifice de ces Imperiaulx & de ce chancellier, qui est ung des plus couverts & industrieulx personnaiges, pour telles mesnées, qui soit au monde. Et encores que tant celle noblesse, que peuple ne desirent la guerre, mais au contraire la craignent, si est-il toutesfois fort à doubter, qu'ilz n'en facent succeder ce que ce roy vouldra. A quoy j'auray l'oeil si ouvert, que j'espere vous en advertir à la mesure qu'il y aura moyen de le descouvrir. Et cependant, sire, vous pouvez croyre que suivant les lettres qu'il vous a pleu m'escrire le 12 de ce mois, je contiendray de ma puissance toutes

choſes en doulceur, ainſy que j'ay faict juſques icy, & avecques telle patience pour en ſuivre voſtre bon commandement, qu'il ſe peult eſtimer, que je ſembleray & tiendray par cy-apres, comme j'ay le plus de temps faict deſpuis que je ſuis par deça, plus du priſonnier que de l'ambaſſadeur, vivant en une grande contrainɛte de laquelle je ne feray aulcun ſemblant, attendant voſtre bon plaiſir, & commodité, en ſupportant le tout, qui ſera petite choſe, & à moy facile à comporter, puiſque ceia peult aulcunement ſervir à quelque utillité pour le bien de vos affaires. Me ſemblant toutesfois, ſire, qu'ilz ne ſont encores bien reſolus d'ouvertement ſe deſclairer, qui pourra eſtre cauſe que je vous donneray pluſieurs advis aſſez doubteulx & contraires. Et à ce propoz, je vous diray, ſire, comme les trois ſaufz-conduicɛz qu'il vous a pleu accorder à ces ſeigneurs Eſpaignols, ont eſté de ce chancellier & ſeigneurs de ce conſeil receuz à grand contantement, & en l'heure meſme portez à ce roy par l'eveſque de Norvych [a], & à moy incontinant accordé & deſpeſché ung aultre avecques commiſſion de chevaulx de poſte, pour envoyer un pacquet en Eſcoſſe, qui a eſté le premier que j'ay peu obtenir deſpuis quatorze mois, pour ſemblable effect, combien que j'en avois eu trois deſpuis ſix ſepmaines, mais c'eſtoit pour des Eſcoſſois, & encores falloit-il demourer cinq ou ſix jours à les recouvrer.

[1] Hopton, célèbre par pluſieurs ambaſſades.

DVIS.

Il est venu nouvelles de Flandres en ce lieu, que l'empereur a faict arrester tous les navires de ses subjectz, qui sont par les portz & havres des Pays-Bas; mais on ne sçait encores pour quelle occasion.

Aussy est bruict par deça, que aulcuns des navires du roy, ont prins trois grands vaisseaulx Espaignols, qui venoient icy chargez de lingots d'or, chevaulx d'Espaigne, & aultres riches marchandises, estant l'ung desdicts trois vaisseaulx appellé l'Imperial, celuy auquel ce roy passa en ce pays.

L'on dict aussy, que le regent [*b*] de la duché de Millan, residents pres de l'empereur, doibt de brief passer en ce lieu, dont on ne sçait pourquoy.

Il est venu advis par ung courrier, que le marquis de Pesquere [*c*], qui est longtemps a allé à Naples, prendra la possession de ce royaulme au nom de ce roy & royne, a faict entendre audict seigneur & dame comme le marquis de Marignan [*d*] battoit Sienne [*e*]

[*b*] Lopez Suarez Figueroa, habile homme pour le cabinet, mais mauvais capitaine, incapable de tenir tête à un si grand homme de guerre, qu'étoit le maréchal de Brissac, qui commandoit nos armées dans le Piémont.

[*c*] Fils d'Alphonse d'Avalos, marquis du Guast, qui perdit la bataille de Cérisolles contre François de Bourbon, duc d'Anguien.

[*d*] Medequini, fils d'un fermier des douanes de Milan, & frere du cardinal Medequini, depuis pape sous le nom de Pie IV.

[*e*] Cette ville invincible par les armes, ne fut vaincue que par la famine.

en intention de la forcer s'il peult, advant que le secours du roy y arrive.

Et d'aultre bon lieu, le seigneur de Noailles tient comme l'empereur & les siengs commencent de diminuer l'esperance qu'ilz avoient par cy-devant de prendre ladicte ville, trouvant les choses plus difficiles qu'ilz ne s'estoient promis.

Ledict empereur ne bouge de son poesle en fort grande indisposition de ses membres, & quelque peu moings de son esprit [f], comme l'on dict, de sorte qu'on ne luy parle que bien peu d'affaires, encores faut-il qu'elles soient de tres grande importance, n'ayant aultre exercice ny passetemps qu'à monter & desmonter ses orloges.

L'on dict icy, que la diette qui se debvoit tenir à la fin de ce mois à Auguste, a été remise à un aultre temps, estimant les ungs, que ce n'est qu'un bruict que l'empereur a par cy-debvant faict courir de l'assemblée d'icelle, pour plus faciliter ses affaires en la Germanie.

Aulcuns tiennent que apres la conclusion & confirmation des actes passez en ce parlement, quant au faict de la religion, sera proposé & mis en advant, que au cas que ceste royne allast de vie à trespas devant ce roy, son mary ledict seigneur demourera protecteur de ce royaulme, & à l'enfant dont ladicte dame est enceinte, seront baillez pour gouverneurs deulx seigneurs, l'ung Espaignol & l'aultre Anglois.

[f] On soupçonnoit que ce grand prince ressentoit quelque atteinte du même mal qui avoit fait enfermer la reine Jeanne sa mere.

Ledict seigneur de Noailles a sceu aussy de bonne part, que se trouvant n'a pas longtemps don Rui Gomes en quelque lieu de joye dict privement à ung gentilhomme Anglois, qui estoit avecques luy fort son amy, que ce roy leur maistre & luy (dom Rui Gomes) s'esbahissoient fort du peu ou poinct d'argent que ceste royne avoit trouvé à son advenement à la couronne, & qu'il n'eust jamais pensé qu'elle en fust si paulvre & mendiente qu'elle estoit, quand ledict seigneur son mary l'espousa, & mesme encores à present, & que sans avoir eu guerre, elle se trouvast ainsy endebtée comme elle est, & de sorte que s'il advenoit qu'elle se desclairast contre le roy tres chrestien en fabveur des Pays-Bas, ainsy que luy Rui Gomes espercit advenir bien tost, elle ne sçauroit de quoy la maincteniir, & que pour ceste effect, ce roy son maistre faisoit venir d'Espaigne en ce lieu grand nombre d'or & d'argent, & force munitions pour y estre prestz quand cela adviendroit.

Les capitaines André & Georges Albanois, auxquelz on avoit par cy-devant osté leurs pensions, ont esté mandez, comme ilz disent, par ceste royne au service de l'empereur, où ilz estoient allez, & leur a ladicte dame faict promettre bailler leurs pensions accoustumées, avecques commandement de eulx tenir prestz pour lever gens quand il leur sera mandé.

L'on dict aussy que ladicte dame & ses conseillers ont donné par soubz main congié à quelques capitaines & mariniers leurs subjectz qui residant ez villes du Cyn, qui est en la duché de Nortfort, & de Lyn, qui est au

Cap de Cornuailles, de pouvoir aller à la mer au service de l'empereur. De quoy ledict sieur de Noailles s'en informera plus amplement.

Aussy a eu advis, que incontinant apres ces festes l'on doit rabiller & calfeutrer les grands navires de ceste royne qui sont à Gerlinguem, & que pour ceste effect on en doibt bientost descendre l'artillerie qui y est, & disent les ungs que c'est pour passer ce roy en Flandres, & les aultres que les doibt tenir tous prestz pour executer quelque grande entreprinse à ce nouveau printemps.

Le prince [g] de Piedmont est arrivé despuis trois jours à Douvres bien accompaigné de noblesse, comme l'on dict, & fort malade de la mer, qu'il a esté contrainct passer ces festes audict lieu, & tient l'on que ceste longue demeure, qu'il a faicte oultre l'opinion de ce roy & royne, qui l'attendoient quinze jours plustost, a esté par faulte d'argent, estant grandement en reste de ces guerres passées.

Ledict seigneur de Noailles a eu advis par ung gentilhomme Espaignol qui a passé de deça avecques ledict prince, comme les sept enseignes d'Espaignols qui sont dedans le fort de Mesnil [h] sont en grande paulvreté, tant des vivres qui leur y sont courts & deniers,

[g] On devoit l'appeller le duc de Savoye, Charles le Bon, 3e. du nom, son pere étant mort à Vercel le 16 de septembre 1553. Mais apparemment que notre ambassadeur ne lui vouloit pas donner le titre d'un duché, dont la France étoit en possession.

[h] A présent Hesdin.

que pour estre la plus part d'eulx malades de flux de ventre, qui leur procede des eaulx & fanges où ilz sont continuellement dans ledict fort, jusques à la moitié de la jambe, dont il s'en est beaulcoup mort, & faict encores par chascun jour.

Aussy disoit icelluy gentilhomme, que les paysans des environs avoient tué grand nombre desdicts Espaignols, qui estoient sortis au fourraige.

Le roy & royne, à ce que l'on dict, doibvent bientost faire venir vers eulx madame Elizabeth [i] & Courtenay, pour incontinant les mettre en liberté apres, à la requeste dud. seigneur roy; lequel comme ilz sentent veult gratiffier icelle dame Elizabeth pour s'en prevalloir, ainsy qu'il verra estre necessaire s'il advenoit fortune de la royne sa femme, comme beaulcoup de gens craignent, ne se pouvant delivrer de sa grossesse.

---

[i] Cette princesse dut la conservation de sa vie, à la crainte qu'eut Philippe II. que Marie Stuart, reine d'Ecosse, ne succédât à la couronne d'Angleterre, après la mort de la reine son épouse.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

29 decembre 1554.

Le roi, content de la conduite du protonotaire de Noailles, dans la négociation de la paix, le renvoie en Angleterre. Son instruction roule sur deux points; féliciter la reine sur l'extinction du schisme, & pressentir en même temps les dispositions du légat au sujet de la paix avec l'empereur.

MONSIEUR DE NOAILLES, la suffisance que le roy a trouvée en M. vostre frere, & le bon compte qu'il luy a tousjours rendu de ce qui luy a esté commis & commandé de la part dudict seigneur, est cause que le roy l'a choisy pour le vous renvoyer pour l'affaire que vous entendrez de luy, sur lequel je me remets de tout ce que je vous en sçaurois escripre, dont vous le croyrez bien, comme je vous prie faire de tout ce qu'il vous dira de ma part, tout ainsy que vous feriez moy-mesme. De sainct Germain en Laye le 29 jour de decembre 1554.

INSTRUCTION au prothonotaire de Noailles, conseiller & aumosnier ordinaire du roy, de ce qu'il aura à faire en Angleterre, où ledict seigneur l'envoye presentement. Du 30 décembre 1554.

PREMIEREMENT, apres avoir communicqué & faict par le mesnu entendre au sieur de Noailles son frere, de present ambassadeur pour ledict seigneur par-delà, le contenu de ceste presente instruction, & sur le tout eu son advis, presentera à la royne la lettre de creance que le roy luy escript, avecques ses fraternelles & affectueuses recommandations; luy desclairant que sa majesté ayant entendu, par une lettre que luy a escripte M. le legat, de la reduction de son peuple à l'union de l'eglise, & obeyssance du sainct siege, & sceu avecques quelle vertu, sincerité & magnanimité ladicte dame s'est employée en ceste affaire, monstrant avoir Dieu, le bien de son eglise & observation de sa saincte religion, plus à cueur, que nulle aultre chose de ce monde, il en a receu singulier plaisir, & aultant d'ayse que de nouvelle qu'il sçauroit jamais oyr; n'ayant failly d'en rendre graces à Dieu, & le faire remercier & louer du bien, & de la grace qu'il a faicte à son peuple, de l'avoir rappellé & remis au bon chemin, duquel il s'estoit desvoyé, qu'il juge estre procedé de la grande prudence & saige conduicte de ladicte dame; laquelle y a sceu accommoder tous les moyenz & expediens propres à

ung si sainct & salutaire œuvre, & tant agreable à Dieu, en quoy comme roy tres chrestien, premier filz de l'eglise, il pense participer, veoyant parlà l'honneur de Dieu accreu & sadicte eglise d'aultant plus fortifiée, dont il se veult conjouyr & congratuler avecques ladicte dame sa bonne sœur, comme du plus grand bien qu'il eust sceu au temps où nous sommes advenir à la chrestienté. L'ayant à ceste fin despesché expres devers elle, à laquelle il pourra quant & quant dire, comme de luy mesme, que la grande reputation que ladicte dame avoit desjà pour ses rares & excellentes vertus, se trouve par là grandement augmentée par tout le monde, & donnera occasion aux aultres princes, & mesme au roy, de l'en aymer & estimer dadvantaige; joinct qu'en toutes ses aultres actions on la veoit alier & proceder si sainctement & sincerement, que son amytié doibt estre beaulcoup estimée d'ung chascun comme elle l'est grandement du roy.

Luy pourra aussy dire le grand ayse que a eu sa majesté d'entendre qu'elle se retrouve grosse d'enfant bougeant, & que entre aultres graces que nostre seigneur luy a faictes, de l'avoir apres tant de calamitez amesnée au gouvernement de sa couronne, il luy en faict encores une si singuliere, que de la mettre en si bon chemin qu'elle est d'avoir bientost ung nouveau successeur à son royaulme, dont il ne fault doubter qu'elle ne vive plus ayse & contente, pour estre la felicité, qu'il a promis donner & envoyer à ses creatures qu'il ayme, n'ayans que a passer par ce monde, que d'y laisser pour memoire des

enfans, & de cela, ne veult icelluy seigneur faillir à se congratuler aussy avecques elle, comme sçaura tres bien faire de sa part, icelluy prothonotaire de Noailles.

En ceste visitation, qu'il fera de ladicte dame pour l'effect dessus dict, mettra peyne d'observer soigneusement sa responce, & comme elle recepvra sa congratulation, & taschera à tirer dextrement d'elle ce qu'il pourra pour descouvrir le plus advant qu'il sera possible, quelle est son intention & affection à l'endroict dudict seigneur, & ce qui le regarde, & concerne, pour du tout luy en rendre meilleure raison à son retour.

Au demourant ledict prothonotaire de Noailles est bien records des propoz cy-devant passez entre l'evesque de Wincheſtre, chancellier d'Angleterre, & luy, sur le faict de la paix, au voyaige qu'il y a dernierement faict, & comme ledict evesque apres longues harangues & parolles demonstrans son affection au bien d'icelle paix, s'excusoit qu'il ne luy seroit honneste ne à propoz tenant le lieu qu'il tient aupres de la royne sa maistresse, de s'entremettre aulcunement, ne moings conseiller à sadicte maistresse d'en proposer aulcuns partis, estant femme du filz de l'empereur, & par ce suspecte en ceste affaire, & qu'il n'y avoit personne plus propre & apte à conduire cela que M. le cardinal Polus legat de nostre sainct pere, qui debvoit peu de temps apres y arriver. Despuis il est advenu que ledict legat ayant faict & executé audict royaulme d'Angleterre ce qu'il desiroit pour le bien de la religion & reunion d'icelluy à l'obeyssance de l'eglise

Romaine, pour ce & persuadé, comme il fault penser de la part dudict empereur, de ratacher la praticque de la paix d'entre le roy & luy, a escript audict seigneur & à M. le connestable avoir conceu esperancepar le bon succez que a prins le premier poinct de sa legation, quant au faict de lad. religion; que le second qui est de mettre la paix en la chrestienté, se pourroit par les mesmes moyenz conduire, monstrant avoir singulier desir de renouer ladicte praticque. A quoy luy est faicte la responce que a vue ledict prothonotaire, & qu'il emporte pour luy presenter. Ce qu'il fera de la part dudict seigneur, le congratulant du bon & sainct œuvre qu'il a ainty bien executé au bien de la chrestienté, selon le contenu en ladicte lettre, à propoz de laquelle, & de celle aussy que luy respond mondict sieur le connestable, il tumbera à luy dire le contentement que sa majesté a de le veoir si enclin au bien de ladicte paix, & l'asseurera qu'il n'y a chose au monde que le roy desire tant, plus pour le bien publicq, repoz du peuple de Dieu, que pour nul aultre respect, comme luy mesme l'a entendu de sa propre bouche, estant par deça, & qu'il sera tousiours prest à se laisser conduire à toutes choses honnestes & raisonnables, sans entrer plus advant en propoz par ledict prothonotaire de la part du roy; mais de celle de mondict sieur le connestable, luy pourra bien dire qu'il le remercie de la bonne oppinion qu'il a tousjours de luy, qu'il soit amateur de la paix, & desirant singulierement de veoir la chrestienté en repoz par la reconciliation de ses deulx grands princes; que c'est la chose

qu'il a plus en recommandation, & vouldroit estre propre à y pouvoir advancer & promouvoir quelque chose, n'y ayant jusques icy espargné ne obmis ung seul moyen de tous ceulx qu'il a peu penser y debvoir servir, mais qu'il estime que nostre seigneur n'a poinct encores, esté satisfaict de nos peschez, puisqu'il ne luy a encores pleu y interposer sa grace & bonté, de laquelle ladicte paix depend & non d'ailleurs. Que ledict prothonotaire de Noailles estime bien qu'il n'y a personnaige plus capable & idoine, pour manier & moyenner une si saincte & necessaire chose, que luy, qui sçait en cela l'intention du roy, & qu'il ne tiendra poinct à ses ministres, lesquelz y cheminent de tres bon pied & ouvertement, & peult estre asseuré que de ce cousté n'y aura rien obmis des choses que l'honneur & la raison peuvent permettre.

Si ledict legat a l'intention de ladicte paix, telle que l'on l'a peu sentir par l'abbé de Sainct Salut, aux propoz qu'il en tinct dernierement à la Marque, il ne fauldra d'en parler audict prothonotaire de Noailles, & luy touscher les expediens qu'il a pensé propres pour y parvenir, lesquelz, par ce qui s'en peult juger d'icy, conviennent tous en ung, qui seroit veoyant combien l'empereur trouve maulvais d'oyr parler d'une suspension d'armes, de trouver moyen de faire que ceslicts deulx princes se laissassent aller jusques là de dire & accorder qu'ilz sont contants de traicter, & que pour ceste effect ilz envoyeront depputez d'une part & d'aultre en lieu neutre, estimant que ceste assemblée en laquelle il desire intervenir, ne se peult faire sans qu'il en sorte quelque fruict.

Sur quoy icelluy prothonotaire, apres s'eſtre enquis le plus dilligemment & exactement qu'il pourra audict ſieur legat, des occaſions qui luy peuvent faire trouver bon cet expedient, eſſayant de ſonder & deſcouvrir, s'il en eſt desjà reſolu de la part dud. empereur, pourra à la fin luy dire, comme de luy meſme, qu'il eſtime que le roy ne l'auroit pas deſagreable, encores qu'il fuſt bien raiſonnable d'entendre ſur quoy on auroit à traicter advant que d'en venir là, & que s'il luy plaiſt qu'il en ſoit faict ouverture à mondict ſieur le conneſtable, & du moyen & lieu où il penſeroit que cela ſe duſt faire, que promptement s'en pourroit avoir reſponce, apres que ledict ſieur legat ſeroit reſolu & aſſeuré ſur ce de celle dudict empereur.

Et d'aultant qu'il fault croyre que ledict ſieur legat, entrant ſi advant en propoz, ſuivra ceulx que a, comme dict eſt, tenus ledict abbé de Sainct Salut audict la Marque, touſchera les meſmes poincts, & n'oubliera à faire inſtance de ſçavoir quelle eſt la praticque qui eſt en ceſt endroict maniée par M. de Vaudemont. Pourra reſpondre audict ſieur legat, que c'eſt choſe qui n'eſt poinct venue de ſa majeſté, & n'euſt jamais ledict ſieur de Vaudemont charge de luy, de propoſer aulcun party, ſur le faict de ladicte paix, mais luy ayant eſté devers l'empereur pour l'advertir du party de mariaige qu'il vouloit faire avecques mademoiſelle de Nemours, luy furent ouverts certainz moyenz aſſez generaulx pour le faict de lad. paix, qu'ila envoyez à mondict ſieur le conneſtable, lequel ſçaichant l'intention de ſon maiſtre, a faict

reſponce telle & ſi honneſte, que devant Dieu & les hommes, la raiſon ſe trouvera tousjours du couſté du roy, & que l'on congnoiſtra qu'il ne tienct poinct à luy, que la chreſtienté ne jouiſſe du deſiré repoz dont elle a beſoing; eſtimant toutesfois icelluy ſeigneur conneſtable, que une choſe ſi ſaincte ne ſçauroit eſtre maniée de meilleures mains que celles dudict ſieur legat, ayant en cela les bons moyenz qu'il a d'ailleurs.

S'il entroit à vouloir ſçavoir quelz perſonnaiges le roy ſeroit pour envoyer en ceſte negociation, luy fera reſponce qu'il penſe qu'il s'y accommodera, ſelon la qualité de ceulx que choiſiroit l'empereur, qu'il mettra peyne de tirer de luy, & apres luy pourra dire, que en telles choſes ſi peſantes, l'on a accouſtumé d'y commettre les plus grands & plus dignes, & ceulx que l'on congnoiſt plus amateurs & zelateurs du bien publicq, & qui ſçavent l'intention de leurs maiſtres, qui luy faict eſtimer, que il y employeroit M. le cardinal de Lorraine, & mondict ſieur le conneſtable, & que ſi c'eſt du couſté de Calais, que nous avons Ardres là bien prochain des terres de l'empereur, qui pourroit loger ſes depputez en quelque aultre qui ſeroit ſieng, & les noſtres ſeroient audict Ardres, pour eulx aſſembler en quelque lieu neutre là voiſin, où ſe pourroit trouver ledict ſieur legat avecques les ſeuretez requiſes d'une part & d'aultre.

Apres ces choſes ainſy diſcourues, ſi ledict de Noailles veoyt que ledict legat fiſt grande inſtance de ſçavoir ſi le roy trouveroit bon ladicte convention de depputez, &

quelles seront les personnes que led. seigneur y envoyeroit, luy pourra resolument dire que ouy, & que ce seront mesdicts sieurs le cardinal de Lorraine & connestable, affin d'eviter par là la longueur.

Le surplus est laissé à la saige & prudente consideration dudict sieur de Noailles & dudict prothonotaire son frere, lesquelz suivant en ceste endroict l'intention du roy, regarderont à aller retenus & reservez en cedict affaire, aultant que l'importance d'icelluy le requiert, considerant que, se maniant ce negoce en Angleterre, & par la maing dudict legat, encores que l'on estime son intention bonne & droicte, ce ne peult estre que par l'advis & direction des roy & royne d'Angleterre, qui se peulvent dire comme parties en ceste cause, joinct qu'il y a de grandes apparences de plusieurs endroicts, que ledict empereur a singulierement desir & affection au faict de ladicte paix, & s'il la fainct, aussy desire bien le roy que au plustost l'on puisse descouvrir ce qui est au fonds de leurs intentions, comme il importe à son service.

Dadvantaige pour lever tout soubçon à ladicte dame, des gens que l'on renvoye en Escosse, l'advertira que icelluy seigneur se voullant descharger de despense a cassé les Escossois, qu'il avoit icy en son service, qu'il faict repasser par delà, & si elle replicquoit qu'il y a aussy des François, pourra dire que les capitaines François qui sont en Escosse, ont envoyé pour remplir & refournir leurs bandes des gens de leur nation, qui sont morts ou retournez par-deça; de quoy il l'a bien voullu advertir, affin qu'elle, ne ses mi-

nistres n'en soyent en aulcun doubte. Faict à Sainct Germain en Laye le 30e. jour de decembre 1554. *Signé*, Henry; & *plus bas*, de l'Aubespine.

M. de Noailles au Roy.

2 janvier 1554.

Un armateur Anglois se dispose à prendre une commission de l'empereur, pour faire des prises sur nos côtes. Le seigneur de Noailles en porte ses plaintes au conseil de la reine, qui désavoue ce corsaire. Avis différens de la cour d'Angleterre.

Sire, ayant entendu despuis la despesche faicte à vostre majesté du 26 de l'aultre mois, que ce Hontzmen, duquel je vous ay escript par icelle, avoit gaigné en la fabveur du comte de Pembroug, duquel il s'est advoué serviteur tous les seigneurs de ce conseil, pour achever son entreprinse d'aller à la mer au grand dommaige de vos subjectz, & qu'il ne restoit plus que cest admiral, & que tant ledict Hontzmen que quatorze ou quinze gentilzhommes, qui estoient de son esquipaige, proposoient de le gaigner, en luy presentant bonne partie du butin qu'ilz pourroient faire. Je pensay lors pour mettre empeschement à tel voyaige, qui me sembloit estre quelque commencement d'ouverture de guerre, & ung moyen assez chatouilleux pour y entrer,

de demander une audiance aux seigneurs de ce conseil, sous pretexte d'y parler d'aulcuns particuliers vos subjectz, & par mesme moyen me resolus, si je les trouvois bien disposez de leur touscher quelques mots de la course, que ceulx de leur nation avecques les Bourguignons avoient faicte en vostre pays de Boulonnois. Et m'estant accordée ladicte audiance à dimanche dernier, je receuz le sapmedy precedent vostre despesche du 21, qui me donna tant plus d'auldace de leur parler d'icelle course, ayant trouvé que vostre majesté le vouloit ainsy, comme bien & prudemment consideré. Qui a esté cause, sire, que en icelle audiance, apres avoir faict entendre que vostre majesté avoit eu grand plaisir de l'advertissement que je luy avoit donné de la reduction de tout ce royaulme à l'obeyssance de l'eglise, & du sainct siege apostolique, & les graces que vous en aviez faict rendre generalement à tout le clergé de vostre royaulme, je leur desclairay comme M. de Senarpont [a] m'avoit escript que le 12 du mois passé, plusieurs Anglois & Bourguignons, ensemble, avoient faict une course au pays de Boulonnois, ayant prins grand nombre de bestail, gros & menu, & pour ce faire, seroient sortis de Guynes & Calais, ramenant icelluy butin esdictz lieux, dont ledict sieur de Senarpont avoit escript au debitis & gouverneur dudict Calais pour luy en faire raison, lequel toutesfois n'auroit

[a] Herbert, lieutenant de roi dans le Boulonnois, & gouverneur de Boulogne, depuis chevalier de l'Ordre.

daigné en faire reſponce, & encores moings de ſatisfaction, de quoy il ſe douloit grandement, comme de choſe qu'il diſoit en cela luy eſtre beaulcoup plus dure à ſupporter que s'il y avoit deſclaration ouverte de guerre entre ces deulx royaulmes, attendu que ſi ainſy eſtoit, il mettroit peyne de ſe garder d'eſtre offenſé de ce couſté-là, ayant l'œil ouvert, comme le cas le meriteroit. Mais eſtimant n'avoir des ſubjectz de la royne, voſtre bonne ſœur, ny d'aulcune de ſes places, que toute commodité & plaiſir, ainſy que merite la commune amytié, qui eſt entre vos deulx majeſtez, qu'il ſeroit facile tous les jours de luy faire de telles ſurprinſes, me priant de l'en faire eſclaircir par la reſponce que je pourrois avoir des ſeigneurs du conſeil de ceſte dame. A quoy, ſire, pour abreger, il me fuſt reſpondu qu'ilz n'avoient eu aulcun advertiſſement de ce faict, & s'eſbahiſſans bien fort comme le gouverneur [*b*] de Calais, qu'ilz eſtimoient perſonnaige d'honneur & de vertu, n'en avoit reſpondu audict ſieur de Senarpont, & qu'ilz s'enquerreroient comme la choſe avoit paſſé, pour apres en deliberer ainſy qu'ilz verroient eſtre de beſoing, & quant audict Hontzmen, je leur deſclairay avoir eſté adverty par aulcuns capitaines de vos places de la couſte de Normandie, comme ilz avoient entendu que à la couſte de deça, & expreſſement de Porſmouth, s'armoient aulcuns vaiſſeaulx pour entreprendre ſur les ſubjectz de voſtre ma-

[*b*] Milord Wenvorth, qui avoit ſuccédé à Guillaume Howarth.

jesté soubz couleur du service de l'empereur, me priant de les advertir quelle intelligence je pouvois avoir de cette entreprinse par deça affin qu'ilz se dispossassent, selon l'advis que je leur en donnerois, à recueillir si vifvement ledict Hontzmen, ou aultre, qu'il n'eust occasion de se prevaloir de son butin, se deliberans de luy courre sus, encores qu'il vinst avecques les bandieres Angloises ; si tant estoit que l'on eust bonne congnoissance, qu'il allast par delà pour mal faire, comme il est aysé à juger, attendu qu'il ne faisoit poinct de voyaige à la marchandise, n'estant luy marchand ny de ceste qualité, & aussy que ceste nation n'a la guerre pour le present en aulcun lieu de la chrestienté. Et fault que je vous die, sire, encores que je fusse bien adverty, que les deulx & trois jours precedens, les seigneurs de ce conseil en avoient assez ouy parler, estant la chose fort sollicitée par ledict entrepreneur, comme celluy qui a desjà avancé ou ses intelligens trois mil escus, & qu'il n'est à croyre aussy qu'il n'est entré si advant sans avoir declairé son intention aux principaulx de la compaignie, si firent toutesfois lesdicts sieurs tant les ignorans de ceste entreprinse qu'ilz m'asseurerent & jurerent jamais n'avoir sceu, qu'il se fust armé despuis deulx mois, ny s'armast encores de present aulcun navire par deça, sinon deulx pour aller querir le prince de Piedmont, me disant au surplus qu'ilz s'enquerroient dudict Hontzmen, & pourvoyrroyent & donneroient tel ordre, tant à ce second affaire, que au premier, qu'il n'y auroit nulle occasion de troubler ny endom-

maiger vos subjectz. Voilà, sire, les responces qui me furent faictes en ces deulx articles, lesquelles j'ay trouvé beaulcoup meilleures que je ne les attendois, comme aussy ont esté celles qui me furent faictes & responduës sur les plainctes d'aulcuns particuliers des vostres, & parmy lesquelles ilz m'en firent une d'aulcunes lettres exploictées en fabveur de Guillaume Legras, à la personne de leur ambassadeur par delà, dont j'envoye cy dedans enclos ung double, à quoy je respondis ce que j'escripts particullierement à M. le garde des sceels, pour diminuer d'aultant ceste longue lettre, estimant que cela a passé devant luy. Bien vous diray, sire, qu'ilz ne firent pas ce faict si estrange, comme ilz m'ont faict d'aultres par cy-devant, & me semblant leurs responces plus gracieuses que de coustume; à quoy peult bien avoir aydé la nouvelle qu'ilz avoient eue deulx jours aulparavant de la prinse d'Yvrée, faicte par M. le mareschal de Brissac [c], qui a tellement & si fort troublé ceste compaignie despuis les grands jusques aux moindres, qu'ilz monstrent sentir ceste perte plus griefvement que vous, sire, ne sçauriez estimer, congnoissant bien de quelle importance elle est pour le bien de vos affaires, & d'aultant plus grand interest & dommaige pour ceulx de l'empe-

[c] Charles de Cossé. On l'appelloit en Italie le grand capitaine, & il méritoit bien ce titre honorable, par les avantages qu'il remporta en Italie contre trois généraux que l'empereur lui opposa successivement. Fernand de Gonzague, les ducs d'Albe & de Sesse.

reur

reur & du prince de Piedmont, qui a bien aydé à troubler la feſte pour la plainɛte que j'entends qu'il en faiɛt, ſelon le merite de la place & la perte du revenu, que l'on m'a diɛt eſtre pour ſon particulier de douze mil eſcus ou plus, qu'il en avoit tous les ans des plus clairs deniers qu'il ayt en tout le reſte de ſon bien; & à ce propoz, je vous diray, ſire, que ledict prince s'eſt trouvé en quelque compaignie où il a dict publicquement devant tous ceulx qui y aſſiſtoient, comme cependant que l'on s'amuſoit icy à faire des jouxtes, & jeu de cannes, voſtre majeſté prenoit les places en Piedmont, & qu'il eſtoit bien à craindre qu'il s'en perdroit bientoſt quelque aultre, attendu les gaillardes forces que vous ſire, avez de ce couſté là, & les foibles garniſons de l'empereur, & auſſy la facillité que avez mainɛtenant d'y faire deſcendre les Souyſſes, deſquelz ilz entendent ou craignent que vous, ſire, faiɛtes desjà faire quelque levée, ne voullant oublier dire auſſy à voſtre majeſté, que ce roy, ainſy que je puis entendre, a monſtré avoir eu grande paſſion de ceſte perte, de façon qu'il en faiɛt paroiſtre quelque collere non accouſtumée, en diſant à quelques ungz que deſpuis la prinſe de Metz, l'empereur ſon pere n'a jamais faiɛt que deſcliner & perdre, & qu'il s'en reſſentoit de telle ſorte qu'il eſperoit s'en vanger, & dadvantaige luy parlant ce legat des bons & honneſtes propoz que vous, ſire, avez tenus au nunce de noſtre ſainɛt pere, ſur ce qu'il vous recherchoit d'entendre au bien de la paix, deſpuis peu de temps, il reſpondiſt aud. legat qu'il ne voyoit poinɛt pour ceſte

nouvelle prinse de place, les choses mieulx disposées pour y entendre, le priant de ne luy en parler pour l'heure, comme me dict l'abbé de Sainct Salut, qui vinct le lendemain de mon audiance me discourir ce propoz & plusieurs aultres, sur le maniement d'icelle paix, que ledict sieur legat entreprend entre vos deulx majestez, par lesquelz il me semble que tant ceste royne, que ceulx de son conseil y ont oppinion & la desirent, nonobstant la collere de ce roy, que ledict abbé me voullust ainsy figurer, comme vous pourra plus facillement faire entendre M. le connestable par la lettre que je luy escripts. Voullant abreger ceste-cy, apres vous avoir dict, sire, qu'en ce parlement n'a encores esté touscné, que sur le faict de la religion, & aultres petites choses particullieres. Vous suppliant tres humblement, sire, vous vouloir reposer en moy, qu'il ne se fera aulcune chose d'importance, que en la mesme heure je n'en advertisse vostre majesté, tant des effectz dudict parlement, que tous aultres preparatifz, s'il s'en faict aulcun suspect au bien de vos affaires, & remettant le surplus aux advis que j'envoye mainctenant à vostre majesté, je feray la fin.

AVIS.

Dom Fernand de Gonzagues est encores à Bruxelles, & à ce que l'on dict, sans esperance de retourner plus gouverneur de Millan; & procede-l'on en son proces [d], de

[d] Ce procès étoit instruit par Bernard Bole;

façon qu'il eſt en maulvais chemin de ſa juſtiffication [e], à quoy ne luy aydera la prinſe que le roy a faicte en Piedmont de la ville & citadelle d'Yvrée.

L'on tient pour certain que l'empereur a mandé venir en grande dilligence audict Piedmont deulx mil Eſpaignolz, de ceulx qui ſont avecques le marquis de Marignan [f] & fera encores dadvantaige, s'il congnoiſt que M. de Briſſac [g] pourſuyve ſa bonne fortune.

L'on diſoit par cy-devant que le duc d'Alve [h] s'en iroit viceroy à Naples; mais cela a eſté differé pour l'envoyer audict Millan, où les affaires de ſon maiſtre ſont pour le preſent plus importantes.

Et pour ceſt effect, comme aulcuns diſent, dom Rui Gomez [i], premier gentil-

---

& François Pacheco, depuis cardinal; on l'accuſoit principalement d'avoir ſouffert que Fabrice Colonne, ſon gendre, ſe ſervît de ſon autorité pour s'intéreſſer dans les procés des particuliers.

[e] Il ne fut ni abſous, ni condamné.

[f] Soldat de fortune, plein de valeur, intrépide, cruel, avare & prodigue de ſon argent au jeu; ſans foi & ſans probité, quand il y alloit de ſon intérêt.

[g] Comme un autre Othon, il ſçut ſe rendre illuſtre dans un gouvernement, qui ne lui avoit été donné que comme un exil, & où il avoit été relégué, pour avoir eu le malheur de trop plaire à la maîtreſſe de ſon maître.

[h] Dom Fernand de Tolède, grand capitaine, ſévére, cruel & plein de faſte.

[i] Favori de Philippe II. Le duc d'Albe, ſon rival dans la faveur, diſoit de lui, qu'il n'étoit pas le premier homme du monde pour gouverner un état, mais que perſonne ne l'égaloit dans l'art de connoître le naturel des rois.

homme de la chambre de ce roy, eſt allé deſpuis dix jours vers l'empereur, pour ſçavoir de ſa majeſté quand led. duc d'Alve partira, & quel perſonnaige il lui plaiſt qui demoure pres de ce roy ſon filz, en ſon lieu; & auſſy faire entendre les difficultez qu'ilz trouvent de faire demourer ceſte couronne [k] à ſondict filz, au cas que la royne ſa femme allaſt de vie à treſpaz, ſans enfans; & d'aultant qu'ilz ont congneu la volunté de ceulx-cy eſtre bien loing de leur intention; & pour ce ſçavoir par quelz moyens il ſemblera bon audict empereur qu'on puiſſe mettre cela en termes devant la fin de ce parlement.

On tienct que ſapmedy, ou lundy prochain, ſera accordé audict parlement l'acte, par lequel noſtre ſainct pere demourera ſupreſme chief [l] de l'egliſe d'Angleterre; & diſent les ungs, que apres on pourra mettre en advant de lever quelques gens pour accompaigner tant ſeullement ce roy ſur la mer, quand il ira en Flandres vers l'empereur ſon pere; lequel acte ſeroit à craindre d'aller à plus grande conſequence, comme de l'ouverture de guerre.

On ne ſçait quand ledict parlement ſe terminera, & en parle-l'on ſi diverſement, qu'on ne le peut encores ſçavoir à la verité,

---

[k] La ſouveraine puiſſance étoit attachée, en quelque manière, au couronnement. Sans cela le prince d'Eſpagne ne ſe voyoit que le premier ſujet de la reine ſa femme.

[l] La reine avoit quitté ce titre odieux, & l'avoit repris dans la conjoncture de la révolte de Wiat. Ce qui fait bien voir que la religion de la plûpart des ſouverains, eſt ſouvent ſubordonnée à la politique.

tenans les ungs, qu'il durera tout le mois de janvier, & les aultres, que jusques à huict ou dix jours seullement.

En Irlande & aultres provinces de ce royaulme, ont receu aulcunement la religion; mais c'est de telle volunté qu'ilz ne font qu'attendre nouvelle occasion de quelque changement pour la delaisser, & reprandre la derniere, tant ilz ont à contre-cueur ce mariaige, & l'obeyssance au sainct siege apostolicque.

On dict que madame Elizabeth & Courtenay ne seront mandez venir vers ceste royne, jusqu'apres la termination de ce parlement, & ce, par l'oppinion de l'eveschque de Winchestre, qui a eu commandement de ce faire.

Le sieur de Noailles a esté adverty de bonne part, comme ce chancellier, par soubz main, & à diverses fois, doibt de brief envoyer en France huict ou dix soldatz Anglois, qui sont à sa devotion, en bon esquipaige d'hommes & d'argent, pour essayer de se mettre separement aux compaignies Françoises, à la soulde du roy, & demourer en quelques garnisons, affin d'avoir moyen de l'advertir secrettement des fortiffications d'icelles, & de toutes aultres choses qu'ilz congnoistront le meriter, y praticquant & faisant toutes les mesnées qu'ilz pourront, au prejudice des affaires dudict seigneur.

L'on dict que le prince de Piedmont s'en doibt retourner en Flandres d'hier à dix ou douze jours, s'en estant retourné, il y a deulx jours, le sieur de Bossu, grand escuyer de l'empereur, qui estoit passé de de-

ça avecques luy, demourant en ce lieu avecques ledict prince, deulx comtes Allemans, colonels des soldatz de leur nation, qui sont au service de l'empereur.

Aussy disent quelques-ungs, que nonobstant les propoz qui ont esté si longuement continuez de l'allée de ce roy vers son pere, qu'il s'attend maintenant que cela est remis, l'ayant, ceste royne sa femme, destourné de ce voyaige par plusieurs persuasions raisonnables pour la conservation de leur estat, & aussy pour l'amytié qui est entre leurs deulx majestez, que l'on peult dire estre telle & si manifeste, que ung chascun sçait & congnoist, ne se perdant jour & nuict de veue & presence, si ce n'est durant leur repas.

Le president de Fignerol, qui a de present l'intendance de toutes les affaires en la duché de Millan pour l'empereur, envoya pres ledict sieur luy demander de l'argent, il y a desjà longtemps, par ung gentilhomme Espaignol, nommé Alvaro de Sandes [m], lequel voyant qu'il ne pouvoit rien prouffiter à l'expedition de sa charge, pres dudict empereur, fust conseillé de venir à ce roy & royne, qui luy firent assigner cent mil escus à Anvers.

Et despuis la prinse d'Yvrée, en a esté ordonné par ledict seigneur & dame, aultres cent mil, pour envoyer audict Millan, pour

[m] Capitaine de réputation, excellent officier d'infanterie, le Montluc des Espagnols, & il mourut gouverneur d'Oran en Affrique, pour le roi d'Espagne son maître.

faire le plus grand nombre de gens que l'on pourra, pour reſiſter contre M. le mareſchal de Briſſac, & pour payer auſſy ceulx qui ſont desjà levez, tant par le chevallier Viſtarin de la ville de Lode, que aultres.

L'on ne faict pas icy eſtat, que apres icelles levées, ny les deulx mil Eſpaignolz qui ont eſté mandez du marquis de Marignan, quand ilz ſeront arrivez, puiſſent eſtre tous enſemble plus de ſept ou huict mil hommes, & quatre ou cinq cens chevaulx, & encores ſi tard que M. le mareſchal de Briſſac cependant, aura bon loiſir de faire quelque bon exploict. Craignant merveilleuſement les Imperiaulx que la ville de Verſeil ſe perde & d'aultres, tant ilz ſe ſentent foibles de garniſons, advant que leur ſecours y puiſſe arriver; & preſument pluſieurs que leſdicts Eſpaignolz pourront avoir de l'empeſchement à ſe joindre avecques les aultres, par les garniſons de Parme & de la Mirande.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

2 janvier 1554.

Le légat fait insinuer au seigneur de Noailles, de traiter de la paix de l'empereur en Angleterre ; à quoi il s'oppose avec beaucoup de fermeté. On agite en même temps, l'affaire du duc de Savoye.

MONSEIGNEUR, escripvant au roy presentement par ceste despesche tout ce que j'ay pensé le meriter, il me suffira de vous dire comme lundy dernier, l'abbé de Sainct-Salut, duquel je vous ay cy-devant escript, me vint veoir en mon logeis ; & apres m'avoir remercié d'une lettre que j'avois envoyée à M. le legat son maistre & à luy, qui s'estoient trouvées dans le pacquet de la despesche du 21 du mois passé, il commença à me mettre aux propoz du desir qu'il avoit du bien de la paix entre le roy & l'empereur, me demandant si j'avois poinct eu nouvelles du retour de la Marque, monstrant avoir grande affection, pour que telle chose se deust advancer ; ce qu'il me fist encores plus paroistre, quand il me dict que ledict sieur legat son maistre, avoit receu lettres du nunce du pape, residant pres du roy, que j'estime estre venues par le moyen de Me. Woton, ambassadeur d'Angleterre, par laquelle il asseuroit que sa majesté luy

avoit respondu en quelque audiance precedente qu'il avoit eu dudict sieur, sur les propoz d'icelle paix, le plus louable & honneste langaige qui se pouvoit estimer de chose si saincte & si bonne, & que ayant ledict legat receu ceste lettre, il l'avoit envoyée à ces roy & royne qui en avoient eu plaisir, & que despuis ledict sieur legat estoit allé devers ladicte dame pour luy parler de ce propoz, & la prier de vouloir embrasser d'affection, chose si saincte & importante au bien de la chrestienté; laquelle il trouva en la presence du roy son mary, n'ayant jamais eu moyen, despuis qu'il a esté par-deça, de parler à elle plus particullierement, laquelle toutesfois luy respondist, qu'elle y avoit ung fort grand desir, me faisant entendre ledict abbé, que ledict sieur legat estoit en quelque difficulté, s'il en debvoit escripre de nouvel au roy, ou attendre sa responce, attendu que ses premieres lettres n'estoient qu'en termes generaulx; par où je peulx congnoistre, apres plusieurs longs discours de ce negoce, que ledict legat entendoit que le maniement d'icelle paix se deust faire en ce lieu, tant par le moyen de ladicte dame, que du sieng, entendant tous deulx, du jour à la journée, par escript, ou par gens envoyez expres, les demandes, responces & toutes les difficultez d'une part & d'aultre. A quoy je luy respondis que je ne faisois doubte que sa majesté ne trouvast bons tous honnestes moyens qui se pourroient mettre en advant, pour mettre à fin chose si necessaire; mais qu'il me sembloit que ceste façon estoit bien differente de celle

qu'il m'avoit dict par cy-devant, & faict entendre par la Marque, que ledict sieur legat pretendoit sur-tout à vouloir faire entrer le roy & l'empereur à condescendre à mettre fin à leurs querelles; & pour cest effect, deleguer personnaiges d'ung coustè & d'aultre, pour se trouver en quelque lieu delà la mer non suspect, où luy legat assisteroit comme neutre personne, & durant lequel temps il desiroit qu'il fust faicte suspension d'armes; à quoy, monseigneur, ledict abbé me respondict que ledict legat son maistre, pour certain avoit ceste intention pour la meilleure, de conduire si grande entreprinse, mais qu'il craignoit que l'empereur ne s'y laisseroit si facillement aller, & que le roy son filz, qui est icy, se trouvoit aulcunement alteré de ceste nouvelle prinse d'Yvrée. Et je n'oubliay, voyant l'inconstance de ce propoz, à luy demander dans combien de temps sondict maistre attendoit la responce de l'empereur sur ces semblables lettres que celles qu'il avoit escriptes au roy, ainsy qu'il m'avoit dit que led. sieur legat vouloit faire le lendemain de la restitution de l'eglise en ce royaulme; que luy abbé vint parler à moy, à quoy il respondict que ledict sieur legat n'en avoit escript que au roy seullement, & monstré sa lettre au roy & royne, qui l'auroient trouvée bonne, & que cela suffisoit, attendu que ledict seigneur & dame prenoient à bonne part le chemin qu'il tenoit en telle chose; me disant dadvantaige ledict abbé, qu'il seroit plus honnorable pour le roy de faire traicter ces choses en ce lieu, & que le maniement s'en fist par la-

dicte dame, que de le faire delà la mer ; ce que je ne peulx garder de luy contredire en declairant la responce que ce chancellier m'avoit faicte & à mon frere, sur les honnestes lettres qu'il vous avoit pleu luy en escripre, quand il me dict que lesdicts sieurs roy & royne estoient suspects [a] de parler de tel affaire, & de mesme ledict chancellier comme estant leur serviteur, remettant le tout à la venue dudict sieur legat. Et dadvantaige j'estimois le maniement de telle chose estre trop plus difficille à conduire par articles & memoires envoyez d'ung coustè & d'aultre, que par personnaiges de grande auctorité deleguez de la part de leurs majestez pour en determiner, & qu'il est à croyre que gens de telle qualité ne viendroient pas jusques icy, ce qu'ilz feroient voluntiers jusques à Boulongne, Ardres ou Calais. Toutesfois que j'estimois le roy si traictable & avoir tant de bonnes raisons pour luy, tenant aussy la royne sa bonne sœur si esquitable & vertueulse, qu'il se laisseroit, à mon advis, aller à toutes choses bonnes, & que apres avoir eu, M. le legat, responce de sa majesté, il pourroit lors regarder quel expedient il vouldroit mettre en advant. Voilà, monseigneur, ce qui fust discouru quant à ce propoz, me faisant congnoistre ledict abbé, que

[a] Le prince médiateur doit être sans intérêt, & son ministre sans passion. *J'accepte la médiation du roi de Suede*, disoit Charles II. roi d'Angleterre, *comme d'un prince désintéressé, mais je refuse celle de son alteſſe électorale de Brandebourg, lequel a des engagemens avec mes ennemis.* Wicquef. pag. 241.

son maistre attend en grande affection la response du roy, ne voullant oublier à vous dire, que parmy ces longs discours qui durerent bien deulx heures, ledict abbé y mesla souvent les querelles du prince de Piedmont, disant, entre aultres choses, que le roy luy debvoit faire entendre de sa part, qu'il desiroit se retirer devers luy comme son parent [b] & amy, en luy desclairant avoir regret de sa perte, laquelle il ne pensoit estre venue de son coustè, ny du feu roy son pere, sinon pour garder que l'empereur ne se prevalust de ses terres; mais s'il vouloit se retirer à sa majesté, elle luy monstreroit de combien il desiroit le gratifier de plusieurs honorables & prouffitables moyens, ou ne se voullant retirer à icelle, le prier s'en aller en aulcunes de ses places, sans plus se mesler des affaires de l'empereur, attendant quelque honneste occasion que leurs querelles soient appaisées, & durant lesquelles, s'il vouloit monstrer ceste neutralité, il luy feroit quelque pension honneste, pour plus honnorablement s'entretenir. Ces propoz, monseigneur, m'ont esté redicts par deulx fois que j'ay parlé audict abbé; & à ceste derniere, je luy ay respondu n'avoir jamais eu grande inteligence des affaires de sa majesté, mais si est-ce que je cuydois avoir entendu que tant ledict seigneur, que le feu roy son pere, avoient faict offrir à feu M. de Savoye & à M. le prince son filz, tant d'honnorables & prouffictables partiz qui ont

[b] Fils de Charles III. duc de Savoye, qui étoi frere de Louise de Savoye, mère du roi François I.

esté par eulx souvent despriséz, que je cuydois que mainctenant sa majesté ne se vouldroit laisser aller à cela, estimant aussy que ledict prince fust aujourd'huy pour se prevalloir de telz offres envers l'empereur, comme il est à croyre qu'il a faict par cydevant des aultres; de quoy je ne congnoissois poinct qu'il luy en fust reussy aulcun bon fruict, toutesfois si ledict prince me faisoit entendre par luy, ou par aultre, qu'il desirast estre recherché de telle chose, j'en escriprois fort voluntiers, & encores plus s'il me faict asseurer d'en voulloir accepter l'une des deulx occasions, & de tant plus grande affection que je congnoissois que vous honnoriez sur toutes maisons celle de Savoye, apres celles qui s'en debvoient excepter, tant pour sa grandeur, que pour en estre allié & madame la connestable [c] & Mrs. vos enfans proches parens. Ledict abbé me dict lors qu'il le feroit entendre audict prince, & à moy la responce. Vous asseurant, monseigneur, qu'il avoit ung grand mal au cueur pour le moingz, il le monstroit au visaige, & par sa parolle ne le pouvoit dissimuler, de la perte de ceste ville d'Yvrée; de quoy je vous puis dire que ledict prince l'a portée si impatiemment, qu'il le faict evidemment congnoistre à ung chascun. Et retournant au propoz dudict abbé de Sainct-Salut, je vous diray comme il me desclaira, que ce jour là qu'il parla à moy, ce chancellier avoit disné avecques son maistre, &

[c] Sortie d'un comte de Tende & de Villars, fils naturel de Philippes I. duc de Savoye.

qu'il avoit eu grand plaisir d'avoir eu les lettres du nunce escriptes à ce legat sur ces bonnes & honnestes responces que avoit le roy touchant le moyen de la paix, & des graces aussy que sa majesté avoit faict rendre à son clergié du restablissement de la religion en ce royaulme, & qu'il est à croyre par-là, monseigneur, que une bonne partie du langaige qui me fust tenu, venoit fraischement de ceste part du chancellier, qui vouldroit bien n'avoir poinct desclairé sa maistresse, ne luy, suspects à traicter d'icelle paix, mais remettre ce propoz en advant du maniement par ladicte dame, possible pour advancer ceste entreprinse plustost que de la reculler. Ce qui me semble estre vraysemblable pour les tristes nouvelles qu'ilz ont eu de la prinse d'Yvrée, & de l'advis qu'ilz ont eu aussy que le roy envoye gens en Escosse, qu'ilz estiment estre en plus grand nombre qu'ilz ne sont. Vous asseurant, monseigneur, que par telz moyens ilz se payeront plus aysement de raison, que pour monstrer d'en avoir craincte; me semblant que l'une des choses du monde qui les travailleroit aultant, seroient, comme j'ay par cy-devant escript, deulx ou trois petits gallions, ou navires bien esquipez en guerre, qui ne bougeassent de Boulongne, & en ce destroict de mer, pour essayer de faire quelque bonne prinse sur tant de grands personnaiges qui ne font continuellement que aller & venir en Flandres; & ne sçauroient si peu demourer sans qu'il en succedast quelque chose au grand dommaige des Imperiaulx, dans l'extresme craincte & despence, en quoy il

fauldroit qu'ilz s'expoſaſſent tous les jours, & ſe pourroient prandre de telz priſonniers, que l'on auroit moyen de recouvrer les plus grands des noſtres. Ne voulant oublier à vous dire, monſeigneur, qu'il ne paſſe aulcun de telz ſeigneurs par ce deſtroict, meſmes ledict prince de Piedmont, qui avoit deulx bons navires armez, qui ne raconte par-deça avoir eſchappé une grande fortune, encores qu'ilz ne veoyent qu'une barque de peſcheur, & ſeroit fort ayſé d'advertir le capitaine deſdicts gallions, tant du couſté de Calais, que de deça, quelz perſonnaiges ſe diſpoſeroient à paſſer deulx ou trois jours devant.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

4 janvier 1554.

Le chancelier d'Angleterre témoigne au cardinal légat, qu'il eſt en peine du retour du protonotaire de Noailles. Notre ambaſſadeur le redemande à la cour, pour lui aider à conduire cette négociation; & il marque au connétable qu'il y eſt d'autant plus propre, que le chancelier paroît très-content de traiter avec lui.

MONSEIGNEUR, eſtant les lettres que j'ay eſcriptes au roy & à vous du 2 de ce mois, preſtes à partir, je les ay retardées, tant

pour vous advertir par mesme moyen de l'estat en quoy se trouvent les navires de ceste royne, que pour attendre quelques lettres que l'abbé de Sainct-Salut me pria mettre au pacquet de ceste presente despesche, lequel me fist entendre par mon secretaire, que ce chancellier avoit dict au cardinal Polus son maistre, despuis que luy ne parla à moy, qu'il s'esbahissoit fort que mon frere n'estoit retourné, ou que vous ne luy aviez respondu quelques mots à ses lettres qu'il vous envoya par luy, comme il s'attendoit d'avoir, lorsque l'on luy presenta les passeports des Espaignolz. Vous adviserez, monseigneur, si vous y congnoissez aulcune bonne occasion, le vouloir renvoyer par-deça; & si mes prieres avoient lieu, je vous en ferois tres humble requeste, affin qu'il me vinst aussy ayder à supporter choses de si grands faix qui se presentent tous les jours; vous advisant que les affaires d'Escosse ne me donnent rien moings de peine que font les aultres de sa majesté. Mais sur-tout, me semble, monseigneur, qu'il seroit fort bon, si mon frere qui est fort agreable à ce chancellier, ainsy que j'ay peu entendre, revient par-deça, qu'il soit accompaigné d'une lettre particuliere de vous en continuant ces premiers propoz, & sur telle creance que sera vostre bon plaisir luy donner sur le subject de ces deulx moyens, desquelz j'estime qu'ilz vouldront suivre le dernier, qui ne me semble toutesfois estre si utille, pour mettre fin à une telle & si grande chose, que le premier. Et quant aux navires de ceste royne, celluy que j'y avois envoyé il

y a trois jours passez, m'a rapporté que huict ou dix aultres advant les festes de noël, le clerc des munitions avoit esté à Grotinguery pres Rocestre, où ilz sont de present, disant aux gardes d'iceulx navires, que incontinant apres lesdictes festes, il les fauldroit radouber & mettre en estat de s'en servir du premier jour, mais que despuis icelles parolles n'en ont ouy parler, si ce n'est seullement de remettre les deulx qui avoient passé de deça M. le prince de Piedmont, en estat pour le repasser dans bien peu de jours en Flandres Et à ce propoz, je vous diray, monseigneur, que la meilleure de mes intelligences m'a cejourd'huy adverty que l'empereur n'a sceu tant persuader ceste royne, qu'elle ayt voullu consentir à se desclairer à la guerre contre le roy, ainsy comme il espere m'en faire mieulx entendre les particularitez, quand il aura le moyen d'envoyer querir mon secretaire pour les luy dire. Ce que je cuyderois estre bien veritable, comme il se peult congnoistre par les demonstrations que les seigneurs de ce conseil m'ont faictes en ceste derniere audiance, qui ont, comme j'ay sceu despuis, retenu ce hontzmen, pour n'aller à la mer. S'esbahissans merveilleusement comme j'avois esté adverty de son entreprinse. Je cuyde aussy que aulcuns mariniers des villes de Lyn & Lymes, qui sont les deulx extresmitez de ce royaulme à l'oppoſite de nostre coste, sont commandez de n'entreprendre aulcune chose oomme ilz avoient eu charge de faire, ainsy que je vous ay par cy-devant escript; qui sont les meilleures nouvelles que je sçau-

rois maintenant faire entendre au roy & à vous, monseigneur, estant fort ayse de veoir en si peu de temps ce changement, que je prie nostre seigneur vouloir tousjours continuer. Vous suppliant tres humblement me vouloir excuser, si je vous donne aulcune fois divers advis, puisqu'ilz sont telz que le merite la mutation des particuliers & affectionnées oppinions de ceulx qui gouvernent les affaires de deça.

LE ROY à M. DE NOAILLES.

7 janvier 1554.

Le roi donne avis au seigneur de Noailles, qu'il renvoye en Angleterre le protonotaire son frère, pour pressentir les véritables dispositions de cette reine, au sujet de la paix avec l'empereur.

MONS DE NOAILLES, despuis le partement de vostre frere, j'ay receu vostre lettre du 26 du passé, par où j'ay entendu la continuation du parlement d'Angleterre, & l'oppinion en quoy vous estes qu'il sera pour longuement durer, pour n'y avoir encores esté rien traicté que de la religion, pendant lequel vous dictes estre à craindre que par l'industrie des Imperiaulx, & de ceulx qui sont assez mal affectionnez au bien & repoz publicq, les Anglois ne se laissent aller à la guerre; à quoy mons de Noailles, ne sçau-

roit estre mieulx pourveu de vostre part, que de continuer envers eulx dextrement les gracieulx depportemens dont vous avez usé jusques icy, & à observer aussy leurs actions, pour m'en advertir au jour la journée, affin d'eviter toute surprinse, comme vous sçavez tres bien faire. Et pour ce que l'allée de vostredict frere par-delà, & la despesche qu'il emporte de moy, est ung presparatif fort pregnant, pour descouvrir dans peu de jours l'intention que l'empereur a à la paix, & tout par ung moyen de quel zele & affection y chemine le cardinal Polus, legat par-delà, qui est, lorsque tout est dict, la mesme intention des roy & royne d'Angleterre; il ne vous fauldra pas ung plus beau subject que cestuy-là, pour sçavoir la fiance que vous debvez avoir aux belles parolles qui vous sont ordinairement dictes par-delà, & aussy pour vous oster hors des suspicions que vous peuvent donner les bruicts qui courent parmy ce peuple-là, que bientost lesdicts Anglois soyent pour se desclairer, & par ce moyen verrez tousjours plus clair à vous conduire ez choses qui touchent & appartiennent au bien de mon service, que je ne sçaurois plus recommander, que je sçay l'avez en parfaicte & singuliere affection. Escript à l'Isle-Adam le 7 jour de janvier 1554. *Signé* Henry; *& plus bas*, de l'Aubespine.

M. DE NOAILLES au ROY.

10 janvier 1554.

La reine d'Angleterre reçoit agréablement les offices de congratulation que lui fait le protonotaire de Noailles, de la part du roi, au sujet de l'extinction du schisme. Cette princesse déclare en même temps, qu'elle veut maintenir la paix avec la France. Le légat s'explique avec beaucoup de froideur & de retenue au sujet du traité avec l'empereur.

SIRE, estant mon frere arrivé en ce lieu le 6 de ce mois, & attendant qu'il s'en retourne vers vostre majesté, j'ay pensé vous faire ce mot pour vous dire seullement comme ce chancellier, le lendemain 7, aussitost qu'il fust recherché de la part de mondict frere, desira parler à luy, ainsy qu'il fist ledict jour, avecques longs discours & propoz telz que vous, sire, pourrez entendre par la lettre qu'il en escript à M. le connestable; & ceste royne, le jour suyvant, qui fust hier, voulluſt aussy nous donner audiance, en laquelle, parmy les honnestes propoz & gratifiemens que vostre majesté avoit commandez à mondict frere luy dire de sa part, il y sceut si bien mesler & approprier ce qui appartient à vostre commune

amytié, que promptement ladicte dame nous esclaircit de ce que vous, sire, desiriez sçavoir, usant de ces propres parolles, » & » quant à l'amytié d'entre mon frere & moy, » je chante & [a] chanteray tousjours une » mesme chanson, & monstreray, non par paroles, mais par les œuvres, que j'aime la » verité, comme je croy que le roy mon » bon frere fera de son cousté. » Ce qu'elle dict avecques ung visaige si ouvert & joyeulx, que tant elle que ses conseillers y assistans, nous feirent clairement paroistre que ceste visitation leur estoit de grand plaisir & contantement, & plus, ce me semble, que nul aultre que par cy-devant soit venue de vostre cousté; & au surplus, je vous asseureray, sire, que ce legat que nous allasmes trouver à l'issue de ladicte audiance, nous fist paroistre d'estre tenu en telle craincte [b] que nous n'avons sceu tirer de luy que le semblable discours que ce chancellier avoit tenu à mondict frere le jour de devant, & encores en termes generaux & si foibles, que je cuyde qu'ilz se rendront difficilles de faire une particulliere assemblée delà la mer,

[a] Le seigneur de Noailles rapporte souvent dans ses dépêches les propres paroles de la reine. Le cardinal d'Ossat en usoit de la même manière, à l'égard des réponses que lui faisoit Clement VIII. auprès duquel il négocioit. Il remarquoit jusqu'aux gestes, à la mine, & au souris de ce pontife, afin que le roi son maître pût mieux juger de ses intentions.

[b] Polus avoit été traité avec tant de dureté par l'empereur, & il étoit observé si rigoureusement, que quoique ministre du pape, il n'osoit faire aucune démarche pour la paix, qui ne lui fût prescrite.

jusques à ce qu'ilz ayent essayé d'accorder en ce lieu les differends d'entre vous, sire, & l'empereur, tant ledit legat me semble froid & dissimulé, faisant toutesfois assez clairement entendre les bons zele & affection que ce roy & royne ont de voulloir tenir la main à si saincte entreprinse, pour laquelle empescher n'a peu servir jusques icy la responce que nous luy fismes du langaige que ledict chancellier avoit tenu à mond. frere & à moy la premiere fois qu'il vint par-deça, de la part de M. le conneſtable, quand il desclaira sa maistresse & luy suspects au maniement de telle chose, qui fust un propoz semblable à celluy que j'avois par cy devant respondu à l'abbé de Sainct-Salut, ainsy que vous, sire, aurez peu entendre par la lettre que j'en ay escripte à M. le conneſtable du 2 de ceſtuy. Ayant esté, mondict frere & moy, assez retenus jusques à present, sans leur avoir dict ny à l'ung ny à l'aultre, que la mesme responce d'icelluy chancellier, & les difficultez qu'il y auroit à conduire si grand œuvre sans la presence de grands personnaiges deleguez d'une part & d'aultre, nayans voullu nous eslargir plus advant, pour l'esperance que nous avons que bientost ledict abbé de Sainct-Salut nous viendra rechercher, & par luy pourrons encore mieulx sentir le fonds deleurs intentions, & apres, selon celle de voſtre majesté, regarderons (sans du tout rompre chose si saincte & utille) de recepvoir ce qui nous sera mis en advant, pour estre rapporté soubz voſtre bon plaisir. Mais bien vous diray, sire, quelque depportement qu'il y ayt, ilz font pa-

roiſtre toutes choſes en ce lieu, bien loing du maulvais chemin que je les craignois, il y a ung mois, pour les grandes apparences qui s'y preſentoient lors, & de telle façon que je ne puis (ſi elles ne ſont bien ſimulées) eſperer de ce couſté que toute doulceur & gracieuſeté pour un temps; combien, ſire, que de choſe ſi importante, je ne vouldrois vous aſſeurer. Car auſſy de quatre parts, les trois du peuple de ce royaulme eſtiment tout le contraire, & qu'ilz ſeront pour entrer au premier jour à la guerre contre vous. Et au reſte, ſire, je ne vous ſçaurois aſſez exprimer la couverte demonſtration que tous ceulx-cy font paroiſtre au bien de la paix, & ſi ne ſçavent en trouver le moyen, tant ilz ſont obſcurs & malicieulx. Ce que je ne dis pour voulloir eſpargner ce chancellier, que j'eſtime eſtre ung des plus pervers & inconſtans hommes du monde, & qui tienct aujourd'huy ſa maiſtreſſe & ce legat en telle ſubjecti on, qu'il ne ſort propoz de leurs bouches, qu'on ne puiſſe bien congnoiſtre ſortir de ſon invention.

M. le prothonotaire DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

10 janvier 1554.

Le protonotaire de Noailles rend compte au connétable d'une conférence qu'il a eue avec le chancelier d'Angleterre. Jalousie de ce ministre, contre le cardinal Polus, & son chagrin de s'être donné lui-même l'exclusion, au sujet du traité de paix avec l'empereur.

MONSEIGNEUR, le lendemain de mon arrivée en ce lieu, j'envoyay vers le chancellier de ceste royne, pour le rechercher d'une audiance, tant pour le rendre satisfaict de ma venue, qu'il desiroit & attendoit de longtemps, que pour recongnoistre le lieu qu'il tient en ce pays, & la coustume [a] qu'il a de voulloir sonder & prevoir tout ce qui doibt estre entendu de sa maistresse. Ce qu'il eust à si grand plaisir, qu'il ne voulluſt remettre ceste visitation plus loing que à l'apres disnée & en son logeis, auquel il receuſt vos lettres avecques aultant d'honneur, & le pourteur avecques si bon visaige

[a] Il est difficile qu'un ambassadeur réussisse dans sa négociation, s'il n'a pris le soin de se rendre agréable au premier ministre, & s'il ne s'est même procuré des entrées, jusques dans les bureaux subalternes.

qu'il

qu'il se pouvoit esperer. Mais quand il se trouva sur le poinct de la creance dont vous, monseigneur, m'aviez chargé par vosdictes lettres, il ne sceut avoir la patience de lire plus advant sans m'en enquerir, esperant bien que je luy continuerois les propoz que je luy avois dernierement tenus de vostre part, ainsy qu'il avoit par plusieurs fois dict despuis mon partement, qu'il attendoit d'heure à aultre mon retour par-deça, pour estre par vous esclaircy à quelles conditions le roy vouloit que la paix fust traictée. Mais ceste oppinion luy fust promptement levée, quand je luy eus discouru l'occasion de ma venue, estre seullement pour gratifier de la part du roy, ceste royne, de l'heureulx succez qu'avoit prins le desir qu'elle portoit à la restitution de la religion, & de la grace que Dieu luy avoit faicte de se retrouver enceinte, avecques lettres à M. le legat pour respondre à celles qu'il avoit escriptes à sa majesté sur le recouvrement de la pratique de paix, dont il receust tant d'ennuy, qu'il n'eust honte de me dire qu'il ne bastoit pas à la suffisance [*b*] dudict legat, de parfaire chose si grande, sans estre aydé de plus grands instrumens, & desiors entra en telle jalousie, que je fus contrainct luy respondre, que vous, monseigneur, l'aviez tant voullu estimer & honnorer, que de semondre sa maistresse & luy à la feste, s'ilz y eussent voullu entendre, approuvant si fort la sincerité de l'ung, & l'aucthorité de l'aul-

[*b*] Gardiner ne pouvoit pardonner au légat une vertu parfaite, qui lui enlevoit la confiance de la reine.

tre, & la justice & l'innocence du roy, que sa majesté n'eust faict aulcune difficulté de se laisser par eulx conduire à toutes choses que l'honneur & la raison peuvent permettre, mais qu'il m'avoit resolument respondu, que combien que sad. maistresse & luy eussent aussy grand zele & desir au bien de ladicte paix, qu'aultres personnaiges de la chrestienté, que neantmoings ne l'ung, ne l'aultre ne se pouvoient honnestement entremettre de ceste negociation, pour ce qu'ilz ne pouvoient estre tenus que pour suspects; mais que ledict legat, qui debvoit bientost passer de deça, estoit le seul ministre dont il falloit esperer la conduicte de chose si saincte & necessaire; à quoy toutesfois il s'estimeroit heureulx d'assister de tout son labeur, si vous, monseigneur, congnoissiez qu'il y peust servir en quelque chose. Ce que vous ayant dernierement rendu & rapporté de mot à mot, aviez conclud de n'entrer plus advant en ce propoz, si à son tour, luy, ou aultre ne vous en sollicitoient. Vous contantant de l'avoir faict tesmoing du grand debvoir auquel vous vous estiez mis de l'appeller à la consommation de ce qui eust tant rapporté à sa maistresse & à luy, d'honneur & de gloire; & aussy pour ne laisser en arriere aulcune chose qui peust servir à faire suffisante preuve & demonstration, combien vous desiriez & aymiez tout ce qui appartient à l'honneur de Dieu & repoz de son peuple, contre la sinistre oppinion que M. de Corrieres [c], & plusieurs aultres avoient

[c] Jean de Montmorency, de la branche établie dans les Pays-Bas.

peu auparavant semée de vous en ce royaulme.

Monseigneur, je me recongnois par trop foible pour vous sçavoir vifvement repreſenter le deſplaiſir [d], que cedict chancellier receuſt d'entendre ce langaige, qui fuſt ſi grand, qu'il me voulluſt arguer avecques grand doulceur, toutesfois de ne m'avoir rendu ſa maiſtreſſe ſuſpecte, & de m'avoir mis en advant des conditions pour les vous faire entendre, qui ſont telles que l'empereur ſe contenteroit de veoir l'empire & M. de Savoye reſtituez ſans demander rien du ſien. A quoy vous pouvez congnoiſtre, monſeigneur, puiſque les mutations ſont ſi familieres aux grands perſonnaiges de ce pays, quelle ſeureté on peult avoir de negocier avecques eulx, meſmement en choſe de telle importance; car ilz ſont telle profeſſion de menſonge, qu'ilz travaillent tres ſoigneuſement à diverſifier leur langaige en aultant de formes, comme leurs voluntez & affections ſe trouvent inconſtantes & variables. Brief, monſeigneur, le jugement que me permet l'experiance que j'ay de l'humeur de ceſt homme, me faict croyre qu'il mettra tous artiffices en advant pour faire retumber ceſte praticque, entre les mains de ſa maiſtreſſe, & ne ſouffrira, s'il luy eſt poſſible, que telle gloire ſe departe ſans y communicquer. Toutesfois, il ſe rend en tous ſes propoz ſi obſcur & difficile, qu'il ne ſe laiſſe

[d] La ſageſſe de cette réponſe, & la retenue des deux frères de Noailles, jettèrent le chancelier dans la néceſſité de montrer, malgré lui, combien il deſiroit la paix.

entendre en façon du monde, mais j'espere que les visitations de l'abbé de Sainct-Salut nous en esclaircira bientost.

M. de Noailles à M. d'Oysel.

11 janvier 1554.

Les ministres de la reine d'Angleterre se rendent plus faciles à accorder le passage, & des passeports pour l'Ecosse.

Monsieur mon compaignon, je vous ay envoyé un pacquet, par homme expres en poste, du 2 de l'aultre mois, despuis j'en ay mis ung aultre du Fautray, entre les mains de M. Pitre [a], premier secretaire de ceste royne, qui m'a promis le vous faire tenir par la voye ordinaire, comme il se faisoit du temps de M. de Bois-Daulphin, & au commencement que je vins icy. Mainctenant je vous en envoye un aultre par ce pourteur expres, qui a commission de prendre chevaulx de poste, qui me faict croyre que vous l'aurez dans peu de jours, & eussiez encores plustost, si on m'eust accordé le passeport lorsque je le demanday, combien que je demoure fort contant des seigneurs de ce conseil, en ceque je ne les trouve plus si difficiles, qu'ilz ont esté aux susdicts passeports; à quoy je cuyde que

[a] Guillaume Pitre, chancelier de l'ordre de la Jarretiere, secretaire d'état sous les rois & reines Henri VIII. Edouard VI. Marie & Elizabeth.

la prosperité des affaires du roy en Piedmont a bien aydé, & qu'ilz ne trouvent pas aussy leur peuple enclin à tout ce qu'ilz vouldroient bien faire, tant à ce parlement, qui se continue encores, que ailleurs. Qui me faict croyre qu'ilz passeront en dissimulation, la maulvaise volunté qu'ilz nous portent, sans se desclairer encores ouvertement, comme j'en ay bien eu craincte despuis six sepmaines, & non sans tres grande apparence. Je ne vous diray rien des affaires d'Italie, estimant qu'il ne vous en est rien celle par ladicte despesche; seullement vous advertiray du retour en ce lieu de mon frere, qui est venu de la part du roy, gratifier ceste royne de la restitution de la religion en ce royaulme, & de ce qu'elle a senti son fruict [b]. Ayant aussy charge particuliere vers ce legat, avecques lettres de creance de sa majesté, de M. le cardinal de Lorraine, & de M. le conneslable, pour luy respondre à quelques aultres qu'il en a escriptes aux susdicts sieurs, sur le desir qu'il a au bien de la paix entre le roy & l'empereur, & suivant la charge qu'il en a de nostre sainct pere; en quoy je ne veoy encores rien commencé de ce qui en succedera, & où je verray tant soit peu d'esperance, ne feray faulte d'en advertir la royne [c] & vous, monsieur

[b] C'étoit une énigme que cette prétendue grossesse. Les Médecins prétendoient que ce n'étoit qu'une masse informe de chair, qui, par son propre poids, avoit un mouvement lent, qui agitoit toute la capacité du ventre. L'événement fit voir que c'étoit simplement le commencement d'une hydropisie.

[c] Marie de Lorraine, veuve de Jacques V. roi d'Ecosse, & mere de Marie Stuart.

mon compaignon, vous priant entre cy & là, tenir ung peu cecy pres de sa majesté, sans qu'il en puisse estre faicte declairation. Encores que je ne fasse doubte, qu'il s'en pourroit faire assez de bruict, & possible plus que d'effect, & remettant le tout à celuy qui a toute puissance, & sans lequel il ne se peult rien faire, mesme en chose si grande & necessaire, je feray icy la fin.

Le lieutenant du capitaine Gaillard, est arrivé icy despuis trois ou quatre jours, n'ayant peu achepver son voyaige par la voye de la mer, tant luy ont esté les vents contraires.

LE ROY à M. DE NOAILLES.

13 janvier 1554.

Le roi approuve la réponse que son ambassadeur a faite, sur ce que le légat lui avoit fait proposer, que la paix avec l'empereur se traitât en Angleterre; & ce prince marque en même temps à son ministre combien il est satisfait de sa conduite.

Nouvelles conquêtes du maréchal de Brissac en Italie.

MONS DE NOAILLES, vos lettres des 2 & 4 de ce mois, avecques tout ce dont elles font mention, arriverent icy l'unziesme au soir, par lesquelles j'ay bien au long entendu tout ce que vous avez entendu &

apprins, & eſt ſurvenu par delà deſpuis la derniere deſpeſche, que vous m'aviez faicte, auſſy aurez vous deſpuis eu des miennes bien amples par voſtre frere, qui s'en eſt allé, ſi au long inſtruict de toutes choſes, que j'eſtime ſon arrivée-là, debvoir ſatisfaire à la plus grande partie de ce que vous deſirez par voſd. lettres, du contenu deſquelles ſe peult recueillir & juger, que l'affection qu'ilz ont cy-devant demonſtré au bien de la paix, n'eſt de rien diminuée, & que la collere dont ce roy là s'eſt laiſſé entendre eſtre touché pour la perte d'Yvrée, eſt une oſtentation pour cuyder deguiſer ceſte affaire, & d'aultant plus eſchauffer les choſes en monſtrant les vouloir faire difficilles. Mais ſi le legat continue ſes actions en la ſincerité que j'eſtime qu'il a tousjours procedé juſques icy, je ne faicts doubte, que l'affaire ne tire plus advant, & que pour le moings l'empereur ne s'accorde bien voluntiers à quelque aſſemblée de nos depputez, s'il a la moindre envie du monde à une ſi ſaincte & neceſſaire choſe au bien de la chreſtienté. J'ay bien conſideré ce que m'eſcripvez du langaige que l'on vous a tenu, pour penſer me faire trouver bon que ce negoce ſe maniaſt par delà, & auſſy par memoires eſcripts, envoyez d'une part & d'aultre, & trouve que vous y avez tres bien & ſagement reſpondu. L'on ſcait aſſez, que une ſi peſante choſe que la pacification de tant & ſi grands differends, que nous avons, l'empereur & moy, requiert bien la preſence, le ſens & dexterité des plus grands perſonnaiges que nous ayons luy & moy, meſme de ceulx encores qui ont l'entiere cong-

noissance de nos affaires, & que aussy ilz se demeslent en lieu libre & neutre, avecques toute la meure consideration qu'il appartient, & en la dignité requise à la grandeur de la chose, ce qui ne se pourroit faire par delà, comme vous avez tres bien sceu dire à ceulx qui vous en ont parlé. J'ay aussy tres bien consideré, mons de Noailles, les doulces & gracieulses responces qu'ilz vous ont faictes, sur les plainctes & remonstrances qu'ilz ont eues de vous, du preparatif que faisoit le capitaine Hontzmen. Aussy de l'oultrage qui a esté faict sur le Boullenois, dont je n'attends pas grande reparation; mais si a ce esté beaulcoup faict à vous de les en avoir conduicts & menez à ceste raison, mesme d'avoir ainsy empesché & retardé le partement dudict Hontzmen, qu'il vous fault neantmoings soigneusement & dilligemment observer, aultant que vous sçavez, que l'on se peult fier en leurs parolles & promesses, ayant voullu vous faire ceste despesche pour vous tenir adverty de la reception des vostres, & comme despuis la prinse d'Yvrée, mon cousin le mareschal de Brissac, a encores forcé & prins le chasteau de Mazin, lequel il a trouvé si fort & tant bien pourveu de toutes choses, qu'il a enduré jusques à douze cens coups de canons, & beaulcoup d'aultres petites places & chasteaulx, qu'il a reduict en mon obeissance, mesmement la ville de Sainct Ya, qu'il trouve propre & fort aysée à faire bien forte, & il continue son entreprinse, de sorte que vous orrez dire à la fin qu'il aura faict ung utille voyaige pour le service de son maistre. Escript à Sainct

Germain en Laye le 13 jour de Janvier 1554. *Signé*, Henry. *Et plus bas*, de l'Aubespine.

M. le prothonotaire (FRANÇOIS) DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

. . . janvier 1554.

Le chancelier d'Angleterre donne audience au protonotaire de Noailles, auquel il déclare qu'il ne trouvoit pas le cardinal Polus assez habile pour conduire la négociation de la paix entre la France & l'empereur.

MONSEIGNEUR, je ne fuz pas plustost arrivé en ce lieu, que j'envoyay vers le chancellier de ceste royne, pour le rechercher d'une audiance, tant pour le rendre satisfaict de ma venue, qu'il desiroit & attendoit de longtemps, que pour recongnoistre le lieu qu'il tient en ce pays, & la coustume qu'il a de vouloir sonder & prevoir tout ce qui doibt estre entendu de sa maistresse. Ce qu'il eust à si grand plaisir, qu'il ne voulluſt remettre cette visitation plus loing que à l'apres disnée, & en son logeis, auquel il receuſt vos lettres avecques tant d'honneur, & le pourteur avecques si bon visaige, qu'il se pouvoit esperer. Mais quand il se trouva sur le poinct de la creance, dont vous, monseigneur, m'aviez chargé par vosdictes lettres, il ne sceuſt avoir

la patience de lire plus advant sans m'en enquerir, esperant bien que je luy continuerois les propoz, que je luy avois dernierement tenuz de vostre part, ainsy qu'il avoit par plusieurs fois dict despuis mon partement, qu'il attendoit d'heure à aultre mon retour par deça, pour estre par vous esclaircy à quelles conditions le roy vouldroit que la paix fust traictée; mais ceste oppinion luy fust promptement levée, quand je luy eus discouru l'occasion de ma venue, estre seullement pour gratifier de la part du roy, ceste royne de l'heureulx succez qu'avoit prins le desir qu'elle portoit à la restitution de la religion, & la grace que Dieu luy avoit faicte de se retrouver enceinte, avecques lettres à M. le legat pour respondre à celles qu'il avoit escriptes à sa majesté, sur le renouement de la praticque de la paix, dont il receust tant d'ennuy, qu'il n'eust honte de me dire qu'il ne bastoit pas à la suffisance dudict legat [a] de parfaire chose si grande, sans estre aydé de plus grands instrumens. Et deslors entra en telle jalousie, que je fuz contrainct de luy dire, que vous, monseigneur, l'aviez tant voullu estimer & honnorer, que de semondre sa maistresse & luy à la feste, s'ilz y eussent voullu entendre; approuvant si fort la sincerité & integrité de l'ung & de l'aultre, & la justice & innocence du roy, que sa majesté

[a] Le chancelier regardoit le légat plutôt comme un grand théologien, que comme un habile politique; & le légat mépriſoit le chancelier comme un politique qui ajuſtoit toujours ſa religion, à celle du prince qui règnoit.

n'euſt faict aulcune difficulté de ſe laiſſer par eulx conduire à toutes choſes, que la raiſon peuvent permettre ; mais qu'il m'avoit reſolument repondu, que combien que ſad. maiſtreſſe & luy euſſent auſſy grand zele & deſir au bien de ladicte paix, qu'aultres perſonnaiges de la chreſtienté, que neantmoings ne l'ung ne l'aultre ne ſe pouvoient honneſtement entremettre de ceſte negociation, pour ce qu'ilz n'y pouvoient eſtre tenuz que pour ſuſpectz ; mais que le legat qui debvoit bientoſt paſſer de deça, eſtoit le ſeul miniſtre dont il falloit eſperer la conduicte de choſe ſi ſaincte & neceſſaire ; à quoy toutesfois il s'eſtimeroit heureulx d'aſſiſter de tout ſon labeur, ſi vous, monſeigneur, congnoiſſiez qu'il y peuſt ſervir en quelque choſe. Ce que vous ayant dernierement rendu & rapporté de mot à mot, aviez conclud de n'entrer plus advant en ce propoz, ſi à ſon tour luy ou aultre ne vous en ſollicitoit, vous contantant de l'avoir faict teſmoing du grand debvoir, auquel vous vous eſtiez mis de l'appeller à la conſummation de ce qui euſt tant rapporté, à ſa maiſtreſſe & à luy, d'honneur & de gloire, que auſſy pour ne laiſſer en arriere aulcune choſe qui peult ſervir à faire ſuffiſante preuve & demonſtration combien vous deſiriez, & aymiez tout ce qui appartient à l'honneur de Dieu & repoz de ſon peuple, contre la ſiniſtre oppinion que M. de Corrieres, & pluſieurs aultres avoient peu aulparavant ſemée de vous en ce royaulme.

Monſeigneur, je me recongnois trop foible pour vous ſçavoir repreſenter le deſplaiſir que cedict chancellier receuſt d'entendre ce lan-

gaige, qui fuſt ſi grand qu'il me voulluſt arguer, avecques grand doulceur toutesfois de ne m'avoir rendu ſa maiſtreſſe ſuſpecte, & de m'avoir mis en advant des conditions pour les vous faire entendre, qui ſont telles que l'empereur ſe contenteroit de veoir l'empire, & M. de Savoye reſtituez ſans demander rien du ſien. A quoy vous pouvez congnoiſtre, puiſque les mutations ſont ſi familleres aux grands perſonnaiges de ce pays, quelle ſeureté on peult avoir de negocier avecques eulx, meſmement en choſe de telle importance. Car ilz font telle profeſſion de menſonge, qu'ilz travaillent tres ſoigneuſement à diverſifiier leur langaige en aultant de formes, comme leurs voluntez & affections ſe trouvent inconſtantes & variables. Brief, monſeigneur, le jugement que me permet l'experience, que j'ay de l'humeur de ceſt homme, me faict croyrequ'il mettra tous artifices en advant, pour faire retumber ceſte praticque entre les maings de ſa maiſtreſſe, & ne ſouffrira, s'il luy eſt poſſible, que telle gloire ſe departe ſans y communicquer. Toutesfois il ſe rend en tous ſes propoz ſi obſcur & ſi difficille, qu'il ne ſe laiſſe entendre en façon du monde. Mais j'eſpere que les viſitations de l'abbé de Sainct-Salut nous en eſclaircirons bientoſt; & cependant je prie Dieu, monſeigneur, vous donner aultant d'heur & de proſperité, que tout homme de bien vous en deſire.

M. DE NOAILLES au ROY.

14 janvier 1554.

Le seigneur de Noailles sollicite exprès l'audience de congé pour le protonotaire son frère, afin qu'il ne parût être venu mendier la paix ; ce qui engage le chancelier à s'ouvrir avec eux sur ce traité. Conclusion du parlement peu favorable à la reine d'Angleterre, & au roi son mari.

SIRE, vous ayant assez amplement escript le 10 de ce mois, de ce qui s'offroit lors de deça, il ne me reste plus de present à vous dire, si n'est que despuis, voyant mon frere & moy, que ceulx-cy demouroient fort retenuz sans nous desclairer ne faire congnoistre aulcune chose de ce que nous desirions estre esclaircis, & que l'abbé de Sainct-Salut s'estoit excusé de nous venir visiter, ainsy qu'il avoit promis, & sçaichant aussy par l'advis d'aulcuns qu'ilz avoient envoyé devers l'empereur, je pensay pour eschauffer personnaiges si froids & obscurs, debvoir faire demander par mon secretaire au chancellier, le jour que mondict frere pourroit prendre congié de ceste royne, affin que sollicitant son brief retour, ilz pensassent qu'il n'attendist aultre responce de ce legat, & que si l'on mettoit par cy-apres en longueur sondict congié,

comme il estoit aysé à croyre, qu'ilz peuvent congnoistre le retardement d'icelluy proceder à cause d'eulx, & non de nostre coulté par faulte de le demander. De quoy je vous puis asseurer, sire, que ceste sollicitation a esté cause que ledict chancellier, pour nous retarder & amuser cependant, nous appella hier pour disner cejourd'huy en sa maison, avecques plusieurs comtes & millords de ce pays, & devant que venir à table (encores qu'il fust midy) nous conduict, comme c'est la coustume en son estude, pour escouter & sentir si nous vouldrions entrer en propoz de la paix, auxquelz ne nous pouvant attirer lors, ne faillit d'en faire aultant à l'apres disnée, nous amusant en plusieurs parolles assez loing de cela, disant aussy qu'il falloit que luy s'en retournast à la court, & que leur parlement debvoit terminer le lendemain, qui fust cause que mondict frere luy demanda le jour & l'heure de son congié, à quoy moy veoyant qu'il le differoit, & ne respondoit à propoz, je luy desclairay qu'il estoit necessaire que mondict frere s'en retournast bientost, estant bien marry, que ce ne fust avecques meilleure response de ce legat, & que j'estois bien esbahy, comme il commençoit telle entreprinse de paix, s'il n'avoit quelques moyenz pour mettre en advant. Ledict chancellier me demanda lors quelz aultres je y pouvois penser, où je fiz response que je n'estois assez suffisant pour les trouver, mais que j'avois entendu que ledict legat avoit dict, qu'il estimoit telle & si importante chose que la paix entre si grands princes, ne se pouvoir faire, sans l'assemblée de personnaiges depputez

d'une part & d'aultre, en lieu non suspect, & qu'il estoit vrayssemblable que si grands differends ne se pourroient aultrement accorder. A quoy ledict chancellier me replicqua soubdainement, quel lieu me sembleroit bon. Luy faisant responce que je ne sçavois, mais que, selon mon advis, pres Boulongne & Ardres, il y avoit terres de l'empereur & de ceste royne, où je penserois que commodement l'on s'y pourroit assembler, & ne fict ledict chancellier à ce propoz aulcune difficulté, sinon que telle assemblée seroit difficile pour ledict legat, où je luy replicquay que je ne faisois doubte, que pour chose si grande & tant attendue des chrestiens, ledict legat qui estoit assez dispoz & portatif, & luy mesme chancellier ne fissent beaulcoup plus grand chemin que d'icy là; qui fust, sire, un propoz que ledict chancellier attendoit en grande devotion, & que mon frere & moy avyons resolu luy dire à la fin, pour mieulx descouvrir son intention, & lequel il receust à fort grand plaisir, me disant lors, que ledict legat & luy desirent en grande affection de veoyr une bonne fin en chose si saincte & necessaire, & que bientost mondict frere seroit adverty du jour qu'il pourroit prendre son congié de ceste royne, & de la responce dudict legat, qui desire de sincere volunté, comme nous desclaira ledict chancellier, veoir achever ceste si saincte entreprinse, où luy chancellier avoit de son coustè telle & semblable affection. Vous pouvez veoir & juger, sire, parlà, qu'ilz attendent une resolution de l'empereur sur l'assemblée des deputez, & pourrez aussy congnoistre que ce-

dict chancellier veult estre appellé à la feste ; & au surplus, sire, je vous diray qu'il me semble tousjours descouvrir, qu'ilz ont icy tant d'envie de venir à ceste paix, qu'il ne se peut croyre dadvantaige. Mais ilz sont tant de testes & si obscures, qu'ilz ne se peulvent resouldre ny faire entendre, & aussy de l'aultre coustè, il est à penser qu'ilz n'y osent toucher sans sçavoir les moyenz de l'invention dudict empereur. Toutesfois, sire, nonobstant leurs dissimulations & varietez, si ay-je quelque esperance, que mon frere vous rapportera aulcune chose, qui les fera assez eslargir pour congnoistre une partie de leurs interieurs, & si n'auront tiré de nous & ne feront encores, s'ilz ne parlent plus ouvertement aulcune parolle, qu'en termes generaulx, & que parlant de ceste assemblée, nous n'avons faict congnoistre aulcunement cela venir de vostre majesté ; mais seullement, moy de Noailles, en ay respondu quand ilz m'ont demandé les moyenz de proceder à ce bien de paix, comme celuy qui en avoit par deça entendu estre telle l'intention de ce legat, & que le nunce mesme, lorsque mon frere le fust visiter à Poissy de la part de M. le conneslable, avoit mis en advant ceste embouschement, & luy avoit ouvertement desclairé, que ledict legat tendoit à cela, & que telle voye me sembleroit bonne, encores que je ne sceusse, si elle seroit bien receue de vostre majesté, ny dud. empereur.

Sire, pour fin de ceste lettre, je n'ay voulu faillir vous dire, comme en cedict parlement, la protection de ce royaulme & admi-

nistration des enfans, qui descendront du mariaige de ce roy & royne, ont esté baillez & accordez audict sieur, avecques conditions si estroictes toutesfois, qu'il sera tenu d'entretenir les traictez de son mariaige avecques ladicte dame, qui furent passez au parlement, qui fust tenu pour ceste effect devant son arrivée en ce pays, qui sont entre aultres, qu'il ne pourra disposer des forces, argent & places fortes de ce royaulme; ny pourra faire entrer à la guerre, vous sire, ny aultres princes pour ses particulieres querelles; ny mettre aulcun de sa nation, ny aultres estrangiers dans lesdictes places. De quoy je vous puis dire, sire, que toutes ces choses ont passé bien loing de l'esperance qu'il avoit, puisqu'il s'attendoit de se faire couronner, comme despuis six jours il en avoit particulierement faict rechercher ceulx de la basse chambre dudict parlement, qui luy ont tous d'une voix rejetté. Ce qui me semble, sire, estre chose fort utille pour le bien de vos affaires, & entretenement de la commune amytié d'entre vostre royaulme & cestuy-cy, que je prie Dieu vouloir continuer à l'honneur & gloire de vostre majesté, & vous donner, sire, &c.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

15 janvier 1554.

Le légat fait pressentir notre ambassadeur sur les sujets que l'on aura à traiter dans la conférence, pour s'instruire des prétentions de la France ; à quoi le seigneur de Noailles ne répond qu'en termes généraux, pour engager les ministres de l'empereur à s'expliquer les premiers.

MONSEIGNEUR, ayant escript au roy le discours de ce qui se passa hier, entre ce chancellier, mon frere, & moy ; j'ay pensé pour ne laisser rien en arriere, de vous faire celuy qui est despuis intervenu entre l'abbé de Sainct-Salut & nous deulx ; & vous diray que ledict abbé nous vinst veoir deulx heures apres que nous fusmes de retour de ce chancellier, & si tard que je ne m'attendois plus à ceste visitation, de tant que des le jour que nous allasmes vers ce legat, il avoit promis à mondict frere de le venir veoir le lendemain ; toutesfois le troisiesme jour d'apres m'envoyant un pacquet, qui est cy enclos, pour faire tenir au nunce, il m'envoya aussy ses excuses de ne pouvoir satisfaire à sa promesse à cause d'un rhume, ce que je cuyde avoir esté faict à poste, affin que n'ayant encores peu ledict legat apprendre aulcune chose de nous, la longueur de son silence nous

conviast de mettre quelque nouvelle chose en advant. Mais estant desjà venu le cinquiesme jour, & voyant que mondict frere sollicitoit son congié de ceste royne, ledict abbé vinct vers nous, & nous dict de la part dudict legat, que combien que le dessein de son maistre fust de faire accorder ung abouschement, si est ce qu'il seroit tres necessaire d'entendre premierement, sur quoy l'on auroit à traicter, affin que les choses succedassent à plus grande facilité, & pour ce respect ledict legat l'avoit envoyé vers nous, pour sçavoir si nous avions charge de luy proposer les articles, sur lesquelz la majesté du roy desiroit qu'il fust traicté, affin que si nous ne pouvions ou ne voulions l'en eclaircir, il essayast de l'entendre d'ailleurs Voilà, monseigneur, en somme le principal poinct de son discours, qui fust toutesfois accompagné de plusieurs protestations de la grande affection, que son maistre & luy avoient au bien de la paix, & des difficultez qu'il trouvoit à resouldre une chose si grande, si advant que s'assembler, le roy & l'empereur, ne faisoient à peu pres entendre leurs intentions, & principallement si l'on entendoit qu'il fust parlé de restitution du cousté du roy, & de faire desclairer à l'empereur ce qu'il deliberoit faire du duché de Millan, suyvant la promesse qu'il en faisoit à feu M. d'Orleans par le traicté de Crespy. A quoy il adjousta, comme de luy mesme, qu'il ne seroit d'advis que le roy rendist le Piedmont, si l'empereur ne rendoit Millan, où bien qu'il ne se parlast de rendre d'ung cousté ny d'aultre, & que M. de Savoye eust patience en ce

traicté, comme il a eu en d'aultres précedens; qui sont propoz selon mon oppinion, qui viennent plustost de l'ambassadeur Renard, qui visite souvent ledict legat, & encores cejourd'huy a disné avecques luy, que d'icelluy legat, lequel envoyant ceste royne devers l'empereur, pour en recepvoir son intention, en a aussy escript au nunce residant pres de luy, pour en cela faire pareil debvoir que celluy qui reside pres du roy avoit faict à l'endroict de sa majesté, disant dadvantaige que l'on avoit trouvé par deça fort estrange, que mondict frere n'apportoit aulcune responce, aux conditions que ce chancellier avoit mises en advant, quand dernierement il partist de ce lieu, & que l'on esperoit tousjours que ces propoz fussent continuez; à quoy je luy respondis que ce chancellier n'avoit donné charge à mon frere d'en proposer aulcuns de sa part, & que au contraire il avoit desclairé sa maistresse, & luy suspectz à ceste affaire; mais qu'il estoit bien vray qu'il avoit parlé de faire des mariaiges, & par ce moyen, que le roy rendist toutes ses dernieres conquestes, sans parler que l'empereur luy dust rien rendre, ce que mondict frere avoit jugé si esloigné de toute raison, qu'il eust eu grand honte de vous en parler. Qui fust la cause que vous, monseigneur, n'avez voullu dadvantaige continuer ce propoz, vous contantant d'avoir en cela faict tout le bon office que l'on pouvoit esperer d'ung ministre chrestien, tenant si grand lieu que vous tenez; veu mesmement que si ledict chancellier vous eust correspondu au desir que vous avez à la paix & au bien publiq,

il n'eust trouvé aulcune cause de suspicion ny en sa maistresse ny en luy, attendu mesmement que vous qui aviez plus d'occasion de le penser & de le craindre, n'en aviez eu aulcune oppinion. Et quant à ce qu'il desiroit sçavoir de nous, sur quoy l'on auroit à traicter, nous luy respondismes resolument que nous n'avions aultre charge que de recevoir ce que led. Sr. legat nous feroit entendre, pour incontinant apres que mondict frere auroit prins congié de ceste royne, en aller rendre compte au roy & à vous, monseigneur. Encores que ceste lettre soit assez longue, si ne la clorray-je pourtant, sans vous dire, que ces gens me donnent tous les jours assez de subjectz pour faire experience de leur diversité; mais quoiqu'il y ayt si ne peuvent ilz desguiser ne celler par toutes leurs mutations & changement de propoz, la grande affection, & encores plus grand besoing qu'ilz ont de la paix. Et à ce propoz, je vous diray, monseigneur, que me trouvant sur le poinct de la presente, cedict legat a envoyé vers nous, pour nous convier à disner demain, qui sera, comme il me semble, pour tousjours nous garder d'ennuyer en attendant la responce de l'empereur, & par mesme moyen tascher de tirer de nous tout ce qu'il leur sera possible. Si est-ce neantmoings que quelque bonne chiere qu'il nous faisse, je n'oublieray de me douloir, comme j'ay desjà faict en la personne de l'abbé de Sainct-Salut, de ce qu'il semble ne cheminer également en ce negoce, veu qu'il monstre n'avoir encores rien entendu de la volunté dudict empereur.

M. DE NOAILLES au ROY.

20 janvier 1554.

Conférence du légat avec les deux frères de Noailles, au sujet des préliminaires de la paix. Ce prélat les presse de s'ouvrir à lui des intentions du roi. Ils lui répondent avec beaucoup de retenue, & qu'ils ne sont chargés que de recevoir les propositions de l'empereur.

SIRE, m'asseurant que par ma despesche du 15 de ce mois, vostre majesté aura peu entendre les propoz, qui se passerent le jour précedent, entre ce chancellier, l'abbé de Sainct-Salut, mon frere & moy, je vous diray seullement, sire, comme le lendemain fusmes appellez à disner avec ce legat, ainsy qu'avoit faict le Bailly Damont le jour devant, dont je fus adverty par ledict de Sainct-Salut, advant que d'arriver-là, & comme icelluy Renard avoit tant & si longuement discouru avecques ledict legat, que nonobstant qu'en ce propoz n'eust aulcune resolution, si en avoit-il tiré si advant de l'intention de son maistre, qu'il se promettoit, s'il en pouvoit aultant descouvrir de mondict frere & de moy, de bientost faire une paix entre vous, sire, & l'empereur. Ce qui toutesfois ne nous fist eslargir dadvantaige, estymans que cela se disoit pour nous faire parler plus ouvert,

& pour venir au discours d'icelluy legat ; je vous diray, sire, qu'apres son disner il nous tint en sa chambre environ quatre heures avecques plusieurs grands & prudens propoz, tous tendans sur le bien d'icelle paix, & pour faire trouver bon, que vostre majesté deust avoir agreable le maniement d'icelle, par ceste royne, à laquelle il disoit luy en avoir parlé le jour suyvant, que mon frere luy presenta vos lettres, disant entre aultres choses à sa majesté, que le roy son pere aux jeunes ans de son regne, s'estoit acquis le tiltre de deffenseur de la foy, pour avoir escript & faict escripre plusieurs bonnes œuvres contre celles de Luther & aultres heretiques, & qu'il avoit esté durant ce temps si honnoré & estymé de toute la chrestienté, qu'il sembloit avoir esté planté en ce royaulme pour estre arbitre des querelles de tous les aultres princes chrestiens, & par expres de celles du feu roy & de l'empereur ; mais que s'estant depuis laissé aller aux mesmes erreurs & schismes, qu'il avoit tant blasmé, il estoit privé à bon droict de ce tiltre, & aultres telz honneurs qu'il avoit aulparavant, lesquelz il disoit que ladicte dame avoit recouverts par la restitution que sa majesté avoit faicte en ce royaulme de l'eglise apostolique, & par mesme moyen estoit elle le vray instrument de Dieu pour appaiser les differends d'entre vostre majesté & dudict empereur, la priant qu'elle se voulluſt affectionner en chose si saincte & necessaire, & l'embrasser de telle volunté que meritoit l'importance de si digne & grande entreprinse, concluant ledict legat, à ce propoz, que non

seullement, il avoit trouvé ladicte dame bien disposée & voluntaire de telle execution, mais encores le roy son mary, qu'il nous figura lors estre, comme je l'estyme à la verité, prince fort catholicque & grand amateur du repoz, & qui seroit fort ayse de veoir la paix bien establie entre son pere & vostre majesté; & que pour ceste effect, ilz avoient tous deulx envoyez devers l'empereur, & luy legat vers le nunce residant pres sa majesté pour y tenir la main, & qu'il esperoit que bientost l'on en auroit bonne & briefve response, craignant toutesfois que ce fust en termes generaulx; & que cependant il desireroit d'estre aydé de nous à luy ouvrir quelque bon chemin pour dextrement commencer ceste œuvre tant utille, & laquelle il voyoit demourer en arriere, par faulte de mettre partiz en advant, & qu'il estoit besoing devant que aulcunement s'assembler, de sçavoir sur quoy l'on debvoit traicter, & mesme que l'on en fust d'accord; à quoy luy fust respondu, que ceste royne estoit princesse telle qu'il la designoit, & digne de manier chose si grande, & qu'aultre fois je l'avois congnue bien disposée pour l'entreprendre, quand il luy plust me faire ceste honneur de m'en parler, mais qu'il y avoit ung an ou plus que je ne luy en avois ouy tenir propoz, & quant à ce qu'ilz avoient envoyé devers l'empereur, je trouvis ung peu estrange, comme luy legat, avoit voulu escripre à vostre majesté longtemps a, sans en faire le semblable audict empereur, faisant cheminer egalement en cela vos deulx majestez, comme la raison meritoit, & tout ainsy que j'avois entendu

tendu par ledict de Sainct-Salut, qu'il vouloit faire. Et quant aussy à luy mettre partiz en advant, je ne sentois mondict frere & moy assez capables ny authorisez de telle charge, pour en parler, & que cela me sembloit debvoir venir de luy, qui estoit arbitre neutre, estant assez instruict des differends d'entre vous sire, & led. empereur. Voilà le subject de ce qui se passa en si long discours, meslant quelquefois parmy, comme ce chancellier chemine d'affection à procurer de son coustè de faire reussir le desir qu'il a au bien de ceste paix, & qu'il luy en estoit venu parler expressement le jour que nous disnasmes avecques luy, pour leur affectionner, mais que ledict chancellier trouvoit difficille de passer la mer pour cela; toutesfois encores que luy legat, qu'il aymast mieulx faire cinq cens lieues de chemin par terre, que de repasser ce destroict, si n'en feroit il difficulté quand l'occasion s'en presenteroit, revenant tousjours à ses premiers propoz, que advant venir à cela, il estoit necessaire, sçavoir sur quoy seroit besoing traicter, & avoir encores tant levé toutes difficultez, qu'il ne s'en peust presenter une seulle, quand on seroit assemblé. Ce que je louay audict legat, y adjoustant que possible vous, sire, n'auriez aussy agreable que l'on s'assemblast, que premierement l'on ne sceust surquoy. Toutesfois que j'estymois que les choses difficilles se resouldroient plustost, & avecques plus grande facilité aultrement que ainsy; mais en quelque façon que luy, legat, congnoistroit estre la meilleure, & faisant entendre par escript ou aultrement à vostre majesté,

ou le disant à mon frere, l'on ne feroit faulte d'en rendre compte où il appartiendroit, & qu'il se reserveroit à prendre congié de luy incontinant apres l'avoir eu de ladicte dame. Qui est, sire, tout ce que je vous puis escripre pour le present, digne de vostre majesté, & que je n'ay voullu laisser en arriere, attendant le retour de mondict frere, qui vous rapportera le surplus, que j'estyme estre à peu pres de ce qui se peult descouvrir, & qui est assez clairement entendu qu'ilz ont grande envie d'une bonne paix, la congnoissant aujourd'huy plus necessaire pour eulx qu'ilz ne pensoient il y a ung mois, par l'evenement de ce qui s'est terminé en ce parlement, fort loing de leur intention, ainsy que je vous ay, sire, cy-devant escript, & comme encores de present je faicts à M. le connestable, pour mettre fin à ceste longue lettre, en suppliant le createur, &c.

Advis envoyez au roy.

20 janvier 1554.

Le 18 de ce mois, le chancellier & grand thresorier, furent à la tour de ceste ville, delivrer l'archevesque d'Yorck [a], sir Henry Dudellay [b], James Surfz, Esmond Oua-

[a] On l'accusoit de s'être conformé aux changemens qui s'étoient faits dans la religion, sous les règnes de Henri VIII. & d'Edouard VI. & surtout de s'être marié depuis sa promotion.

[b] Fils du feu duc de Northumberland, depuis tué à la bataille de Saint Quentin.

me, Emond Rosus, Gauvain Carrew, Nicolas Fragmarton, Nicolas Arnoul, Georges Harper, Willam Sceuchre, maistre Harnigton, Gilles Waham, Tremayne, & aultres gentilzhommes prisonniers, qui y estoient tant à cause de l'esmotion de Me. Wiat, que aultrement. Les susdictz prisonniers ont esté pardonnez à la requeste de l'empereur par le roy son filz, ainsy que l'on leur a faict entendre, & dict-l'on que icelluy empereur les a voullu gratifier pour s'en servir à ce temps nouveau en charges honorables, ainsy que merite la valleur de telz personnaiges, qui sont en ce pays beaulcoup estymez.

Ces roy & royne, despuis quinze jours ou trois sepmaines, ont osté aux villes maritimes des Ostrelins [c], les privileges que icelles villes s'estoient acquis par temps immemorial en ce royaulme; lesquelz leur avoient esté tollus vivant le feu roy Edouard dernier, & à eulx restituez au nouvel advenement de ladicte dame; de quoy iceulx Ostrelins [d] sont entrez en extresme desplaisir, & leur fauldroit bien peu de support d'aulcun prince estrangier pour les faire desclairer contre ceulx-cy. Ainsy que le sieur de Noailles a esté adverty par l'ambassadeur du duc de Cleves. Lequel ambassadeur n'a encores eu responce de son maistre touschant les prisonniers François.

[c] Communauté de marchands, appellée Stil liart, du lieu de leur demeure à Londres proch le pont, V. *le recueil de Rymer, tome 15, p. 364.*

[d] Marchands des villes Anséatiques, dont Lubec étoit la capitale.

L'on dict que la diette se tiendt de present à Auguste, auquel lieu le roy des Romains y debvoit estre à ces festes de Noël, & ledict duc de Cleves à ces roys.

Les capitaines André & Georges, Albanois, qui avoient par cy-devant esté mandez par ceste royne, du service de l'empereur, ainsy que ledict sieur de Noailles escript le 26 du mois passé, ont esté envoyez par la Germanie, en la duché de Millan, avecques quelques Anglois, qui leur ont tenu compaignie.

Le bruict qui avoit cy-devant couru, du retour de ce prince de Piedmont en Flandres, ne se continue tant qu'il faisoit, & ne sçait l'on au vray quand il s'en retournera.

Dom Rui Gomès, qui estoit allé devers l'empereur, est despuis six jours retourné par deça, & doibt dans deulx ou trois aultres y faire encores un voyaige, dont on ne sçait l'occasion, & estoit venu icy avecques luy le prince d'Oranges, qui n'a sejourné que trois ou quatre jours sans repasser en Flandres.

L'on attend aussy le secretaire de l'empereur, Ergasso; mais l'on ne peult descouvrir l'occasion pour laquelle telz personnaiges vont & viennent si souvent.

Cejourd'huy vingtiesme de ce mois a esté publié en la chapelle du palais de ceste royne, le premier ban du mariaige de millord Estrange [e], filz aisné du comte d'Herby avecques madame Marguerite [f], cousine de ceste

[e] Edouard, comte d'Herby, baron de Stanley, &c.

[f] Marguerite Clifford, fille unique de Henri Clifford comte de Cumberland, & de Léonor Brandon,

royne, & fille du comte Debbestuelant, & pense l'on que les nopces s'en feront entre cy & ce caresme-prenant.

Despuis quatre ou cinq jours que ung courrier est venu de Flandres, le roy a continuellement gardé la chambre par indisposition de sa personne, comme l'on faict courre le bruict, de sorte qu'il ne se laisse veoir. Mais il s'entend par aulcuns que c'est pour quelques nouvelles qu'il a entendues de la mort, ou griefve maladie de l'empereur, ou aultres qui ne vallent guieres mieulx, & en a esté differé, pour ceste occasion, ung tournoy qui se debvoit faire icy dimanche prochain.

Le sieur de Noailles a esté adverty de bonne part, comme sur la fin de ce parlement, il y fust mis en advant, par le secretaire Bournes, l'ouverture de la guerre contre le roy soubz coulleur de demander la pension qu'ilz appellent icy tribut, & qu'ilz disent avoir sur le royaulme de France, faisant argument entre aultres de debvoir prendre les armes en fabveur des Pays-Bas qui ensuyvent les traictez anciens, qu'ilz ont reciproquement avecques lesdicts pays. Toutesfois ledict Bournes pour ce coup là, ny ceulx qui l'y avoient envoyez n'en furent satisfaicts, selon leur intention; mais il pretend que ce chancellier met en advant de faire demander ung don gratuit en fabveur de ce roy & royne, qu'ilz appellent icy une benevolence, par toutes les villes du royaulme, ainsy que aultres fois a faict le roy Henry VIII, quand il a voullu commencer la guerre, & qu'il ne pouvoit facillement faire consentir les estatz à ce qu'il desiroit pour ses entreprinses,

dequoy ledict de Noailles mettra peyne d'estre adverty pour en donner advis au roy.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

20 janvier 1554.

Le légat n'ayant pû tirer de l'ambassadeur de France, ses instructions au sujet de la paix, dépêche en diligence l'abbé de Saint-Salut à l'empereur, pour apprendre ses intentions. La reine d'Angleterre & le roi son mari appuyent cette négociation.

MONSEIGNEUR, estant la despesche que je faicts presentement au roy & à vous, preste à partir par l'ordinaire de la poste, j'ay esté maintenant adverty par ung François demourant avecques ce legat, qui de la part de l'abbé de Sainct-Salut, m'est venu prier l'avoir pour excusé, de ce qu'il s'en alla hier à dix heures du soir vers l'empereur sans me le faire aulcunement entendre, & que la dilligence luy avoit esté tellement recommandée, qu'il n'avoit eu le loisir de plustost m'en donner advis; mais que je m'asseurasse que c'estoit pour occasion si bonne, qu'il esperoit d'en veoir reussir chose grande, & à mon contantement, me disant, au surplus, ledict serviteur, qu'il sçavoit que ce roy & royne avoient parlé par deulx fois audict de

Sainct Salut avecques grande affection [a] pour faire trouver bon audict empereur les raisons & persuasions dudict legat, pour l'occasion de ceste despesche, qui estoit pour le bien de la paix, & que le Bailly Damont avoit instamment sollicité de son coustè la dilligence audict abbé, qui me faict croyre, monseigneur, que cest empereur, qui se trouve encores aveuglé de ses victoires, longtemps y a passées & si offensé des hontes & dommaiges presens aura faict quelque responce mal accordante au desir que ceulx cy ont d'abreger icelle paix, qu'ilz congnoissoient leur estre & à luy-mesme aussy tant utille & necessaire, & que par ce moyen ilz ont differé de la dire à mon frere & à moy, esperant par la sollicitation dudict legat, & nouvelle recharge d'eulx mesmes composer [b] la collere dudict empereur, que chascun estime maincteнant estre sans mesure & raison, ne sçaichant comme il doibt ny peult entrer en aulcun traicté avecques le roy, apres en avoir receu tant de hontes & dommaiges, & veoir tous ses desseings & entreprinses changées en toute confusion. Et à ce propoz je vous diray, monseigneur, qu'aulcuns deleguez de Naples, Millan, Cremone & d'aultres, qui sont icy venus

[a] La reine avoit besoin de cette paix, afin de tirer du secours de l'empereur, pour établir son autorité en Angleterre, qui étoit souvent balancée par la fermeté de la chambre basse des parlemens.

[b] Ce prince, au milieu des mauvais succès, fut toujours inflexible, pour ôter à la France l'espérance de beaucoup obtenir dans un traité.

pour gratifier, ou sous umbre de gratifier ce mariaige, n'oublient de solliciter en extresmité une paix, & de demourer deschargez de tant de daces & subsides qu'ilz ont supporté jusques icy avecques protestations de ne les sçavoir ny pouvoir plus comporter, & pouvez croyre, monseigneur, que M. le prince de de Savoye faict de sa part bonne dilligence d'estre aussy recompensé par ceulx-cy, ou qu'ilz soyent les moyenz que par une bonne paix, le roy le face; qui sont toutes choses qui leur donnent grand ennuy avecques la necessité qu'ilz se veoyent avoir d'argent, & le peu de moyenz qu'ilz ont d'en amasser durant ces guerres; mais au contraire que l'on leur en demande de tous coustez; qui me faict croyre que dans peu de jours, le roy aura une fort honnorable & prouffictable paix.

Monseigneur, apres que j'ay sceu ledict sieur de Sainct-Salut avoir esté ainsy despesché vers l'empereur, j'ay pensé en l'heure mesme le faire entendre au roy & à vous, par homme expres, avecques ces particularitez, affin que sa majesté ne s'ennuye du retour de mondict frere, & qu'elle puisse, & vous aussy, monseigneur, de tant mieulx regarder ce qui sera plus utille pour le bien de ses affaires, & que si c'est son bon plaisir d'advertir mondict frere ou moy d'aulcune mutation ou changement sur ces instructions ou aultrement, nous le puissions entendre advant le retour dudict de Sainct-Salut.

M. DE NOAILLES. à M. LE CONNESTABLE.

20 janvier 1554.

La reine d'Angleterre termine son parlement, chagrine de n'avoir pû obtenir, en faveur du roi son mari, qu'il fût couronné, ni même qu'il eût l'autorité pour faire la guerre ou la paix.

MONSEIGNEUR, par les despesches des 10 & 15 de ce mois, & la presente, le roy & vous aurez peu veoir tout ce qui s'est passé en ce lieu despuis l'arrivée de mon frere pour l'occasion de son voyaige, & maincteнant vous dirai, monseigneur, que sommes attendans le congié de ceste royne, & la responce du legat que j'estyme, sera composée sur l'intention de l'empereur par plusieurs testes qui sont icy, se trouvant bien empeschez de se resouldre, encores qu'il fault croyre qu'ilz ne desirent rien dadvantaige qu'une bonne paix, & de tant plus qu'ilz sont pour cejourd'huy bien esloignez de ce qu'ilz pensoient faire il y a six sepmaines en ce parlement, où ilz faisoient compte que ne pouvant couronner ce roy [a].

[a] Philippe II. prétendit d'abord être reconnu pour héritier présomptif de la couronne ; il demanda depuis d'être couronné comme roi d'Angleterre, & enfin il se renferma dans ce parlement à recevoir la couronne avec les mêmes cérémonies dont on usoit au couronnement des reines, & il ne put rien obtenir.

ou luy faire succeder ce royaulme, à tout le moings de luy en faire tumber l'administration, avecques tel pouvoir sur les forces & finances, qu'il en eust peu disposer à sa volunté. Toutesfois la chose a prins telle issue, que pour ce coup il fault qu'il se contante à beaulcoup moings qu'il ne s'attendoit, & aux conditions encores que j'ay desjà escriptes, qui sont entre aultres, qu'il ne pourra mettre estrangiers aux places fortes de ce royaulme; changer leurs loix; mouveoir guerre contre aulcun prince estrangier; s'ayder des hommes ny de l'argent, pour les employer hors dudict royaulme. Ce qui a tellement despleu à cedict roy & royne, que le 16 de ce mois ilz allerent par eau tous deulx clorre & terminer ledict parlement, sur les quatre heures du soir, assez petitement accompaignez, & sans aulcune ceremonie, monstrans & faisans congnoistre à ung chascun avoir quelque grand mescontantement contre l'assemblé d'icelluy, encores que l'effect de la religion y eust succedé, comme ilz desiroient, qui estoit assez d'occasion à eulx pour y aller avecquez plaisir. Et est à croyre, monseigneur, que leurs desseings se descouvrent maintenant parlà, & quant aussy il ne se parle plus du voyaige dudict seigneur en Flandres, qui faict penser que tel bruict qui en a si longuement couru par cy-devant, n'estoit que pour mettre ung subject & moyen aux estats dudict parlement, & demander gens & argent pour son passaige, qu'il entendoit employer à la guerre contre nous, ainsy que son pere estimoit conduire; & fault que je vous dise, monseigneur, qu'en-

cores que je ne puisse bien descouvrir chose si secrette & si subtillement conduicte, si congnoissois-je bien toutesfois avecques les advis que j'en pouvois avoir, qu'ilz nous promettoient une prochaine guerre, s'ilz eussent mené à fin leurs entreprinses. Ce que plusieurs encores estiment se debvoir faire par aultre prochain parlement, où ilz mettront peyne d'y assembler gens qui seront forgez selon leurs intentions. Mais il est aussy à croyre que, puisqu'ilz ont failly en ce dernier, qu'il sera malaysé de si facilement conduire telle chose, comme ilz pensent en ung aultre, attendu qu'il semble la hayne de ceste nation s'augmenter chascun jour contre ce regne. Mais bien vous diray, monseigneur, que je n'estois hors de propoz, quand par ma despesche du 30 de novembre, je vous escripvois veoir beaulcoup de disposition à la guerre. A quoy j'adjousteray encores d'avoir depuis descouvert qu'ilz y estoient entrez si advant, que plusieurs charges estoient jà desparties, grand numbre de hocquetons, & les estendartz commandez, ainsy qu'ilz ont accoustumé de faire en semblables choses. Ce que j'ay faict tesmoigner à mon frere despuis qu'il est icy, & mesme par un paincte François nommé Nicolas [b], qui a faict les susdicts estandartz & enseignes, & lequel doibt estre pensionnaire du roy de six vingt escus, que je vous diray à ce propoz qu'il

[b] Lysarde, il étoit aussi pensionnaire de la reine d'Angleterre, comme on le peut voir par le brevet inséré dans le 15e. tome du recueil de Rymer, pag 433.

demande fort, & dont il n'a esté payé depuis le temps que M. de Bois-Daulphin s'en alla. Il est Poictevin, habitant en ce pays il y a quarante ans, ou environ, & bien traicté de ceste royne de plus de quatre cens livres de nostre monnoye d'estat par chascun an, & est celluy mesme qui me donna des premiers advis comme ladicte dame faisoit faire à luy & à d'aultres plusieurs paincture & devises de ce roy avecques les siennes, quand leur mariaige fust au commencement ainsy secrettement accordé, & a de grandes intelligences & moyenz en la maison du millord Thresorier [c], lequel, comme ledict paincture m'a souvent asseuré, s'attendoit bien à l'ouververture de la guerre, de laquelle encores il est en oppinion qu'elle se fera, comme sont plusieurs aultres, me mettant tousjours au-devant telz preparatifz, & comme le comte de Pembroug, & millord Clinton [d], s'asseurent chascun jour de gens de pied & de cheval; dequoy de mon cousté je ne me tiens encores si asseuré, que je n'aye mis gens apres pour descouvrir & envoyé aux navires de ceste royne, pour sçavoir si l'on les met en estat de bientost servir; de quoy j'advertiray le roy & vous, monseigneur, avecques toutes les aultres particularitez que je pourray descouvrir, à mesure que j'en auray le moyen.

---

[c] Paulet, marquis de Wincheſtre.
[d] Edouard Fyncs.

M. DE NOAILLES au ROY.

25 janvier 1554.

Consternation dans la cour d'Angleterre, qu'on attribue à la maladie de l'empereur. Le prince de Savoye retourne en Flandres, peu content du roi d'Angleterre.

SIRE, il y a deulx jours que je receus à mesme heure les lettres qu'il vous a pleu m'escripre, des 7 & 13 de ce mois, s'excusant le pourteur d'icelles d'avoir esté contrainct de demourer dix jours à Boulongne sans les avoir peu passer pour le temps & vent qui estoit contraires. Et pour ce, sire, que par mes despesches des 10 & 15 de cedict mois, & par celle que j'envoyay dernierement par le Claux, vostre majesté aura peu entendre tout ce qui est icy intervenu despuis l'arrivée de mon frere, je n'en feray maincténant de redicte. Cette lettre sera seullement pour vous advertir, sire, comme ceste court s'est retrouvée triste & melancholique despuis quatre jours, & encores plus incertaine de ce qu'elle debvoit faire, de tant que ce dimanche prochain, il se preparoit ung tournoy fort magnificque, pour lequel estoient ordonnez ceulx qui debvoient mesner les trouppes sur les rangs, les accoustrements fort richement faicts, & les lisses preparées, aussy disoit-l'on que ce roy debvoit mesner le prince

de Savoye à Windesor, & que la royne sa femme les accompagneroit jusques à Richemont & Hamptoncourt; ce qui est maincte-nant rompu & differé, & ne se parloit que toute tristesse, & que ledict prince de Piedmont estoit pour s'en retourner du premier jour en Flandres, & ce roy pour le suivre dans le 20 du mois prochain, ayant gardé lesdicts sieur & dame continuellement la chambre depuis ledict temps, pour quelque indisposition de colique, ainsy que beaulcoup des leurs asseuroient, mais certainement la plusspart ont presumé qu'elle luy procedoit de l'extresme maladie en laquelle l'on disoit l'empereur estre detenu, & beaulcoup d'autres avoient oppinion de la mort; vous asseurant, sire, que le bruict en a esté si commung & vulgaire en ceste ville, & par toutes les maisons mesmes des sieurs Espaignols que je ne sçavois qu'en penser, pour lequel lever & ouster, ce roy, le legat & le prince de Savoye sont cejourd'huy venus en grand pompe ouyr la messe en l'eglise de sainct Pol, cathedralle de ceste ville, où il s'est faict une procession generalle soubs umbre qu'il estoit le jour dudict sainct. Toutesfois quelque chose qu'il en ayt couru, si tient-l'on pour certain & de bonne part que ledict empereur ne la fera pas longue, & ne sera pour passer cest hyver, estant le voyaige que dom Rui-Gomès fist dernierement vers luy, & celluy qu'il va encores faire d'icy à deulx jours pour haster de faire avoir à ce roy l'entier & absolut commandement en Espaigne, comme il a à Naples & à Millan, lesquelz luy sont de trop grand entretenement & despense, sans

estre fortiffiez de ladicte Espaigne, en laquelle l'empereur s'est encores reservé la souveraineté. Aussy doibt ledict prince de Savoye [a] partir demain pour s'en retourner en Flandres, & comme l'on dict, assez mal satisfaict de l'occasion de son voyaige en ce lieu, luy ayant tant esté seulement assigné par-ceulx-cy quelque argent en la duché de Millan, où il n'a pas grande esperance de le recouvrer pour la faulte & necessité qu'ilz en ont en ce pays-là. Et ce qui me faisoit encores avoir plus grand soubçon de tel bruict, & griefve maladie dudict empereur, estoit que le comte d'Olyvarés, frere du duc de Medina-Sidonya, me vint veoir & prier, il y a quatre jours, de luy faire obtenir de vostre majesté ung sauf conduict pour passer en vostre royaulme, s'en allant en Espaigne, duquel il ne monstroit pour lors avoir grand haste; mais despuis il a renvoyé deulx fois devers moy me faire telle instance & requeste qu'il a fallu pour le contanter, que je luy aye promis de faire ceste despesche expressement pour le luy faire recouvrer soubz le bon plaisir de vostre majesté. Voilà, sire, tout ce que j'ay peu descouvrir du commung bruict qui se disoit en ceste ville. De quoy s'il advient, tant de ceste occasion que de nulle aultre, aulcune chose digne de vous donner advis, je ne feray faulte vous en tenir promptement adverty & par courrier expres, si je congnois qu'il en soit besoing.

[a] Emanuel Philebert, général des troupes de l'empereur, & qui épousa depuis Marguerite de France, sœur du roi Henri II.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

25 janvier 1554.

Disposition à la paix. L'ambassadeur de France, pour l'accélérer, propose au connétable de faire tenir la mer dans la Manche, à des frégates légères, qui puissent interrompre le commerce des Flamands avec l'Angleterre.

MONSEIGNEUR, ayant le 23e. jour de ce mois receu tout en mesme heure les despesches qu'il a pleu au roy & à vous me faire des 7, 13 & 16 d'icelluy, je n'ay failly d'envoyer incontinant mon secretaire vers ce legat, luy presenter le pacquet du nunce, lequel me manda estre fort ayse de la convalescence du roy, dont nous n'avions encores sceu pardeça la maladie, & des bons propoz que ledict nunce luy faisoit entendre, que sa majesté continuoit au bien de la paix, & pour cest effect il avoit envoyé l'abbé de Sainct-Salut vers l'empereur pour luy faire tenir ung bon chemin à l'execution de chose si saincte, m'asseurant que de son cousté il ne cessera d'y tenir la main, & y faire le debvoir qu'il congnoist y estre necessaire pour le repoz de la chrestienté, à quoy je ne faicts doubte, monseigneur, que bientost & au plus tard par ledict de Sainct-Salut nous n'en ayons quelques bonnes nouvelles, puisque

tel bien est tant desiré de ceulx-cy, comme ilz font congnoistre & viendra fort à propoz pour l'advancement de telle entreprinse, & possible pour en avoir les conditions meilleures, vous a pleu renvoyer du premier jour en ce destroict les gallions dont il vous plaist m'escripre, estant d'advis, sauf toutesfois vostre bon plaisir, monseigneur, qu'il n'est jà besoing que ce soyent de ceulx du roy, tant pour eviter la despense, que pour estre vaisseaulx trop grands & malaysez à manier en cedict destroict, où il y a bien peu de logeis de nostre coustè pour les y retirer, mais seullement y employer des petitz gallions de 40 ou 50 tonneaux bien armez, de ceulx qui vont pour leur plaisir à la guerre, & qu'en donnant le roy aux capitaines d'iceulx quelque peu d'argent par mois, ilz se veuillent rendre subjectz de se tenir sur ce passaige, & surtout pour bien conduire leur entreprinse, la rade Sainct-Jehan qui est entre Calais & Blacquenay seroit ung lieu fort propre, estans iceulx capitaines & vaisseaulx elevez par M. de Fors, & commandez à manier ceste entreprinse secrettement, laquelle comme je vous puis asseurer, monseigneur, si elle est bien & dextrement executée, pourra faire succeder beaulcoup de fruict au service du roy, ainsy qu'elle eust peu faire si plustost on l'eust mise à execution. Il se dict maintenant icy que ce roy partira bientost pour aller en Flandres, & desjà a-l'on mesné le plus grand des vaisseaulx de deça, qu'ilz appellent la Grand Barge à Datfort pour la radouber. Toutesfois je ne vous baille, monseigneur, encores pour certain ce passaige,

comme je ne puis faire de toutes aultres choſes qui viennent de la part de ceulx-cy, tant il y a de changemens. Monſeigneur, je vous envoye une lettre de M. le comte d'Hornes, qu'il m'a adreſſée pour vous faire tenir & eſtime que ce ſoit pour ung paſſeport que le comte d'Olyvarés, frere du duc de Medina-Sidonya, deſire obtenir du roy pour paſſer par France en Eſpaigne, ſi c'eſt le bon plaiſir de ſa majeſté le luy accorder, ſuyvant le memoire cy enclos; dequoy j'ay eſté ſollicité deulx ou trois fois de la part dudict d'Olyvarés pour en eſcripre audict ſeigneur & à vous. Vous ſuppliant tres humblement, monſeigneur, ſi tant eſt que ſa majeſté l'en veuille gratifiier, me le vouloir envoyer par la premiere occaſion. Auſſy vous diray comme ung jeune gentilhomme Anglois nommé Nicolas Malbit, qui eſtoit au dernier voyaige que le roy a faict en Flandres, lieutenant du capitaine Clavar, ainſy qu'il m'a faict entendre, eſt deſpuis huict jours venu diſner avecques moy en compagnie d'ung des parens de Pietre Carrew, me deſclairant q'uil avoit bonne envie de retourner au ſervice de ſa majeſté, s'il plaiſt à icelle l'y vouloir recepvoir en eſtat de capitaine en chief de cent chevaulx Anglois qu'il y ameſneroit, & beaulcoup plus grand numbre, s'il en eſtoit beſoing, & deſpuis ce temps-là m'en eſt encores venu ſolliciter deulx fois de le vous eſcripre. Ce que j'ay penſé de ne plus differer, & vous ſupplier, monſeigneur, de m'en vouloir reſpondre par la premiere le bon plaiſir du roy & voſtre pour luy faire ſçavoir.

Monſeigneur, quatre gentilzhommes Fran-

fois des compagnies de messieurs les comte de Villars [a] & duc de Buillon [b] se sont saulvez des prisons où ilz estoient detenus en Flandres, & sont parvenus jusques à moy, dont l'ung d'iceulx est filz unique, comme il m'a dict, du sieur de Sainct-Jullian, qui m'a faict de tant plustost, congnoissant son pere tres affectionné à vostre service, respondre pour tous quatre de la somme de deulx cens escus, qu'ilz ont promis pour leur liberté, sans d'aultre argent que je leur ay baillé pour les conduire jusques à vous. Il vous plaira, monseigneur, vouloir estre moyen qu'ilz me facent incontinant tenir lesdicts deux cens escus, & à faulte de ce, commander que j'en sois rembourse sur l'estat dudict sieur de Sainct-Jullian; car ce que j'en ay faict, ç'a esté en plus grande partie pour l'amour de luy & de sondict filz; auquel & aux trois aultres, j'ay baillé ung des miengs, pourteur de ceste presente despeche, pour les guider & conduire jusques à Boulongne; & à ce propoz de prisonniers, je vous diray, monseigneur, que ceulx qui estoient en Cleves, ont esté à l'instance que en a faict faire l'empereur, & aussy à la grande poursuite du capitaine qui les avoit en garde, ont esté rendus; toutesfois à ce que j'ay peu entendre, ledict duc leur a uzé de grande honnesté & presens & payé pour eulx plus de cent escus qu'ilz avoient despendus durant leur sejour audict pays, & croy certainement que ç'a esté advant qu'il ayt eu la responce de son ambassadeur.

[a] Honorat de Savoye.
[b] Robert de la Markque.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

27 janvier 1554.

Le connétable congratule le seigneur de Noailles, sur ce qu'il a conservé dans les préliminaires de la négociation, l'avantage de faire expliquer les ministres de l'empereur les premiers, & il ajoute que c'est un grand bien pour les affaires du roi, que le parlement n'ait pas accordé servilement toutes les demandes de la reine.

MONSIEUR DE NOAILLES, le roy vous faict presentement ample rèsponce aux lettres que le Claux, present pourteur, a apportées de vous, par où vous sçaurez son intention sur le faict de la negociation, qui se traicte presentement par M. le legat, en laquelle vous avez jusques icy gardé l'advantaige que je desire que nous ne perdions poinct, qui est que advant se descouvrir de rien, on sçaiche aussy quelle sera l'intention de l'empereur, & si l'apparence qu'il monstre en cest endroict est aussy veritable que j'en juge bien la necessité grande. Ce que vous continuerez dextrement avecques la modestie & honneste façon que vous sçavez appartenir à telle affaire & ne fauldrez sitost que ledict abbé sera de retour, & que vous aurez aulcune chose des-

couvert, & peu sentir de ce qu'il aura rapporté, de m'en faire une petite despesche, que vous envoyerez par homme expres jusques à Boulongne seullement, affin que attendant le retour de vostredict frere, nous ne demourions aulcunement en suspends, d'aultant qu'il sort grandement aux affaires du roy d'estre jour pour jour adverty de ce qui s'offre pardelà, & principallement de ce qui se peult esperer de ceste negociation en laquelle toutesfois veoyant en qui vous avez à faire, il ne s'y fault monstrer aultrement eschauffé que vous avez faict; car c'est le moyen d'en tirer le fruict, si aulcun en y a. J'ay bien notté les soigneux advis que vous nous donnez de l'apparence qu'il y avoit cy-devant que les Anglois fussent pour se laisser aller à la guerre; & comme cela s'est fort changé & du tout refroidy par l'issue de ce parlement, qui est le mieulx qui peust advenir au service du roy, auquel vous ne sçauriez faire plus de service que de continuer bien regarder partout pour nous donner advis de ce qui le meritera. Vous advisant que oultre l'article de vostre memoire, apporté par led. le Claux, faisant mention de l'extresmité de maladie de l'empereur, il dict avoir trouvé ung courrier qui alloit de Flandres en Angleterre en porter encores plus freschs nouvelles. Au moyen dequoy vous mettrez peyne de descouvrir ce qui en est, & comme il continuera à se porter, pour s'il y avoit aultre chose que bien, m'en advertir en extresme dilligence, comme de la chose du monde, qui plus apporteroit de bien au service dudict seigneur.

Au demourant, si vous congnoissez que le paincte dont vous m'escripvez continue à faire si bon debvoir, qu'il merite les six vingt escus que vous dictes qu'il avoit, le roy remect en vous de les luy bailler des deniers que vous avez, & surtout luy ferez tres grand service de faire par toutes demonstration congnoistre à ladicte royne que le roy desire continuer envers elle & son royaulme la bonne amytié qui y est, estimant qu'elle fera tousjours le semblable. Je vous ay par vostredict frere adverty pour faire sçavoir à ladicte dame comme ledict seigneur renvoyoit en Escosse six bandes d'Escossois, qui estoient icy à son service, pour se descharger d'aultant de despense, parmy lesquelz, à ce que j'entends, il y a trois ou quatre cens François que les capitaines François estans en Escosse y mesnent pour remplir les bandes des morts & de ceulx qui s'en sont revenus, & pour ce qu'ilz doibvent faire voisle dedans ung jour ou deulx, ainsy que l'on m'escript de Normandie, je n'ay voullu faillir à vous en advertir, affin que vous en puissiez encores, si voyez que besoing soit, advertir ladicte dame & les seigneurs de son conseil, pour n'en entrer en aulcun soubçon. Priant Dieu, monsieur de Noailles, vous donner ce que desirez. De Sainct Germain en Laye le 27 jour de Janvier 1554. Vostre bon amy Montmorency.

LE ROY à M. DE NOAILLES.

27 janvier 1554.

Le roi loue la fermeté & la retenue de son ambassadeur à l'égard des différentes propositions du légat, & il lui marque qu'il se repose de cette négociation sur son habileté & sur la sagesse de sa conduite.

MONS DE NOAILLES, hier au soir arriva le Claux present pourteur, par lequel j'ay receu vos lettres du 20 de ce mois, & par la premiere entendu les discours passez entre M. le legat, vous & vostre frere sur le faict de la paix, par où il me semble qu'il ne tend à aultre chose qu'à me faire trouver bon que le negoce de ladicte paix se traicte & manie par la royne, & vouldroit bien, s'il luy estoit possible, le tirer par-delà; vous ayant mis debvant les yeulx infinies, doulces & sainctes persuasions pour faire plus de coulleur à la sincerité dont il dict que ladicte dame & son mary seroient pour proceder en cest endroict, attendu l'affectionnée volunté qu'ilz demonstrent avoir à ung si bon œuvre, & tant necessaire; mais comme vous dictes, mons de Noailles, je juge que ceste assemblée à laquelle il vous appella chez luy, & ces longs discours qu'il vous tinct en sa chambre, ne tandent qu'à tirer & à descouvrir quelque chose particuliere de mon intention au faict

de ladicte paix, qui me faict trouver tant meilleure la saige & retenue responce que vous luy avez faict, & les gracieulx depportemens dont vous avez uzé en son endroict, remettant à luy, qui est le vray instrument & ministre de telle chose, d'ouvrir les propoz & mettre en advant les partiz qui luy sembleront les plus propres & convenables à ceste effect; estant instruict, comme il est & doibt estre, des difficultez & differends qui peuvent estre entre ledict empereur & moy, qui est ung langaige que je veulx & entends que vous suiviez tousjours, luy rompant dextrement l'esperance qu'il pourroit avoir que je feusse pour remettre ceste dicte negociation par-delà, pour le tort que je ferois à la reputation des affaires, & au moyen aussy que je pourrois perdre parlà de tirer de ceste negociation l'utillité & advantaige en mesdictes affaires que j'en espere, si nous en venons-là. Mais suyvant l'instruction & memoire que a emporté vostredict frere, & ce que je vous ay tousjours escript continuer à dire, que ledict empereur & moy avons assez de terres voisines & prochaines de celles des Anglois deça la mer, où ceste dicte negociation se pourra plus commodement traicter, & en la consideration, dignité & gravité qu'il appartient à la grandeur & poids de l'affaire; allant tousjours retenu en vos propoz generaulx de la bonne & affectionnée volunté que j'auray de veoir sortir effect ung si grand bien sans vous ouvrir plus advant que ce que vous avez faict; & mettant peyne de tirer & descouvrir dudict legat ce que vous pourrez, jusques à ce que vous voyiez, ainsy que le contient

tient l'instruction de vostred.ct frere, quelque chose de clair & apparent en ce qu'il mettra en advant pour prendre pied d'esperance à l'issue d'icelle negociation; car congnoissant, comme je faicts, les humeurs dudict empereur, qui veult tousjours penser que toutes ses actions sont siniſtres, & ne tendent que au dommaige de mes affaires, & par adventure quelque demonstration qu'il face d'avoir envie de ladicte paix, en quoy ledict legat, sainct & droict personnaige, comme je l'estime, pourroit bien estre trompé, s'il ne veult que descouvrir mon intention, & sçavoir jusques où je serois pour m'estendre & apres s'ayder de l'ung ou l'aultre moyen de la paix, ou non, selon qu'il verra l'utillité de ses affaires le pouvoir porter, encores que j'estime & congnoisse qua si à l'œil qu'il est en tres grande necessité de la faire, & qu'il en est importuné de beaulcoup d'endroicts, mesmement que l'incertain evenement de l'issue du parlement d'Angleterre servira beaulcoup; & croy, comme vous dictes par vostre derniere lettre, pour laquelle m'avez envoyé ledict le Claux, que cela est en partie cause que lesdicts roy & royne & ledict legat ont despesché l'abbé de Sainct-Salut par devers luy pour en tirer plus claire resolution, sur aulcuns poincts qu'ilz ont restz & presens à mettre en advant. Car de demander sur quoy nous aurons à traicter, il est certain qu'il y a assez de subject d'une part & d'aultre, & puis il a esté respondu aux articles que envoya par-delà mon cousin le comte de Vaudemont, si clairement, que estans les principaulx poincts de tous

nos differends, il n'en fault pas à ceste heure demander aultres, & je suis certain que lesdicts roy & royne les ont veus, & par consequent ledict legat, non pas que je veuille que vous luy en parliez, mais je le vous escripts, pour vous faire congnoistre que toutes ces petites ruses là sont mysteres de l'empereur, qui taste plusieurs guais, pour sçavoir s'il en trouvera poinct quelque meilleur; au moyen de quoy je demoure tousjours en mon oppinion premiere, de laquelle vostredict frere s'en est allé si bien instruict, & ne veoy chose aulcune à y adjouster. Joinct que je veulx en cest endroict & tous aultres, garder & observer l'advantaige que j'ay, pour avoir plus de moyen de faire le marché meilleur, s'il est possible. C'est, mons de Noailles, tout ce que j'ay à respondre à vostredicte despesche, ayant advisé vous renvoyer incontinant ledict le Claux, affin qu'il puisse estre aussitost par-delà que ledict abbé sera de retour, estimant que tost apres vostredict frere sera pour s'en revenir, & que par luy je sçauray ce que je debvray esperer de cestedicte pratique, le surplus de laquelle je remects à vous & à ce qui se presentera à l'œil, vous tenant si saige & prudent tous deulx, que vous n'y ferez moings bien que vous avez commencé; & neantmoings ne laisseray à vous dire, ayant bien consideré la conclusion du dict parlement, & le coup a esté rompt tout court audict empereur, d'esperer que lesdicts Anglois soyent pour se desclairer ouvertement à la guerre; il me semble, de mourans par-là lesdicts roy & royne en moi

dre asseurance de leurs subjectz qu'ilz ne vouldroient, que tant plus doibs-je faire de demonstration envers eulx de mon intention à l'entretenement de la bonne amytié & paix qui est entre nous ; vous priant, pour ceste cause, regarder à vous comporter tousjours envers elle en toute la doulceur & gratieulse ostantation que vous pourrez ; & quand vous & vostredict frere la verrez, n'oublier rien de tout ce qui se peult dire, pour la tenir asseurée de mon amytié & du desir que j'ay de la veoir durer, & encores mieulx establir qu'elle n'est, par tous moyens, tant qu'il s'en pourra offrir, sans obmetre toutesfois à avoir l'œil ouvert par tout, pour sçavoir si leurs effects correspondront à cela, & s'il se remuera rien de leur cousté, pour d'heure à aultre, m'advertir de ce qui s'offrira. Escript à St. Germain en Laye le 27 jour de janvier 1554. *Signé* Henry ; *& plus bas*, de l'Aubespine.

M. le Prothonotaire DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

4 février 1554.

Le protonotaire remercie le connétable de la satisfaction qu'il témoigne avoir de ses dépêches. Bruits incertains du mariage du prince de Piémont avec la princesse Elizabeth. On brûle à Londres plusieurs protestans. La reine nomme des ambassadeurs pour aller à Rome.

MONSEIGNEUR, j'ay receu vostre lettre du 26 du passé, laquelle ne m'a moings rendu satisfaict, de veoir que mes lettres vous ayent donné plaisir, que esbahy de ce qu'il vous plaist vous contanter de si peu de chose. Toutesfois puisque vous voulez prendre la seule affection en payement; & pour ce qu'il ne se presente pour ceste heure chose qui merite vous estre escripte, je remettray de vous faire plus long discours par une meilleure occasion, & peult-estre que j'en seray moy-mesme le pourteur.

Je vous ay escript par la derniere despesche ce que je vous rediray encores par ceste-cy, pour ce que la Saulx m'a escript que ne l'avez receue. C'est que parmy ce peuple on faisoit bruict du mariaige de M. de Savoye & de madame Elizabeth, mais

que je vous asseurois pour le dire où il appartiendroit, qu'il ne s'en feroit rien [a]. Il partit de ce lieu pour s'en retourner en Flandres le 28 du passé, non toutesfois trop satisfaict, à ce que l'on dict.

Cejourd'huy a esté faicte la confirmation de l'alliance entre le pape & ce royaulme, par ung sacrifice publicq & solempnel d'ung docteur predicant nommé Rogerus [b], lequel a esté bruslé tout vif pour estre lutherien, mais il est mort persistant en son opinion. A quoy la plus grand part de ce peuple a prins tel plaisir, qu'ilz n'ont eu craincte de luy faire plusieurs acclamations pour conforter son couraige, & mesmes ses enfans y ont assisté, le consolant de telle façon, qu'il sembloist qu'on le menast aux nopces.

L'on en fera bientost de mesmes de quelques evesques [c], & plusieurs aultres prescheurs de ce pays.

L'evesque d'Hely, le millord de Montagu, & un docteur [d], doibvent dans quinze

---

[a] On leurroit ce prince de ce mariage, pour le consoler de la perte de ses états, que l'on ne vouloit pas acheter en sa faveur par la restitution du Milanois.

[b] Chanoine de la cathédrale de Londres, célèbre prédicateur sous le règne d'Edouard. Il refusa sa grace qu'on lui offroit, à condition d'abjurer ses erreurs.

[c] Ridlei, évêque de Londres; Latimer de Vigorne; Hooper de Gloceſtre; Ferrar de Saint Davids; & Cranmer, archevêque de Cantorbery, qui fut brûlé le dernier.

[d] Edouard Carne

jours passer par France, pour aller devers le pape, se conjouyr avecques luy, tant de ceste nouvelle, que des aultres qui sont passées par cy-devant.

Je suis tousjours attendant le retour de l'abbé de Sainct-Salut, lequel arriva à la court de l'empereur le 24 du passé, & ce propre jour escripvit à M. le legat son maistre, comme le 30, Hieronisme de Pize estoit nouvellement arrivé vers ledict empereur, de la part du duc de Florance, pour les affaires de Sienne, que luy de Sainct-Salut n'esperoit avoir audiance, ny estre despesché, que premier ledict empereur n'eust entendu la charge dudict capitaine, pour se resouldre par ung mesme moyen, tant de la pacification de la guerre de Sienne, que de celle de deça.

Il estoit par cy-devant bruict, que le roy s'en debvoit aller dans la fin de ce present mois, mais la royne luy a faict promettre que ce seroit apres ses couches.

M. DE NOAILLES à M. D'OYSEL.

8 février 1554.

Affaires du royaume d'Ecosse, dont notre ambassadeur étoit chargé, comme de celles de France, & dont il rend compte à d'Oysel, notre ambassadeur dans ce royaume.

MONSIEUR mon compaignon, j'ay receu vos lettres du 21e. jour de decembre, 1, 4 & 7 de janvier, ensemble celles qu'il a pleu à la royne & à vous m'escripre par le herault; sur lesquelles en premier lieu je respondray que dimanche dernier troisiesme de ce mois, encores que je feusse grandement empesché d'une fluxion qui m'est dessendue sur les yeulx, je fuz vers les sieurs de ce conseil, leur faire entendre ce qu'il avoit pleu à ladicte dame me mander, pour avoir raison & radresse du contenu ez articles qui m'avoient esté envoyez par sa majesté, n'ayant oublié le meurtre faict à l'ung de vos soldatz, & le retardement & recherche faicte au protestant. Sur quoy, pour abregier, me fust respondu qu'il seroit pourveu à tout, ainsy que j'estime que ledict herault fera plus particullierement entendre à ladicte dame & à vous, & comme celluy que je feis appeller à ceste audiance, qui vit & entendit tout le discours, & quant au larcein faict à M. le comte de Baudoel, ledict conseil a deputé deulx personnaiges, pour ouyr Bervelay & le Paige, devant lesquelz ilz ont encores confessé icelluy larcein.

Je ne scay au demourant ce qu'il en succedera bien vous asseure d'y faire de ma part tout le debvoir qu'il me sera possible, & mesme au recouvrement de ses lettres & papiers, pour lesquelz le comte de Lenox [a] s'est rendu si difficile à la restitution, que apres luy avoir envoyé mon secretaire l'en prier deulx fois bien affectuesement, j'ay esté contrainct d'en faire plaincte auxdicts sieurs de ce conseil, suyvant l'advis dudict sieur comte de Baudoel, auquel je differeray à escripre jusques au retour du gentilhomme qu'il a envoyé par deça, & cependant le pourrez asseurer que je ne demoure poinct satisfaict de la responce desdicts sieurs, quant à cest article, & encores moings dudict comte de Lenox; combien que je me sois voullu ayder parmy mes persuasions du parentaige d'entre feu M. d'Aubigny [b] son oncle & ma femme [c], & de madame d'Aubigny [d] & de moy. Voilà, monsieur mon compaignon, tout ce que je vous diray des occurrances de ce lieu, remettant le surplus aux discours des advis que je vous envoye par ceste despesche, ne voullant toutesfois oublier à vous faire entendre que la flotte des navires qui vous portoient

[a] Mathieu Stuart. Il s'étoit retiré en Angleterre, où il avoit épousé Marguerite Duglas, nièce du roy Henry VIII. De ce mariage, sortit milord Darlay, père de Jacques VI. qui joignit la couronne d'Ecosse à celle d'Angleterre.

[b] Jean Stuart, duc d'Albanie, comte de la Marche, seigneur d'Aubigny.

[c] Jeanne de Gontault de Biron, dame de Noailles.

[d] Anne de Boulogne, ou de la Tour, fille aînée de Jean, comte de Lauragais & d'Auvergne, & de Jeanne de Bourbon.

les souldatz tant François que Escossois, passerent au destroict d'entre Calais & Douvres le 2 de ce mois, & si leur dilligence eust esté plus hastée de deulx ou trois heures, le prince de Savoye se fust trouvé en leur puissance, lequel passoit en ce temps là pour s'en retourner en Flandres, & dont il s'entend qu'il a eu quelque peur, & ceulx-cy telle jalousie que millord Dacres & plusieurs aultres, ont esté despeschez pour aller en leurs frontieres, nonobstant que je leur aye dict par le commandement du maistre que lesdicts souldatz vous estoient seullement envoyez pour se descharger d'aultant de despense. Au surplus je vous diray, monsieur mon compaignon, que la negociation de mon frere, se continue plus en longueur & en dissimulation (comme j'estime) que en vraye exécution, & dequoy bientost j'espere qu'il s'en descouvrira clairement quelque chose que je n'obmettray faire entendre à sa majesté & à vous. Et retournant à vos susdictes lettres precedentes des 21 decembre, 1, 4 & 7 janvier, je vous diray, monsieur mon compaignon, que tant de diversité de nouvelles du millord Gree, comte de Wuytinton, & telles semblables, ne sont aulcunement advenues, mais au contraire vous asseureray que tous les rebelles, qui sont infini nombre en ce royaulme, comportent aujourd'huy en grande crainct & silence toutes choses, mesme l'institution de la religion, pour laquelle fortiffier & augmenter la crainct des protestants, l'on commença lundy dernier bruser les prescheurs & dogmatiseurs, & des plus sçavans & grands personnaiges de

leur secte, sans que jamais personne fist semblant de murmurer. Ce que j'entens qu'ilz veullent faire encores en la propre personne de plusieurs evesques prisonniers, s'ilz ne se reduisent & remettent au vray chemin, & laissant tous ces propoz de la seigneurie celeste & temporelle, je respondray aux vostres contenus en la lettre du 21 decembre, sur lesquelles pour abregier, je vous prie croyre que je suis fort ayse que la royne & vous demouriez mieulx satisfaicts sur le retardement de ces despeches & de toutes mes actions, que je ne pouvois penser au temps que j'en fis mes excuses, tant pour le soubçon que m'en donnerent vos lettres, que par le langaige de ceulx qui venoient de delà. A quoy je ne veulx obmettre, que une parolle, qui me fust mandée de M. le connestable audict temps, ayda bien à me faire rentrer en plus grand doubte, de laquelle je seray tousjours prompt à m'en descharger sur l'interpretation & parolle de tel personnaige que je vous estime, estant accompaigné de tant de vertu & louable reputation que vous avez de si longtemps acquise, & dequoy je me sens beaulcoup plus contant & heureulx, puisque j'ay parfaicte asseurance de la bonne grace de sa majesté, & de vostre tant ferme amytié; que je vous supplie, monsieur mon compaignon, voulloir continuer & faire durer le demourant de ma vie, me tenant en vostre bonne grace humblement recommandé, & sur ce, je feray fin, & prieray le createur vous donner longue vie.

Monsieur mon compaignon pour responce à ce que m'avez cy-devant escript de saincte

Wart, qui s'eſt retiré en Eſcoſſe ; il n'eſt rien plus certain qu'il a eſté accuſé de faulſe monnoye, & que pour ceſte raiſon il a faict la retraicte d'ung bon lievre, & bien peu de jours aulparavant il vinct ſouper avecques moy à heure bien tarde, me faiſant entendre qu'il deſiroit de ſinguliere affection de retourner en ſa patrie.

LE ROY À M. DE NOAILLES.

13 février 1554.

Le roi prend autant de confiance dans le procédé ſincère que tient le légat au ſujet de la négociation de la paix, qu'il eſt en garde contre tout ce qui vient de la part de l'empereur & de ſes miniſtres.

MONS DE NOAILLES, j'ay entendu par voſtre lettre du 4 de ce mois, l'occaſion du retardement de l'abbé de Sainct-Salut, & ne m'eſtois jamais moings perſuadé de ce que je veoy de la praticque de M. le legat. S'il vous ſouvient de ce que je vous ay par cy-devant eſcript, vous trouverez que j'ay tousjours eſtimé ledict legat plus ſincere & plus droict en ſes actions, que ne appartient à ceulx à qui il a adheré, de maniere que je n'en ay poinct faict d'aultre eſtat, ſçaichant trez bien de quelles diſſimulations l'empereur a accouſtumé d'uſer en tous ſes depportemens, encores que je congnoiſſe aſſez quelle eſt ſa neceſſité, & qu'il faſſe meilleure mine qu'il n'a

bon jeu. Je croy aussy qu'il ne se trouvera de rien advantaigé des responces que j'ay faictes aux partyz qu'il m'a faict mettre en advant, & que mesdites responces sentent assez que je me soucie aussy peu de paix que luy, sinon, d'aultant qu'elle doibt estre utille à la chrestienté. Quant à mon particulier, dieu mercy, je n'ay encores rien perdu par la guerre, & ne se pourra vanter que je n'aye tousjours gardé l'advantaige de mon coustè. Je vous en parle en ce langaige, mons de Noailles, pour ce que je veoy bien que la longueur en quoy il tienct ledict abbé de Sainct-Salut, n'est aultre chose que pour gaigner temps, comme je vous ay dernierement escript par infinies lettres interceptées, que tous les desseings dudict empereur ne tendent que à la guerre, & par plusieurs advis que j'ay d'Allemaigne, que il veult faire par soubz maing de grandes recreues de gens de pied & de chevaulx. Toutesfois c'est chose dont je ne suis en rien estonné. J'ay, graces à Dieu, de si long temps congnu son intention, que je n'ay rien obmis pour empescher de luy laisser prendre advantaige sur moy. Le principal est de contenir les Anglois doulcement en l'état qu'ilz sont, & que pour le moings ilz ne se laissent poinct aller à ouverte desclairation; en quoy je vous prie faire tout le debvoir que vous sçavez appartenir en telles choses; & quand ledict abbé de Sainct-Salut sera venu, vous & vostre frere, entendrez ce qu'il aura apporté, & vous y sçaurez conduire & gouverner selon le bon memoire & instruction qu'il emporte

de moy, & ce que despuis je vous en ay escript, que vous congnoistrez estre à propoz au bien de mon service & conservation de ma reputation.

Au demourant, j'ay veu le tort que l'on a faict à ces quatre gentilzhommes François qui sont eschappez de Flandres, dont je ne puis avoir que grande occasion de malcontantement ; & affin que la royne d'Angleterre entende que je ne suis pour passer cela soubz dissimulation, je luy en escripts ung mot de créance sur vous, de la substance que verrez par ung double que je vous en envoye ; vous priant, mons de Noailles, suyvant ma lettre que vous luy presenterez, luy remonstrer tres bien de ma part, que j'ay tousjours estimé que mes subjectz deussent avoir & trouver en ses pays libre & franc acces, comme les siengs ont en mon royaulme, & ainsy que requiert le debvoir de nostre mutuelle amytié ; la priant à ceste cause voulloir commander que lesdicts gentilzhommes soyent mis en liberté, pour se retirer où bon leur semblera, n'y ayant rien si favorable que l'evasion d'ung prisonnier de guerre tenu soubz garde, auquel, s'il peult eschapper, l'on ne peult jamais rien demander ny de despens, ny de rançon ; & telle est la coustume observée par toutes les nations du monde, laquelle elle ne doibt souffrir estre violée en sondict royaulme, & moings encores à l'endroict d'ung prince son amy, tel que je le suis, & en faire tant & si vifve poursuite, que la raison leur en soit faicte telle que j'en demoure satisfaict ; car c'est le plus grand

ſervice que vous me ſçauriez faire [a], & de continuer à me faire, jour pour jour, ſçavoir nouvelles de tout ce qui s'offrira. Eſcript à Fontainebleau le 13 jour de febvrier 1554. Henry ; *& plus bas*, de l'Aubeſpine.

[a] Le protonotaire de Noailles diſoit à ce ſujet au chancelier d'Angleterre, que le roi ſon maître pardonnoit aiſement à ſes ſujets, mais qu'il ne ſouffroit jamais rien de ſes voiſins, de ce qui pouvoit bleſſer ſa dignité.

M. DE NOAILLES au ROY.

13 février 1554.

Le roi & la reine d'Angleterre envoient à Rome trois ambaſſadeurs, un évêque, un milord & un homme de loi, pour remercier le pape, au nom de toute la nation, de l'avoir reçue dans le ſein de l'égliſe, & pour lui prêter en même temps le ſerment d'obédience.

SIRE, j'ay penſé faire ceſte deſpeſche, pour vous envoyer ung pacquet de la royne regente d'Eſcoſſe, que j'ay receu deſpuis deulx jours, & auſſy pour faire entendre à voſtre majeſté, comme les millords de Montaigu [a]

[a] La reine l'avoit honoré de ce titre en conſidération de ſes ſervices, & parce qu'il deſcendoit de l'une des filles de Jean Nevil, comte de Salisbury, & vicomte de Montaigu.

filz du grand escuyer du roy Henry, que l'on appelloit Brown, l'eveſque d'Hely, qu'on ſoulloit nommer de Nordwyz, & qui a eſté par cy-devant ambaſſadeur vers l'empereur, enſemble ung gentilhomme de loy appellé le docteur Carne [b], vindrent hier diſner avecques moy, leſquelz me feirent entendre que ces roy & royne les envoyoient ambaſſadeurs vers noſtre ſainct pere, ayant charge expreſſe de viſiter voſtre majeſté de leur part, me priant, ſire, tres affectueuſement de le vous faire entendre, & à M. de Senarpont, pour les accommoder ſur l'entrée de voſtre royaulme, de ce qu'il leur ſera neceſſaire, comme j'ay desjà faict, & de ce qu'ilz doibvent partir de ceſte ville le 18 de ce mois. Au ſurplus, je vous diray, ſire, comme deſpuis quatre jours j'envoyay vers ces legat & chancellier, quelques patez de ſanglier, aultant pour les ſonder de ce que nous attendons de jour à aultre, comme pour les gratiffier; lequel legat, apres s'eſtre enquis de la ſancté & bonne diſpoſition de voſtre majeſté, de laquelle il en eſtoit venu par la voye de Flandres, d'aſſez maulvaiſes nouvelles, & long temps deſpuis celle de voſtre convaleſcence, qu'il avoit pleu à M. le conneſtable me faire entendre; & apres avoir monſtré ſe resjouir d'avoir entendu à la verité le contraire, il manda que l'abbé de Sainct-Salut luy avoit eſcript de nou-

[b] Edouard Carne, ſçavant juriſconſulte. C'eſt le dernier ambaſſadeur, que la couronne d'Angleterre a eu à Rome, ſi on en excepte celui que le roi Jacques y envoya.

veau, que le dernier jour de l'aultre mois, il n'avoit encores eu audiance de l'empereur, disant ledict legat semblables parolles, qu'il prioit à nostre seigneur vouloir illuminer & induire ledict empereur à faire une bonne & saincte resolution sur chose si necessaire que le bien de la paix d'entre vos deulx majestez, & de telle volunté qu'il estime que vous, sire, avez tousjours eue à chose si utille pour la chrestienté; ne voullant oublier à ce propoz de l'empereur de vous dire, sire, que le premier de ce mois, ainsy que l'on tient pour avis certain en ceste ville, il feit entrer d'emblée dedans Anvers, & sans en advertir ceulx de la ville, unze enseignes d'Allemans, qui demourerent continuellement en armes, & debvoient faire jusqu'à ce qu'il y fust encores entré 700 chevaulx, en la compaignie desquelz l'on estimoit que la reine d'Hungrie y debvoit arriver, & bientost apres ledict empereur, beaulcoup mieulx disposé de sa personne que l'on ne l'avoit pensé, despuis ung mois qu'il avoit esté tenu de beaulcoup pour mort, ou extresmement malade. L'on parla fort diversement de ceste violence & force faicte en ladicte ville; & la pluspart estiment que c'est pour punir les rebelles de l'esmotion qu'ilz feirent au temps que vostre majesté estoit en Haynault, & pour tirer tout l'argent qui lui sera possible par ses artifices accoustumez, les contraignans encores de faire une citadelle à leurs despens, ainsy qu'il a esté faict à Gand.

M. DE NOAILLES à M. D'OYSEL.

13 février 1554.

Différentes gratifications du roi en faveur de ses ambassadeurs en Angleterre & en Ecosse, qui sont autant de témoignages de la satisfaction que ce prince avoit de leurs services, & veut que le protonotaire de Noailles succéde à son frère dans l'ambassade d'Angleterre.

MONSIEUR mon compaignon, ce herault, present pourteur, s'en retourne vers la royne, expedié de ce que sa majesté desiroit; & comme je vous ay escript cy-devant par Thimothée, sa requeste a esté pour le temps bien agreable; à quoy a bien servi ung petit mot que je feis dire par mon secretaire à ce chancellier, suyvant vostre advis du gratifiement que ladicte dame pretendoit faire par le comte de Rhotes, aussy pour la flotte des navires des gens de pied qui vous sont envoyés en Escosse, qui ne leur ont donné peu de soubçon & jalousie, de laquelle toutesfois ilz commencent d'eulx asseurer, puisque millords Dacres & de Baulx ne sont encores partiz. Qui me faict croyre que le langaige que je leur ay tenu les a beaulcoup esclaircis de ce doubte; vous asseurant, M. mon compaignon, que je m'en

fusse volontiers retenu, n'eust esté le commandement de nostre maistre; me semblant que par telle crainɛte & jalousie, les affaires de sa majesté n'en eussent que mieulx succedé; & à propoz desdicts souldatz, je crainɛts beaulcoup pour les vents de nord & nord-est qui ont regné despuis cinq ou six jours, qu'ilz ne soyent pour estre longuement retardez de leur voyaige. Et laissant ces propoz, je vous diray que je suis grandement esbahy, comme vous pouvez estre, de la longue demeure de Faultray, de tant que par ses lettres qu'il m'avoit escriptes avecques le pacquet que je vous ay envoyé, il me faisoit entendre debvoir estre bientost icy; & fault croyre qu'il ne demoure sans bonne cause, & comme pense, pour le recouvrement de l'estat de maistre des comptes que le roy vous a donné, duquel (encores qu'il ne soit si pesant que celluy qui vous avoit esté promis) vous en debvez avoir grand contantement de l'avoir obtenu en vostre absence, & au temps où nous sommes; & fault que je vous die, monsieur mon compaignon, que telle chose ne peult avoir ainsy heureusement succedé sans une bonne & louable oppinion que le roy a de vostre service, & d'une grande bonté & liberalité qui est en luy, de laquelle, encores que mon labeur ne produise aulcune chose digne de sa majesté, si m'en a-t-il de sa grace faict ressentir d'ung aultre office, qu'il luy a pleu me donner jusques à la valleur de trois mil escus; & lequel, comme m'a escript la Marque, qui est encores là, il a pensé composer à deulx mil, craignant

que ſi telle choſe eſtoit miſe en plus grande longueur, que la tierce partie me fiſt perdre toute la ſomme ; & ſi vous diray que ledict ſeigneur n'eſtant las de bien faire aux ſiengs, avoit donné, ces jours paſſez, ung eveſché à mon frere, mais l'eveſque ne ſe voulluſt laiſſer mourir, comme n'ont faict pluſieurs aultres abbés, dont il avoit promeſſe de leurs deſpouilles. Et ce qui me contante le plus, c'eſt d'eſtre aſſeuré que ſa majeſté ſe contante & veult qu'il me ſuccede en ceſte charge, que je luy reſigneray d'auſſy bon cueur comme j'eſpere, ſi ainſy eſt, d'aller de grande affection, par la voye de la poſte, baiſer la main à la royne en Eſcoſſe, pour le deſir que j'ay, advant que de repaſſer la mer, luy aller offrir mon tres humble ſervice, & à vous, monſieur mon compaignon, tout ce qui eſt en ma puiſſance, en intention de jouir du plaiſir de voſtre compaignie, huict ou dix jours, deſchargé de tous negoces & ennuys. Je prie à noſtre ſeigneur voulloir diſpoſer ce temps de telle ſorte que je puiſſe executer ce mieng deſir, lequel ſera auſſy pour la fin de ceſte-cy, d'eſtre bien humblement recommandé à voſtre bonne grace, & de madame de Ville-pariſis ; priant icelluy creaeur vous donner à tous deulx, dans le temps de la compoſition d'ung beau filz, ſi longue & heureuſe vie à tous trois, ſans voulloir oublier la femme de mon heritier.

M. LE CONNESTABLE à M. LE PROTHONOTAIRE.

13 février 1554.

Le connétable témoigne au protonotaire de Noailles, combien le roi est content de la sagesse & de l'habileté avec lesquelles il conduit les différentes négociations dont il est chargé.

MONSIEUR DE NOAILLES, à ce que j'ay veu par vostre lettre du 4 de ce mois, & par la despesche de M. vostre frere du mesme jour, il ne tient pas à vous que vous ne soyez icy de retour, ce que j'espere sera bientost, & que vous viendrez si bien instruict de toutes choses, que le roy aura occasion d'estre tousjours aussy contant de vous, qu'il y a bien commencé, pour le bon & saige debvoir que vous avez faict au faict de vostre charge, & la dexterité dont vous y avez usé; qui est tout ce que je vous diray pour le present, estimant que vous ne pourrez plus guieres demourer par-delà apres avoir receu ceste lettre, si elle vous y trouve encores. De Fontainebleau le 13. jour de febvrier 1554. Vostre bon amy Montmorency.

LE ROY à M. DE NOAILLES.

23 février 1554.

Le roi ordonne que les ambassadeurs que le roi & la reine d'Angleterre envoient à Rome, soient bien reçus dans ses états, quoique ce prince eût lieu de se plaindre de la partialité des Anglois en faveur de l'empereur.

MONS DE NOAILLES, sitost que j'eus receu vostre lettre du 13 de ce mois, encores que vous eussiez escript au sieur de Senarpont, la venue à Boulongne des ambassadeurs Anglois qui vont à Rome, je ne laissay de luy en faire faire une despesche, à ce qu'il donnast ordre de les faire recueillir & bien traicter le mieulx qu'il pourroit; & au demourant accompaigner pour venir jusques à moy de quelques gentilzhommes, pour les faire par les chemins accommoder de tout ce qui leur sera necessaire, en quoy je suis seur qu'il n'obmettra rien; desirant bien leur faire congnoistre, que ce qui vient de leur maistresse, m'est chier, & grandement recommandé, comme, à la verité, il est, & serois bien marry qu'elle m'eust passé d'une seulle scintille d'honnesteté & de courtoisie, mais au contraire luy faire congnoistre par mons offices, que je veulx fortiffier & entretenir ceste nostre mutuelle amytié, tant & si advant qu'il appartient, de nous, nos

royaulmes, pays & subjectz, comme je desire, mons de Noailles, que vous faictes semblable demonstration en toutes choses de vostre part, ainsy que vous avez bien commencé, & la vaincre par-là, pour mettre tousjours la raison de mon coustè, sans avoir esgard à la rigueur que l'on tient aux gentilzhommes mes subjectz de nouveau arrestez en Angleterre, auxquelz, comme j'ay veu par deulx requestes que avez envoyez quant & ladicte despesche, il est aysé à veoir qu'ilz ne feront pas si bon & favorable traictement qu'ilz debvroient; si est-ce que j'estime, ayant la lettre que je vous ay dernierement envoyée pour luy presenter, & oy ce que je vous mande luy en dire de ma part, elle y debvra penser, & ne permettra pas, sans avoir envie de faire piz, que l'on leur face ung tort si evident; de quoy vous me ferez service tres agreable de poursuyvre la raison tant & si advant que vous congnoistrez qu'il en sera besoing. J'ay au surplus entendu par vostredicte lettre les nouvelles que M. le legat a eues de l'abbé de Sainct-Salut, & la longueur dont l'empereur use à luy donner audiance, qui monstre assez qu'il est fort loing de l'esperance que a tousjours eue ledict legat d'en tirer quelque chose de bon au bien de la chrestienté; de quoy aussy ne fault-il pas faire d'estat, comme je vous ay desjà escript, & que je sens par les continuelz advis qui me viennent de tous coustez. Il faict pendant la longueur en quoy il tire ceste praticque de paix, divers presparatifs secrets & retenues de gens en plusieurs lieux, pensant que l'on

n'y veoit goute, en intention & esperance de faire quelque entreprinse secrette à l'improviste, au dommaige de moy & de mon royaulme. Voylà, mons de Noailles, la paix qu'il veult encores que tout le monde puisse aysement congnoistre qu'il en a plus de besoing & de necessité que l'on ne sçauroit dire ; mais j'espere qu'il trouvera ses desseings vains, & que cette sienne dissimulation ne luy amenera que honte & dommaige. Dieu mercy, sçaichant de quel bois il a accoustumé de se chauffer, je n'ay pas dormy cependant ; & quand il me viendra chercher, me trouvera aussy prest de le recepvoir que je feis jamais, & par advanture n'en aura-il pas l'honneur. Mais je seray bien ayse que toute la chrestienté congnoisse qu'il n'aura pas tenu à moy qu'elle ne soit en repoz, où je m'attends, au retour de vostre frere, estre plus clairement adverty de toutes choses. Cependant je veulx bien vous faire part des bonnes nouvelles que j'eus hier de Sienne & de Piedmont, que vous verrez par ung extraict que je vous en envoye. Escript à Fontainebleau le 23 jour de febvrier 1554. Henry ; *& plus bas*, de l'Aubespine.

M. le Prothonotaire DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE

22 février 1554.

Le protonotaire de Noailles demande justice au chancelier d'Angleterre, de plusieurs torts faits à différens François, & sur-tout à quatre gentilshommes arrêtés à la requête des ministres de l'empereur.

MONSEIGNEUR, M. l'ambassadeur mon frere vous a par cy-devant faict entendre ce qui estoit advenu à quatre gentilzhommes François, qui, s'estans eschappez des prisons de Flandres, avoient esté arrestez en ce pays, par les officiers de ceste royne, à la requeste du marquis de Bergues; & comme les seigneurs de ce conseil, & particullierement ce chancellier, faisoient en ce faict tenir ung long chemin de plaiderie si estrange, que tous les seigneurs Espaignolz, & generallement tous gentilzhommes Anglois s'en esbahyssoient grandement; mais trop plus desplaisoit telle chose à mondict frere, lequel, apres l'avoir remonstré à tout ce conseil, en pleine audiance, & despuis faict presenter plusieurs requestes, ainsy qu'il avoit esté ordonné par Paget & aultres juges deleguez, ne se peult enfin contenir de faire paroistre le desplaisir qu'il en avoit, quand il vist que les susdicts chancellier

cellier & Paget ne voulloient permettre que la requeſte du marquis de Bergues (de laquelle par cy-devant, monſeigneur, vous a eſté envoyé ung double) fuſt ſignée tout ainſy que celle deſdicts gentilzhommes avoiſt eſté. Choſe que ledict Paget avoit inſtamment requis & promis d'en faire faire de meſmes audict marquis; & qui pis eſt, ne voullurent ne l'ung ne l'aultre recepvoir celle que leſdicts gentilzhommes reſpondoient audict marquis, s'excuſans & remettans par mocqueries ſi eſvidentes, qu'il eſtoit impoſſible de plus comporter telle indignité, qui fuſt occaſion que par l'advis & oppinion de mondict frere, je m'en allay, il y a aujourd'huy huict jours, en la maiſon de ce chancellier, où le trouvant ſeul & aſſez à propoz, luy feis au long entendre les bons offices que mondict frere avoit par cy-devant faicts & faiſoit encores chaſcun jour envers le roy pour la continuation & entretenement de la commune amytié d'entre ces deulx royaulmes; à quoy il luy avoit eſté beſoing de feindre & celler une infinité de miniſtres depportemens que l'on avoit faicts du couſté de deça, entre leſquelz je luy en amenteuz pour le moings une douzaine; & pour le dernier, je mis en advant celluy deſdicts quatre gentilzhommes, le priant de voulloir apprendre à mondict frere comme il pourroit ſimuler & taire une injure ſi evidente, non ſeullement faicte aux priſonniers, mais encores à la grandeur du roy ſon maiſtre, qui eſtoit prince, lequel avoit de tout temps couſtumé d'oublier & pardonner les offences de ſes ſubjectz, mais non pas celles de ſes

voisins, desquelles il sçavoit s'en ressentir, & encores mieulx se vanger; & sur ce propoz, je luy feis souvenir de la remonstrance que je luy avois faicte le propre jour que ces. gentilzhommes furent arrestez; & comme ce fait importoit tant pour la resputation du prince, qu'une maulvaise fin pourroit tirer telle chose en grande consequence, que je prevoyois & craignois grandement advenir en ce faict par la façon que l'on y avoit tenue, laquelle chascun pouvoit clairement congnoistre tant esloignée de toute raison & justice, qu'il me sembloit, ou qu'il debvoit chesminer egallement en cecy, ou bien qu'il debvoit travailler de mieulx couvrir & desguiser ceste grande & evidente fabveur qu'il faisoit aux Imperiaulx, au grand intereſt de leur resputation & dommaige de tous les François qui se trouvent en affaires par deça. Brief, monseigneur, je le priay pour la fin de mon discours, de n'avoir si maulvaise opinion des ministres du roy, que de penser abuser si longuement de leur facillité & patience, & encores moings de la bonté de leur maistre, lequel est si soigneux observateur de la verité, qu'il n'a jamais trouvé bon que ses serviteurs fissent mestier de se paistre de mensonges; & à ceste occasion je desirois grandement qu'il apprinst à mon dict frere, de quel langaige il pourroit escripre ceste histoire, de sorte qu'elle ne peut estre que bien receue.

Monseigneur, je n'adjousteray à cecy plusieurs raisons que jeluy debattis pour la justification de ceste dispute, en laquelle je n'oubliay de luy dire l'oppinion que vous avi

tousjours eue de sa reputation & vertu, qui vous avoit esté grandement accreue & augmentée par l'heureulx evenement qu'il avoit par sa dexterité faict succeder à l'establissement de la vraye religion ; de façon que vous, monseigneur, & tout homme de bien n'esperiez plus de luy que toute saincteté, justice & equité, & par ainsy je le suppliois qu'ayant desjà acquis une gloire si recommandable par tout le monde, il feist respondre toutes ses actions au merite de sa louange, & mesmement l'endroict de ceulx qui n'ont moings estimé ses louables effectz, que vrayes merveilles de Dieu.

Voilà, monseigneur, tout le subject de l'instruction que M. l'ambassadeur mon frere m'avoit donnée pour l'estendre selon que sa responce me y convieroit, laquelle fust si doulce & gracieulse, que je n'y trouvay dequoy entrer en plus grande aigreur ; bien vous diray que son visaige devinst si passe & mortifié, qu'il me sembla n'avoir oncques veu grand personnaige si estonné que ceslui-là, lequel apres avoir longuement pensé à ce qu'il debvoit dire, me respondist que ce n'estoit pas la coustume d'alterer l'amytié & la volunté des princes par la decision des causes particulieres, & qu'il ne falloit trouver estrange que l'execution de la justice se trouvast en ce pays bien longue & quelquefois contre nostre intention, d'aultant qu'il luy souvenoit tres bien de la façon de celle de la France, qu'il avoit trouvée si difficile & malaysée estant ambassadeur, qu'il avoit esté peu satisfaict en beaulcoup de choses, & par expres du temps de l'admiral

Brion [a] plusieurs depredations faictes en mer sur les Anglois: mais qu'il ne falloit penser que la longueur qui avoit été tenue au procez de ces gentilzhommes vinst de sa faulte ; ains seullement de la paresse & nonchalance de Paget, qui avoit eu ceste charge du conseil, lequel il commença à blasmer & accuser si aigrement qu'il me fist assez congnoistre que c'estoit ung nouvel artifice dont il se voulloit parer pour se rendre quitte de ce que je luy avois imputé. A quoy il travailla si fort que nous nous despartismes doulcement & gracieulsement, & me renvoya ledict chancellier payé & contanté de plusieurs belles promesses de faire en ceste endroict, & tous aultres bonne & briefve justice. Ce qu'il me tesmoigna deslors par effect, recepvant de ma main la requeste, laquelle il avoit refusée par plusieurs fois aulparavant, me promettant dadvantaige de faire prompte expedition à ung capitaine François, qui s'estoit en l'heure mesme venu plaindre de son navire que l'on avoit arresté à Germut, dont en est reussy le fruict que vous, monseigneur, pourrez veoir par la lettre que mondict frere vous escript, qui vous confortera tousjours l'oppinion que vous avez tousjours eue de ceste nation, qu'elle ne faict rien pour l'amour de Dieu ; & ne va qu'aultant que la force la conduict, & que l'esperon la sollicite.

Monseigneur, j'ay entreprins de vous faire ce particulier discours, auquel si je me suis permis plus grande liberté que je ne deb-

[a] Philippes Chabot. Il partagea la faveur de François I, avec le connétable de Montmorency.

vois, j'allegueray pour mon excuſe que l'on nous forge de deça tous les jours aſſez de collere, & d'ailleurs je m'aſſeure que ne tenant icy aulcun rang ne qualité, l'on me pourra deſavouer ſi j'ay excedé les termes de ma charge.

Monſeigneur, deſpuis ma lettre eſcripte & ſignée, j'ay receu la voſtre, par laquelle me faictes tant d'honneur que de m'aſſeurer du contantement qu'il plaiſt au roy avoir de mon ſervice, en quoy je ſçay certainement que l'oppinion que vous en avez donné à ſa majeſté a plus vallu que mon merite; lequel toutesfois je travailleray d'accroiſtre de façon que je m'eſtimeray tres heureulx ſi je puis l'eſgaler à mon affection. A Londres ce 22 febvrier 1554.

M. DE NOAILLES au ROY.

22 février 1554.

La reine d'Angleterre fait remettre à l'ambassadeur de France, les quatre gentilshommes François, arrêtés à la sollicitation des ministres de l'empereur. Le seigneur de Noailles représente au roi son maître, que le moyen le plus sûr pour empêcher les Anglois de lui déclarer la guerre, est de leur faire voir nos frontières fortifiées de bonnes places, & en état de soutenir de longs siéges.

SIRE, voullant commencer ceste lettre, sont arrivées celles qu'il vous a pleu m'envoyer par la despesche du 13 de ce mois, & pour ce que les quatre gentilzhommes de vos ordonnances qui estoient prisonniers, m'ont esté rendus sur la parolle que j'ay donnée, de les representer s'il est de besoing, je ne m'ayderay encores de celles qu'il vous a pleu escripre à la royne vostre bonne sœur, mais les garderay jusques à ce que j'aye veu ce que les sieurs de son conseil feront pour leur rendre l'entiere liberté. Et d'aultant, sire, que j'escripts bien au long à M. le connestable, comme telles choses ont passé jusques à l'heure presente, je n'en feray redicte maincteant, remettant ce discours à ce que je luy

en escripts, & pareillement de ce que je puis congnoistre pour les choses qui se presentent pour ce jour de la dissimulation dont l'empereur use des propoz de paix desquelz ce legat recherche vos deux majestez. Et vous diray seullement, sire, que je ne m'y suis guieres attendu, si n'est d'aultant qu'elle me sembloit ne leur estre moings necessaire, que desirée de tous les Imperiaulx & mesme des Anglois; j'entends de ceulx qui sont de ce conseil encores que je m'asseure qu'ilz seront les premiers qui se manifesteront les plus affectionnez à complaire à l'intention de l'empereur sur une nouvelle desclairation de guerre, si elle advient; faisant eulx tous profession à qui plus fera paroistre la maulvaise volunté qu'ilz portent à vostre majesté & au bien de vos affaires. Toutesfois, sire, je les congnois si incertains, muables & inconstans, que je ne pense pas qu'ilz ayent encores prins une resolution; mais bien, pouvez vous croyre, sire, de n'avoir d'eulx que tout le pis qu'ilz pourront faire, & que s'ilz congnoissent quelque grand advantaige soit du coustè d'Escosse ou de France, pour se desclairer à la guerre, ilz ne fauldront poinct de le prendre; mais aussy je ne faicts doubte que s'ilz voyent que les villes de vostre royaulme qui sont à leur teste & voisines de Calais, soyent en bon estat, comme Boulongne, Ardres, Montreuilh & Dorlan, ilz se pourront facilement refroidir. Ayant esté aussy, sire, pourveu aux affaires d'Escosse, comme il vous a pleu tres bien & prudemment considerer d'y avoir envoyé les souldatz, qui sont, comme il s'entend, icy des-

jà arrivez, & qui ont eſté cauſe de mettre ceulx cy en quelque ſoubçon & jalouſie, encores que particulierement j'aye dict à ce chancellier les ſemblables propoz qu'il vous avoit pleu me commander pour leur lever toute jalouſie, & deſquelz propoz ledict chancellier, ainſy que j'ay entendu, s'eſt prevalu en pluſieurs compaignies, voullant bien faire congnoiſtre à ung chaſcun que voſtre majeſté ne veult rien entreprendre ſur eulx. Et pouvez auſſy croyre, ſire, qu'ilz ne ſe ſentent icy ſi aſſeurez [a] de leur peuple, qu'ilz ne veullent de leur couſté le plus longuement qui leur ſera poſſible, diſſimuler leur intention & juſques à ce qu'ilz verront quelque occaſion leur eſtre advantaigeuſe, à quoy Dieu, comme j'eſpere, uſera de ſa juſtice, congnoiſſant la maulvaiſe volunté qu'ilz vous reſervent; & me ſemble, ſire, que la choſe la plus neceſſaire pour les retenir de leur maulvaiſe intention & execution, ſeroit que la royne regente & douairiere d'Eſcoſſe, feiſt en extreſme dilligence fortiffier le chaſteau de Dombar, que j'entends n'eſtre pas en bon & ſeur eſtat, affin que ladicte place fuſt cauſe eſtant en bonne deffenſe, de les garder d'y entreprendre, ou le faiſant, qu'ilz en puiſſent avoir la honte & le dommaige; vous aſſeurant, ſire, que ceulx-cy ſe promettent (s'ilz entreprennent la guerre) de ne trouver

[a] Le mécontentement du peuple au ſujet de la religion, & les ſupplices continuels dont on puniſſoit ceux qui étoient reconnus pour proteſtans, empêchoient la reine de porter ſes armes hors de l'Iſle, & de ſe déclarer en faveur de l'empereur.

grande resistance en Escosse, qu'ilz ne soyent au chasteau de l'Islebourg; qu'est, comme je puis entendre, le cueur & le meilleur endroict dudict royaulme, & par ainsy n'est peu à craindre, qu'estant ceulx-cy conduicts par les Espaignolz qui sont plus entendus à la guerre qu'eulx, qu'ilz ne feussent pour mettre en grand trouble tout cest estat, faisant fortiffier le petit Leith, & quelques aultres places, & par ainsy je diray librement avecques vostre bon congié, & pour l'affection que j'ay au bien de vos affaires, qu'il seroit necessaire de les prevenir, & que cependant que l'on a le loisir & le temps, que l'on doibt en extresme dilligence mettre en seure garde ledict chasteau de Dombar, & fortiffier le petit Leith, & que l'on ne sçauroit trop vifvement besoigner, attendu la saison où nous sommes, & quelque jour aussy seroit-il de necessité le faire. Ce que j'entends que ladicte dame pourra facilement executer, y faisant contribuer ceulx qui ont accoustumé en cas semblables, & avecques le consentement des estats dudict royaulme; & cuyderois que pour cest effect il leur seroit besoing d'avoir quelque bon ingenieur qui leur fust dilligemment envoyé de vostre majesté; & apres avoir aussy pourveu en ces deulx places, vous serez, sire, pour jamais hors de peyne & de despense de leur envoyer par cy-apres grand nombre de gens, estimant par tel moyen l'Escosse asseurée, & le vray fouet de l'Angleterre. Et par ainsy vostre majesté n'auroit plus à faire qu'à respondre à l'empereur, duquel les forces, sire, vous sont si mesurées & congnues despuis quatre ans, qu'il est à croyre

que tous ses desseingz tumberont en fumée, avecques aultant d'honneur & de gloire pour vostre majesté, que de confusion & dommaige pour luy en l'ayde du createur, qui permettra, s'il luy plaist, que vous, sire, serez le seul instrument, comme avez esté jusques icy, pour conserver la chrestienté de sa tyrannie, dont je supplie sa divine bonté vous en faire la grace, & vous continuant en icelle, vous donner &c.

Sire, vostre majesté se peult asseurer que je ne feray faulte de ma petite puissance à faire contenir, ainsy qu'il vous plaist me commander, ceulx-cy de ne faire ouverture de guerre, y faisant tous offices & debvoirs qui peuvent appartenir à ma charge; mais vous pouvez croyre, sire, qu'il n'y a chose en ce monde, qui tant puisse servir à cest effect que de vous veoir bien prest & disposé, tant de vostre coustè que de celluy de l'Escosse, à soustenir leurs entreprinses, comme je veoy, sire, que vostre majesté faict avecques telle dilligence & dexterité qu'il appartient à chose si necessaire.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

22 février 1554.

L'empereur, pour rendre sa condition meilleure dans un traité de paix, fait de nouvelles levées, augmente ses forces, & il se fonde principalement sur le secours de l'Angleterre, dont tous les ministres sont ses pensionnaires. Ce prince punit sévèrement la mutinerie du peuple d'Anvers.

MONSEIGNEUR, j'ay receu le sauf-conduict du comte d'Olyvarés, la lettre du comte d'Hornes, & les vostres qu'il vous a pleu m'escripre du 6 de ce mois, & par icelles entendu comme par plusieurs advertissemens & intelligences avez descouvert que l'empereur ne veult entendre à la paix, & que la demonstration qu'il faict de vouloir venir à ung tel bien, n'est que toute dissimulation, faisant soubz main (durant la menée de telz propoz) tant luy que son filz tout l'appareil de guerre qu'ilz peuvent faire pour entreprandre à ce nouveau temps quelque chose au grand dommaige des affaires du roy. Ce qui vous a esté encores confirmé par les pacquetz qui ont esté prins de l'empereur allans en Italie, qui estoient tous pleins d'advertissemens que plusieurs de sa court faisoient des

forces que lesdicts seigneurs pere & filz preparent à ceste nouvelle saison. A quoy je vous diray, monseigneur, en premier lieu, que j'ay tousjours pensé qu'estant ceſt empereur obstiné en toutes ses actions & depportemens, & ambitieulx plus que tout aultre prince des biens & honneurs de ce monde, ne vouldroit jamais permettre l'issue de la guerre, d'entre le roy & luy, avecques tel advantaige que nous pourrions avoir maintenant par le bien de la paix, apres avoir luy receu tant de hontes, pertes & dommaiges, comme il a faict depuis le commencement de ces guerres. Et fault croyre que nulle chose en ce monde ne le fera humilier, qu'il n'en veuille prendre la revanche, si ce n'est par une extresme necessité du temps & de ses affaires, laquelle, comme il me semble, par toutes apparences, il ne craindra luy debvoir sitost advenir, quelques persuasions & advis que son propre conseil luy en puisse donner, tant il s'asseure de la bonne fortune & prosperité en laquelle la nouvelle alliance qu'il a prinse en ce royaulme, le rend avecques son naturel de tant plus audacieulx & hardy entrepreneur, encores que ceulx-cy (par ce que j'en puis congnoistre) ne luy peulvent (pour les affaires & debtes auxquelz ilz se trouvent à present) de guieres dadvantaige facilliter ses desseingz & entreprinses. Et combien, monseigneur, que je n'aye descouvert aulcune chose nouvelle de tel preparatif parmy eulx, despuis mes aultres lettres precedentes, si ne laisseray-je à vous dire qu'entre toutes les nations qui sont en l'obeyssance dudict empereur, ny parmy tant de serviteurs qu'il

a en son service, je n'en pense aulcun qui conforte tant l'intention dudict seigneur à la guerre, que font les seigneurs de ce conseil, encores qu'il veuillent la paix & congnoissent leur estre fort necessaire. Je le dis pour ce qu'liz sont ses pensionnaires, & qu'ilz font profession de se manifester imperiaulx, comme ilz font evidemment paroistre tant aux depportemens dont ilz usent envers le roy & ceulx qui luy appartiennent, que pour monstrer ouvertement à ung chascun qu'ilz ne desirent chose en ce monde de plus grande affection que de satisfaire à celle dudict empereur; ainsy, monseigneur, qu'il est aysé à penser par l'exemple de tant de choses passées, & que mainctenant pour les quatre gentilzhommes qu'ilz ont retenuz prisonniers, comme je vous ay par cy-devant escript, ilz ont suivy ung chemin hors de toute raison & justice, & plus qu'il ne fust jamais veu en cas semblable, & duquel les Espagnols mesme qui sont pres de ce roy, les ont desestimez, congnoissant qu'il y a tantost ung mois qu'ilz les destiennent aux prisons des criminelz sans les avoir voullu ouyr ne faire raison & pour ne laisser en arriere, ce qui a esté faict pour eulx despuis ma despesche du 13 de ce mois, je vous diray, monseigneur, comme le lendemain d'icelle, j'envoyay mon secretaire presenter une requeste au nom desdicts gentilzhommes à Paget, qui avoit charge particuliere d'entendre leur faict, & pour aussy respondre à celle du marquis de Bergues, & de l'ambassadeur de l'empereur, que lesdicts seigneurs de ce conseil m'avoient envoyés, laquelle requeste desdicts

gentilzhommes ledict Paget refusa, comme fict aussy le chancellier incontinant apres, qui fust cause, monseigneur, voyant telle façon de faire, & estant malade d'ung rhusme d'envoyer mon frere vers ledict chancellier pour luy remontrer vifvement une telle injustice, qui luy fust sur l'heure mesme si à propoz desclairée & d'ung langaige si ferme & resolu, comme mondict frere vous escript mainctenant, que ledict chancellier s'en trouva honteulx & estonné, & de telle sorte qu'il print contre son intention ladicte requeste de laquelle je vous envoye cy-dedans ung double. Qui fust cause par telle remonstrance, & par ce qui veritablement fust respondu par ladicte requeste, que deulx ou trois jours apres ledict chancellier fist plusieurs briefves expeditions pour les Escossois, & pour quelques aultres François contre sa coustume, qui me faict croyre qu'il est bon de leur faire tousjours congnoistre que l'on ne les craincte tant qu'ilz se promettent. Car aultrement ilz desprinsent ceulx qui ont à faire à eulx, & ne font jamais compte de leur faire raison; & par ainsy, monseigneur, vous estimerez, s'il vous plaist, tant pour ceste occasion que pour plusieurs aultres semblables passées cy-devant, qu'il est necessaire de ne leur pardonner aulcune chose, puisque nous avons eu par tel moyen quelque advantaige pour les particuliers, & que lesdicts gentilzhommes m'ont esté aussy despuis, & en escripvant la presente, envoyez de la part desdicts sieurs de ce conseil & remis entre mes mains, pour lesquelz j'ay respondu & promis qu'ilz ne partiront de ce lieu, que leur entiere liberté ne

leur soit rendue par le consentement de ceste royne ; vous asseurant, monseigneur, que je cuyde, que tant le marquis de Bergues, l'ambassadeur de l'empereur, que tous les sieurs de cedict conseil ont belle honte, puisqu'ilz m'ont envoyé lesdictz gentilzhommes sans oser respondre à leur requeste, & ne faict doubte qu'ilz n'eussent faict grand conscience de les renvoyer en Flandres, si l'on n'eust esté prompt & dilligent de desbattre leur bon droict. Ce que je croy plus volontiers quand il me souvient que ceulx qui eurent la charge de les arrester avoient tres expres commandement de faire leur execution la plus secrette qu'il leur seroit possible. Et retournant aux soubçons que vous, monseigneur, pouvez avoir des artifices accoustumez de l'empereur, de vous entretenir en ces propoz de paix ; je vous diray que l'abbé de Sainct-Salut n'est encores revenu, & s'esbahyssent tant son maistre, que tous ceulx de sa maison de ceste longue demeure. Aulcuns veullent dire que son audiance estoit ainsy retardée pour attendre la venue de dom Rui-Gomés, qui partit d'icy dix ou douze jours apres luy. Mais quant à moy, je cuyderois que ce ne fust pour aultre respect que pour faire passer la chose en toute longueur & dissimulation, & pour se prevaloir parmy toute la chrestienté de ce recherchement de paix, que le legat luy faict, mesmes pour contenir mainctenant ceulx d'Anvers & des Pays Bas durant ces grands subsides & impostz, qu'il faict sur eulx pour en tirer argent plus à son ayse ; & à ce propoz, je vous diray, monseigneur, que j'ay prins pour ung tres maulvais

auguere que ledict empereur veuille la paix ; d'avoir usé de la violence qu'il a faicte à ceulx dudict Anvers en ce temps-cy, & qu'il est à croyre, s'il y eust eu bonne volunté qu'il n'eust tant advancé ceste execution, s'asseurant que advenant icelle, il eust tout à loisir composé toutes ses affections en ladicte ville plus facillement, en laquelle il s'entend maincteнant qu'il n'est peu aller pour son indisposition, mais seullement la royne de Hungrie [a], M. d'Arras & son conseil, qui punissent les rebelles de l'esmotion de l'esté passé, & changent toute la façon du magistrat [b], pour estre mis par cy-apres à la desvotion de l'empereur & de ses successeurs ; déliberant faire au surplus ladicte dame, comme j'ay desjà escript ung chasteau, ou citadelle [c] en une place de ladicte ville, que l'on appelle sainct Michel.

[a] Marie d'Autriche, sœur de l'empereur.
[b] Marquisat du Saint Empire.
[c] Ce fut le duc d'Albe qui fit construire cette citadelle en 1567. & l'ingénieur Paccioli conduisit l'ouvrage.

L'Ambassadeur d'Angleterre WOTON, à M. LE CONNESTABLE DE MONTMORENCY.

27 février 1554.

MONSEIGNEUR, nos marchandz trafficquans à Rouen, m'ont adverty qu'ilz sont maincteнant plus vexez par les officiers de ladicte ville de Rouen, que jamais paravant ne fu-

rent, à cause d'une lettre patente que lesdicts officiers disent avoir obtenue du roy, despuis n'aguieres, par laquelle il appert qu'ilz ont donné à entendre à sa majesté que par cy-devant nosd. marchantz estoient contraictz pour leurs marchandises eulx transporter en l'hostel commung de la ville de Rouen & illec presenter pardevant les conseillers de la ville les achaptz & contractz faicts par eulx d'icelles marchandises, iceulx affirmer contenir verité, & qu'en icelle marchandise il n'y auroit aulcuns parsonniers en France ny aultres que de leur nation. Et avecques ce estoient tenus bailler caution de rapporter certifficat vallable que lesdictes marchandises seroient vendues & distribuées en leur pays & non ailleurs. Surquoy le roy auroit commandé que nosdicts marchandz seroient contraictz reaulment & de faict, tant par arrest, saisie de leur marchandise, que aultrement, d'apporter en ladicte maison commune, premier que de pouvoir enlever & passer aulcune marchandise, l'estat au vray des achaptz qu'ilz auront faict d'icelles, & le lieu où auront esté faicts lesdicts achaptz, lesquelz ilz seront tenuz & subjectz attester contenir verité, & de ce, eulx purger par serment solempnel par devant lesdicts conseillers. Et aussy s'ilz ont aulcuns parsonniers en France ou aultres, au faict de leursdictes marchandises & bailler caution de rapporter certifications suffisantes, comme ilz auroient debité, vendu & distribué lesdictes marchandises en leur pays, & en cas de contredict & refus de ce faire, les contraindre au payement desdicts impostz, nonobstant oppositions & appella-

tions &c. Or, monsieur, pour autant que ceſt affaire eſt de ſi grand importance, tendant directement à reduire toute noſtre nation traficquant par-deça en une ſervitude intolerable, & telle que je croy que jamais le ſemblable n'a eſté entendu entre bons voyſins & amys, je ne me puis tenir pour le grand deſir que j'ay à la conſervation de la bonne amytié entre ces deulx royaulmes de vous deſclairer ſur cecy ce qu'il m'en ſemble, & premierement je trouve moult eſtrange, que quand l'on a entendu que ceulx de Rouen requeroient du roy, lettres de ſi grand prejudice à toute la nation d'Angleterre que l'on leur a ſi facillement octroyé leur requeſte tant deſraiſonnable, ſans jamais ny faire appeller aulcuns de nos marchandz, qui eſtoient en bon numbre pour l'heure à Rouen, Dieppe & aultre part en Normandie, ce que ſi l'on euſt faict, je croys fermement que jamais telles lettres ne fuſſent octroyées par le roy. Et ſi nos marchandz eſtans à Rouen eſtoient trop loing de S. Germain pour les en advertir, au moingz ſi l'on m'en euſt adverty, qui n'eſtois plus loing qu'à Poiſſy, j'eſpere que je vous euſſe tellement remonſtré l'iniquité de la requeſte de ceulx de Rouen, qu'ilz n'euſſent ſceu obtenir ce qu'ilz diſent avoir obtenu du roy. Et dadvantaige, s'il vous plaiſt, vous pourrez conſiderer ſi nos marchandz ont eſté traictez indifferamment en ceſt affaire, ayant eſté adverty que contre les traictez & accordz faicts entre vous & nous, & l'arreſt ſur ce donné au conſeil privé, ceulx de Rouen ce neantmoings contraindroient nos marchandz à payer de nouveaulx im-

postz, lesquelz eulx mesmes sçavoient tres bien que nos gens n'estoient tenuz de payer. J'en feis plaincte au roy, qui sur ce octroya ses lettres, portant datte du 12 de febvrier l'an 1553, par lesquelz il commandoit que ceulx de Rouen ne feissent payer telz impostz à nos gens. Et combien qu'il fust jà tout notoire par le royaulme de France, que par les traictez & accordz nos marchandz n'estoient tenuz de payer telz impostz, principallement veu ledict arrest qui, sur ce, avoit esté donné, & combien encores que lesdictes lettres du XII de febvrier feussent données par le roy de son propre mouvement, certaine science, pleine puissance & aucthorité royale, toutesfois les officiers à qui lesdictes lettres s'adressoient, aussitost qu'ilz les eurent receues, feirent appeller ceulx de Rouen pour se opposer contre l'execution d'icelles. Et pour aultant que ceulx de Rouen feirent aulcune allegation contre lesdictes lettres, combien qu'elles fussent notoirement frivolles & vaines, toutesfois nos marchandz ne peurent oncques obtenir l'execution d'icelles, jusques ce que j'en feis derechief plaincte au roy, & que sa majesté voullant entretenir les traictez commanda par aultres ses lettres, que ses premieres lettres fussent executées. Mais les officiers à qui les lettres obtenues par ceulx de Rouen s'adresserent, combien qu'il soit vray semblable qu'ilz entendissent tres bien qu'elles avoient esté obtenues par obreption & surreption, & qu'elles n'eussent poinct ces mots, de nostre propre mouvement, certaine science, plaine puissance, & aucthorité royale, ny aultres semblables, toutesfois

incontinant sans jamais y appeller nos marchandz pour veoyr s ilz y pourroient raisonnablement contredire, les ont entherinées, publiées & executées avecques toute rigueur. Parquoy peult assez apparoir de la bonne equité dont vos officiers de Rouen ont usé envers nos marchandz en cest endroict.

Et affin que vous puissiez entendre que ce n'est poinct sans cause que je disois qu'il est vrayssemblable que les officiers de Rouen à qui les dernieres lettres du roy s'adressent, sçavoient tres bien qu'elles avoient esté impetrées par obreption, surreption, & circonvention du roy; je suis informé par nos marchandz, que ce qui a esté donné à entendre au roy par ceulx de Rouen, & surquoy les lettres du roy se fondent, c'est à sçavoir que nos gens auroient par le passé tousjours accoustumé de vous faire tel rapport de leurs contractz à la maison de la ville, & là, donner tel serment & caution, comme par ceulx de Rouen est pretendu, est faulx, & ne le sçauront jamais prouver. Ce que toutesfois il fault qu'ilz facent duement pour pouvoir jouir desdictes lettres, si l'on ne veult trop notoirement faire tort & injure à nos marchandz, & la servitude où l'on veult par ce moyen réduire nosdicts marchandz est tant intolerable, & la chose tant estrange & inique, que je m'esbahis beaulcoup qu'homme vivant ayt peu croyre que nos marchandz eussent jamais voullu traficquer par-deça si l'on les eust voullu contraindre à faire choses tant absurdes & desraisonnables. Car toutes les fois que vous vouldrez que nulz marchantz estrangiers ne hantent plus par-deça, vous ne sçau-

riez trouver meilleur moyen de ce faire, que de les contraindre à faire ce à quoy ceulx de Rouen veullent contraindre les nostres.

Et combien que par ce qui a esté dict, il appert suffisamment du grand tort qu'on faict à nos marchandz, & de l'invalidité de ces lettres obtenues par ceulx de Rouen; toutesfois ce qui s'ensuit est encores de plus grande importance, & requiert bien d'estre encores mieulx consideré & digeré. Car lesdictes lettres obtenues par ceulx de Rouen sont directement & expressement contre le dernier traicté de paix & contre les articles & convenantz y contenuz; desorte que toutes & quantesfois ceulx de Rouen executeront lesdictes lettres sur nos gens, aultant de fois sera le traicté de paix notoirement enfraict & violé. Ce que je croy que le roy n'entend poinct qu'il se fasse. Veu que tant de fois il luy a pleu me dire qu'il veult de sa part entierement observer & garder ledict traicté. Et pour aultant, monsieur, que cecy me semble estre de tres grand importance & touscher au vif, je n'ay peu moings faire que de vous en advertir bien au long, esperant que quand vous aurez bien entendu & consideré tout ce que j'ay dict, pour la bonne volunté que j'ay sceu que vous avez tousjours porté à la conservation de la paix & bonne amytié entre vous & nous, vous ferez tant devers le roy que sa majesté fera incontinant revoquer & abollir les lettres tant iniquement impetrées par ceulx de Rouen, & tant prejudiciables à nos marchandz & encores plus à la paix & bonne amytié de ces deulx royaulmes. De sorte que nos gens puissent estre traictez par-deça comme

bons voysins & amys; comme vous, monsieur, m'avez tousjours dict qu'ilz seroient, & à ceste fin, s'il vous plaist, vous obtiendrez du roy qu'il luy playse octroyer ses lettres patentes en la forme d'icelles que je vous envoye avecques ceste lettre, ou aultres de semblable effect.

Monsieur, je souhaitterois bien que nos paulvres marchandz qui sont en procez pardeça pour les depredations sur eulx commises fussent une fois despechez, affin que n'eusse occasion de vous donner si souvent empeschement & fascherie pour leurs affaires. car je scay bien que vous en avez assez d'aultres à considerer. Mais pour aultant que lesdicts pauvres gens n'ont aultre refuge en leur besoing qu'à moy, & que je suis commandé de les assister en leurs affaires, je ne puis faire aultrement sinon de vous en donner la fascherie, aussy de laquelle je vouldrois que nous fussions delivrés tous deulx.

Or est-il advenu despuis n'aguieres qu'ung marchand Irois, nommé Clement Fanning, se trouvant au Havre de Grace poursuyvant son affaire, & faisant executer les patentes du roy, comme il donnoit charge à ung sergeant pour ce faire dedans le siege & audiotoire de l'admiral audict Havre de Grace, il a esté grandement oultragé, battu & frappé par ung nommé Desmarez & certains aultres, & menacé de mort, dont informations ont esté faictes par aucthorité & ordonnance du juge de ladicte admiraulté ou son lieutenant; parquoy ledict Fanning ne ses consortz ne se osent plus trouver audict lieu pour poursuyvre leur dicte affaire, y ayant desjà esté plusieurs fois en dangier de leur vie, sans que reformation en

ayt esté faicte ; parquoy les aultres sont plus hardiz de les oultrager, & s'il est necessaire qu'ilz perdent l'ung ou l'aultre, encores ayment ilz mieulx de perdre leur bien que la vie. Et combien que ledict excez merite bien d'estre puny à quelconque occasion il auroit esté commis toutesfois, tant plus doibt-il estre puny mainctenant qu'il a esté faict en hayne & mespris de l'execution des arrestz & lettres patentes du roy données en son conseil privé. Parquoy, monsieur, il vous plaira mander & escripre audict juge ou son lieutenant d'envoyer lesdictes charges & informations pardevers le roy & sondict privé conseil, pour icelles veues estre donné tel ordre que par raison & equité se trouvera estre requis.

L'on a encores faict grand tort audict Fanning d'avoir mis hors de prison ung de ceulx qui y avoient esté condampnez par sentence, sans jamais appeller ledict Fanning qui l'avoit faict mettre en prison, ny encores sans luy faire payer ce en quoy il apparoissoit par le procez & par sa confession propre qu'il estoit tenu audict Fanning. Ces choses cy, monsieur, je vous prie de voulloir considerer selon que raison & equité le requierent.

Monsieur, j'entens que l'affaire de Pierre Bryet de qui les Fermiers de Paris avoient arrestez les vins n'est pas encores despeschée, combien qu'il ayt jà esté icy longtemps à la poursuite de son affaire. Il vous plaira pourtant donner ordre qu'il soit despesché selon que raison & l'amytié de nos princes le requiert. Et à tant, monsieur, je prie Dieu vous donner ce que plus desirez. Escript à Melleu le 27 de febvrier 1554, l'entierement à vostre commandement. N. Woton.

M. DE NOAILLES au ROY.

3 mars 1554.

Le légat envoie son confesseur au seigneur de Noailles, pour l'assurer que l'abbé de Saint-Salut, qu'il avoit envoyé à la cour de l'empereur, en reviendroit bientôt avec d'heureuses nouvelles, & il fait en même temps prier ce ministre de différer le retour du protonotaire en France, afin qu'il en puisse être le porteur.

SIRE, je receuz hier les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du 23 du mois passé, auxquelles j'avois par mes precedentes assez amplement respondu de ce que j'avois peu descouvrir par-deça, sur ce qu'il a pleu à vostre majesté me faire entendre de la dissimulation & amusement que l'empereur vous cuyde faire à l'entretenement de la paix, & par ainsy je n'en feray par ceste-cy de rediste; mais bien vous diray, sire, qu'à peyne estoient achepvées de deschiffrer vosdictes lettres, & les ayant encores entre les maings, que M. le legat Polus m'envoya ung personnaige de qualité, que l'on dict estre son confesseur, pour me faire entendre comme il avoit eu le jour precedent lettres de Bruxelles du 22 de l'aultre mois du nunce du pape, residant pres de l'empereur, & de l'abbé de Sainct-

Salut,

Salut, par lesquelles il estoit adverty qu'estant revenus d'Anvers M. d'Arras, leur feit excuse à tous deulx du long retardement que ledict empereur avoit faict de donner audiance audict de Sainct-Salut, les priant ne le prendre en maulvaise part; car ledict seigneur ne l'avoit faict à aultre intention que pour la grande maladie de goutte en laquelle il a esté & estoit encores detenu, & qu'ilz s'asseuraissent que bientost icelluy abbé auroit audiance, y adjoustant du sieng ledict sieur d'Arras ces propres parolles, qu'il avoit bonne esperance que ledict de Sainct-Salut rapporteroit, à son maistre le legat, le fruict de ce qu'il desiroit obtenir de l'empereur, quant à l'abouchement des personnaiges qu'il avoit mis en advant pour traicter de la paix. Voilà, sire, les parolles qui me furent dictes de la part dudict sieur legat, faisant paroistre, celluy qui les disoit, le plaisir que son maistre avoit eu de ceste nouvelle, esperant par tel moyen de faire reussir quelque grande utillité de ce qu'il avoit entreprins, & qu'il desiroit plus que chose du monde. Et pour ceste occasion me pria de persuader mon frere de ne s'ennuyer en attendant la venue dudict de Sainct-Salut. Ce que je pensay que luy-mesme dust encores dire à mondict, frere lequel je fis appeller pour ceste effect, & apres nous avoir encores une fois redict le mesme langaige, il pria tres instamment mondict frere, de la part de sondict maistre, de ne s'ennuyer en attendant chose si importante, je gratiffiay en premier lieu ledict sieur legat & remerciay de sa saincte & bonne intention en laquelle je le voyois cheminer, & l'affection qu'il avoit

à ung tel bien ; luy disant au surplus, qu'il estoit venu tout à propoz pour encores arrester mondict frere quelque temps ; car autrement il estoit resolu d'aller parler à ceste royne, pour prendre congié de sa majesté, & apres audict sieur legat, estimans que ceste longueur estoit par trop grande, & aussy qu'il nous avoit esté escript particullierement par M. le conneſtable d'ainsy le faire, & que nous en avions les lettres à la main. Ce que toutesfois seroit differé sur la parolle d'ung tel & si grand personnaige, que ledict sieur legat, en attendant d'avoir bientost sa responce. Vous advisant, sire, que la chose vinst si à propoz de ladicte despesche que j'avois le matin, qu'il s'en alla tres bien ediffié, que telle est nostre charge & intention ; & pour la luy persuader dadvantaige, je ne faillis de luy monstrer les nouvelles de Sienne qu'il vous a pleu m'envoyer du 1er. jour de l'aultre mois, & celles de M. de Brissac du 16, desquelles je luy fei bailler ung double pour porter à sondict maistre, congnoissant qu'il les trouveroi bien différentes de celles que l'on faict chascun jour trompetter en ceste court de l perte de ladicte ville, prinse aujourd'hu d'une façon, le lendemain d'une aultre ; audict confesseur revenant, je vous diray sire, comme sur le poinct de s'en retourner, il recommença à nous dire encores de la part de sondict maistre, que ceste royne pour faire avoir agreable telle assemblée abouchement à l'empereur, avoit faict un grand debvoir par le moyen de dom Ru Gomez, qui avoit esté envoyé expres par

delà, qui, de son costé, en avoit faict plusieurs bons offices, & que l'on l'attendoit debvoir estre bientost de retour. Qui sont, sire, tous propoz, qu'il fault croyre nous avoir esté ainsy desclairez à mon frere & à moy par l'advis de ladicte dame, & qui peuvent donner grande esperance qu'il en succedera quelque bon effect, & que je pense que vostre majesté, encores qu'elle ayt tous advertissemens des grands presparatifz qui se font pour la guerre, ne se sçauroit garder de s'attendre aulcunement à icelle paix, estant aysé à se persuader que ledict empereur ne consentiroit telle assemblée, qu'il n'en desiraſt une fin; & par exprès, si les personnaiges sont de la grandeur & qualité que je sçay (par l'abbé de Sainct Salut) que son maistre desire y faire assembler, & de l'aultre costé, il est aussy bien à craindre qu'icelluy empereur, plein de tout artifice, ne fust pour vous jetter ceste esperance devant les yeux, pour mieulx vous endormir, & cependant advancer son entreprinse, que l'on dict qu'il a de se mettre bientost en campaigne avecques les plus grandes forces qu'il ayt jamais eues ensemble, & que son filz sera de ceste assemblée, & pour laquelle il s'entend d'aulcuns que l'on faict radoubber les navires de guerre de ceste royne à Adetfort, & en deulx aultres endroicts, comme à la verité despuis ma derniere despesche, je l'ay sceu par homme expres que j'ay envoyé sur les lieux, que l'on y besoigne en dilligence; mais aussy vous diray, sire, que l'on peult estimer que tel presparatif se faict pour le passaige de ce

roy, qui est resolu d'aller veoir son pere aussitost que sa femme sera accouchée, que l'on attend debvoir estre dans le mois de may ; & aussy que lesdicts navires ont grand besoing de radoub, pour estre vieulx & fort gastez, & qui s'en alloient sans cela desperir, & pour lesquelz l'on ne parle encores de les armer ny envictailler. Voilà, sire, plusieurs doubtes & soubçons de quoy il fault, pour mon debvoir, que j'en escripve ainsy confusement comme je le puis entendre, & desquelz possible, cest empereur & le roy son filz, se veullent ayder, pour faire par telz presparatifz, la condition d'une paix pour eulx plus advantageuse. De quoy, sire, je m'attends que vostre majesté, & le saige & prudent conseil, qui est pres d'icelle, en pourra tirer la vraye verité, & au pis aller y chesminer de telle sorte que lesdicts pere & filz ne se pourront plus fort asseurer de vos entreprinses, que vous pourrez estre des leurs, mais en avoir telle jalousie & craincte, que cest advantaige sera de vostre coustè avecques une heureuse & desirée fin pour le bien d'icelle paix, qui est si utille & necessaire à toute la chrestienté, qu'il est à penser que Dieu en vouldra gratiffier son peuple ; ce que je supplie à sa divine bonté vouloir permettre & vous donner, sire, &c.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

3 mars 1554.

MONSEIGNEUR, j'escripts si amplement au roy, qu'il n'est besoing vous faire longue lettre, seullement vous diray comme j'ay faict dilligence d'obtenir l'entiere liberté des quatre gentilzhommes des ordonnances du roy, qui ont esté remis entre mes mains, mais n'a esté possible d'en faire sitost la fin, pour ce que ce chancellier s'est despuis ce temps là trouvé malade, & sans lequel piece de ses compaignons n'y oseroit toucher; & aussitost qu'il permettra de parler à luy, j'espere en avoir une resolution, & par mesme moyen luy faire entendre le commandement que le roy avoit donné pour honnorablement & favorablement recepvoir les ambassadeurs que la royne sa bonne sœur envoye à Rome. Et cependant je vous advertiray encores, monseigneur, comme cejourd'huy deulx souldatz, l'ung qui fust enseigne du capitaine Merargues, & l'aultre sergent du capitaine Hynard, qui avoient esté prins à Hesdin, se sont pareillement saulvez des prisons, où ilz estoient en Flandres, comme les aultres, par le moyen d'ung Espaignol auquel ilz ont promis 50 escus, desquelz j'ay respondu, & que je crains estre le principal payeur, si le roy n'a pitié d'eulx. Qui est tout ce que je puis dire pour le present. Priant Dieu, monseigneur, vous donner en parfaicte santé tres longue

& heureuse vie. De Londres, le 3 jour de mars 1554. Vostre tres humble & tres obeissant serviteur, Noailles.

Monseigneur, si la Marque ne vous faict aulcun service, j'aurois grand besoing de luy par-deça, & encores plus de mon estat & l'argent qu'il vous a pleu me faire donner, pour ce que je n'en puis plus trouver d'emprunct, & ceulx qui m'ont presté, me pressent merveilleusement. Qui me faict vous supplier tres humblement, monseigneur, le vouloir renvoyer.

L'Ambassadeur d'Angleterre N. Wotton, à M. le Connestable.

4 mars 1554.

Monseigneur, je suis adverty que millord Montaigu, l'evesque d'Hely, & Mr. Edouard Ranre, chevallier, ambassadeurs du roy mon maistre, sont en chemin pour venir à la court, vers le roy. Et je croy bien qu'apres qu'ilz auront besongné avecques sa majesté, qu'ilz ont delibéré soubz le congié du roy, de passer oultre en Italie, & delà vers nostre sainct pere le pape; & pourtant m'ont faict requerir de solliciter pour eulx qu'ilz puissent avoir logeis convenable leur assignez pres la court, & semblablement à Paris, où ilz pensent de se reposer ung jour ou deulx. Par quoy, Mr. s'il vous plairra tant faire pour eulx, que de donner ordre que par aulcun des officiers des logeis, ilz puissent avoir telz lo-

geis leur assignez, ilz en seront beaulcoup tenus à vous. Leur train est d'environ 160 chevaulx & muletz pour le moingz. Je ne vous sçaurois asseurer quel jour ilz seront à Paris; mais je sçay que leur train estoit jà passé la mer, & tout arrivé à Calais le 23 de febvrier, & eulx-mesmes arriverent ce jour-là à Douvres, prestz à passer avecques le premier bon vent. Par quoy il ne peult estre qu'ilz ne soyent bientost à Paris. Et à tant, monsieur, je prie Dieu vous donner ce que plus desirez. Escript à Melleun le 4e. jour de mars 1554. Vostre entierement à vostre commandement, N. Wotton.

M. DE .... à M. L'AMBASSADEUR d'Angleterre.

4 mars 1554.

Minute d'un Secrétaire d'Etat, ou de M. le Connétable.

MONSIEUR l'ambassadeur, pour ce que le conseil du roy ne s'assemble poinct plustost que mercredy, & que ledict seigneur desire bien que vous y soyez oy sur la lettre despeschée à ceulx de Rouen, dont m'avez escript, & les provisions que demandez pour aulcuns subjectz de la royne d'Angleterre vostre maistresse, sa bonne sœur, affin qu'il s'y puisse prendre une meilleure resolution conforme au debvoir de l'amytié commune d'entre leurs deulx majestez. J'ay adviſé

vous en advertir & prier de vous trouver icy ledict jour de mercredy prochain sur le midy, si vous ne voullez y venir disner, où je mettray peyne de vous faire la meilleure chiere que je pourray, d'où vous remettrez par ce pourteur. Priant Dieu, M. l'ambassadeur, vous donner ce que desirez. De Fontainebleau ce lundy au soir 4e. jour de mars 1554. Le tout entierement vostre.

M. DE NOAILLES au ROY.

10 mars 1554.

L'empereur, sous prétexte de ses infirmités, différe de donner audience à un envoyé du légat, au sujet de la paix avec la France, parce qu'il attend avec impatience des nouvelles de la prise de la ville de Sienne en Toscane, & qu'il se flatte, après cette conquête, de faire sa condition meilleure dans un traité.

SIRE, ayant maintenant receu ung pacquet de la royne regente d'Ecosse, pour vostre majesté, j'ay pensé de le vous envoyer incontinant, & par mesme moyen vous advertir, comme par ma derniere despesche du 3 de ce mois, je vous ay faict entendre que l'evesque d'Arras avoit dict à l'abbé de Sainct-Salut, que bientost il auroit audiance de l'empereur, avecques con-

tantement de ce que le legat Polus desiroit obtenir de luy, quant à l'abouchement des personnaiges qui pourroient estre deleguez de vos majestez, pour le traicté de la paix. Despuis ledict de Sainct-Salut, comme j'ay entendu par aulcun personnaige de la famille dudict legat, a escript à son maistre du 3 de cedict mois, qu'il n'avoit encores parlé audict empereur, mais que icelluy sieur d'Arras l'avoit de nouveau asseuré, que dans la sepmaine dernierement passée, il auroit son audiance, faisant tousjours son excuse sur la maladie dudict empereur, lequel, à la verité, beaulcoup de gens estiment griefvement malade, & d'aultres mort. Mais aussy est-il à croyre que ceste grande longueur ne se faict pour aulcune bonne intention, mais seullement, sire, pour vous endormir sur ceste esperance, & cependant advancer ses entreprinses, ou bien pour attendre ce qu'il adviendra du siege de Sienne, que le duc de Florance & aultres ses serviteurs par-delà, luy despeignent de jour à aultre, d'estre en extresme necessité de toutes choses, & fort prochaine de se rendre. Et ceste derniere occasion est bien aultant vrayssemblable que la premiere, selon mon jugement. Car de la court de l'empereur mesme, on escript icy qu'il n'attend aultre chose; ce qui est bien à penser, attendu que par ceste prinse de ville, il cuyderoit avoir faict une grande conqueste, qui luy feroit oublier ses aultres pertes; & se pourroit esperer par ce moyen faire avecques vous, sire, ung traicté plus advantageulx. Et laissant tous ces propoz, je vous

diray, sire, que ceulx-cy se hastent fort de radouber leurs navires, & font grands preparatifz de lances, picques & aultres armes, dont il se parle diversement. Car la plusart de ceulx à qui j'en ay oy parler, ont oppinion, que c'est pour vous faire la guerre ouvertement. Quelques-ungs tiennent que c'est pour envoyer secours à l'empereur d'ung bon nombre de gens, sans toutesfois pour cela entrer en declairation; & plusieurs aultres pensent que ce n'est ne l'ung ne l'aultre, mais pour se conserver seullement, & se tenir en estat, si vostre majesté vouloit entreprendre sur eulx, ainsy que les gens de pied qui sont n'a guieres passez en Escosse, & vostre armée, que l'on dict estre à present allentour d'Abbeville, leur en ont donné soubçon & crainte; & pour ceste occasion, ilz envoyent le comte de Pembroug à Calais, pour visiter leur frontiere & donner ordre qu'il n'y puisse advenir aulcune surprinse. Et pour cest effect, on luy bailie auctorité de mettre & destituer tous capitaines, gouverneurs & aultres personnes que bon luy semblera. Dadvantaige ces preparatifz peuvent aussy servir pour accommoder le passaige de ce roy vers son pere, & pour ne laisser desperir leurs vaisseaulx, qui d'ailleurs avoient grand besoing de radoub, ou bien pour contenir ce peuple en plus grand crainte. Car l'on estime qu'il se pourroit eslever, ceste nouvelle saison, selon la commune voix d'ung chascun. Et pour executer ceste volunté, n'attendent aultre chose que veoir ce qui succedera des couches de ceste royne, de laquelle on faict aujourd'huy

grande difficulté qu'elle se puisse delivrer à tout le moingz d'enfant vifvant. Et à ce propoz, je vous diray, sire, qu'ung personnaige, à qui vous avez faict donner 200 escus, n'a pas long-temps, me manda hier au soir, que le medecin de ladicte dame luy avoit dict qu'il estoit bien difficille qu'elle se peust delivrer aultrement, pour ce qu'elle mangeoit si peu que son enfant ne pouvoit estre sustanté, lequel elle n'avoit senty il y avoit long-temps. Tellement que plusieurs estiment que c'est seullement ung amas, comme il est souvent advenu à plusieurs femmes. Voylà, sire, ce que j'ay apprins de bon endroict; je ne sçay s'il est veritable. Mais bien vous diray, qu'il y a deulx mois que l'on disoit qu'elle s'en debvoit aller à Windsor; & ne faicts doubte, que par l'indisposition qui est en elle, par l'opinion des medecins, ce voyaige n'ayt esté rompu jusques à l'heure presente.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

10 mars 1554.

Surprise de la ville & de la citadelle de Casal.

MONSIEUR DE NOAILLES, j'ay bien voullu vous advertir d'une bonne nouvelle, que nous venons presentement d'avoir de Piedmont, c'est que le 2 de ce mois, mon cousin le mareschal de Brissac estant à Sanctia, sçaichant que tout le conseil de l'empereur estoit de-

dans Casal, ou marquisat de Montferrat, à vingt milles de là, feit entreprinse de l'envoyer surprendre avecques des eschelles, & choisit pour cest effect douze cens des meilleurs souldatz François qu'il eust, qu'il y envoya, lesquelz feirent telle dilligence, & passerent le Pau si à propoz dedans quelques barques à huict fois, que une heure devant jour les eschelles plantées, ilz surprinrent ceulx qui faisoient sentinelles, de telle sorte que ilz entrerent dedans [a] sans grand combat; car il y avoit deulx enseignes d'Allemans & deulx d'Italiens, dont il fust tué environ 80, & la ville prinse. Les habitans qui commencerent à prendre les armes, ayant ouy crier *liberté France*, se retirerent dans leurs maisons, fermerent les portes & commencerent à mettre des flambeaux aux fenestres. Il ne fault pas demander s'il y en eust de bien estonnez! car dom Figuerol [b], lieutenant géneral de l'empereur, estoit dedans; dom Raymond de Cardona; dom Joan de Guinarre, qui se saulverent aux champs ung pied chaussé & l'aultre nud, sans avoir loisir de se recongnoistre. Le Vistarin se saulva dans la citadelle, où mondict cousin le tient assiegé, avecques une infinité de gens qui s'y retirerent en grand effroy, & à grande esperance d'emporter ladicte citadelle devant laquelle il avoit desjà assis l'artillerie. En ce

[a] Un maître d'école en forme le dessein, & Salvoison, fameux capitaine François, l'exécute par les ordres du maréchal de Brissac. *Voy. mém. de Villars.*

[b] Il fut depuis gouverneur du Milanois.

conflict fust tué le comte Jehan-Batiste de Lodron, general des Lansquenetz pour l'empereur par-delà ; prins prisonniers les gouverneurs d'Alexandrie & Plaisance, avecques le Pagdaor major, & plusieurs aultres Espaignolz & gens qui n'estoient poinct encores congnus. Aussy s'y est bien trouvé de prins deulx cens bons chevaulx de service, sans y avoir perdu que trois souldatz. Et est la place telle & si forte que mondict cousin espere bien la deffendre contre tout le monde, pourvue d'une infinité de vifvres, & entre aultres de plus de deulx cens mil sacs de bled, ainsy que a rapporté celluy qui en est venu, qui est pour nourrir toute l'armée tant que l'on vouldra, & fournir les aultres places que nous avons prinses de ce coustè-là. Faisant bien son compte, mondict cousin, d'attendre-là l'ennemy s'il le veult venir combattre, avecques le moyen que le roy luy donne de se renforcer. Je ne vous faicts poinct de response aux deulx dernieres despesches que avons receues de vous des 22 & 24 du passé & 3 du present, d'aultant que je n'ay voullu retarder ceste despesche pour vous tenir tant plustost adverty de ceste nouvelle ; mais ce sera pour le premier jour, priant Dieu, monsieur de Noailles, vous donner ce que plus desirez. De Fontainebleau le 10 jour de mars 1554.

M. le prothonotaire DE NOAILLES, à M. LE CONNESTABLE.

12 mars 1554.

Le chancelier d'Angleterre assure le protonotaire de Noailles, de la part de la reine sa maîtresse, que l'empereur consent à la conférence proposée par le légat, & qu'il y dépêchera le duc d'Albe, pour traiter avec le connétable, de la paix.

MONSEIGNEUR, je viens tout à ceste heure de la maison du chancellier d'Angleterre, lequel m'ayant envoyé prier trois jours devant, de venir parler à luy, m'a dict que encores qu'il se fust trouvé fort malade d'une fiebvre tierce, neantmoings pour le grand desir & affection qu'il avoit au bien de la paix, il estoit hier sorty de son logeis contre l'oppinion des medecins pour aller vers la royne sa maistresse, où aussy se trouva M. le legat, lesquelz ensemble conclurent de me respondre à ce matin par la bouche dudict chancellier, comme ladicte dame avoit faict tant de bons offices envers l'empereur, qu'il estoit resolu à l'abouchement des personnes deleguées, ainsy que ledict legat l'en requeroit, & que pour ceste effect, sçaichant bien que le plaisir du roy seroit de vous deputer de sa part qu'il envoyeroit de la sienne le duc d'Alve,

somme personnaige respondant à vostre qualité. Par ainsy m'a dict ledict chancellier, si le roy vous veult, monseigneur, faire venir à Ardres, que ledict duc d'Alve se trouvera pareillement à Gravelines, & M. le legat & luy chancellier se trouveront à Calais; mais que si sa majesté voulloit nommer ung second que l'empereur aussy en nommeroit ung aultre, quand il auroit entendu la qualité du personnaige. Me disant à ce propoz que s'il advenoit, ainsy que ledict legat luy avoit dict, que selon son oppinion, le roy vouldroit que Mgr. le cardinal de Lorraine y assistast, l'empereur n'ayant aupres de luy, seigneur, qui en rang & grandeur, se peult balancer à luy, il desireroit sçavoir, s'il se vouldroit contanter de personne qui luy fust inferieure. Voilà, monseigneur, en brief le subject de tous les discours que j'ay ce matin apprins, lequel j'ay bien voullu vous advancer advant mon partement qui sera bientost, à ce que m'a dict ced. chancellier, & desjà m'a asseuré que ceste royne estoit preste de me licentier & si avoit commandé ma despesche. Dadvantaigeil m'a prié de m'en aller disner avecques M. le legat, duquel apres avoir plus au long entendu les particularitez de ceste negociation, il desire que je retourne parler à luy, à quoy je ne feray faulte pour rendre le roy & vous, monseigneur, satisfaicts sur ce qui me fust tresexpressement commandé par mon instruction d'abregier le temps, & ne rendre ceste praticque subjecte à plusieurs voyaiges, & mesmement sur l'esslection des personnes & assignation de jour, affin qu'estant pieça instruict que l'intention du roy a tousjours esté

de deleguer mondict seigneur le cardinal de Lorraine, je m'en puisse retourner bien esclaircy de cest article; comme j'espere estre demain prenant congié de ceste royne & dudict legat, avecques l'ayde & presence de mon frere, qui s'est resolu, nonobstant une grande fluxion qu'il a sur les yeulx, de s'y trouver.

M. DE NOAILLES au ROY.

12 mars 1554.

L'ambassadeur de France mande au roi son maître, qu'il n'y a point de médiateur plus propre à déterminer promptement l'empereur à la paix, que le bonheur des armées que ce prince tient en Picardie, en Ecosse & en Piémont; & que le respect de sa puissance influe jusques sur les Anglois, qu'il trouve bien plus traitables.

SIRE, vous verrez par la lettre que mon frere escript à M. le conneſtable, comme les choses succedent de la charge qu'il vous a pleu luy commettre, laquelle, comme il me semble, apres avoir longuement tardé, ne pouvoit mieulx reussir jusques à l'heure presente, pour le bien present de toute la chrestienté; à quoy aura bien servy la dexterité dont aujourd'huy les affaires de vostre majesté

ſont maniez, & les forces que vous, ſire, avez tant en Piedmont qu'en Picardie, & celles auſſy qu'il vous a pleu envoyer en Eſcoſſe, qui ons mis ceulx-cy en telle jalouſie & crainct̃e, qu'il ne fault poinct de meilleurs ſolliciteurs pour procurer une paix, comme l'on voit mainctenant qu'ilz font ouvertement, laiſſant tous artiffices & diſſimulations. Et à ce propoz je vous diray, ſire, comme à peyne pouvoit eſtre à deulx milles d'icy, ma derniere deſpeſche du 10 de ce mois, & ſur le poinct que je cuydois me mettre à table pour diſner, vinct ceeſt admiral me deſclairer, que famillierement & en amytié, il venoit boire avecques moy, ſans m'en avoir voullu faire aultrement advertir, & auſſy pour me dire que ce jour-là, les ſeigneurs de ce conſeil avoient entendu comme à l'abouchement de la riviere de Thamiſe, il y avoit huict navires de guerre de vos ſubjectz qui empeſchoient le paſſaige de ladicte riviere pour aller en Flandres, & celluy d'entre Douvres & Calais, & non ſeullement aux Flamans & Imperiaulx, mais encores à ceulx de leur nation; alleguant pluſieurs auxquelz on avoit viſité leurs navires, prins de l'argent & quelques armes, ayant eſté chargé deſdicts ſieurs de ce conſeil, ſçavoir de moy quelles gens pouvoient eſtre, ou ſi je ne le ſçavois, me prier d'envoyer juſques à eulx, affin que par la reſponce que j'en pourrois avoir, ilz adviſaſſent de donner ordre à ce qu'ilz verroient eſtre neceſſaire pour l'aſſeurance de leurs ſubjectz. A quoy je reſpondis avoir ſeullement entendu qu'il y avoit quelques navires François qui eſtoient en ces endroicts qu'il me diſoit, par les nou-

velles qui en couroient à l'estrade de Londres; mais que je n'avois poinct sceu qu'ilz feissent aulcun mal ne desplaisir à ceste nation, le priant de vouloir faire parler à ceulx-là qui s'en plaignoient, ou me bailler memoire de leurs pertes, & que j'envoyerois ung gentilhomme jusques auxdicts navires pour en avoir resparation. M'asseurant tres bien que si ceulx qui avoient faictes ces prinses ne les resparoient à l'heure mesme, que vostre majesté en feroit faire telle justice qu'elle seroit exemple à tous aultres. Mais led. sieur admiral me monstra sur ceste mienne responce, que les choses estoient aultrement qu'il ne les avoit dictes, quand il ne me sceust nommer aulcun Anglois qui s'en plaignist, & aussy peu me bailler memoire des pertes qu'il disoit estre si grandes; se contantant seullement, comme il me dict apres, que j'envoyasse jusques auxdicts navires pour veoir quelles gens c'estoient qui tenoient la mer aussy subjecte. Ce que je luy accorday voluntiers, retardant toutesfois jusques au jour, pour envoyer par mesme moyen ceste despesche; vous voullant bien dire, sire, que ledict admiral me monstra pour ce jour plus de doulceur & gracieulseté, que je ne pensois qu'il en dust avoir en luy, qui me faict croyre que la crainct qu'ilz ont de vous, sire, les faict venir ainsy à la raison. Remettant à mondict frere, quand il sera par delà, à vous dire beaulcoup de menuz propoz qui se passerent entre luy & moy, pour ne retarder maincteenant ceste nouvelle, que j'estime estre d'importance de la vous faire bientost advancer pour le bien de vos affaires. Ne voullant

toutesfois, fire, oublier à vous dire que puisque telle responce de l'empereur a esté faicte par la bouche de ce chancellier, & soubz la fabveur de sa maistresse, sans avoir encores eu l'abbé de Sainct-Salut, audiance, qu'il est à juger icelluy empereur estre en maulvais termes de sa sancté, ainsy quepluſieurs le disent, ou que son filz est en tres maulvaise esperance que sa femme luy puisse produire tel fruict qu'il esperoit.

INSTRUCTION.

15 mars 1554.

Le protonotaire de Noailles repasse en France, pour rendre compte au roi de la disposition de l'empereur, & de la reine d'Angleterre, au sujet des préliminaires pour la paix.

S'EN retournant mon frere devers le roy, ſera entendre à sa majesté les propoz qui se sont passez entre le chancellier d'Angleterre & luy le 12 de ce mois, ainsy qu'il a desjà escript à M. le conneſtable de ce mesme jour. Ensemble ceulx qui furent tenus deulx heures apres entre le cardinal Polus & luy, & la difficulté qu'il trouva sur l'eſlection des deleguez, mettant en advant ledict legat, qu'apres le duc d'Alve luy sembloit pour le second dom Ferrando de Gonzagues, perſonnaige fort propre, & comme se passa ainsy la journée sans aultre resolution des propoz, ayant remis ledict chancellier à mon frere de

prendre congié de la royne ſa maiſtreſſe l
lendemain, où luy & moy ne feiſmes faul
de nous rendre à l'heure aſſignée.

Le 13 de ce mois, ſur les cinq heures d
ſoir, parlaſmes à ladicte dame, laquelle nou
trouvaſmes beaulcoup plus triſte & retenu
en ſon langaige que nous n'avions accouſtu
mé. Et combien que apres quelques aultre
propoz, la voyant ainſy froide pour la ſonder
je la gratifiaſſe du bon & ſainct debvoir qu
ſa majeſté avoit faict envers l'empereur pou
le faire condeſcendre au bien de la paix, &
affin d'icelle traicter, avoir faict conſentir
l'abouchement de perſonnaiges, ainſy qu
M. le chancellier qui eſtoit là preſent, nou
venoit de dire, luy deſduiſant en memoi
les bons & ſaiges devis que ſa majeſté m'a
voit de tous temps tenus ſur le deſir qu'ell
avoit, de mettre par ſon moyen la paix entr
le roy ſon bon frere & l'empereur, tant ne
ceſſaire pour toute la chreſtienté, & qu
maincteriant nous voyions en bon chemi
ceſte ſienne affection pour luy veoir bientoſ
jouir, & à tout le peuple de Dieu, ce qu'elle
m'avoit ſi ſouvent dict avoir en ſingullier
recommandation, luy admenant en cela, com
me noſtre ſeigneur l'en voulloit gratifier
ainſy qu'il a faict juſques icy de toutes ſes aul
tres entreprinſes.

Par tout ce diſcours ne la ſceuſmes eſmou
voir que bien froydement, & ſi loing de c
langaige, qu'il eſt à croyre que la nouvelle
que ſon mary & elle avoient receue le matin
de la prinſe [a] faicte par M. de Briſſac, de

[a] Ce fut Salvoiſon, fameux partiſan, qui pro-

Casal, de Montferrand & du president Figuerol, avecques tout le conseil de l'empereur en ce pays là, assiegez dans le chasteau dudict Casal, luy faisoit faire ceste contenance, & aussy le bon mesnaige qu'a faict n'aguieres l'armée du roy pres Gravelines [b] & Sainct-Omer, dont son mary & elle se sentent si offensez & interessez, qu'ilz ne peulvent tant dissimuler leurs visaiges, ne toutes leurs actions sans faire apparoistre à ung chascun de se laisser aller à ce propoz de paix par grande necessité. Ce que encores nous fust tesmoigné par le langaige que nous tinct despuis le cardinal Polus.

Et par ainsy mondict frere n'oubliera de dire, comme partans d'avecques ceste royne, nous fusmes devers ledict legat, lequel nous trouvasmes assez timide & craindif, & qui n'osoit s'advancer de parler, quand je luy proposay donner à monfrere la resolution de ce qu'il avoit à dire à son retour,

Mettant tousjours en advant les difficultez sur le second personnaige que debvoit deleguer l'empereur, monstrant avoir quelque desir de faire tumber ceste seconde nomination sur dom Ferrando de Gonzagues, comme seigneur tres suffisant, & de la grandeur & qualité qu'il falloit appeller en telles assemblées, & qu'il s'estoit trouvé à celle de Soiss-

---

etta l'entreprise & qui l'exécuta sous les ordres du maréchal. Il disoit qu'il vouloit retirer de cette place le chapeau de François I. que Lautrec y avoit oublié, la première fois qu'il la prit. *De Thou*, liv. 15.

[b] Par le maréchal de Saint André. Il surprit, en se retirant, le Catelet, qu'il prit l'épée à la main.

sons de laquelle (comme il dict) l'empereur ne fust guieres contant de luy. A quoy il me sembla debvoir respondre que encores le debvoit moings estre le feu roy, pour beaulcoup de raisons qui luy furent dictes, & desquelles je ne parleray maintenant, & me suffira de dire seullement, pour à ceste heure que nous luy feismes entendre, que en telles assemblées l'on y debvoit appeller les personnaiges qui sont plus agreables aux maistres, & que nous avions entendus que icelluy de Gonzague estoit en quelque desfabveur envers l'empereur ; que si l'on voulloit faire ung bon traicté & de longue durée, M. d'Arras [c], qui est le premier & plus grand qui soit pres dudict empereur, seroit plus sortable, comme celuy qui sçait & entend le fonds & l'intention de son maistre.

Et apres avoir longuement desbattu ceste dispute, il nous fust aysé à congnoistre comme il nous a encores mieulx depuis esté par ce que nous en avons oy dire, que ledict legat portoit grande amytié audict Gonzagues, & le voulloit par ce moyen fabvoriser & faire appeller à ceste abouchement. A quoy nous insistasmes par les raisons susdictes & pour d'aultres occasions que mondict frere pourra dire, qui furent desbattues si longuement, qu'enfin ce legat se resolust de parler le lendemain à ces roy & royne, comme de luy, pour y faire appeller M. d'Arras.

---

[c] Connu sous le nom du cardinal Granvelle. Ministre hautain, dur, habile, actif, laborieux & si savant dans cet art, qui apprend à connoître & à gouverner les hommes.

Nous desclairant, sur cela, qu'il estoit fort ayse, que ledict empereur se remettoit de tout ce negoce à ces roy & royne, & que toutes choses en prendront par ce moyen plus briefve resolution, qui me faict tousjours croyre par ceste remise, que la neccessité du temps le contrainct de venir à ceste raison, comme l'on en pourra aussy juger, d'avoir faict respondre ce legat & chancellier advant l'audiance de l'abbé de Sainct-Salut; attendu que sa maladie que l'on disoit si grande, a permis despuis, comme nous dict icelluy legat, qu'il avoit parlé audict empereur, ainsy que ledict abbé luy avoit escript ce jourlà. Estant la responce en semblable substance de ce que luy & ledict chancellier nous avoient dict.

Le lendemain 15 dudict mois, nous fusmes vers ce chancellier, & apres, mondict frere particullierement vers ledict legat, desquelz pour toute resolution, ne pusmes estre esclaircis de la nomination du second personnaige que ledict empereur vouldra deleguer, mais que cela estoit remis apres que le roy se seroit faict entendre des deulx qu'il plairroit à sa majesté deleguer. Sçaichant de present l'intention de l'empereur estre telle de nommer le duc d'Alve, si ledict seigneur roy y appelloit M. le connestable, & que de l'aultre ilz ne sçavoient encores la volunté dudict empereur, mais quand ilz seroient advertis par M. de Viterbe, nunce du pape & par M. Woton, ambassadeur Anglois, de la nomination de ceulx qu'il plairroit à sa majesté deleguer, ilz s'asseuroient que ledict empereur y correspondroit de personnaiges les plus

fortables qu'il pourroit, & les envoyeroit au jour arresté, desirant que ce fust bientost pour mettre fin à chose si utille, recommandant à mondict frere, pour ceste effect, la diligence & d'en solliciter une prompte responce.

Et par ainsy il est aysé à congnoistre que ceulx-cy ne cheminent plus en ce propoz de paix par dissimulation, & qu'ilz en desirent l'advancement plus que de la retarder, combien que l'affection qu'ilz ont de veoir Sienne en leur puissance advant que venir-là, les y faict aller plus retenus & plus confusement.

Dira mondict frere, que j'ay bien voullu mettre ce que dessus par ce memoire, pour faire entendre à sa majesté, que tout ce qui se faict en cecy, est pour la grande craincte que l'on a de ses forces, & pour l'extresme necessité qu'ilz ont d'une bonne paix, & par ainsy sa majesté peult croyre, comme il me semble, de la faire aultant ou plus honorable que feit oncques prince, & avecques meilleures conditions.

A quoy sera fort à propoz la presence du duc d'Alve, qui ne desire rien plus que veoir l'Italie en repoz advant que d'y aller.

Et aussy au contraire me semble que dom Ferrando ne seroit personnaige correspondant à l'aultre, & qu'il desireroit (comme il est à craindre pour se veoir destitué de ses estatz en ce pays là) de n'y veoir que troubles & tempestes. Et à ce propoz, je diray comme l'esté passé, il me fust dict de bon lieu, quand le roy print Mariembourg & aultres places au Pays-Bas, qu'il s'en resjouyssoit, & tous ceux

ceux de sa maison, esperant par telle necessité de temps, recouvrer la bonne grace de l'empereur, comme il en fust fort amandé.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

18 mars 1554.

Naissance d'un fils de France.

MONSIEUR DE NOAILLES, la Marque s'en est allé si bien instruict de toutes choses, qu'il reste peu dequoy vous faire longue lettre, sinon pour vous advertir de la reception de la vostre du 10 de ce mois, à quoy le roy vous faict responce telle que je n'y sçaurois que adjouster. Seullement vous prieray nous tenir continuellement advertis, comme vous avez bien faict jusques icy.

Presentement, la royne est accouchée d'ung beau filz [a], & se portent, la mere & l'enfant, tres bien Dieu mercy. Je croy que la royne d'Angleterre ne sera pas marrie de sçavoir comme ladicte dame a faict ledict enfant, avecques le meilleur marché que nul autre qu'elle ayt poinct encores eu, n'ayant esté malade que trois ou quatre heures. Ce sera pour luy donner couraige & esperance de mieulx que toutes les femmes enceintes ne se promettent de telles choses. Priant

[a] Il fut d'abord nommé Hercules, & connu sous le nom de duc d'Alençon. Le roi Charles IX. son frere, lui fit changer depuis le nom d'Hercules en celui de François.

Dieu, monsieur de Noailles, vous donner ce que desirez. De Fontainebleau le 13 jour de Mars 1554.

M. DE NOAILLES. à M. LE CONNESTABLE.

22 mars 1554.

L'empereur & le roi d'Angleterre envoient le duc d'Albe en Italie, quoiqu'ils l'eussent nommé auparavant pour le premier de leurs plénipotentiaires; ce qui fait augurer à la cour de France, que cette négociation tirera en longueur.

MONSEIGNEUR, par le retour de la Marque, qui arriva hier soir, j'ay receu les lettres qu'il a pleu au roy & a vous m'escripre, du 10 & 15 de ce mois, n'ayant celle du 10 peu passer la mer plustost pour le vent contraire; par lesquelles j'ay sceu à la verité la prinse de Cazal de Montferrat. Et pour ce que j'estime que mon frere aura satisfaict à l'heure presente à sa majesté & à vous, monseigneur, tant de la charge qui nous avoit esté commise, qu'aussy de la façon dont ceste prinse avoit esté reçue par-deça, & de toutes aultres occurrances qui ont passé en ce lieu durant son sejour. Je ne vous diray maintenant sinon, ce que j'ay peu apprendre despuis qu'il s'en est allé; & en premier lieu que le duc d'Alve est sur l'heure de son partement pour s'en aller vers l'empereur, & delà passer en

Italie. Qui eſt choſe bien eſloignée du langaige que ce legat & chancellier avoient tenu à mondict frere & à moy, quand ilz nous dirent que ſi ceſt abouchement ſe faiſoit, & que le roy vous y deleguaſt, que l'empereur, pour correſpondre, envoyeroit de ſon couſté led. duc. Qui a eſté cauſe que cejourd'huy j'ay envoyé ledict la Marque devers icelluy chancellier pour ſonder, s'il eſtoit poſſible, l'occaſion de ceſte ſoubdaine mutation ſoubz coulleur toutesfois de luy faire entendre, l'honneur & le bon recueil que le roy & tous les ſiengs avoient faict à leurs ambaſſadeurs allans à Rome. Dequoy il feiſt demonſtration que ceſte royne ſa maiſtreſſe en avoit receu grand plaiſir, luy ayant eſté teſmoigné par les lettres que ſeſdicts ambaſſadeurs luy avoient envoyées, qu'elle avoit receues ce jour meſme; s'enquerant fort icelluy chancellier du temps que je pourrois avoir reſponce de ſa majeſté, apres avoir ouy mon frere. Qui fuſt propre ſubject audict la Marque (comme je l'avois chargé) de luy mettre en advant le peu d'eſperance en quoy il avoit laiſſé ledict ſeigneur roy de la praticque du legat & de luy chancellier en ceſte paix, veu la longueur en laquelle ledict abbé de Sainct-Salut avoit eſté entretenu devers l'empereur. N'eſtant ledict ſeigneur roy, ne vous ſuſſy, monſeigneur, guieres contans de la longue demeure de mondict frere, ſuyvant ce qui nous en avoit eſté cy-devant eſcript, & que ledict la Marque avoit commandement expres de le faire partir incontinant qu'il ſeroit arrivé, ſi jà ne l'eſtoit. Toutesfois eſtant les choſes en ſi bons termes (comme mon-

dict frere avoit charge de faire entendre) elles seroient bien receues, attendu que ledict seigneur roy avoit tousjours faict congnoistre à ung chascun le desir qu'il a de chose si saincte & utille à toute la chrestienté, combien que je craignois grandement, qu'ayant sa majesté sceu le partement dudict duc d'Alve, lequel je luy avois desjà escript debvoir estre l'ung des deleguez de l'empereur, il ne pensast quelque dissimulation au propoz qu'a esté tenu dudict abouchement, voyant des principaulx personnaiges, nommez pour y assister, s'esloigner jusques en Italie, & qu'il ne sceust ung fort maulvais gré à mondict frere & à moy de luy avoir ainsy escript, le priant de me vouloir esclaircir de ceste diversité affin de le faire entendre à sa majesté. Ce qui luy fust ainsy dict mot à mot par ledict la Marque, mon secretaire present, que j'y feis tout expres assister, pour ce qu'il avoit veu passer tous les propoz de ceste mesnée, & affin que icelluy chancellier eust plus de honte de varier son langaige. Toutesfois il ne laissa d'asseurer qu'il n'entendoit avoir desclairé que l'empereur eust resolu, ny nommé le duc d'Alve pour assister à ceste assemblée; mais bien que ledict sieur legat & luy, parlans comme d'eulx, pensoient que sa volunté seroit de l'appeller, si vous, monseigneur, estiez nommé du cousté du roy. Comme aussy nous n'avions parlé de vous, ny de monseigneur le cardinal de Lorraine, que de nous mesmes & que despuis il estoit survenu aultre occasion qui contraignoit icelluy duc de partir toutesfois non sitost que la responce du roy se peust estre venue, qu'ilz estiment dez

voir estre icy dans deulx ou trois jours ; & quant ainsy seroit, qu'il ne s'y peust trouver, l'empereur avoit assez d'aultres grands personnaiges qu'il adviseroit (apres avoir sceu la nomination de ceulx dudict seigneur roy) de faire election de son cousté des plus sortables qu'il pourroit ; estant bien necessaire, en œuvre de si grand poids, qu'ilz feussent de ceulx qui entendent de plus pres les affaires dudict empereur. Voilà, monseigneur, la responce que ledict la Marque tira d'icelluy chancellier ; qui fust cause que je le renvoyay encores devers ce legat soubz mesme coulleur, pour descouvrir plus advant s'il y avoit de la contrarieté en eulx, mais il en eust pareille responce, y adjoustant dadvantaige, que la nomination qu'ilz avoient faicte dudict duc d'Alve, venoit de ce roy, qui s'estoit estendu jusques-là pour la grande & sincere affection qu'il a à la conduicte de ceste paix, & que despuis il estoit contrainct advancer le partement d'icelluy duc, pour l'envoyer en Italie, où à present n'avoit aulcun chief pour l'empereur son pere. Toutesfois qu'il luy avoit asseuré le retarder pour ceste effect le plus qu'il seroit possible, sans faire tort à ses affaires, & quand bien ledict duc ne s'y pourroit trouver, l'on y appelleroit d'aultres des plus grands & premiers qui soyent pres dudict empereur, ou de cedict roy, desquelz l'on se prespareroit desjà, m'asseurant que incontinant que j'aurois receu la resolution de ceulx qu'il plairra au roy y deleguer de son cousté, ledict empereur y satisferoit du seng ; & encores, monseigneur, que ce

changement soit venu en si peu de jours, toutesfois congnoissant les Imperiaulx, & encores plus les Anglois, avoir ordinairement de telles difficultez contraires, les voyant à present cheminer de tel zele & si ouvertement, oultre leur coustume, je ne puis esperer & attendre de ce negoce qu'une bonne fin, mesme par l'affection qu'ilz monstrent avoir de faire cet abouchement, & n'en partir sans conclusion. Par ainsy, monseigneur, j'estime que vous me ferez bientost entendre l'intention du roy, si jà ne vous a pleu la m'advancer sur les deleguez que sa majesté vouldra commettre, & le temps qu'ilz se debvront assembler; me donnant instruction sur toutes les aultres difficultez qu'ilz pourroient mettre en advant, affin que l'on leur fasse mieulx desclairer le fonds de leurs pensées; & cependant je m'asseure que M. le mareschal de Brissac leur faict assez congnoistre que l'on ne s'attend guieres à leurs inconstantes parolles. Combien que je ne faicts doubte mainctenant qu'ilz ne desirent une bonne fin de ceste praticque, & que la seulle esperance d'avoir Sienne bientost, les y faict cheminer ainsy confusement. Et laissant ce propoz, je vous diray, monseigneur, comme despuis ceste lettre escripte, je l'avois retardée avecques toute la despesche, pour attendre le sauf-conduict de M. de Bonyvet, lequel m'avoit esté promis advant que mon frere partist de ce lieu; mais ayant par plusieurs fois envoyé mon secretaire pour le rescouvrer, & mesme ce jourd'huy, lui a esté à la fin faict response par le sieur de Gonzalo-Perez, secretaire de ce

roy, que ledict seigneur l'avoit remis au duc d'Alve, qui s'en alloit lieutenant de sa majesté en Italie, lequel y seroit aussitost que ledict sauf-conduict pourroit estre, & que ledict sieur de Bonyvet s'adressast à luy, quand il y seroit arrivé. Ce qui n'est pas rendre l'honnesteté que le roy a voullu user aux Espaignolz qui ont passé par son royaulme, & qui me faict penser que vous, monseigneur, ne serez par cy-apres tant importuné d'en donner, & eulx de tant moingz gratifiez en cela. Et pour commencer à leur faire la pareille, je vous envoye ung memoire d'ung que l'ambassadeur de Portugal, residant par-deça, en demande, auquel je respondray ce qu'il vous plairra me commander.

MEMOIRE.

22 mars 1554.

Relation de la négociation de l'abbé de Saint-Salut, à la cour de l'empereur, au sujet de la conférence proposée par le cardinal Polus.

PREMIEREMENT, qu'estant party, ledict abbé de ceste ville de Londres, par le commandement du legat Polus son maistre, & arrivé à la court dudict empereur negociant avecques la royne Marie [a], M. d'Arras &

[a] Sœur de l'empereur, qui avoit beaucoup de part dans la confiance de ce prince, & dans le ministère.

aultres, pour avoir audiance, & faisant entendre l'occasion de sa charge, luy fust respondu par aulcuns qu'il n'a voullu nommer; toutesfois il est à croyre debvoir estre icelle dame & le susdict d'Arras, que les François n'avoient pas tort de voulloir maincteнant la paix, attendu que le roy n'avoit plus le moyen d'avoir argent pour faire la guerre, & que du premier jour l'empereur luy jetteroit sur les bras merveilleuses forces, lesquelles, avecques ses aultres alliez (qui ne s'estoient encores [b] declairez) seroit impossible aud. seigneur les supporter, & plusieurs aultres telles parolles qui ne sentoient rien de la paix, qui continuerent si longuement que l'empereur tumba malade, sans donner audiance audict abbé, laquelle, comme il dict, luy estoit ainsy differée pour l'esperance qu'ilz avoient d'ouyr la nouvelle de la prinse de Sienne [c] par les leurs, que l'on disoit debvoir estre dans dix jours apres son arrivée.

Bientost apres, ceste royne escripvit par dom Ruy Gomez & Me. Masson son ambassadeur, estant pres dudict empereur, de voulloir tenir la maing à ce que led. sieur de Sainct-Salut eust audiance & responce cor-

---

[b] Il entendoit parler de l'Angleterre, qu'il ne distinguoit pas de ses autres états. En sorte qu'il lui échappa un jour de dire, en parlant du cardinal Polus, que c'étoit à lui qu'il devoit s'adresser, s'il prétendoit rentrer dans ses biens.

[c] La prise de cette place étoit infaillible; il n'y avoit point de secours en campagne, & la garnison étoit réduite par la famine & un long siège, à un petit nombre de soldats.

respondante au desir dudict seigneur legat, quant à l'abouchement des personnaiges, & luy assister de tout ce qu'il pourroit & verroit estre necessaire pour cest effect; ce qu'il fit de telle affection qu'il entra en quelque colere à l'endroict de M. d'Arras pour la longueur du temps, où l'on le faisoit demourer sans le voulloir ouyr, & qui fust cause, que demandant apres ledict de Sainct-Salut, ceste audiance tant prolongée, ou que l'on le renvoyast, que icelluy evesque d'Arras desclaira que l'empereur vouloit parler à luy, & qu'il ne se donnast peyne jusqu'au temps que sa sancté le pourroit permettre, estant pour lors griefvement malade de la goutte, s'asseurant au surplus qu'il s'en retourneroit contant de l'occasion pour laquelle il estoit venu rechercher ledict empereur, quant à l'abouchement. Dict dadvantaige ledict de Sainct Salut, que la maladie dudict empereur, qui estoit sa goutte accoustumée, grandement augmentée par une fiebvre, dura trente-quatre jours, & que le lendemain qu'il eust recouvert sa sancté, il eust audiance, & fust la premiere qu'il donna à nul aultre, à laquelle ledict empereur respondist avecques parolles doulces & gracieulses, qu'il remercioit ledit legat Polus de la peyne qu'il prenoit pour le voulloir mettre d'accord avecques le roy, & que de sa part il ne desiroit rien tant en ce monde, que de veoir une bonne & sincere paix, pour laquelle traicter, il trouvoit bon l'abouchement des personnaiges; priant ledict abbé dire audict legat son intention estre telle, & qu'il luy avoit faict plaisir de met-

tre ces propoz en advant [d], auxquelz il le prioit vouloir continuer, suyvant l'intention de nostre sainct pere.

Dict icelluy abbé que M. d'Arras le sonda, quelz personnaiges il avoit entendu que le roy vouloit deleguer, à quoy il respondist que les choses n'esloient poinct venues si advant que ledict seigneur eust faict nomination des siengs; mais que se trouvant en propoz avecques l'ambassadeur de France residant pres la royne d'Angleterre, ilz avoient devisé ensemble comme d'eulx-mesmes, & qu'ilz avoient pensé que pour faire une bonne paix, les personnaiges plus fortables & dignes, sembloient estre M. le cardinal de Lorraine [e], & M. le connestable [f] du coustê du roy, & de celluy de l'empereur, le duc d'Alve [g], & luy evesque d'Arras [h]. Lors ledict sieur d'Arras respondist que ce luy seroit grand honneur d'estre appellé en chose si grande, &

---

[d] Discours bien différent de celui qu'il lui tint à son retour de la cour de France, où il étoit allé faire les mêmes offices pour la paix. On remarqua, qu'en le quittant brusquement, il lui avoit dit qu'il se seroit bien passé de son voyage.

[e] Charles de Lorraine, prince d'un esprit vif & brillant, d'une ambition démesurée, & qui sut faire à la cour un si dangereux usage de son crédit, & de ses grandes qualités.

[f] François de Montmorency, pair & connétable de France, & grand-maître de la maison du roi.

[g] Ferdinand de Tolède.

[h] François Perrenot. Son pere, fils d'un serrurier de Besançon, s'éleva par son mérite, jusqu'à la dignité de chancelier de l'empereur.

avecques personnaiges auxquelz il ne se pouvoit esgaler en sang ny en grandeur, mais que le duc d'Alve estoit Espaignol & luy Bourguignon, & luy sembloit tres necessaire d'y appeller, pour son maistre, ung personnaige qui fust de Flandres, ou des pays à l'environ, comme plus interessé au faict de ces guerres.

Ledict abbé entendist depuis par aulcuns gentilzhommes de la chambre dudict empereur, que l'intention de sa majesté & dudict eveſque d'Arras, estoit de faire appeller M. du Prat, & que pour le rendre plus sortable & correspondant à mondict sieur le connestable, il luy fust dict qu'il estoit parent de l'empereur.

Dict aussy que quelque personnaige qui soit appellé de son coustè, qu'il a entendu que M. d'Arrras sera tousjours le deulxieme, & qu'il sera difficille, ou du tout impossible, que ledict sieur du Prat s'y puisse trouver, de tant qu'il le laissa à son partement malade d'ung gros catharre qui luy estoit tumbé sur la moictié du corps, tellement qu'il n'estime poinct qu'il soit en vie mainctenant. Que ledict abbé voulluſt aussy sonder quelz personnaiges delegueroit l'empereur; à quoy ledict eveſque respondist que quand le roy auroit nommé de son coustè, que ledict empereur nommeroit apres du sieng, & que plustost il ne falloit poinct presser ledict empereur, ny luy de les sçavoir.

Que icelluy abbé trouve fort bon que ledict sieur legat son maistre & ce chancellier se sont desjà estendus si advant de la nomination d'aulcuns deleguez, comme du

duc d'Alve, & aussy des lieux où l'on s'assembleroit, & qu'il fault croyre par-là que ce roy & royne y cheminent de grande affection, & plus ouvertement possible que ne leur a esté permis de l'empereur.

Dict aussy qu'il trouva en la court dudict empereur les choses fort contraires d'une sepmaine à l'aultre, & que au commencement qu'il y arriva, l'on ne parloit que de guerre & vangeance dont on menassoit le roy, & que par la venue dudict dom Ruy Gomez, qui fust dix jours apres luy, toutes choses furent changées. De quoy ledict abbé donne grand louange à ce roy & royne qui se sont fort affectionnez despuis deulx mois en ça, à procurer & desirer une bonne paix. A quoy il fault estimer que ces souldatz, qui allerent en Escosse ung peu aulparavant que ledict dom Ruy Gomez partist, ayderent bien à leur eschauffer ceste affection; car aulparavant jusques-là, il ne s'en descouvroit aulcune chose.

Que le 9 de ce mois, ledict abbé de Sainct-Salut eust audiance de l'empereur, & le lendemain 10, la nouvelle de Cazal de Montferrat luy vinst; au moyen de quoy il craignoit fort (d'aultant qu'il n'avoit encores sa despesche & lettres dudict seigneur, que cela fust cause de quelque mutation. Toutesfois lesdictes lettres luy furent baillées le 12, deulx jours apres, sans qu'il y congnust aulcun changement.

Dict que ledict empereur se consoloit, en ce que ledict Cazal seroit bientost reprins, estant adverty que les quatre mil Flamans

que le cardinal [i] de Trente avoit envoyez en la duché de Millan, pouvoient estre, lorsqu'il receust ceste nouvelle, arrivez à Cremone, & 1500 Espaignolz au port de Lesperie.

Dict que la royne de Hungrie & M. d'Arras, quelques voyaiges qu'ilz ayent faicts en la ville d'Anvers, n'ont peu trouver les coulpables de l'esmotion faicte l'esté passé en ladicte ville, & que se plaignant le magistrat du peuple, & le peuple du Magistrat, l'empereur y avoit envoyé des forces pour punir les mutins. Mais il ne s'est peu descouvrir aulcune chose, comme ledict empereur pensoit.

Ledict abbé asseure que ceulx-cy attendent maintenant en grande devotion, ce que le roy respondra apres l'arrivée du prothonotaire de Noailles vers sa majesté; desirans tous l'advancement de ceste assemblée, & par ainsy sera bon d'advertir au plustost le seigneur de Noailles de l'intention du roy sur les deleguez qu'il luy plairra nommer, & du jour qu'ilz se pourront assembler, affin d'en prendre apres une resolution.

---

[i] Christophe Madruce, frere du colonel Alisprand Madruce.

Instruction de M. de Fresnes, secretaire des finances, allant en Angleterre. Du 23 mars 1554.

Le sieur de Fresnes, conseiller du roy & secretaire de ses finances, ira trouver le sieur de Noailles, ambassadeur pour ledict seigneur en Angleterre, auquel il fera entendre que jeudy dernier, l'ambassadeur d'Angleterre residant pres de sa personne, vint trouver sa majesté qui luy avoit accordé audiance ce jour-là, auquel il desclaira & feist entendre comme la royne sa maistresse desirant singullierement, comme elle a tousjours faict, de veoir entre l'empereur & luy une bonne paix & reconciliation, avoit de sa part faict tant de bons offices vers l'empereur pour le disposer à y entendre, que finablement, encores que ledict abbé de Saint-Salut n'eust poinct encores parlé audict empereur, il s'estoit accordé à l'abouchement des personnaiges deleguez, que M. le cardinal Polus, legat de nostre sainct pere le pape, luy avoit cy-devant proposé, & que si le roy vouloit envoyer les siengs à Ardres, il feroit trouver les siengs à Gravelines, & que led. sieur legat & l'evesque de Wincheistre se rendroient à Calais, pour, de la part de ladicte dame, intervenir en ceste negociation & y moyenner tout ce qu'ilz pourroient de bon & utille pour l'effect & perpetuité d'icelle, nommant pour l'ung, du coustè de l'empereur, le duc d'Alve pour correspondre à M. le conneſtable, que l'on estimoit, y seroit auſſy

envoyé de la part du roy ; & laissant en doubte M. le cardinal de Lorraine pour sa qualité, disans qu'ilz n'avoienr personne de delà qui se peust, de rang & grandeur, balancer à luy. Faignant ledict ambassadeur ne sçavoir poinct que jà le roy se fust desclairé, & faict entendre audict legat qu'il eust choisy pour traicter une si grande chose de sa part, lesdicts seigneurs cardinal & connestable, disant au roy que le prothonotaire de Noailles ne sçavoit rien encores de ceste despesche, mais qu'il seroit bientost de retour, & viendroit avecques nouvelles, que ladicte dame sa maistresse avoit bien voullu luy faire entendre par luy ; en quoy ne fust rien obmis à luy respondre par ledict seigneur, pour le rendre bien informé de la grande satisfaction que avoit le roy de la tant bonne & droicte intention de ladicte dame au bien publicq, & de celle que particullierement elle demonstroit envers sadicte majesté ; luy disant qu'il n'avoit jamais rien tant desiré, comme il ne faisoit, que de veoir la chrestienté en repoz, & le peuple hors des calamitez que la guerre luy apportoit, comme il s'estoit laissé entendre à tous ceulx qui luy en avoient parlé, & que de luy il seroit prest de se laisser conduire à toutes choses raisonnables, ayant tres agreable cest abouchement, comme il l'avoit jà dict & faict entendre audict sieur legat, quand il luy en avoit faict l'ouverture, & mesmes pour y aller plus franchement, estant la chose de si grand poids qu'elle est desclairé qu'il n'y envoyeroit poinct d'autres personnaiges que lesdicts sieurs cardinal & connestable, comme les meilleurs, plus

grands & plus dignes instrumens qu'il y sçauroit envoyer, & que estant arrivé ledict prothonotaire, selon ce qu'il luy rapporteroit de ceste negociation, y prendroit si bonne resolution, que l'on congnoistroit que son intention à ung si grand bien, alloit tousjours continuant de bien en mieulx, sur quoy ledict ambassadeur se departist fort satisfaict.

Despuis, ledict pacquet dudict sieur de Noailles du 12 de ce mois, arriva, par où s'entendirent les mesmes propoz; & le lendemain vint ledict prothonotaire qui a amplement, & par le menu, faict entendre au roy, que tout ce negoce est passé en conformité de ce que luy avoit dict ledict ambassadeur Anglois; & dadvantaige les propoz que luy avoit tenus ledict sieur legat. De quoy & de tout ce que dessus se peult recueillir & concevoir, que ledict empereur desire & entend donner & defferer tout l'honneur de ceste dicte negociation au roy son filz, & à ladicte dame royne, passant doulcement soubz sillence l'office dudict sieur legat en ceste endroict, dont pour le present on ne veult entrer en aultre discours. Et quoiqu'il y ayt, est tres agreable au roy, l'accord dudict abouchement, estant contant de sa part envoyer les susdicts depputez, comme il est deliberé faire, si bien informez de son intention & tant dignement despeschez, qu'il ne tiendra pas à luy que ce bon commancement ne preigne la fin aussy utille & prouffictable à la chrestienté, qu'elle y est necessaire & desirée de tout le monde.

Et pour aultant que ledict prothonotaire de Noailles a faict entendre au roy, qu'il

demonſtrent par-delà avoir envie de accélerer ceſte negociation, & que neantmoings ilz n'ont preſcript ne arreſté le temps que ceſte convention ſe doibt faire, comme il eſt neceſſaire; le roy, pour monſtrer qu'il ne veult rien obmettre de ce qui y peult ſervir, a adviſé envoyer par-delà ledict ſieur de Freſnes, auquel il a donné charge de communicquer & faire entendre tout le contenu en ce preſent memoire audict ſieur de Noailles, & luy dire que ledict ſeigneur veult que par enſemble ilz aillent par-devers leſdicts ſieurs legat & chancellier; & ſi beſoing eſt, devers ladicte dame, leur deſclairer les meſmes bons & honneſtes propoz que ledict ſeigneur tinct audict ambaſſadeur, de ſa ſatisfaction des bons offices qu'elle a faicts en ceſt endroict, & comme de ſa part il eſt preſt d'envoyer leſdicts deulx ſeigneurs ſes depputez toutes & quantes fois que le jour ſera arreſté de s'y trouver, duquel quant à luy il ſe remect à ladicte dame, & auxdicts ſieurs legat & chancellier.

Sur quoy ledict ſieur de Noailles mettra en conſideration, que encores que le roy congnoiſſe bien la diſtance qu'il y a d'icy au lieu où il ſe faut trouver, & à peu pres veoye le temps que ledict pourteur pourra eſtre de retour, ſi ne veult-il, pour ne monſtrer poinct trop d'affection à l'advancement de ce negoce, ne auſſy leur donner par-delà aulcun ſuſpect que l'on voulſiſt tirer l'affaire en longueur. preſiger le jour, mais apres qu'ilz verront enſemble comme ladicte dame & leſdicts ſieurs legat & chancellier recepvront ce que le roy leur remect

quant à cela ; pourront dire, que si l'on trouve bon le jour de *Quasimodo*, qui est le 21 d'apvril, le 25, ou au plus long le 1 jour de may, il leur semble que il seroit tres à propos, & aussy à bien considerer le tout, il ne seroit pas guieres aysé de s'y rendre plustost que ledict jour de *Quasimodo*. Et en cest endroict feront lesdicts sieurs de Noailles & de Fresnes le bon & prudent office qu'ilz adviseront pour le mieulx ; declairant à ladicte dame & auxdicts seigneurs, que ledict de Fresnes a esté expressement despesché par-delà, pour sçavoir la resolution dudict jour.

Quant à la difficulté qui s'est faicte de la qualité de mondict seigneur le cardinal de Lorraine, pour n'y avoir . . . par-delà que ce respect, & qu'ilz vouldroient sçavoir s'il auroit agreable que l'on y envoyast personne qui luy fust inferieure, pourront dire qu'en telles choses l'on respecte les personnes autant qu'elles sont authorisées de leurs maistres, & que telz il plairra à l'empereur y envoyer de sa part, ilz seront receus, estimant qu'il ne choisira aussy que ceulx qui seront dignes de telle & si grande chose, comme ledict seigneur a faict lesdicts deulx seigneurs cardinal & connestable, pour y estre les plus prochains de luy, & qui sçavent plus de son intention & de ses affaires, n'ayant pas deliberé y en envoyer d'aultres.

Visiteront aussy particullierement lesdicts sieurs legat & chancellier, & leur dira ledict sieur de Fresnes, le contantement que ledict seigneur a de leur si fervente & affectionnée demonstration à ce negoce, & com-

bien il aura agreable que deulx telz ſi grands & dignes perſonnaiges qu'il les eſtime, y interviennent, affin que ilz ſoyent teſmoings du debvoir, en quoy il ſe mettra de ſon couſté pour faire reuſſir une ſi ſaincte & ſalutaire œuvre à ſa perfection.

Mettra peyne icelluy ſieur de Freſnes d'entendre le plus qu'il pourra des choſes qui appartiennent & deppendent de ceſt affaire, auquel il ſe conduira en tout & par-tout par l'advis dudict ſieur de Noailles, pour auſſitoſt qu'il aura tiré la reſolution qui en doibt ſortir, ſe retirer par-devers le roy en la meilleure dilligence qu'il ſera poſſible.

Deſpuis ce preſent memoire faict, le nunce de noſtre ſainct pere eſt venu trouver le roy en ce lieu, qui luy a tenu les meſmes propoz, comme ledict ſieur de Freſnes a entendu & mondict ſeigneur le conneſtable, & deſclairé plus advant, qu'ilz deſirent pardelà advancer & accelerer ceſte aſſemblée le plus que faire ſe pourra. Sur quoy luy a eſté remonſtré, que difficillement, & aux journées qui luy ont eſté comptées, & que ſçait ledict ſieur de Freſnes, pourroit-on ſe rendre par-delà que vers la fin d'apvril. Au moyen de quoy ledict ſieur de Noailles fera, s'il luy eſt poſſible dextrement, qu'ilz accordent ladicte convention audict premier jour de may, & au pluſtoſt au 25 ou 26 du mois d'apvril.

Faict à Montereau le 23 jour de mars 1554.

M. D'ACQS au ROY.

2 avril 1554.

Notre ambaſſadeur donne avis au roi de l'arrivée du ſieur de Freſnes, qu'il avoit envoyé en Angleterre, porter à la reine, le nom des plénipotentiaires qu'il deſtinoit envoyer à la conférence.

SIRE, le jour advant que le ſieur de Freſnes arrivaſt en ce lieu, ce legat m'avoit mandé comme ceſte royne avoit receu lettres de ſon ambaſſadeur qui reſide par-delà, par leſquelles il luy faiſoit entendre l'audiance qu'il avoit eue de voſtre majeſté le 21 du paſſé, & ce qu'il vous avoit pleu luy reſpondre, & nommer de voſtre couſté, M. le cardinal de Lorraine & M. le conneſtable, pour traicter de la paix, acceptant les lieux pour en faire l'aſſemblée, que ladicte dame avoit adviſez. Ce qui luy avoit donné tant de plaiſir & de contantement, ainſy que ledict ſieur legat diſoit, que incontinant elle avoit deſpeſché courrier expres, avecques lettres de ſa majeſté & de luy legat devers l'empereur, pour entendre les perſonnaiges qu'il veult de ſa part faire correſpondre aux ſuſdicts ſeigneurs, & le temps qu'ilz ſe pourront rendre aux lieux jà accordez; accelerant ladicte dame (comme il m'aſſeuroit) ceſte praticque le plus qu'il luy eſtoit poſſible, luy eſtant l'af-

fection de la conduire grandement augmentée pour la bonne oppinion qu'elle avoit prins de ce qu'il vous avoit pleu, sire, en parler ainsy couvertement, & d'avoir trouvé bon les lieux qu'elle avoit advisez pour en faire l'abouchement. Despuis estant arrivé vendredy dernier ledict sieur de Fresnes (a); nous allasmes le lendemain trouver cedict legat & chancellier en leurs maisons, auxquelz nous feismes entendre l'occasion pour laquelle vostredicte majesté l'avoit despesché de deça, remettant d'avoir audiance de cestedicte royne, quand il plairroit audict chancellier nous en donner le moyen, laquelle ne nous fustplus longuement differée que du jour d'hier qu'estoit dimanche, où led. sieur de Fresnes luy sceut si saigement & dextrement rapporter & faire entendre sa charge, que remettant les particularitez de la responce qui nous fust faicte, sur la lettre qu'il en escript presentement à mond. seigneur le connestable, je ne vous en diray, sire, dadvantaige par ceste cy, sinon qu'il me semble par tous les propoz & actions de lad. dame, qu'elle chemine d'ung grand zele en la conduicte de si sainct œuvre, en laquelle elle asseure vouloir assister de toute son affection & puissance, esperant que Dieu en fera reussir la fin que toute la chrestienté desire. A Londres ce 2 d'apvril 1554,

[a] Florimond Robertet, qui succéda depuis dans la charge de secretaire d'état, à Cosme Clausse son beau-pere.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

2 avril 1554.

Le connétable donne avis au seigneur de Noailles, de la mort du pape, & que l'empereur assembloit ses troupes, nonobstant les négociations pour la paix.

MONSIEUR DE NOAILLES, despuis le partement de Robertet, je vous ay faict deulx despesches, & ceste-cy sera la troisieme, par laquelle j'ay bien voullu vous advertir, que ce matin est arrivé le secretaire de l'ambassadeur du roy à Rome, portant la nouvelle de la mort du pape [a], qui fust samedy 23 du mois passé, environ trois heures au soir, estant le roy apres à faire partir & acheminer là Mrs. les cardinaulx, pour se rendre par-delà à la creation du nouveau pape le plustost qu'ilz pourront. En quoy vous pouvez asseurer M. le legat [b], qu'il est singullierement recommandé à sa majesté, &

[a] Jules III, dit, auparavant son élévation sur la chaire de St. Pierre, le cardinal de Monti. Il mourut en feignant d'être malade, pour se dispenser de se trouver à un consistoire. *De Th. liv.* 15. *pag.* 101.

[b] Il ne fit jamais aucune démarche pour parvenir à cette grande dignité, Il en avoit fait, dans le conclave précédent, pour s'en éloigner.

que si nostre seigneur veult accompaigner, comme j'espere, la bonne intention qu'il a en cest endroict, il le fera colloquer en ce lieu-là, estimant qu'il n'y sçauroit entrer ung plus digne & vertueulx personnaige. Comme je vous ay escript, monsieur de Noailles, par ma derniere lettre, quelque demonstration que l'empereur face de ceste paix, il amasse secrettement une armée vers Namur; & a on certaing & seur advis, que c'est pour s'attacher à Mariembourg, ou bien pres de Lens; que ceste demonstration de paix n'est qu'ung amusement, qu'il pense faire pour endormir. Vous regarderez à sentir & descouvrir ce que vous pourrez; & par le moyen de l'abbé de Sainct-Salut, ou aultre, en ferez sonder ledict legat pour en descouvrir ce qu'il en est, faignant l'entendre par le bruict commung, affin de en donner incontinant advis; pour le moings cela pourra servir à empeschier que ledict legat, qui est homme de bien & sincere, & qui va en cecy plus religieusement que respecueusement, attendu ceulx à qui avons à faire, ne se laisse tromper en ceste endroict. C'est advis certaing, & n'en fault poinct doubter. Priant Dieu, monsieur de Noailles, vous donner ce que plus desirez. De Lanoy le 2e. jour d'apvril 1554.

Je vous prie, pour mieulx sçavoir la verité de ce que dessus, envoyer gens jusques aupres de l'empereur, & n'y espargner poinct la despense, pour incontinant m'en donner advis.

M. DE NOAILLES au ROY.

5 avril 1554.

Le légat fait assurer le seigneur de Noailles, que la mort du pape n'apportera aucun retardement à la conférence, & qu'il croit faire un plus grand bien de s'y trouver, qu'au conclave.

SIRE, hier soir bien tard l'abbé de Sainct-Salut m'escripvist une lettre par laquelle il me donnoit advis de la mort du pape, que j'avois sceue, comme j'estime, aussitost que luy, par ung personnaige que j'ay gaigné en la maison de ce legat son maistre, si affectionné à vostre service, qu'il ne me taist le meilleur des intelligences qu'il peult avoir. Toutesfois je la receus dudict de Sainct-Salut comme chose que je n'avois encores entendue & semblablement la resolution qu'il me manda que led. seigneur legat avoit prinse de ne laisser le negoce de la paix pour aller à Rome à ceste nouvelle creation, ainsy que vous, sire, pourrez veoir par sadicte lettre que j'ay pensé vous envoyer par la presente despesche. Despuis j'ay à ce matin envoyé la Marque devers ledict seigneur legat pour me condoulloir avecques luy de ceste tant triste nouvelle, ne me pouvant garder de grandement regretter la perte d'ung prince qui tenoit ung si grand lieu, ne aussy de me resjouyr en l'esperance que

que j'avois qu'en ceste tant saincte & digne charge seroit pourveu de personnaige de telle probité & integrité, que tout le monde le congnoissoit ; m'asseurant que ses vertus avoient acquis tant de reputation envers tous les princes chrestiens, qu'ilz luy assisteroient en ceste esslection, aultant ou plus pour l'utillité que toute la chrestienté recepvroit d'ung si digne chief, que pour le bien & honneur particullier de luy. Et que je sçavois que vous, sire, aviez une telle oppinion de ses vertus, que je luy pouvois asseurer que vous luy feriez par effect congnoistre quand l'occasion le requereroit, combien vous estimiez sa probité & sincerité, & desiriez faire pour sa grandeur. Ce que je luy feis ainsy dire pour le nourrir tousjours en bonne esperance, & aussy pour descouvrir plus advant de son intention sur ceste nouvelle, lequel apres infiniz remercimens me manda par ledict la Marque, comme il avoit pensé de m'envoyer ledict de Sainct-Salut pour me faire entendre la resolution qu'il avoit prinse de preferer le service qu'il feroit par-deçà à la chrestienté ant pour les affaires de ce royaulme que our le maniement de ladicte paix, à l'office u'il pourroit faire au conclave, où se trouveroient assez de grands personnaiges de leur ollege pour, avecques la voye du sainct Esrit, faire ceste saincte esslection, & aussy our me prier de vouloir supplier tres hummement vostre majesté, que ceste mort de ostre sainct pere, n'alteraſt en rien la bonne, incte & ferme oppinion qu'il vous avoit usjours congneu au bien de ladicte paix, ant sceu par les lettres du nunce, residant

pres de l'empereur, que ladicte nouvelle n'avoit de rien diminué l'affection que icelluy empereur y a de son cousté, lequel incontinant que le courrier fust arrivé devers luy, que je vous ay escript par ma derniere despeschе que ce roy & royne luy avoient despesché, apres avoir entendu la resolution dont M. Wotton leur ambassadeur vers vostre majesté les avoit advertis, il envoya le secretaire Vargues à la royne de Hungrie & à M. d'Arras, qui sont à Anvers, pour avoir leur oppinion sur les personnaiges qu'il veult nommer pour correspondre aux vostres; toutesfois qu'ayant mardy matin sceust led. empereur icelle mort du pape, n'estan encores fond. secretaire de retour, dict qu'il avoit oppinion que ceste nouvelle pourroit retarder l'abouchement, estimant que M. le cardinal de Lorraine se vouldra trouver au conclave, & que cela mesneroit (peult estre) quelque longueur de vostre cousté en cest affaire, advan que vous eussiez prins resolution du personnaige que vous vouldriez nommer en la plac dudict sieur cardinal, desirant ledict sieur le gat sçavoir, de qui je pensois que vous sire, feissiez election audict lieu. A quoy l Marque luy sceust tres bien respondre que j n'avois eu aulcun advis de France de la mo du pape, & ne la sçavois que parce qu'il lu avoit pleu m'en mander, & par le bruict con mung qui en estoit par toute ceste ville, r pouvant aulcunement juger si ledict seigne cardinal de Lorraine iroit à Rome ou no Mais bien pensois-je que si ainsy estoit, vost majesté envoyeroit en la place à cest abouch ment, quelque aultre grand personnaige

oeulx qu'elle tenoit plus pres de soy, me semblant que telle chose ne debvoit amesner aulcune difficulté ne longueur, ce que luy legat me manda avoir desjà faict respondre aud. nunce pres l'empereur par l'abbé de Sainct Salut, qui en escript aussy presentement ung pareil discours à celuy qui reside pres vostre majesté, par une lettre qu'il m'a baillée pour luy faire tenir, que je luy envoye par ce pacquet. Qui me gardera, sire, m'asseurant qu'elle sera communicquée par ledict nunce àM. le connestable de vous entretenir plus longuement des propoz dud, seigneur legat. Lequel je laisseray pour vous dire que ce chancellier a cejourd'huy envoyé devers moy me faire entendre que ledict seigneur legat estoit en grande volunté de s'en aller au conclave, chose qui luy sembloit fort prejudiciable au bien de la paix; estant sa presence grandement necessaire à cest abouchement, me priant de luy en mander ce qu'il m'en sembloit. Auquel j'ay respondu que je ne faisois doubte que l'absence d'ung tel personnaige ne peult aulcunement troubler ceste practique, joinct la bonne estime que je sçavois que vous, sire, & l'empereur aviez de sa probité, qui vous rendroient plus facilles aux moyenz qu'il eust ouvert en ladicte paix. Toutesfois que j'esperois tant en Dieu, voyant les choses si bien acheminées jusques icy, & tant de grands personnaiges du nombre desquelz il estoit, se rendre ministres pour les conduire, qu'il en reussiroit la fin que toute la chrestienté desiroit. Ce que ledict chancellier ne me faisoit dire que pour sonder s'il y avoit quelque

mutation de nostre cousté, comme je peus assez congnoistre par la resolution contraire de l'allée dudict legat, que j'avois sceue une heure aulparavant. Toutesfois il sembla audict chancellier n'en avoir pas assez descouvert par mad. responce; de sorte que incontinant il me renvoya ce mesme messaiger qu'estoit ung sieng secretaire, me disant qu'il avoit mal entendu ce que son maistre luy avoit commandé, ou bien la responce que je luy avoit faicte, & que sondict maistre l'avoit incontinant renvoyé pour me faire entendre que ledict seigneur legat s'estoit resolu de demourer; mais que luy, chancellier, ne pouvant penser que M. le cardinal de Lorraine ne s'en allast à Rome à ceste nouvelle creation, il me prioit l'advertir quel personnaige je pensois que vous, sire, depputeriez pour tenir sa place à cest abouchement. Auquel je respondis de mesme que j'avois faict faire par ledict la Marque au susdict legat, apres luy avoir faict congnoistre recepvoir grand plaisir d'entendre que icelluy legat demourast. Qui est, sire, ung des traicts & artifices dont ledict chancellier est coustumier user.

Sire, il me semble que non seullement ce chancellier, mais encores ledict seigneur legat sont entrez en une grande jalousie, que ceste mort du pape ne puisse retarder ne diminuer la bonne oppinion que vostre majesté avoit à la paix; mesmes que l'empereur monstre par le langaige qu'il a tenu, craindre que vous, sire, vous rendiez tardif à cest abouchement, qui me faict croyre que bientost il envoyera la resolution des personnai-

ges, qu'il veult commettre de sa part, sollicitant la celerité de l'assemblée aultant que par cy-devant il en a faict le long, & par ainsy j'estime que dans peu de jours M. de Fresnes retournera prendre son chemin pour aller vers vostre majesté, par lequel vous entendrez une infinité d'aultres particularitez, que je remets sur son partement.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

9 avril 1554.

L'ambassadeur de France marque au connétable, que selon le sentiment du légat, rien n'est plus propre à avancer la négociation de la paix avec l'empereur, que l'indifférence avec laquelle le roi en parlera à l'ambassadeur d'Angleterre. Les cardinaux Moron, de Trente & d'Ausbourg font assurer le légat Polus de leurs suffrages pour le prochain conclave. Courtenay mis en liberté.

MONSEIGNEUR, passant du Faultray present ourteur par ce lieu, je n'ay voullu perdre occaſion de vous faire ce mot, pour vous ire comme despuis le 2 de ce mois, que je ous ay envoyé mon secretaire, & que je ous feis aultre despesche du 6. Je feis en-

tendre hier matin à l'abbé de Sainct-Salut qui m'avoit mandé s'en aller à la court, comme le sieur de Fresnes & moy nous esbayssions fort que la responce de l'empereur tardoit si longuement à venir, & qu'il y a deulx jours passez qu'elle debvoit estre icy arrivée, encores que ledict empereur eust envoyé à Anvers devers la royne de Hungrie, & M. d'Arras, comme l'on disoit, avecques plusieurs aultres propoz, non toutesfois si advant que ledict abbé dict par sa lettre, lesquelz je luy faisois tenir pour mieulx entendre à son retour l'intention de ce roy. Sur quoy vous verrez, monseigneur, ce que ledict abbé en respond par une lettre qu'il m'a envoyée ce matin, que j'ay mise en ce pacquet; & par laquelle il se peult croyre que ledict sieur de Fresnes sera bientost despeschié. Ne voullant toutesfois oublier à vous dire, monseigneur, que icelluy abbé me dist, il y a desjà longtemps, apres avoir sceu la responce que ce roy avoit faicte à M. Wotton, & que led. sieur de Fresnes feust arrivé, qu'il eust bien voullu que sa majesté allast plus reservée à l'endroict de l'empereur, sans tant monstrer sa bonne & sincere intention; laquelle par ce moyen estoit cause de faire tousjours plus retenir cest empereur, quelque necessité & besoing qu'il ayt de la paix, estant son naturel de voulloir tousjours le rebours, de ce qu'on luy faict congnoistre qu'on desire. Vous aurez veu par ma derniere despesche comme ce legat s'est resolu de n'aller au conclave, auquel le cardinal Moron [a] qui estoit allé pour le

[a] Jean Moron, d'une famille Patricienne de

pape [b] à la diette d'Auguſte, celuy de Trente [c] & celuy dud. Auguſte [d] ont deſpuis eſcript partant d'Allemaigne pour aller à ceſte creation, qu'ilz s'attendent de bientoſt le veoir à Rome; toutesfois qu'en ſon abſence ou preſence, ilz luy feroient toute leur vie plaiſir. Sicecſt ce que les Italiens qui ſont par deça, & meſme l'ambaſſadeur Venitien, ont oppinion que ſadicte abſence luy nuyra beaulcoup & donnent leur voix pour venir à ce papat au cardinal de Saincte-Croix. Ledict ſieur legat ſe trouve deſpuis deulx jours ung peu mal de ſa ſancté pour quelque fiebvre qui l'a prins; mais l'on eſpere que ce ne ſera rien avecques l'ayde de Dieu.

Monſeigneur, ayant ſceu la prinſe qu'ung navire François a faicte des ambaſſadeurs qui revenant de devers ce roy & royne s'en retournoient en leur pays; j'ay mis peyne de recouvrer leurs noms & qualitez d'une partie d iceulx, que je vous envoye par ung petit memoire cy enclos. J'ay auſſy penſé vous adviſer comme le millord Courtenay fuſt mis en liberté ſapmedy dernier, eſtant de preſent en une ſienne maiſon ſur ceſte riviere de la Thamiſe, où il raſſemble ſes ſerviteurs pour aller faire la reverence à ce roy. Et quant à madame Elizabeth, il ne s'en dict encores rien.

Milan, & fils du comte Hieroſme Moron, un des miniſtres de l'empereur.

[b] Jules III.

[c] Chriſtophe Liber, baron de Madruce.

[d] Eudes Truchſes.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

12 avril 1554.

Irrésolution & lenteur de l'empereur dans le choix de ses plénipotentiaires. Il congédie & récompense dom Fernand de Gonzagues, qui se retire à Mantoue.

MONSEIGNEUR, apres la despesche que M. de Fresnes & moy vous avons cejourd'huy faicte, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escripre de Lannoy du 2 de ce mois, par laquelle nous avons beaulcoup augmenté le soubçon qu'avions d'estre entretenus par dissimulation. Toutesfois l'abbé de Sainct-Salut apres m'avoir escript ces deulx lettres que je vous envoye, m'a faict entendre comme il en a receu en l'heure mesme deulx du secretaire du nunce, qui est pres de l'empereur, & par la premiere qui est du 7 de ce mois, il luy donne advis que le secretaire Vargues estoit de retour le jour precedent d'Anvers, & que l'on estoit apres à despeschier ung courrier par-deça pour porter la resolution de l'empereur, de laquelle il n'avoit peu descouvrir aultre chose si n'est, que M. d'Arras avoit respondu audict nunce son maistre, sur ce que le roy avoit dict à l'evesque de Viterbe, que les jours pour se rendre à l'abouchement seroient commodes au 20 ou 26 de cedict mois; que ce terme luy sembloist bien

court, mais que ladicte assemblée se pourroit faire environ le commencement de may. Et par la seconde, qui est du lendemain 8, ledict secretaire luy mande que ce jour-là, l'ambassadeur de ceste royne avoit esté pour ce negoce de la paix vers ledict sieur d'Arras, & icelluy sieur d'Arras, devers ledict nunce son maistre, qui estoit lors fort malade de la goutte, & qu'il avoit entendu que l'abouchement se feroit; mais que l'empereur ne vouloit commettre une si grande charge à deulx seulz personnaiges, & faisoit compte d'en y depputer cinq, & encores s'il estoit possible jusques à six. Par ceste derniere lettre du 8, que ledict de Sainct Salut m'a envoyée pour la veoir, j'ay peu apprendre que ledict sieur d'Arras estoit de retour à Bruxelles, où j'estime qu'il soit revenu pour ceste resolution, sçaichant bien que les affaires pour lesquelz la royne de Hungrie & luy estoient allez à Anvers, ne sont encores bien achevez. Si est ce, monseigneur, que je ne me puis garder de craindre que ceste façon d'y vouloir appeller tant de personnaiges, avecques les longueurs & remises des ungz aux aultres, ne sont que toutes occasions de maulvaise foy. Ce que j'ay mis peyne de descouvrir par le moyen dudict de Sainct-Salut, de ceulx qui sont pres dudict empereur, soubz coulleur de vouloir entendre la cause qui retardoit ainsy la nomination de ses depputez, qu'ilz disoient estre si prestz advant l'arrivée dudict sieur de Fresnes. Mais le secretaire dudict nunce respond seullement de ce faict, audict de Sainct-Saut, que ceste longueur luy semble venir de

l'empeſchiement en quoy l'empereur eſtoit pour l'affaire de dom Ferrand [a], qui print ſon congié lundy dernier pour ſe retirer à Mantoue, luy ayant, ainſy que j'ay ſceu de bon lieu, icelluy empereur donné vingt mil eſcus en argent comptant, & quatre mil de rente à luy & aux ſiengz au royaulme de Naples, avecques promeſſe d'une commanderie de deulx mil eſcus de revenu, pour l'ung de ſes enfans ; & oultre cela, ledict empereur, pour luy monſtrer ſa liberalité, ſur l'adieu, luy donna ſix mil eſcus de penſion ſa vie durant, prins ſur la ſeigneurie & ville de Gennes. M'aſſeurant, celuy qui m'en donna l'advis, qu'ilz s'eſtoient deppartiz avecques grand regret des deulx couſtez, & juſques à pleurer, en diſant l'empereur audict dom Ferrand, qu'il s'aſſeuroit que ſon filz [b], congnoiſtroit & ſentiroit la faulte qu'il luy feroit, & que bientoſt fauldroit qu'il le priaſt & recherchaſt, à quoy il reſpondiſt, que toutes les fois que ſondict filz luy commanderoit, il le trouveroit auſſy affectionné ſerviteur, que le bon traictement qu'il avoit receu de ſa majeſté l'y obligeoit. Si eſt-ce que je ſçay qu'il ne s'en va trop contant dud. ſeigneur roy, pour n'avoir jamais voullu entendre de l'arreſter pres de luy, en faiſant bail-

[a] Voyez M. de Thou ſur la ſentence donnée au ſujet de dom Ferrand.

[b] Ce prince chercha d'abord de la protection, dans ſa diſgrace, auprès du roi d'Angleterre par le moyen de dom Ruy Gomez ſon ami ; mais il paroît que ſon malheur lui venoit plutôt de Philippe II, que de l'empereur ſon pere. *Voyez M. de Thou, liv. 15.*

ler au duc d'Alve l'eſtat de grand maiſtre, que ledict dom Ferrand avoit demandé.

Monſeigneur, retournant au premier propoz, je vous diray, que celluy qui a porté les ſuſdictes lettres à l'abbé de Sainct Salut, l'a aſſeuré qu'il avoit laiſſé à Bruges le ſecretaire de M. Maſſon, ambaſſadeur de ceſte royne par-delà, attendant le courrier de l'empereur qui doibt apporter la reſolution pour s'en venir enſemble, & que partant de Bruxelles, le ſecretaire Vargues l'avoit prié de luy dire en paſſant qu'il ne s'eſbahiſt poinct ſi ledict courrier n'arrivoit ce ſoir-là audict Bruges, pour ce que l'empereur n'avoit peu ce jour-là ſigner ſa deſpeſche, mais qu'il le feroit partir le lendemain au plus matin; & par ainſy, monſeigneur, nous faiſons compte qu'il arrivera par tout le jour de demain, & que dans lundy nous entendrons plus amplement ce qu'il portera. Se deliberant ledict de Sainct-Salut d'aller dimanche, jour de paſques, à ceſte court, pour en ſçavoir les particularitez; meſme s'il y veoit les choſes diſpoſées, perſuader à ce chancellier de s'advancer du premier jour à Calais pour recueillir plus promptement les intelligences d'ung couſté & d'aultre, & accelerer ceſte praticque ſuyvant l'affection du legat ſon maiſtre, qui ſe renforcera cependant de ſa fiebvre, laquelle l'a desjà laiſſé; de ſorte que l'on eſpere que dans peu de jours, il aura recouvert toutes ſes forces, & pour les luy conforter dadvantaige, je n'ay oublié faire monſtrer audict abbé le commancement de voſtre lettre affin qu'il continuaſt de cheminer tousjours de la meſme affection au bien

de la paix, comme il a faict jusques icy. A quoy vous, monseigneur, pourrez veoir que tant luy que ledict abbé vont de grande & bonne intention. Mais il me semble que ledict empereur monstre n'avoir trop de fiance audict legat, combien que son filz & ceste royne luy font maincténant, depuis la mort du pape, infinies honnestetez & presens d'argent, dont il avoit grand besoing.

Monseigneur, je donneray ordre d'envoyer pres de l'empereur, ainsy qu'il vous a pleu m'escripre, mais le meilleur instrument que j'eusse pour ceste occasion, de malheur s'est trouvé absent. Je vous ay de longtemps donné advis que ledict empereur se renforçoit & faisoit de grands preparatifz; toutesfois maincténant, il s'en parle beaulcoup moings par-deça. Bien est-il à croyre qu'il vouldroit, avecques les garnisons qu'il a au Pays-Bas, & quelques aultres nouvelles forces, s'attacher à quelque place pour en faire les conditions de la paix plus honorables & utilles pour luy, & cuyderois que le nombre de tant de personnaiges qu'il veult à cest abouchement, feussent pour y tirer du cousté du roy des principaulx qu'il ayt pour la conducte de la guerre, affin que durant cest abouchement, il eust plus de moyen de faire succeder ses entreprinses que j'espere, tourneront toutes à sa honte & confusion avecques l'ayde de Dieu.

LE ROY à M. DE NOAILLES.

17 avril 1555.

Le roi, impatient des retardemens de l'empereur, ordonne au seigneur de Noailles de faire partir incessamment le sieur Robertet, sans souffrir qu'il reste davantage en Angleterre.

MONS DE NOAILLES, je croy qu'il vous souviendra bien de ce que je vous ay tousjours escript du faict de ceste negociation de la paix; & l'oppinion que j'avois eu, que je ne puis perdre pour la congnoissance que j'ay des humeurs & passions de l'empereur, que encores que la necessité où l'on voit qu'il est, & qui m'est aussy plus congnue que à nul aultre, le contraignist à la chercher & demander par tous moyens, comme il a faict par chemins obliques, neantmoings quand se viendroit au poinct, il feroit le long & essayeroit de se prevalloir des termes d'icelle negociation par tout le monde, où il envoyeroit publier que je l'en recherche, & que je la demande quasi comme pour l'amour de Dieu; & ainsy l'avez vous trouvé & congneu par experience en la longeur en quoy il a tenu vostre frere par-delà, advant que se resouldre sur ce que dernierement il m'a rapporté, & que me dist & fist entendre, de la part des roy & royne d'Angleterre, leur ambassadeur resi-

dant aupres de moy ; par où je prins encores plus d'argument de croyre & tenir pour certain ce que j'en avois en fantaisie. Et à vous dire la verité, quand je veiz auretour de vostred. frere, qu'il n'y avoit poinct dejour certain en l'assemblée qui se proposoit, ie voulluz & m'estois resolu n'en faire aultre response, sinon que quand je verrois que les choses y seroient bien disposées, je ne reculerois jamais à me laisser conduire à ce qui pouvoit apporter ung si grand bien à la chrestienté que une paix entre luy & moy. Toutesfois estant instamment poursuivy dudict ambassadeur & despuis de celluy de nostre sainct pere, residant pres de moy, de me laisser sur ce promptement entendre, disans que ledict empereur avoit plus à cueur, qu'ilz ne pouvoient dire l'advancement de ce negoce, dont toutesfois je pensois bien ce que j'ay veu despuis. Je m'accommoday pour mettre Dieu & le monde de mon coustè, à ce que l'on veist comme je chemine sincerement en ceste affaire, d'envoyer par-delà le sieur de Fresnes pour desclairer à ladicte dame & au legat ma droicte intention en cest endroict, sur l'asseurance qui me fust principallement donnée de leur part, que lesdicts roy & royne avoient toute puissance en cest affaire ; mais ayant veu par trois despesches que vous m'avez faictes despuis l'arrivée dudict sieur de Fresnes par-delà, l'une par vostre secretaire, & les deulx aultres des 6 & 9 de ce mois, que l'on y suit ce dont je me doubtois bien qui est tenir les choses en longueur, dont ledict empereur se prevault par tout, & semble qu'il veuille triumpher du sejour là dudict

sieur de Fresnes. Ce que je ne suis pas pour endurer, ne aussy ez termes & par advanture en la volunté que j'estois lorsque je le despeschay. J'escriptz audict sieur de Fresnes que incontinant ceste despesche arrivée par-delà, il aille prendre congié de ladicte dame doulcement, où vous le mesnerez luy faisant entendre qu'il a satisfaict à ce que je luy avois commandé, qui est de luy avoir declairé ma bonne intention au faict de ladicte paix, & n'avoit charge d'en attendre aultre responce, pour veoir si elle luy vouldra commander quelque chose, & aussy dudict legat, & cela faict, partir & me venir retrouver le plustost qu'il pourra sans, pour quelque cause ny occasion que ce soit, ny coulleur que l'on y puisse donner, y sejourner dadvantaige. Leur disant que vous estant-là, serez pour recepvoir & entendre la responce qu'il en viendra pour la me faire sçavoir, s'il en est besoing. Et là-dessus sans plus attendre ne remettre son partement en longueur, le ferez acheminer, sans monstrer que je me soucie aulcunement qu'elle doibve estre ladicte responce, & que il me suffist que je me sois mis plus que en mon debvoir; & regarderez neantmoings à bien prendre garde & observer la contenance de ladicte dame, & dudict legat & chancellier, & ce que s'en dira par-delà. A vous parler clairement, je sens bien que l'empereur attend des nouvelles de la prinse de Sienne, qui n'est pas si prochaine que il la pense, & que d'ailleurs il veult, advant que de venir à ceste abouchement, faire par advanture quelque chose dont il puisse tirer honneur & utillité; met-

tant peyne d'assembler gens pour traicter les armes à la main ; estimant par advanture en advantager ses affaires, tant au faict de ceste negociation, que envers les princes estrangiers, où il ne s'oublie pas de faire son prouffict, dont je luy veulx rompre le coup, & ne luy laisser prendre aulcunes barres sur moy, pour quelque legiere cause ou occasion que ce puisse estre. Vous priant, mons de Noailles, ne faillir incontinant la presente receue à satisfaire au contenu, si ledict sieur de Fresnes est encores par-delà, & m'advertir par la poste advant son partement, de ce que y aurez faict ; aussy s'il estoit party vous n'en ferez aulcune demonstration. De Fontainebleau le 17 apvril 1555.

M. DE NOAILLES au ROY.

17 avril 1555.

L'empereur se détermine enfin à nommer ses plénipotentiaires. L'abbé de Saint-Salut cherche à s'assurer des suffrages de la France, en faveur de son maître, pour le prochain conclave.

SIRE, apres avoir esté l'abbé de Sainct-Salut le jour d'hier 16 de ce mois, deulx heures avecques le sieur de Fresnes & moy, & nous avoir faict plusieurs plainctes de la longueur en laquelle l'empereur entretenoit son maistre sur la resolution des personnaiges qu'il enten-

doit deleguer pour cet abouchement; il m'envoya ce mot de lettre hier soir sur le tard, que j'ay mis cy-dedans; affin, sire, que vous voyiez parlà comme la responce dudict empereur est arrivée, & que bientost ledict sieur de Fresnes pourra partir pour la vous porter, ayant pensé cependant vous en donner cest advis, affin que vostre majesté voye plus clair en ce qui touche le bien de ses affaires, & vous dire aussy comme le duc d'Alve arriva hier soir en ceste ville pour aller passer la mer. Je ne sçay s'il continuera son voyaige jusques en Italie, où si l'empereur le vouldra renvoyer edifié de luy audict abouchement. J'entens aussy qu'icelly empereur, apres avoir licentié Dom Ferrand, comme j'ay escript par ma derniere despesche à M. le conneſtable, a envoyé apres luy le prier d'attendre quelque temps, qu'il espere conduire le roy son filz à ce qu'il desire pour l'arrester pres de luy, par où est à croyre, qu'il a encores quelque jalousie nonobstant le bon traictement qu'il luy a faict au partir de la court. Et revenant aux discours dud. sieur de Sainct-Salut; je vous diray, sire, comme il nous desclaira parmi plusieurs propoz qu'il avoit grande esperance au Papat [a] pour son maistre, si vostre majesté y vouloit tenir la maing, d'aultant qu'il s'asseuroit que dix ou plus des cardinaulx Imperiaulx se tourneroient de son coustè, s'ilz congnoissoient ne pouvoir rien faire pour leur particullier,

[a] Comme il tenoit un rang considérable dans la famille du légat, il aspiroit à voir son patron dans une place d'où il eût tiré son élévation.

desquelz en y a cinq ou six des meilleures testes de tout le college, ainsy que plus particullierement vous dira ledict sieur de Fresnes, mais surtout ledict abbé recommande de ne faire aulcunement paroistre l'intention de vostredicte majesté, si tant est qu'elle desire de le faire parvenir à ce bien. Estant resolu, au surplus, si tel honneur luy succedoit de ne retourner jamais à Rome, que premierement il n'eust composé & accordé tous les differends d entre vous, sire, & l'empereur, & puis apres avoir satisfaict à chose si utille à la chrestienté, se retirer au lieu de son debvoir passant par vostre royaulme, avecques intention de vous estre, sire, perpetuellement tel qu'il se congnoist de longtemps obligé & seroit dadvantaige, par ung si grand benefice qu'il auroit de nouveau receu.

Sire, despuis ceste lettre escripte, je l'ay faict retarder d'une marée, pour attendre le retour de l'abbé de Sainct-Salut qui me vient tout à ceste heure de mander que la resolution de l'empereur est d'appeller cinq personnaiges à ceste abouchement, lesquelz il a nommé monsieur d'Arras, le comte de Lalain, M. de Bunicourt, le president Viglius, & le premier president de Malignes, & veult encores qu'il y soit envoyé ung sixiesme par ce roy son filz, de ceulx qui sont par-deça pres de luy, que l'on estime sera de trois l'ung, du duc de Medina-Celi, comte de Feries, ou marquis de Sarges. Ce que ceste royne a faict entendre audict de Sainct-Salut par l'advis que son ambassadeur Masson luy en donne, attendant le courrier de l empereur qui est à Calais arresté il y a deulx jours

pour le vent contraire, venant expres avec ques ladicte resolution, & à ce que j'entens veullent advancer le jour dudict abouchement, au premier de ce mois, & au plus loing au dixiesme.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

21 avril 1555.

Le cardinal de Sainte-Croix est élu le même jour que les cardinaux entrèrent dans le conclave. Capitulation de Sienne.

MONSIEUR DE NOAILLES, pour ce que le jour precedent que nous receusmons vostre despesche du 12 & 13 de ce mois, il vous avoit esté faict une ample despesche, & au sieur de Fresnes, affin que n'estant party lors de la reception d'icelle, il ne faille à prendre congié & s'en revenir incontinant. Chose qui respond & satisfaict assez à vostredicte derniere despesche. Je ne vous diray aultre chose pour le present, estimant aussy que ledict sieur de Fresnes sera par les chemins en une sorte ou aultre, advant que vous recepviez ceste cy, par lequel nous scaurons toutes nouvelles, de sorte que ceste-cy servira à vous dire que presentement nous avons eu nouvelles, comme le 9 de ce mois fust eslu Pape, le cardinal Saincte-Croix, & sans aulcun empeschement, & sur l'heure mesme adoré de tous les cardinaulx qui estoient au conclave, au nombre de

trente-sept. Nous estimons que c'estoit une partie faicte, d'aultant que ce fust le premier jour qu'ilz s'estoient assemblez pour vacquer à l'eslection, & fust cela environ les XXIV. heures au soir ; il a tousjours eu le nom & la reputation d'ung bon & sainct [a] personnaige. Qui nous faict esperer que nostre seigneur luy continuera ceste saincte & droicte intention au bien de son eglise, & repoz de la chrestienté. Vous pourrez bien advertir M. le legat, que si les cardinaulx François y fussent arrivez, on eust donné lieu à ce que le roy vouloit & desiroit, encores qu'il estime celuy-cy bien homme de bien, ilz eussent toutesfois essayé de mettre en ce lieu M. le legat, comme personnaige que sa majesté en estimoit plus digne; mais il fault se contanter de l'evenement qu'il a pleu à Dieu y envoyer. Escript à Fontainebleau le 21 jour d'apvril 1555.

Je vous envoye le double des articles accordez par l'empereur à ceulx de Sienne, par où vous verrez à quelle raison l'empereur pour la necessité a esté contrainct se mettre.

---

[a] Marcel Cervin, prélat d'une vie grave & innocente. Son dessein étoit de travailler à la réformation de la cour de Rome ; il s'en expliqua avec le cardinal de Mantoue, & il lui dit qu'il lui faisoit cette confidence, afin de prendre des engagemens qui l'empêchassent de changer de sentiment. *De Thou, liv.* 15.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

30 avril 1555.

Le connétable envoie à notre ambaſſadeur des ſaufs-conduits pour les plénipotentiaires de l'empereur, & il le prie de tâcher de pénétrer ſi les ambaſſadeurs d'Angleterre n'ont point deſſein de faire renaître, dans la conférence, leurs anciennes prétentions.

MONSIEUR DE NOAILLES, voſtre courrier arriva ſapmedy au ſoir, & laiſſa à Corbeil le ſecretaire de l'ambaſſadeur avecques lequel il eſtoit venu, d'où il print ſon chemin à Meleun où eſtoit ſon maiſtre, qui ne faillit pas à ſe trouver icy hier au ſoir où il nous tinſt le meſme langaige que par voſtre lettre que j'ay receue dudict courrier. J'avois entendu, excuſant la longueur ſur la maladie & indiſpoſition de l'empereur; mais enfin concluant que les depputez dudict empereur ne fauldroient pas à eſtre preſtz au jour prefix, & demandant pour leur ſeureté le ſauf-conduict [a] dont le roy vous eſcript, & qui vous

[a] Le caractere d'ambaſſadeur ne lui donne aucune ſureté en pays ennemi. Les paſſeports ſont les premieres démarches dans les négociations préliminaires. On employa des années entières pour convenir de la forme des ſaufs conduits néceſſaires pour s'aſſembler à Munſter.

eſt preſentement envoyé, dont je ne vous diray aultre choſe; mais ayant veu par voſtre dit. lettre que la royne y envoye de ſa part, avecques l'eveſque de Wincheſtre, le comte de Pembroug & Paget, je ne puis penſer à quelle intention, ſi ce n'eſt que ceulx-cy qui n'y doibvent eſtre, ſinon comme neutres & mediateurs [b] veuillent reveiller quelque nouvelle querelle, ce que je vous prie mettre peine d'entendre & deſcouvrir, s'il eſt poſſible, pour incontinant m'en donner advis, enſemble de toutes aultres choſes que vous pourrez apprendre concernantes ceſte affaire. N'oubliez pas à faire paſſer de Calais les perſonnaiges dont vous avez par cy-devant eſcript, & m'advertir des moyenz qu'il fauldra tenir pour ſe ſervir d'eulx. Au demourant pource que la frontiere eſt fort maigre, comme vous ſçavez, vous impetrerez de ladicte dame qu'elle ſoit contante, eſcripre & commander audict comte de Pembroug & aultres officiers deça la mer, qu'ilz nous veuillent ſecourir de la terre Angloiſe de vifvres & fouraiges pour les chevaulx, pour noſtre argent, & luy en pourrez faire requeſte de ma part, à ce qu'il luy plaiſe me gratifier en ceſt endroict, eſtimant bien qu'elle ne les fera pas eſpargner aux Imperiaulx, & je deſire que nous ayons ſemblable fabveur d'elle, & auſſy

[b] Souvent les médiateurs veulent donner la loi, ou tirer toute l'utilité des conférences. Edouard I, roi d'Angleterre, ayant été choiſi pour arbitre en 1292, entre Jean de Bailleul & Robert Brus, tous deux prétendans à la couronne d'Ecoſſe, il ſe déclara en faveur du premier, après s'être aſſuré par un traité ſecret, qu'il le reconnoîtroit pour ſon ſouverain.

que la neceſſité le requiert de ce couſté de deça. Si les ſiengs ont beſoing de vins ou aultres choſes qui ſe peulvent tirer des terres du roy, ilz en fineront ayſement en me le faiſant ſçavoir. De Fontainebleau le 30 jour d'apvril 1555.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

30 avril 1555.

Les Eſpagnols & les Anglois témoignent ſouhaiter également la paix. Le légat fait preſſentir le ſeigneur de Noailles, s'il ne ſe trouvera pas à la conférence. On fait dans Londres des réjouiſſances publiques pour l'heureux accouchement de la reine, qui ſe terminent par la connoiſſance que l'on a, qu'elle n'a jamais été groſſe.

MONSEIGNEUR, ſe preſentant la commodité de ce gentilhomme Eſcoſſois, preſent pourteur, qui m'a dict qu'il s'en alloit vous trouver, j'ay penſé ne perdre l'occaſion de faire ceſte deſpeſche au roy & à vous, pour vous dire que incontinant que j'eus receu celle qu'il vous a pleu m'eſcripre du 21 de ce mois, j'envoyay devers ce legat, pour luydonner advis de la creation du pape, juſques au lieu de Richemont où il eſtoit, dont luy ny aultres n'avoient encores ſceu la nouvelle de deça, & par ainſy je la feis entendre juſques à Hamp-

toncourt à ce chancellier & sieurs de ce conseil, n'oubliant de faire lire le dernier article de vostredicte lettre audict legat qu'il a receu à ung tel honneur, que non contant de ce qu'il me manda lors, il m'a encores envoyé l'abbé de Sainct-Salut avecques infinis bons propoz, & remercimens de la grande & bonne volunté que le roy & vous, monseigneur, luy continuez, dont il se sent avoir à jamais une perpetuelle obligation envers sa majesté & vous. Et tombant apres sur le negoce de ceste paix, entre aultres particularitez ledict de Sainct-Salut me dist, que l'on attendoit en grande desvotion la responce qu'il vous plairroit me faire, sur la resolution qu'ilz m'ont faict entendre du cousté de l'empereur, desirans ce roy & royne de veoir bientost effectuer ceste abouchement, duquel il fault que je vous dise, monseigneur, que j'ay sceu d'ung Espaignol qu'il s'en parle si ouvertement parmy les plus pres de cedict roy, qu'ilz tiennent & font compte que ladicte paix soit presque faicte, pour la grande esperance qu'ilz ont que tant de dignes personnaiges ne se deppartiront sans quelque bonne conclusion, leur semblant que le temps & les choses sont à present plus disposées à mettre une bonne fin à ceste guerre, qu'elles n'ont esté despuis le commencement d'icelle. Et à ce propoz je reprendray une parolle que j'oubliay par la derniere lettre, que je vous ay faicte, comme entre aultres discours que ce chancellier me fist, il me dict que le bruict estoit icy que vous vous approchiez de la Picardie pour l'effect de ceste abouchement, faisant marcher pres de vous quinze mil hommes de guerre, qui

qui me fuſt argument de luy mettre en advant le preparatif de l'empereur ; à quoy il me reſpondiſt ce que je vous ay desjà eſcript du 27 jour de ce mois, & qu'il ne falloit pas s'eſbahir ſi l'empereur ſe preparoit de ſon couſté; lequel, comme j'ay encores mieulx ſceu, faict deulx mil chevaulx & ſeize mil hommes de pied, s'attendent toutesfois fort à lad. paix ; & m'a aſſeuré le ſuſdict Eſpaignol, que pour l'aſſeurance qu'il en a, il ne deſpeſche choſe du monde que ſeullement ceſte levée de gens qu'il veult tousjours tenir preſte, meſme m'a dict que luy, pourſuyvant quelque expedition pour l'Eſpaigne, il a eſté remis apres l'evenement du ſuccez de ceſte aſſemblée, advant lequel ledict empereur ne vouloit rien reſouldre en ſes affaires, & d'ailleurs je veois ceulx de deça ſe diſpoſer à s'acheminer incontinant qu'ilz ſçauront voſtre reſolution, qu'il me ſemble, monſeigneur, que le deſir leur augmente tous les jours de veoir achepver ce qui eſt ainſy bien commencé; à quoy ledict ſieur legat tiendt la main de toute ſa puiſſance, lequel m'a faict ſonder par led. abbé de Sainct-Salut, ſi je paſſerois de delà, luy ſemblant que je y pourrois faire quelque ſervice [a]. Ce que j'ay penſé vous eſcripre, monſeigneur, affin que ſi ainſy eſtoit qu'il vous pleuſt que je m'y trouvaſſe à

[a] Le légat, qui connoiſſoit ſa manière de négocier pleine de droiture, eût bien voulu qu'il eût paſſé la mer, pour aſſiſter à la conférence; mais le roi en tiroit plus de ſervice à Londres, d'où il envoyoit inceſſamment des avis qui formoient les réſolutions de la cour.

que j'en feusse adverty de bonne heure pour me disposer à faire ce qu'il vous plairroit m'ordonner. Vous asseurant encores que j'ay grande envie de jouyr le bien de vostre veue & presence, & vous aller faire la reverence, si ne veulx-je avoir plus d'affection en cela que vous, monseigneur, congnoistrez que je doibs pour le service du roy, bien que ledict sieur legat estime que si le Bailly Damont qui est icy ambassadeur pour l'empereur, y va, que je ne doibs demourer. A quoy je luy ay respondu que j'attendois sur cella & toute aultre chose, vostre bon commandement.

Monseigneur, ayant veu par la lettre qu'il vous plaist escripre au sieur de Fresnes, l'article faisant mention de M. de Vaudemont, j'ay mis ledict de Sainct-Salut au chemin (qui estoit desjà adverty) de descouvrir ce qu'il pourroit entendre de ce faict, lequel j'ay trouvé en aultant de jalousie d'en sçavoir la verité que vous, monseigneur, pouvez croyre, attendu la volunté que son maistre a de mettre à fin son entreprinse de la paix, & qu'il ne vouldroit que par aultre chemin, ceste praticque s'achepvast, s'il la peult conduire.

Monseigneur, ainsy que je voullois fermer ceste lettre, il est venu advertissement de ceste court, que l'accouchement de ceste royne est tourné en fumée, combien que toute ceste matinée les cloches de ceste ville ayent branslé [b], pour le resjouissement de ceste

[b] Il se trouva même un prédicateur, qui, dans son sermon, dépeignit à ses auditeurs, tous les traits du jeune prince, & combien il étoit aimable. Il ne manquoit à la vérité de cette histoire, sinon que la reine eût été grosse.

nouvelle, & en soit esté chanté le *Te deum laudamus* en la grande eglise de St. Pol, mesmes les feulx de joye & bancquetz publicqs à la façon de ce royaulme tous appareillez, & les seigneurs Espaignolz qui estoient en ladicte ville partiz dez incontinant se retirans pres de leur maistre pour jouyr l'ayse de ceste naissance. Ce qui faict dire à plusieurs, estant sitost venu advis contraire, que la grosseſſe de ladicte dame n'estoit qu'ung amas, toutesfois cela ne se paye encores à la verité. Mais incontinant que je l'entendray, je ne fauldray le vous faire sçavoir, ayant cependant retenu la lettre que je rescripvois au roy par ceste despesche, l'advertissant de ceste nouvelle, pour attendre que je puisse mieulx asseurer sa majesté de ce qui en est.

M. de Noailles à M. d'Oysel.

6 mai 1555.

Le roi nomme ses plénipotentiaires, & il leur donne pour adjoints & pour conseil, deux évêques & un secrétaire d'état.

Monsieur mon compaignon, s'en allant le protestant present porteur devers la royne & vous, avecques plusieurs despesches, tant du roy, que d'aultres particulliers, il me suffira vous dire seullement que despuis qu'il est icy, est arrivé mon secretaire, qui m'a apporté la resolution du roy, quant à ceste abouchement, laquelle, pour abregier, est telle qu'il avoit par

cy-devant faict entendre de ne vouloir aultres deleguez, que messeigneurs les cardinal & connestable, nonobstant que l'empereur ayt augmenté le numbre de quatre dadvantaige, ayant toutesfois ledict seigneur roy baillé messieurs les evesques de Vannes [a] & d'Orleans [b], ensemble M. de l'Aubespine [c] secretaire d'estat & de ses finances aux susdicts sieurs deleguez pour les appeller, si bon leur semble, avecques eulx au temps de l'abouchement, auquel lieu ilz se doibvent rendre, ainsy que sa majesté m'a escript, & mondict sieur le connestable le 18 ou 19 de ce mois avecques bon & ample pouvoir pour besongner & vacquer au faict du negoce qui se presente, en telle pureté & sincerité que merite chose de si grande consequence. Voilà, monsieur mon compaignon, la consommation de l'œuvre de Dieu, & d'ung de vos plus fidelle & affectionné amy, que j'espere s'achepvera par cy-apres, par le manyement de si grands & dignes ministres que vous congnoissez les susd. sieurs, avecques consolation de toute la chrestienté. Je vous ay envoyé ung pacquet, du Faultray l'accompaignant, d'une mienne lettre du 27 du mois passé, que ce

[a] Charles de Marillac, depuis archevêque de Vienne; également habile dans les belles-lettres, & dans les affaires d'état; célèbre par plusieurs ambassades, & illustre par son attachement à la maison de Bourbon.

[b] Morvilliers, prélat également sage & judicieux; depuis garde des sceaux.

[c] Claude de l'Aubespine; il exerça cette charge sous quatre de nos rois, François I, Henri II, François II & Charles IX.

chancellier & le secretaire Pitre m'ont promis vous faire tenir par la voye de leur poste, & que je ne faicts doulte, n'auront failly, veu temps, le vous faire rendre seurement, & par ainsy je n'adjousteray rien à ceste-cy que mes bien humbles recommandations à vostre bonne grace & de madame de Villeparisis, qui sera bientost renforcée de deulx honnestes damoyselles Françoises qui sont icy, ainsy que vous pourra dire ledict protestant.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

7 mai 1555.

Les Anglois, comme médiateurs, se disposent à partir les premiers, pour préparer le lieu de la conférence qui se doit tenir au village de Marc, situé entre Ardres, Guignes & Calais. Le comte d'Arondel est nommé par la reine, à la place du comte de Pembrok. Le seigneur de Noailles fait voir au connétable le moyen d'éluder les propositions des Anglois, par le refus qu'ils firent, au commencement de son ambassade, de vouloir faire de nouveaux traités.

MONSEIGNEUR, apres avoir receu les lettres qu'il a pleu au roy & à vous m'escripre par mon secretaire, j'envoyay incontinant à Hamptoncourt & à Richemont faire entendre à M. le legat & à ce chancellier l'intention du roy, de laquelle ilz estoient en grande peyne, pour la veoir tant tarder, faisant toute demonstration (apres l'avoir entendue) de grand plaisir de la venue d'icelle, & pour ce que ceste royne s'est plus recluse aujourd'huy qu'elle n'avoit encores faict, s'attendant d'heure à aultre d'accoucher, l'on m'a prié sur la requeste que je faisois d'avoir au-

diance, remettre le tout à ſondict chancellier, auquel je parlay hier matin, qui m'a faict entendre apres pluſieurs bons propoz, du grand plaiſir qu'il avoit de ceſte tant bonne reſolution de ſa majeſté, & meſme de ſçavoir que vous, monſeigneur, & monſeigneur le cardinal euſſiez desjà acheminez, comme le millord Paget partiroit auſſy incontinant pour aller preparer toutes choſes de delà au lieu où ilz entendent, ainſy qu'il m'a dict que ſe fera l'abouchement & toute les aſſemblées qui s'appelle marcq [a] en leur terre angloiſe, à quatre milles diſtant d'Ardres, & quelque peu dadvantaige de Gravelines; auquel lieu ilz deliberent faire cinq maiſons, l'une pour vous, monſeigneur, & monſeigneur le cardinal de Lorraine & voſtre ſuite; une aultre pour les depputez de l'empereur, & deulx aultres, diviſées en meſme ſorte que les premieres, pour ledict ſieur legat & pour les ſeigneurs Anglois, & la cinquieſme au milieu des quatre en laquelle ſe feront les aſſemblées, ainſy que plus particullierement j'ay donné charge à la Marque preſent pourteur, de vous dire; auquel j'ay faict entendre les propoz dudict ſieur chancellier par luy-meſme, affin qu'il vous en ſçaiche rendre meilleur compte, & de pluſieurs aultres particularitez dont je l'ay inſtruict & baillé amples memoires, affin que vous, monſeigneur, puiſſiez clairement veoir, tout ce dequoy je vous puis donner ad-

[a] Le traité de Catteau-Cambreſis fut commencé à Lille, continué dans l'abbaye de Cercamp, mais il ne fut conclu & ſigné qu'à Catteau-Cambreſis, comme dans un lieu neutre.

vis pour le temps, & par lesquelz il me semble que vous descouvrirez assez, que tant l'empereur que ce roy & royne, s'attendent à une paix ou pour le moings à une bonne trefve, qui ne vauldra guieres moings, ce qui vous sera encores mieulx conforté par les moyenz qu'ilz ont donné à M. de Savoye [b] de s'en aller en Piedmont durant les temps de vostre assemblée. Et quant à ce qu'il vous plaist, monseigneur, me commander de vous faire entendre ce que je pourray decouvrir de la nomination des trois deleguez de ceste royne, que vous pensez estre pour reveiller quelque nouvelle querelle, j'en ay voullu sonder ce chancellier avecques ung arguement assez à propoz, sur ce qu'ilz avoient renvoyé querir le comte de Pembroug, qui est icy desjà venu, & qu'ilz faisoient bruict, comme l'on disoit, d'envoyer en sa place le comte d'Arondel, & qu'il suffiroit, ce me semble, de luy chancellier du costé de lad. dame, pour intervenir, avecques M. le legat, comme personnes neutres, à ceste assemblée, ainsy qu'il avoit esté dict au commencement, duquel je n'ay sceu tirer aulcune chose, si n'est qu'ilz avoient pensé que led. comte d'Arondel avoit plus d'intelligence de diverses langues, qu'icelluy de Pembroug, & mesme de la latine, & qu'il estoit premier en grandeur, & par ce moyen vouloient faire les choses plus honorablement. Je croy, monseigneur, que

[b] L'empereur ne pouvoit demander le rétablissement de ce prince dans ses états, que la France ne lui demandât en même temps la restitution du Milanois.

le sieur de Fresnes vous aura peu, dire comme par la nomination des trois de la part de lad. dame, je luy tins propoz semblable à celuy qu'il vous a pleu m'escripre, que tant de depputez de ceste part, sembloient ne debvoir poinct estre appellez-là, sans mettre en advant quelque faict nouveau, qui touchast leur maistresse, & que j'estimois que les propoz que le roy & vous m'aviez par cy-devant faict tenir, par trois diverses fois à icelle dame, pour la rechercher de faire nouveaulx traictez entre leurs deulx majestez, apres son advenement à ceste couronne, serviroient bien mainctenant si ces depputez voulloient tenir ung si maulvais chemin. Attendu que ladicte dame me respondist lors, ensemble les seigneurs de son conseil, où les trois susdicts estoient en personne, & les deulx, chancellier & Paget par leur propre bouche, & disant ces mots, qu'il n'estoit poinct de besoing de faire nouveaulx traictez entre le roy & elle, car elle s'estoit resolue d'observer & garder ceulx qui estoient faicts par cy-devant, entre les feuz roys ses pere & frere. Et croy, monseigneur, que semblable langaige vous fust tenu par delà par leur ambassadeur; sur lequel il me semble qu'il n'y doibt avoir plus mainctenant de replicque. Et où il adviendroit qu'ilz y vouldroient faire telle contrarieté, cela ne sentiroit rien du propoz que ladicte dame a jusques icy tenu, & continue encores de vouloir mettre entre le roy & l'empereur, si au lieu de pacifier les querelles qui sont entre ces deulx grands princes, elle en vouloit faire de son chief de nouvelles. Monseiseigneur, mainctenant est arrivé le person-

naige que j'avois envoyé à Bruxelles & Anvers, qui m'a rapporté ce que vous pourrez veoir par les nouveaulx memoires dudict la Marque, sur lesquelz je me remettray, tant de cela que de toutes aultres choses que je vous sçaurois escripre.

M. le Connestable à M. de Noailles.

10 mai 1555.

L'empereur, en grand politique, assemble ses forces, en même temps qu'il fait partir ses plénipotentiaires pour la paix. Le connétable marque au seigneur de Noailles, qu'il sera plus nécessaire, pour le service du roi auprès de la reine, qu'à Marc; qu'il espere par son moyen négocier plus surement, & que rien ne lui sera caché.

Monsieur de Noailles, hier le gentilhomme Escossois par lequel m'avez escript du premier de ce mois, me vinct trouver icy avecques vostre lettre, par laquelle je sceus la nouvelle survenue à Londres, & aussitost passée, de l'accouchement de la royne d'Angleterre, dont je suis attendant la certaineté, que j'estime ne debvoir plus guieres tarder, si les passaiges ne se trouvent d'adventure fermez, comme il advient souvent par-delà ez choses doubteuses. Auquel cas je suis seur que

vous mettrez tout debvoir & dilligence de faire neantmoings eſchapper quelqu'ung pour nous tenir advertis de la verité. Eſtimant que toſt apres le partement de voſtredicte lettre, Durant voſtre ſecretaire, ſera arrivé devers vous, lequel, s'il ne ſe fuſt poinct amuſé à Paris apres ſa deſpeſche, comme j'ay ſceu qu'il a faict deulx ou trois jours, vous euſſiez eu beaulcoup pluſtoſt & ne feuſſiez demouré en peyne de la reſponce à la deſpeſche que m'avez faicte par le courrier Guillaume, ainſy que la date de mes lettres vous pourra teſmoigner. Vous adviſant que j'ay bien conſideré ce que vous m'eſcripvez de la demonſtration qu'ilz font par-delà de deſirer la paix, & ce que le gentilhomme Eſpaignol vous en a dict. Mais ſi ne veulx pourtant faillir à vous advertir, que infiniz advis & de divers lieux que l'empereur faict de grands, & plus qu'il n'a faict de longtemps, amas & preparatifz pour la guerre & ſe parle de cinq mil chevaulx piſtolliers, qu'il a tous preſtz ſoubz la charge du comte de Suavembourg, & grand nombre de gens de pied ſous le duc de Brunſwich; & aultres colonels, que l'on nous eſcript eſtre tous preſtz à marcher; de ſorte qu'il fault croyre que c'eſt à bon eſcient, & pourroit bien eſtre que ce que le chancellier d'Angleterre vous a dict, que l'on faiſoit courir bruict, que je faiſois marcher apres moy ung numbre de gens de guerre, eſt pour cuyder donner couleur à leurs preparatifz, dont je vous prie mettre peyne de ſçavoir la verité, & y employer tous vos moyens, pour m'en donner advis jour pour jour, & s'il eſt poſſible, dequel couſté

ledict empereur a deliberé employer lesdictes forces. Quant aux propoz que ledict abbé de Sainct-Salut vous a tenus de la part de M. le legat pour passer de deça ; c'est chose qui n'est aulcunement necessaire, & estime que vous ferez plus de service au roy [a] estant-là, que là où je seray. M'asseurant que vous me tiendrez si bien adverty d'heure à aultre, que rien ne me sera caché, & que vous n'oublierez à m'envoyer & faire passer les personnaiges dont vous sçavez que je pourray tirer service au bien des affaires du roy. Je pars demain d'icy pour aller coucher à Beauvais, où toute la trouppe se doibt assembler, pour delà nous rendre à Boulongne au temps que je vous ay escript, estimant que entre cy & là j'auray le sauf-conduict de l'empereur, semblable à celluy que je vous ay envoyé pour ses depputez & leur suite. Et quant & quant vous m'advertirez du partement dudict sieur legat, & des seigneurs qui doibvent venir d'Angleterre, aussy de tout ce qui sera survenu despuis vostre derniere despesche. Je ne veulx oublier à vous dire qu'hier au soir nous eusmes quelques nouvelles de Rome, que le nouveau pape [b] estoit tumbé si extremement malade que l'on n'y attendoit rien, le tenant

[a] Woton, ambassadeur de la reine d'Angleterre en France, se plaignoit à sa maitresse, que l'on étoit souvent instruit à Paris, avant lui, des ordres qu'il recevoit.

[b] On peut dire en quelque manière, qu'il mourut de la douleur d'être pape. Je ne conçois pas, disoit-il à tous momens, depuis son élévation, comment peuvent être sauvés ceux qui possédent une dignité si dangereuse.

pour mort, dont nous sçaurons aujourd'huy ou demain la verité. Et cela advenant, vous pouvez asseurer ledict sieur legat que la volunté que le roy a de le veoir saulter en ce lieu, ne luy sera pas espargnée, ne tout ce qu'il y pourra faire, & qu'il n'a de rien tant de desir, que d'y veoir ung si digne personnaige & tant homme de bien qu'il l'estime. De Chantilly le 10 jour de may 1555.

M. le Connestable à M. de Noailles.

10 mai 1555.

Mort du pape Marcel. Le connétable écrit à Antoine de Noailles d'assurer le légat Polus, de la part du roi, de la protection de ce prince pour le prochain conclave.

Monsieur de Noailles, despuis mon aultre lettre escripte, il est venu nouvelle certaine, que le nouveau pape Marcel [a] mourust le premier jour de ce mois, & a icy envoyé le roy, l'homme qui luy en a apporté l'advis, pour avoir le mieng sur l'eslection du futur pape. En quoy je n'ay oublié M. le cardinal d'Angleterre, dont je luy escriptz une petite lettres, que je vous prie luy presenter de ma part, & luy dire que la grande oppi-

[a] Il ne voulut point en recevant la thiare, & en changeant d'état, changer de nom. Il ne fut que 22 jours sur la chaire de Saint Pierre.

nion que le roy a de luy & de sa bonté & dignité, & l'affection que particullierement il luy porte, ont esté cause qu'il n'y a rien obmis en cest endroict pour son regard, le priant que s'il congnoist qu'il faille y faire aultre office d'icy, il m'en veuille advertir pour y satisfaire, & de sa part ne s'oubliera poinct d'employer aussy de son coustè tous moyenz qui pourront promouvoir l'advancement que nous desirons luy faire, de maniere que ceste occasion ne se perde poinct, s'il est possible; luy faisant si bien congnoistre quelle est l'affection du roy en son endroict, qu'il soit tant plus enclin & disposé à le regarder, & ce qui le touche, de correspondante volunté, & par là tenir en meilleure disposition, & m'advertissez de ce que vous y aurez faict, & de toutes aultres choses par ce chevaulcheur, que vous me renvoyerez incontinant en toute dilligence. De Chantilly le 10 jour de may 1555.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

15 mai 1555.

La France est soupçonnée d'avoir voulu porter, dans le dernier conclave, le cardinal de Ferrare sur le trône de Saint Pierre, par préférence à Polus. Le chancelier d'Angleterre tâche de convaincre le seigneur de Noailles, de l'utilité qui reviendroit à toute la chrétienté de l'élection du cardinal Anglois,

MONSEIGNEUR, apres avoir receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre de Chantilly du 10 de ce mois, je suis allé en l'heure mesme devers M. le legat pour luy porter les vostres, lesquelles il a leu mot à mot assez à loisir, monstrant avoir grande obligation tant envers le roy qu'à vous, monseigneur, de si bonne & honneste intention de sa majesté envers luy, quant à le vouloir promouvoir en la dignité du papat, selon les bons propoz que luy en avez escript, & lesquelz j'ay accompaignez de ce qu'il vous a pleu me mander par vos lettres. Si est-ce toutesfois que je faict doubte qu'il veuille maincténant croyre toutes nos promesses, pour ce qu'il est venu par deça une infinité d'advis & discours de Rome, par le moyen des Imperiaulx, qui ont faict entendre que l'intention des nostres

n'estoit pas de suivre ce chemin à l'eslection du feu pape Marcel ; mais au contraire de faire tout en fabveur du cardinal de Ferrare [a], qui avoit si bien & secrettement dressé son entreprinse, que sans Manric, ambassadeur de l'empereur, il s'en alloit obtenir le papat ; dont aujourd'huy ceulx de deça sont entrez en grand peur & jalousie, que les choses n'y succedent à ceste fois, selon les vœux dudict cardinal de Ferrare. Et pouvez croyre, monseigneur, que cela s'estant ainsy descouvert, l'empereur, ce roy & royne n'auront failly de faire extresme dilligence de mander par-delà, d'empeschier en tant qu'il sera possible telle esslection. Je vous envoye cy-dedans le double d'ung discours, qui est venu de Rome sur ce subject, lequel a passé devant les yeux de ce roy & legat, & vous disant à ce propoz, monseigneur, que ce chancellier estant retourné dimanche au soir unze heures de nuict de Hamptoncourt, m'envoya le lundy matin faire entendre, comme il avoit receu en l'heure mesme la nouvelle de la mort d'icelluy pape, me priant que j'allasse jusques à luy, comme j'avois deliberé de faire advant qu'il deslogeast, pour aller à Calais, ainsy qu'il feist incontinant apres que je luy eus parlé. Ces propoz furent entre aultres de monstrer grand regret à la mort d'ung tel personnaige qu'icelluy pape, & qu'il estoit besoing pour mettre la chrestienté en repoz, qu'ung aultre luy succedast de semblable con-

[a] Hippolite d'Est, frere d'Hercule II. du nom, duc de Ferrare. Son attachement aux intérêts de la France, le priva du pontificat.

dition, & ſans avoir aulcune partialité à l'endroict du roy ny de l'empereur, & qu'ung plus digne ny propre pour tenir ce lieu n'y ſçauroit-on aujourd'huy appeller que M. le cardinal Polus [b], qui avoit eſté avecques les deulx aultres papes derniers decedez le troiſieſme legat à l'aſſemblée [c] qui fuſt faicte à Trente pour le concile, & qu'il ſemble que Dieu a diſpoſé les choſes pour le faire mainctenant promouvoir en telle dignité, ſelon l'ordre des aultres deulx, mettant en advant que nous aultres François avions grand peyne à chaſcune vacation de papat d'en faire ung à noſtre deſvotion, & que de fortune l'ayant faict, il nous commenceroit voluntiers bientoſt apres la guerre; & par ainſy debvrions bien conſiderer en faire eſlection d'ung qui n'aymaſt rien que repoz & toute tranquillité. A quoy je luy reſpondis ce qui me ſembla eſtre propre pour le temps. Mais il me fuſt ayſé à croyre qu'il craignoit beaulcoup la promotion dudict cardinal de Ferrare, & vouldroit fort celle dudict cardinal Polus; tant pour l'aſſeurance qu'il auroit d'avoir ſa legation, que pour les aultres bonnes conſiderations qui ſont en luy, que à la verité ſont ſi louables & ſi dignes, que je ne penſe aujourd'huy homme en ce monde qui les

[b] Gardiner, rival dans la faveur du légat, lui ſouhaite le pontificat & toute ſorte de bonheur hors de l'Angleterre.

[c] Jacques Amiot, abbé de Bellozane, préſenta une lettre de Henry II. aux peres du concile, qui avoit pour ſuſcription *à l'aſſemblée de Trente*, ce qui cauſa beaucoup de rumeur dans le concile. *De Tu. liv.* 8.

puisse ni doive calumpnier. Et apres ce discours ledict chancellier me vinst incontinant arguer sur ces personnaiges prisonniers Italiens, qui avoient esté envoyez de la part des villes de Cresmone, Loddi & Novarre, & si je n'avois poinct eu encores de responce qu'ilz fussent eslargis, ou que l'on eust intention de le faire, puisque ilz estoient envoyez devers la royne sa maistresse, me priant que si ainsy n'estoit, de vous en vouloir escripre, affin que telle chose ne fust cause d'en alterer aulcune aultre à ceste assemblée. Je luy dis qu'il ne m'en avoit encores esté rien respondu, & que j'en escriprois de nouveau suivant sa volunté, estimant que quand ilz auroient accordé toutes choses de delà, le roy ne s'arresteroit pour gratifier la royne sa bonne sœur d'une semblable & plus grande occasion, & sur ces parolles m'asseura qu'il s'en alloit avecques une grande volunté de faire un bon debvoir pour accorder, en tant qu'il luy seroit possible, les differends du roy & de l'empereur; me demandant en quel lieu, vous, monseigneur, & monseigneur le cardinal de Lorraine pouviez estre lors, & si le roy ne s'approcheroit poinct jusques à Amiens, ce que leur ambassadeur luy avoit escript. Je luy respondis ce que je pouvois juger du lieu où vous pouviez estre, & que sa majesté, comme je pensois, se pourroit trouver à Compiegne, où à Villiers-Costeretz, qui estoient maisons assez prochaines du lieu de l'abouchement & où ledict seigneur se delectoit en temps d'esté pour le plaisir de la chasse. Ledict chancellier me monstra ung commissaire qu'ilz avoient delegué pour conduire des avoynes de delà,

suivant ce que je l'avois recherché par vostre commandement.

Monseigneur, apres tout ce long discours, je vous respondray aux propoz qu'il vous plaist m'escripre de l'appareil de l'empereur, que l'on vous a faict si grand, que par-deça l'on estime de mesme, tant en l'estrade de Londres, que aultres lieux plus secretz; mais si est-ce que tant plus je m'en enquiers à ceulx qui ont quelque moyen d'en sçavoir la verité, d'aultant je trouve que ce n'est que tout artifice, ainsy que je vous ay desjà escript du 12 de ce mois, & que led. empereur faict la plus belle mine qu'il peult, pour avoir meilleure raison de la paix, de laquelle tant luy, ce roy & royne, que tous leurs ministres s'attendent en telle oppinion, qu'il ne se parle plus d'aultre chose que du passaige dudict empereur (apres icelle conclue) par ce pays, avecques les deulx roynes [d] ses sœurs, pour aller en Espaigne, où il avoit promis à tous les estatz de delà d'estre dans l'an, du jour que le roy son filz s'en partist. Et pour ce, monseigneur, que vous aurez entendu tant par la despesche que je vous ay envoyée par la Marque, que par ma derniere, assez de choses pour vous faire congnoistre l'intention de ceulx-cy estre grande au bien de ladicte paix, je vous diray seullement que les advis que vous me mandez de cinq mil chevaulx, qui sont desjà levez par ce comte de Suavembourg, se conforme assez à ceulx que m'avoit rapporté l'homme de delà, en-

[d] Marie, veuve du roi de Hongrie; & Eléonor, veuve du roi François I.

cores qu'il ne s'accorde pas aux noms des chiefs, dont il le falloit excuſer pour ce premier voyaige, & penſois l'y renvoyer pour le ſecond; de malheur, il a eſté deſpuis mis en priſon pour ce reſpect, ainſy que m'a faict entendre ſa femme; & par ainſy, vous pouvez croyre, monſeigneur, que s'il m'en reſtoit quelqu'ung pour employer en telle choſe ou ſemblable, combien il ſera retif avecques les aultres exemples qu'ilz ont eu du maulvais traictement qu'ont receu tous ceulx qui ont eſté deſcouvertz de me vouloir aſſiſter. Et ſur ce, je vous diray que le perſonnaige des deulx cens eſcus, qui m'avoit promis de paſſer de delà, n'eſt encores bien reſolu de ſon voyaige, pour l'indiſpoſition qui eſt en ſa perſonne; & par ainſy, la plus grande fiance que j'aye en adverti[illegible]emens que vous puiſſiez avoir de ceulx de deça, eſt en l'abbé de Sainct-Salut, qui veult toutesfois cheminer ſi ſincerement en ſes actions, qu'il ne veult pas qu'on les reſcripve ſoubz ceſte couleur; & par ainſy vous adviſerez de vous ayder de luy, ſelon l'humeur du perſonnaige, & la compaignie ſuſpecte qui le peult regarder en cela, par les moyens de mon frere, ou de la Marque qui eſt par delà. Il eſt long en ſes propoz & veult fort eſtre eſcouté; auſſy en eſt-il beſoing qui en veult tirer quelque advis, & par ce moyen il luy en eſchappe quelqu'ung. Le legat ſon maiſtre & luy m'ont dict, que ce roy & royne vont tousjours continant de bien en mieulx, au deſir de la paix, & que le unze de ce mois, M. d'Arras debvoit partir avecques

les aultres deleguez de l'empereur, pour se trouver le 15 à Gravelines, mais que sçaichant que vous, monseigneur, ne serez si-tost à Ardres, ilz pourront sesjourner deulx jours à Bruges. Je vous renvoye dans ce pacquet le sauf-conduict du roy, pour ce que celluy de l'empereur n'estoit encores venu, ayant ce chancellier esté d'advis qu'il vous plust le leur envoyer à Calais, où ilz s'attendent d'avoir l'aultre de mesme forme & teneur, lequel ilz vous envoyeront aussitost qu'ilz y recepvront celluy du roy.

Monseigneur, j'oubliay par la derniere despesche du 12, vous escripre que j'ay entendu par deça, que M. de Vaudemont s'en est restourné de la court de l'empereur, où il n'estoit allé (ainsy qu'il a dict publicquement) que pour ses particullieres affaires.

Despuis ceste lettre escripte, l'abbé de Sainct-Salut m'a dict avoir faict entendre à son maistre, que les praticques du papat avoient passé aultrement à la derniere election, que les Imperiaulx ne faisoient entendre, & qu'il luy a despaict la volunté du roy & vostre, mesmement estre sincere & bonne, avecques plusieurs particularitez qui seroient trop longues à escripre, & qui ont esté bien receues dudict sieur legat. Je ne vous sçaurois, monseigneur, assez suffisamment tesmoigner les bons offices dudict de Sainct-Salut; qui me faict vous supplier tres humblement l'avoir pour recommandé, pour demander l'union de quelque prioré de Thurin, avecques son abbaye qui n'est que de trois ou quatre cens escus. Je me suis dispensé, soubz le bon plaisir du

roy & vostre, de plus grand office, à quoy il a monstré ne vouloir aulcunement entendre, & mesmes durant ceste negociation.

Monseigneur, la Marque est arrivé apres avoir fermé ce pacquet, qui a esté occasion que je l'ay ouvert pour en retirer le sauf-conduict du roy, pour le luy bailler, esperant que demain, quand il restournera à ce chancellier, auquel il a desjà faict entendre ce que luy aviez commandé, il vous rapportera celluy de l'empereur, ainsy que ledict chancellier s'attend de le trouver à son arrivée à Calais. Je vous envoye aussy la responce que vous a faict M. le legat à la lettre que luy avez escripte, lequel est party dez les six heures du matin pour s'en restourner à Calais.

Instruction & memoire pour le sieur de la Marque, gentilhomme du seigneur de Noailles, qu'il despesche en cour. Du 16 may 1555.

Que quelques advis que le roy & monseigneur le connestable, ayent eus par cy devant, des grands preparatifz & assemblées des gens de guerre, qui se font en Allemaigne ez Pays-Bas, en fabveur de l'empereur, ce ne sont que tous artifices & moyens dont ledict seigneur est coustumier d'user, & lesquelz il faict courir & publier par toute la chrestienté, pour s'en prevalloir & en tirer meilleures conditions de la paix, ainsy que ledict seigneur de Noailles a faict en-

tendre à mondict seigneur le conneſtable par ſes deulx dernieres deſpeſches des 12 & 15 jours de ce mois, auquel bruict leſdicts ſeigneurs ne doibvent adjouſter ſi certaine foy, comme l'on leur a deſpainct & figuré, & meſmes pour pluſieurs raiſons qui s'enſuyvent, & que ledict ſeigneur de Noailles tiendt de bonne part.

Et en premier lieu, que ce roy & royne, ſur toutes aultres particullieres affections qu'ilz ont de ceſte heure pour le bien & aſſeurance de leurs eſtats [a] & affaires, eſt de veoir aujourd'huy une bonne paix entre le roy & l'empereur, ce qu'ilz font ouvertement paroiſtre avoir en ſinguliere recommandation, & ne deſirer rien tant que l'effect d'icelle; ayant commandé expreſſement à leurs depputez de n'y oublier aulcuns bons moyens qu'ilz pourront inventer, & encores dadvantaige prié tres inſtamment M. le legat Polus, au congié qu'il print de leurs majeſtez, de ne s'y eſpargner & de ſa part y faire tous bons offices & debvoirs poſſibles, ainſy qu'ilz eſperoient qu'il ſeroit dextrement, pour en faire reuſſir ce que tout homme de bien & chreſtien en doibt attendre & eſperer.

Que oultre l'inclination & naturel dudict ſeigneur roy, qui eſt d'aymer le repoz, il n'eſt auſſy moings deſirant ladicte paix, tant pour ſe jetter hors de pluſieurs grandes &

[a] La reine ſouhaitoit la paix au dehors de l'état, pour ſe ſervir des forces de l'empereur & du roi ſon mari, à établir plus ſolidement ſon autorité en Angleterre.

insupportables debtes, que l'empereur son pere luy a laissées en tous ses estats, & qui augmentent & croissent par chascung jour, que pour veoir de ceste heure ses affaires prendre ung dangereux & maulvais chemin, & ledict empereur si en arriere & paulvre pour continuer la guerre, que nul ne luy veult prester à quelque interest que ce soit.

Que l'intention de cedict roy, & encores plus expressement de ceste royne, est de voulloir remettre & restituer tout le bien de l'eglise [b] occupé en ce royaulme, qui amoindrira le revenu de ladicte dame de quatre ou cinq cens mil escus par an, sans ung infiny argent qu'il luy fauldra pour restaurer & réediffier les abbayes & monasteres, à quoy elle a desjà commencé, comme à Grenwick [c], en ceste ville, & en quelques aultres endroicts de ce royaulme; chose qui ne se peult aulcunement continuer sans une bonne paix ou fort longue trefve.

Que l'ambassadeur dudict empereur, residant icy, a faict longtemps a, & encores despuis n'aguieres, plusieurs grandes instances & poursuytes aux susdicts roy, royne & legat, pour procurer les moyens de ladicte paix, congnoissant son maistre descliner de jour à aultre en toutes choses, &

---

[b] Le dessein de cette princesse étoit de fonder autant de maisons religieuses, que les biens ecclésiastiques qu'on avoit réunis au domaine, y pourroient fournir.

[c] Elle y faisoit bâtir un couvent de Cordeliers, en faveur de Payton son confesseur, qui étoit de cet ordre.

jusques

jusques à dire en bon lieu (d'où ledict seigneur de Noailles le tienct) que ledict empereur n'estoit plus tel instrument qu'il avoit esté, tant pour le faict & maniement de la guerre, que pour la conduicte de ses aultres affaires ; & dadvantaige qu'il n'avoit ny sancté, ny ung seul escu pour y subvenir & donner ordre, mais au contraire en debvoit sans nombre, luy hay de toute la nation Espaignolle, & toutes les aultres qui sont soubz son obeyssance, lesquelles se resjouyssent plustost des deffaveurs qui luy surviennent, que de prosperité qui luy puisse succéder.

Dira que le duc d'Alve est encores à Bruxelles, attendant son expedition qui retarde, à cause de cinq cens mil escus qu'il doibt avoir advant qu'il parte, & dont l'on n'en a peu assembler que deux cens mil, quelque recherchement & poursuyte que l'on en ayt peu faire, tant aux Foucres, Belges, Scores, que aultres grands & riches marchandz, pour parfaire le reste, qui se sont tous excusés) quelques interests que l'on leur ayt presentez) pour la grande deffiance qu'ilz ont dudict empereur & de ses affaires ; mesmes aussy pour luy en avoir tant presté par cy-devant, & à ceste royne, qu'ilz n'en peulvent, ny esperent de longtemps en retirer toutes leurs pieces.

Et à propoz d'iceulx marchandz, il y en a deulx Genevois, dont l'ung se tienct à Millan, appellé Thomas de Marins, à qui l'empereur doibt plus de quatre cens mil escus, & à l'aultre nommé Adam-Sainct-Noyon, guieres moings de trois cens cinquante mil, dont ilz ne peul vent avoir

ung sol, encores que le roy fasse toutes diligences de les faire payer des premiers, pour les bons services, que tant son pere, que luy, en ont receu par cy-devant en ces guerres, & reçoipvent chascun jour.

Que les nouvelles de la mort du pape Marcel [*d*] & de la mere [*e*] dudict empereur, sont venues en ung mesme temps, ainsy que M. d'Arras vouloit partir de Bruxelles pour venir à Gravelines, qui a esté cause de le retarder pour quelques jours.

Dira aussy ledict la Marque à mesdicts seigneurs le cardinal & conneslable, que sur les restitutions qui sont mises en advant, d'une part & d'aultre, ilz ne veullent oublier celle de Plaisance [*f*], & feront par ce moyen plaisir à M. le legat pour l'interest du fief de l'eglise dont il n'oseroit parler, ainsy que l'abbé de Sainct-Salut a adverty ledict seigneur de Noailles, auquel il a aussy dict que les Imperiaulx facillement s'accorderont à la trefve, ainsy qu'il luy

---

[*d*] Il s'appelloit Marcel Cervin, & ne voulut point changer de nom à son élévation au pontificat.

[*e*] Jeanne d'Arragon, fille de Ferdinand d'Arragon, & d'Isabelle de Castille. Une affreuse jalousie, suivie de la mort de l'archiduc d'Autriche son mari, lui renversèrent l'esprit ; elle parvint jusqu'à une extrême vieillesse, renfermée dans une tour, où tout son plaisir & son occupation étoient de joûter contre des chats, & de tâcher de gravir comme eux, contre les murailles de sa chambre.

[*f*] Paul III. avoit donné en fief cette ville à Pierre-Louis Farnese son fils. L'empereur s'en étoit emparé après la mort de ce prince, qui périt par une conjuration de ses sujets.

semble congnoistre, mais qu'il fault faire mieulx, faisant une bonne paix.

Ledict seigneur de Noailles remect audict la Marque de dire la disposition de ceste royne, & des divers bruicts & appareils qui courrent icy, qui sont aussy estranges & incertains qu'ilz furent oncques.

M. d'Oysel à M. de Noailles.

18 mai 1555.

Courses & incursions des Anglois sur les frontières d'Ecosse, favorisées par des seigneurs Ecossois, qui avoient des intelligences secrettes avec les Anglois.

Monsieur mon compaignon, par une lettre que je vous escripvois par ces seigneurs Venitiens, il me souvient vous avoir mandé entre aultres choses, que je vous ferois le discours par mes premieres de quelque desastre survenu sur aulcuns de nos souldats, par la malice & malheurté de certains gentilzhommes de ce pays, à quoy je veulx, puisqu'ainsy vat, satisfaire presentement, ainsy que vous trouverez par ung petit memoire cy enclos, encores que le subject m'en desplaise bien fort, louant Dieu que telles gens ayent faict demonstration de leur maulvaise volunté, par ung si petit exploict. Je dis petit au prix & en comparaison du bruict que les Anglois de nos frontieres en font

courre, pour ung souldat tant seullement qui y est mort jusques icy. Vray est, qu'il y en a sept bien fort blessez, dont j'espere la guarison. Ilz parlent de cinquante & de la defaicte de quasi toute une compaignie; & pensez là-dessus, monsieur mon compaignon, si les gens de bien de toutes ces frontieres d'Angleterre & d'Escosse, oublient à dire qu'il se fault deffaire des Espaignolz & des François. Vous suppliant, par vos premiers advertissemens, me mander ce que aurez entendu de ces nouvelles, desquelles, si ne vous a esté faict aultre rapport jusques icy, je ne l'attribue à aultre chose, sinon à celles qui sont plus urgentes de delà, & dont il se parle dadvantaige, qui est du faict de la paix, où ainsy que je vous ay par cy-devant escript, je ne suis moings ayse que vous, que la negociation en soit en telz progrez par vostre dilligence & poursuyte, esperant que il plairra à Dieu en faire reussir quelque grand fruict, lequel ne sera pas de petite importance au bien des affaires de deça, où je ne veoy aulcune difficulté, nonobstant la malice couverte des gens qui ont regné par cy-devant & de leurs adherants, qui ne cherchent soubz maing que à mettre ce peuple assez ayse à seduire, & la noblesse en toute suspicion & jalousie du roy & des siengs, qui vouldra prendre le temps & la saison. Mais il se fault haster, ce que j'ay escript assez souvent par-delà, & le remonstre à ceste royne tous les jours, & à ceulx qui sont pres d'elle. Mais je veoy bien qu'il ne fault attendre que ceulx de ceste nation, mesmes les grands, encores qu'ilz

m'ayent donné à entendre le contraire, pour quelque temps veuillent mettre la maing à reformer les choses & redresser la justice, voullant chascun regner sur les petits, & exercer sa tyrannie, s'ilz peulvent.

Et laissant ce propoz, je ne veulx oublier vous dire, monsieur mon compaignon, que le comte de Cassels, ainsy que je vous ay dernierement escript, attendra l'accouchement de la royne d'Angleterre, ayant pensé qu'il ne seroit mal à propoz d'en touscher ung petit mot, si voyez que bon soit à quelques ungs des seigneurs de delà, & du comte; je vous diray en compaignon & amy secret, que sans sa grande ignorance, & la fabveur qu'il monstra envers une partie des principaulx de l'entreprinse cy-dessus mentionnée, lesquelz s'estoient retirez en ung chasteau à deulx cens pas tant seullement du lieu où le meurtre avoit esté faict; je les eusse bien prins sur l'heure mesme; mais à vous dire la verité, il les envoya advertir de ma venue sans m'en rien dire, encores que nous fussions ensemble & partis d'une mesme intention comme je pensois, pour les avoir entre nos maings, & en faire faire sur l'heure mesme & à la chaude, telle justice que le cas requiert; despuis il a mis grande peyne s'en excuser envers moy, me disant tout ce qu'il a peu sur ce propoz, en fin duquel, pour se descharger de malice, il a mieulx aimé se charger d'ignorance. Ce que je croy estre veritable, avecques un peu d'affection qu'il a eu en cela de ne laisser perdre ceulx de sa nation pour les querelles des François, encores qu'il s'en soit monst-

tré bon amy, & de moy en particullier; & suis seur que s'il eust bien pensé à ce qu'il avoit à faire, comme il a faict despuis, il s'y fust mieulx gouverné; de quoy je ne puis estre sans regret, que je mange, comme je puis, entre mes dents; ne pouvant oublier que c'eust esté une belle chose, de veoir à ung mesme instant que ledict meurtre fust faict, les meurtriers pareillement punis; qui eust servi d'ung grand exemple. Voilà, monsieur mon compaignon, ce que je ne vous ay voullu celler, qui demourera, s il vous plaist, entre nous deulx, qui avons à vifvre parmy de terribles gens; & ne pensez pour cela que je vous quitte de venir boire du laict avecques nous en ce pays, ainsy que vous m'avez promis. De Lisslebourg ce 18 jour de may 1555.

M. le Connestable à M. de Noailles.

22 may 1555.

Les médiateurs d'Angleterre passent la mer, & arrivent à Calais, pour delà se rendre au village de Marc, où se doivent tenir les conférences. On propose de faire une trève sur cette frontière pendant le congrès.

Monsieur de Noailles, vous sçaurez par nostre lettre commune en quelz termes nous sommes de nostre negociation, qui doibt demain commencer, & serez adverty de ce qui

s'y fera. Vous advisant que j'envoyay hier la Marque à Calais, avecques mon cousin de Chemault, que je y avois despesché pour visiter M. le legat, & les depputez d'Angleterre, pour essayer s'il pourroit rien sentir & tirer de l'abbé de Sainct-Salut, lequel il trouva retourné de Gravelines, où ledict sieur legat l'avoit envoyé; & dict parmy ses longz discours, que l'empereur faisoit compte d'avoir quinze ou seize mil Allemans bientost prestz pour employer en quelque bon effect, sans avoir loisir d'en tirer dadvantaige, dont aussy ne le voulluſt-il presser; d'autant que ledict de Sainct-Salut doibt aujourd'huy venir devers nous de la part de son maistre, & faicts mon compte qu'il ne s'en retournera pas, sans que nous sçaichions ce qu'il sçaura dadvantaige. Si n'ay-je voullu faillir à vous en advertir, affin que vous mettiez toute la peyne que vous pourrez pour tousjours sçavoir la verité desd. preparatifz, & n'y oublier rien aussy à descouvrir l'oppinion en quoy la royne & le prince son mary, duquel nous avons eu le sauf-conduict, continueront du faict de ce negoce, à propoz duquel je vous diray que Paget parlant des saufz-conduictz reciproquement baillez, nous a faict ouverture comme de luy-mesme, ce dict-il, qu'il seroit meilleur de faire quelque trefve & abstinence de guerre pour les frontieres de deça, affin d'obvier à tous scrupules & faire cesser toutes occasions qui pourroient troubler ceste dicte negociation; en quoy nous n'avons voullu monstrer aulcune affection; mais seullement respondre que, nous estimions ledict sauf-conduict avoir mesme force, toutesfois que

nous ne refuserions jamais chose qui se puisse offrir pour advancer ou accommoder le faict de cedict negoce. Surquoy vous mettrez peyne de sçavoir d'où peult venir cela, & si les depputez Imperiaulx ont charge d'y faire quelque chose, pour incontinant nous en advertir, & de tout ce que vous pourrez apprendre. De Ardres le 22 jour de may 1555.

Mrs. LES CARDINAL DE LORRAINE, & CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

22 may 1555.

Nos plénipotentiaires donnent avis au seigneur de Noailles, que Paget, ministre de la reine d'Angleterre, les est venu saluer à Ardres, & les inviter à se trouver au village de Marc, lieu de la conférence, le jeudi suivant.

MONSIEUR DE NOAILLES, nous avons retardé à vous faire responce à vos lettres, que nous avons receues de vous des 12 & 15 de ce mois, & par le chevaulcheur qui vous avoit esté envoyé, que aussy à celle que la Marque nous a rapportées, jusques à ce que nous veissions quel train prendroit ceste negociation, qui ne sçauroit estre en meilleurs termes. Car nous n'avons rien trouvé en ce commencement, que ce que vous avez ordinairement escript de la bonne volunté de la royne, de

M. le legat, & des depputez Anglois, lesquelz sitoſt qu'ilz sceurent noſtre arrivée à Boulongne, envoyerent maiſtre Palmer vers nous pour nous viſiter & faire entendre le temps que les depputez de l'empereur ſeroient à Gravelines, affin que pluſtoſt nous ne nous rendiſſions pas icy ſi nous ne voulions. Eſtant eulx deliberez dez qu'ilz ſçauroient que ſerions en ce lieu, & les aultres aud. Gravelines envoyer ung d'entre eulx devers chaſcun de nous pour nous viſiter, & prendre reſolution du jour, temps & moyen de noſtre aſſemblée à Marc, & quelle compaignie chaſcun de nous y debvra meſner. Suyvant cella, vinſt hier icy apres diſner millord Paget, qui avoit eſté le jour precedent audict Gravelines, lequel nous fict entendre la bonne volunté & grande affection de la royne ſa maiſtreſſe au bien de ceſte paix; celle auſſy dudict ſieur legat & d'entre eux depputez, & qu'ilz avoient adviſé ſi nous le trouvions bon, de commencer ceſte negociation jeudy prochain, nous priant nous trouver tous aud. Marc environ midy ou une heure, comme auſſy feroient ceulx dud. ſeigneur empereur. Ce que luy accordaſmes & encores que nous ayons icy grande compaignie de princes & ſeigneurs, prelats & gentilzhommes, avons eſté contans, pour ne laiſſer rien en arriere de notre couſté, y meſner ſeullement cent gentilzhommes & aultant de lacquais, comme ilz nous ont requis, & ainſy s'en eſt allé ledict ſieur Paget, & nous nous tenons preſtz pour demain nous y trouver à l'heure & temps dict, pour commencer une ſi bonne choſe, où il ſe verra que nous allons de bon pied & ſincerement; de quoy

nous n'avons voullu faillir à vous advertir, affin que vous en puissiez parler par-delà en mesme langaige, vous advisant que vous ne ferez peu pour le service du roy de descouvrir tout ce que vous pourrez des appreſtz de l'empereur, & des levées, qu'il seme & faict courrir bruict qu'il faict faire en Allemaigne, dont les advis qui nous viennent se rapportent. Vous feriez bien de chercher tous moyenz d'en sçavoir la verité le plus advant qu'il sera possible pour ordinairement le nous escripre, aussy tout ce que vous pourrez apprendre concernant le faict de ceste negociation. Quant aux prisonniers des villes de Millan, dont le chancellier vous a faict tant d'instance, je croy qu'il ne fauldra pas d'en parler à moy connestable, quand il me verra, mais je luy sçauray bien dire, comme je l'ay desjà faict entendre à l'ambassadeur d'Angleterre, qui est aupres du roy, que nous sçavons tres bien & avons veu par les lettres qui feurent prinses avecques eulx, qu'ilz estoient envoyez & despechiez au prince d'Espaigne, & par ce, se trouvent de bonne prinse; que ce n'estoient pas les premiers à qui la fortune de la guerre avoit amesné tel inconveniant, & y en avoit beaulcoup d'aussy bonne maison que eulx qui en patissoient; de sorte qu'il falloit qu'ilz usassent de la patience requise en telle chose. Despuis ceste negociation s'est eschauffée, & peult estre que Dieu envoyera quelque bon expedient pour pourveoir à tout cela. Qui est le langaige que j'ay deliberé tenir audict chancellier, s'il m'en faict instance, & que vous pourrez suyvre à l'endroict de ceulx qui vous en parleront aussy par-delà.

Faisant bien entendre à ladicte dame royne, le contantement que nous avons de l'affectionnée demonstration qu'elle faict au maniement de ce negoce, & combien elle l'embrasse de bon cueur ; chose que nous avons tres bien escripte au roy, qui est tout ce que vous aurez pour le present. D'Ardres le 22e. jour de may 1555.

M. DE NOAILLES à Mrs. LES CARDINAL DE LORRAINE & CONNESTABLE.

25 may 1555.

Notre ambassadeur marque aux plénipotentiaires de France, qu'il fera témoigner au conseil de la reine d'Angleterre, combien on a raison d'être content des bons offices de ses ambassadeurs, dans les préliminaires de la négociation. Mais il avertit en même temps nos ministres, que dans la suite ils trouveront les Anglois plus opiniâtres, sous la qualité de médiateurs, que les plénipotentiaires même de l'empereur.

MESSEIGNEURS, j'ay veu par la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par ce pourteur, du 22 de ce mois, comme vous aviez trouvé jusques à l'heure presente la royne d'Angleterre, M. le legat & les depputez Anglois

bien disposez au bien de la paix, ainsy que je vous avois cy-devant escript. Ce que je cuyde vous sera encores mieulx confirmé par leurs effects, durant vostre negociation & assemblée ; vous advisant que je ne feray faulte d'envoyer demain devers les principaulx de ladicte dame, & par expres au secretaire Pitre, pour leur faire entendre le contantement que vous, Messeigneurs, avez receu du grand & honneste debvoir que ses ministres font envers vous, dont je m'asseure que sa majesté en recepvra plaisir, & s'il m'est permis d'aller parler à elle, comme je rechercheray, je n'obmettray aulcune chose de ce qu'il vous plaist me commander, & qui semblera debvoir servir en ceste bonne occasion. Et quant au reglement que les seigneurs Anglois vous ont faict faire, de ne mesner que cent chevaulx & aultant de lacquais d'une part & d'aultre, encore que nous en soyons plus interessez de nostre coustè pour la grande & honorable compaignie qui est en vostre suite ; surpassant oultre mesure celle des Imperiaulx ; si est-il à croyre qu'ilz l'ont faict pour bon respect, tant pour ouster la confusion qui en pourroit survenir, que pour leur commodité particulliere, congnoissant bien que telle & si grande compaignie que la vostre, ne se pourroit aysement loger, ny mettre à couvert, & de laquelle le bruict en est assez grand par-deça. Toutesfois je faicts compte que telle ordonnance ne durera pas longuement, comme n'ont faict infinies aultres semblables. Et laissant ces propoz, je vous diray, Messeigneurs, des levées de gens que l'empereur faict courre le bruict

qu'il assemble en Allemaigne, il n'est rien plus certain que ceste nouvelle va tousjours multipliant par-deça, mais je ne puis entendre une seulle particularité, à laquelle je puisse adjouster grand foy, n'ayant toutesfois jamais faict doubte, que voyant icelluy seigneur avoir à faire à ung si grand prince que le roy, & duquel il craint si fort ses entreprinses & forces, il ne se dispose veu la saison si advancée pour se deffendre, & possible pour entreprendre quelque bon effect, comme disent les siengs.

J'ay adressé des advis à M. de l'Aubespine du 20 de ce mois pour vous monstrer, s'il congnoissoit qu'il en fust besoing, de tout ce qu'il s'en disoit pardeça pour le temps & maintenant je vous en envoye d'aultres. Vous suppliant tres humblement, Messeigneurs, les recepvoir en bonne part, telz que je les puis avoir. J'ay faict aller de delà ung Anglois, lequel par cy-devant j'ay faict quelquefois passer en Flandres, & demourer dans le Mesnil cinq jours; s'il m'a tenu parolle d'aller jusques à vous par le moyen de mon frere, auquel je l'ay adressé, je m'asseure qu'il pourra, s'il est Anglois, vous donner de bons advertissemens pour le faict du preparatif de l'empereur. L'on m'a osté les aultres que j'avois praticquez & si maltraictez que je n'en puis plus trouver. Toutesfois s'il vous plaist que j'en fasse passer aulcun aultre, si de fortune en aviez faulte, je mettray peyne d'en forger de nouveaulx; & quant aux prisonniers que vous, monseigneur le conneſtable, me mandez que M. de Wincheſtre vous recherchera, il n'en fault faire doubte, mais je vous diray, que oultre les lettres

dont ilz ont esté trouvez saisis qui les condampnent de bonne prinse, vous avez assez d'aultres occasions pour leur fermer la bouche en cest endroict, & dequoy je m'asseure qu'il ne vous fera pas grande instance, apres qu'il vous aura pleu luy en respondre resolument. Et suis bien d'oppinion, monseigneur, que de se rendre envers eulx trop facile en chose où il n'y a nulle raison, ne seroit qu'ung moyen de leur faire congnoistre qu'on les crainct, & vous sçavez assez comme telles gens en font apres voluntiers leur prouffict prenant toutes choses à leur advantaige. Je suis en grande peyne de celle en quoy vous, Messeigneurs, serez tous deulx en ceste negociation, m'asseurant que ces millords Anglois vouldront tout embrasser, & ne permettre au legat servir que d'ung umbre qui seroit moings suspect que ceulx-cy qui font les neutres ; toutesfois les trouverez, comme je m'asseure, (apres qu'ilz auront tiré ce qu'ilz auront peu de vos intentions) vrayes parties [a] & possible aultant ou plus difficilles que les deleguez de l'empereur, combien que les ungs & les aultres ne desirent rien tant que la paix, ou à tout le moings la trefve, pour les raisons que je vous ay cy-devant escriptes, & que trouverez encores par ces derniers advis, qui me semblent, tant plus je cherche loing & pres, estre certains & veritables.

---

[a] On prétend que les médiateurs à la paix de Munster, s'y donnerent beaucoup de mouvemens, qu'ils y eurent peu de succès, & encore moins d'honneur.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

25 mai 1555.

Etat des nouvelles levées de l'empereur. La reine d'Angleterre & le roi son mari souhaitent passionnément la paix, ou une trêve pour plusieurs années. Le seigneur de Noailles insiste toujours sur la nécessité de négocier avec beaucoup de froideur, & une indifférence apparente, si l'on veut réussir.

MONSEIGNEUR, par la lettre particulliere qu'il vous a pleu me faire, j'ay veu comme l'abbé de Sainct-Salut avoit dict à la Marque, que l'empereur faisoit compte d'avoir quinze ou seize mil Allemans bientost prestz pour faire quelque bon effect, qui est un advis qui me semble se conformer assez à celluy que je vous faicts presentement de trente-cinq ou quarante enseignes que ledict seigneur empereur a arrestez pour trois mois, avecques quelque peu d'argent advancé qui sera tout ce qu'il y pourra perdre, s'il ne s'en ayde, dont la pluspart estiment qu'il ne debvra faire contre le roy. Et quant à ce qu'il vous plaist me commander de vous tenir adverty de l'opinion que ceste royne & le roy son mary ont au bien de la paix, vous pouvez croyre que nul subject du roy au pays de Picardie, pour

si interessé qu'il soit du feu ny aultrement par ces guerres, ne sçauroit plus la desirer qu'ilz font tous deulx, ou pour le moings une treve; vous asseurant, monseigneur, que si vostre assemblée deppart aultrement, ce que je ne cuyde, il leur en desplairra bien aultant que la pluspart de leurs subjectz en auront de plaisir. Et laissant chose de si grand poids en la maing de Dieu, & de si dignes personnaiges, qui en ont le maniement. Je vous diray que la responce qu'il vous a pleu m'escripre avoir faict à Paget sur l'ouverture qu'il vous proposa à tous deulx, comme de luy, sur la trefve & abstinence de guerre pour vos frontieres voisines, durant ceste negociation, a esté prudemment considerée, & de telle froideur qu'il est necessaire à telles gens, auxquelz pour les eschauffer à ce qu'on desire, il est tousjours besoing d'aller fort retenu; & ne vous sçaurois rendre bon compte si les Imperiaulx ont charge de faire poursuyte de ladicte abstinence; mais il est fort aysé d'ainsy le croyre, veu que ce que je vous ay cy-devant escript, que ce roy avoit respondu au legat sur le recherchement de semblables propoz à ceulx de Paget, qu'il n'estoit seullement besoing de la faire entre la Picardie ny les Pays-Bas, mais en tous endroicts où il y avoit soubçon de guerre entre le roy & l'empereur son pere. Et remettant le surplus de ce que je vous sçaurois escripre aux advis que je vous envoye, je ne feray ceste-cy plus longue que pour vous asseurer, monseigneur, que à la mesure qu'il se presentera chose digne de vous faire entendre, & à monseigneur le cardinal, je ne feray faulte de vous envoyer expres.

Advis envoyez à Mrs. les cardinal de Lorraine & conneſtable. Du 25 may 1555.

Le ſieur de Noailles a ſceu deſpuis les derniers advis qu'il a envoyez à M. de l'Aubeſpine, que toutes les forces que l'empereur peult avoir maincténant en tous les Pays-Bas, ſont de 17 à 18 mil hommes de pied, deſquelz, Martin Vanrouſſe [a] eſt colonel, & 4 ou 5 mil chevaulx ſous la charge du comte d'Hornes, qui ſont deppartiz par toutes les garniſons d'iceulx pays, & meſme en la duché de Brabant.

Que ledict empereur a faict retenuez pays d'Audrenach, Suzenach, Bade, Francfort, comté de Conventon & aultres, qui ſont ez baſſes Allemaignes, & ſoubz les eveſchez de Treves, Mayence & Cologne, de 35 à 40 enſeignes de gens de pied Allemans; enſemble le comté de Sueſſembourg avecques bon numbre de chevaulx piſtolliers, qui ſont tous enrollez, & auxquelz ledict empereur a faict advancer quelque peu d'argent pour les obliger; s'aſſeurant des chiefs & capitaines d'iceulx, & ne prendra aultre ſervice de trois mois, en attendant ce qui ſuccedera de ceſt abouchement, duquel toutesfois chaſcun en eſpere (ez dicts pays) plutoſt reuſſir une bonne paix ou trefve qu'aultrement.

Que ſi elle ne ſe faict, ledict empereur

[a] Il avoit paſſé du ſervice du duc de Clèves, à celui de l'empereur.

doibt au plutoſt aſſembler toutes les ſuſdictes forces, pour entreprendre s'il peult ſur celles du roy, où il en verra ſon advantaige.

Et là où ladicte paix ou trefve adviendront, ledict ſeigneur ſera bientoſt apres repaſſer en ce royaulme le duc d'Alve avecques la plus grande part de ſeſdictes forces pour y favoriſer les affaires de ce roy, & les y laiſſer en attendant que ledict empereur & les royne ſes ſœurs y paſſent pour eulx en aller en Eſpaigne, comme le bruict en continue par-deça.

Dom Diegue d'Agenede, maiſtre d'hoſtel de cedict roy, & ung des principaulx de ſa court, part cejourd'huy ou demain pour aller vers l'empereur; mais on n'en ſçait encores l'occaſion. Toutesfois l'on eſtime que c'eſt pour touſiours entretenir ledict ſeigneur en propoz de la paix, & luy figurer les inconvenians qui ſe preſentent tous les jours icy, ſi la guerre ſe continue.

L'ambaſſadeur de Veniſe, reſidant pres ce roy & royne vint diſner le 22 de ce mois avecques le ſeigneur de Noailles, meſnant en ſa compaignie ung gentilhomme, de la famille de M. le prince de Piedmont, venu par-deça pour les affaires dudict ſeigneur ſon maiſtre, & qui s'en doibt incontinant reſtourner; lequel gentilhomme eſtant à table, & en propoz du preparatif que faiſoit l'empereur, voulluſt faire entendre que ledict ſeigneur avoit desjà faict faire une grande levée aux Allemaignes, tant de gens de pied que de cheval. Mais luy eſtant à ce promptement reſpondu par led. ſieur de Noailles, que led. empereur n'avoit encores rien aſſemblé (ainſy qu'il eſ-

toit assez adverty) se contenta puis apres de confesser que l'assemblée d'icelluy preparatif n'estoit si fort acheminée, mais que le tout estoit prest & disposé de partir, aussitost que ledict empereur sçauroit la resolution de ce qui se feroit à cest abouchement.

Ledict gentilhomme fust saige & modeste en tous ses propoz, parlant en grande reverence du roy & de ses ministres, & de toutes ses affaires : confessant en publicq que l'empereur avoit promis le gouvernement des Pays-Bas à son maistre, avecques le mariaige de madame de Lorraine [b] sa niepce.

En particulier il dict à la femme dudict seigneur de Noailles, que l'amytié d'entre led. seigneur son maistre & ladicte ducheſſe, est si grande, que tous ceulx de leur famille en estiment le mariaige resolu, dont luy & ses compaignons avoient grand desplaisir, pour l'envie qu'ilz avoient qu'il se mariast par le moyen du roy.

AULTRES ADVIS.

UN G medecin Anglois, appellé le docteur Wahan, qui est continuellement pres ceste royne, escripvit hier à son filz & aultres ses amys, que ladicte dame sentoit souvent bouger son fruict, esperant bientost leur en mander bonnes nouvelles. Toutesfois d'aultres qui sont aussy pres de ladicte dame que luy, ont oppinion du contraire, estimans que ce ne soit quelque amas qu'elle a, comme il est advenu despuis deulx ou trois jours à la

[b] Christine d'Oldenbourg.

femme du millord Ambroys, filz du feu duc de Northomberland, qui penſoit eſtre enceinte du meſme temps que ceſted.royne s'eſtime l'eſtre; dont la pluſpart de ceulx de deça font compte que, à la verité ellé ne l'eſt poinct; mais qu'elle en fera encores la contenance, juſques à ce qu'elle veoye ce qui reuſſira de la negociation de la paix.

Et à ce propoz, il ſouvient audict ſeigneur de Noailles, que une femme de la chambre de ladicte royne, dict à la ſienne en ſecret il y a environ trois mois, eſtant allée faire la reverence à ladicte dame, que la royne ſa maiſtreſſe n'eſtoit poinct enceinte.

Et eſt à croyre que ſi tant eſt qu'elle ne le ſoit, il n'eſt rien que l'empereur ne faſſe pour venir à la paix, tant il deſire advant que retourner en Eſpaigne, de faire couronner ſon filz roy de ce pays, veu les terres & advantaiges qu'il en peult desjà avoir, congnoiſſant tres bien que ſans icelle, ou une longue trefve, il n'y peult parvenir; & penſera par meſme moyen ſe ſaiſir des places fortes d'icelluy, & chaſtier les Anglois d'infinies injures qu'ilz ont faict recepvoir aux Eſpaignols; mettant groſſes garniſons en ceſte ville de Londres & aultres lieux, dont leſdicts Anglois s'en tiennent desjà comme tous aſſeurez ſi ladicte paix ſe faict, ainſy qu'ilz diſent & craignent merveilleuſement.

Si l'empereur deſire la paix ou trefve, ſi fault-il penſer que ces roy & royne en ont encores plus d'envie pour les dangiers qu'ilz veoyent tous les jours ſe preſenter au gouvernement & maniement de ce royaulme, eſtant ſi hays & malvoullus de leurs ſubjectz qu'ilz

n'attendent l'heure d'y veoir ung grand desordre. A quoy ilz proposent donner ordre par le moyen d'icelle paix ou trefve, & s'y faire obeir absolument aux parlemens, suyvant ce qu'ilz n'ont peu faire par cy-devant.

Ilz s'en vont faire besoigner aux fortifications de Barwich, en grande dilligence, & seroit besoing pour le service du roy & de la royne d'Escosse, qu'il en fust faict de mesme au lieu de Tresse, sans laisser perdre le temps & la saison.

Le capitaine . . . . . pour le service de l'empereur, & faict plusieurs depredations par cy-devant sur les nostres, a de nouveau armé en Flandres, où il est, quatre navires, pour faire & continuer la guerre contre les subjectz du roy; de quoy seroit bon les en advertir en Normandie & Bretaigne, affin qu'ilz soyent sur leurs gardes.

M. DE NOAILLES à Mrs. LES CARDINAL DE LORRAINE & CONNESTABLE,

29 mai 1555.

Notre ambaſſadeur a des avis certains de la chambre de la reine d'Angleterre, qu'elle n'eſt point groſſe. L'empereur forme un corps de troupes, afin de donner de l'inquiétude à la France, & avancer la négociation de la paix.

MESSEIGNEURS, ayant desjà demouré quelque temps ſans vous faire entendre des occurrances de deça, j'ay penſé vous envoyer ce gentilhomme expres avecques amples memoires de ce que j'ay peu apprendre deſpuis ma derniere deſpeſche du 25 de ce mois, que je feis par le chevaulcheur qu'il vous avoit pleu m'envoyer, & meſmement pour vous advertir que j'ay ſceu ce matin de bon lieu, que ceſte royne eſt fort deceue de penſer eſtre enceinte; eſtant adverty que ſa principale garde & ſaige-femme a deſclairé à une dame d'eſtat de la chambre de ſa majeſté (laquelle l'a dict à celluy qui me l'a mandé) qu'elle ne l'eſt aulcunement [a], comme

[a] La reine faiſoit durer cet artifice le plus long-temps qu'elle pouvoit, pour retenir les Anglois dans le devoir, qui étoient au déſeſpoir de ſe voir tous les jours entre les mains des bourreaux, au ſujet de la religion.

aussy il est ayse à croyre, veu la longueur du temps, qu'elle cuydoit accoucher, & que icelle garde & aultres qui sont pres d'elle, ne luy osent dire la verité, & ce qu'ilz en congnoissent, veu l'affection qu'ilz veoyent en ladicte dame & son mary d'avoir lignée, & tant se promettre ce qu'ilz desirent, faisant compte les entretenir quelque temps, suyvant leur volunté, & possible en attendant que l'empereur & son filz ayent faict succeder quelque chose de ce qu'ilz entreprennent au maniement de ce royaulme. Au surplus, je vous diray, messeigneurs, qu'il se descouvre maintenant par-deça, que l'empereur faict grande dilligence d'assembler ses forces, pour aller (à ce que je puis entendre) faire ung fort, du premier jour, pres Mariembourg, pour en empescher l'envictaillement, & la tenir par cy-apres, comme assiegée. Deliberant encores, ledict empereur, faire joindre ses aultres levées d'Allemans, dont l'on a cy-devant tant parlé, pour faire quelque grand exploict ailleurs, si cependant la paix ne intervient, ainsy que plus particullierement se pourra veoir par mes memoires, sur lesquelz je me remettray tant dudict presparatif, que de toutes aultres choses. Vous disant seullement, messeigneurs, que cejourd'huy ung personnaige Anglois a receu lettres d'ung serviteur de l'evesque de Wincheſtre, par lesquelles lui faict entendre ces mots : les deleguez de l'empereur & du roy se sont veus par trois fois, & à la derniere se sont deppartis avecques bon visaige & esperance que l'aigle & le cocq chanteront ensemble,

& le lyon les regardera. Je laisseray ce propoz qui n'est aulcunement bien receu ny attendu de ceulx-cy. L'on faict renforcer les gardes de la tour de Londres, & font monstre par ce pays en divers lieux, qu'est ung signe icy de se craindre de quelque mutation. Ceste royne faict faire continuelles prieres & processions pour le bien de la paix; & à la verité, je ne puis juger tant de l'intention d'elle, que de son mary, aultre que tres sincere & bonne à l'advenement d'ung tel bien; mais il est à croyre que l'empereur n'a pas semblable intelligence, puisque il faict assembler telles & si grandes forces qu'on dict maintenant qu'il a desjà prestes.

Discours aux seigneurs du conseil d'Angleterre, touchant le contentement que Mgrs. les cardinal & conneſtable avoient des depputés de ceste royne à la réponse de ladite dame.

29 mai 1555.

Ayant ledict seigneur de Noailles receu la lettre commune de Mgrs. les cardinal & conneſtable du 22 jour de ce mois, & veu estre difficille d'avoir audiance de ceste royne, pour s'estre ladicte dame sequestrée de la presence & compaignie des hommes, & principallement des estrangiers, envoya le 26 ensuyvant, son secretaire vers les seigneurs de

conſeil, avecques une ſienne lettre particulliere au ſecretaire Pitre, pour leur faire entendre le grand contantement qu'ont receu Mrs. les cardinal & conneſtable, des honneſtes viſitations, bons offices & debvoirs qui leur ont eſté faicts ſur les frontieres de deça, par Mrs. les chancellier d'Angleterre & aultres depputez, miniſtres & ſerviteurs de ceſtedicte royne, & dadvantaige de la bonne volunté & grande affection que ſa majeſté a tousjours monſtrée d'avoir à la paix, & où elle continue, ainſy que peulvent teſmoigner les preſparatifs & commoditez qu'elle a faict faire pour le faict & negociation d'icelle, ce que meſdicts ſeigneurs n'avoient obmis de bien faire entendre au roy ſon bon frere, & que de leur part ilz y alloient, comme l'on pourroit veoir, de ſi bon pied & ſi ſincerement, qu'il ne tiendroit à eulx que choſe tant ſaincte & deſirée de tout homme de bien & chreſtien ne print une bonne fin. Ce que ledict ſeigneur de Noailles euſt dict luy-meſme à ladicte dame, mais pour eſtre ſa majeſté en l'eſtat que chaſcung congnoiſſoit, & indiſpoſée, il ne l'avoit voullu rechercher d'audiance, ains ſeullement avoit penſé d'envoyer vers eulx ſondict ſecretaire pour le leur dire, & auſſy pour les prier le voulloir faire entendre à ſadicte majeſté quand la commodité s'y preſenteroit. Ce que leſdicts ſeigneurs executerent incontinant, monſtrans avoir grand plaiſir deſdicts propoz, & de ce qui eſtoit jà commencé de ceſte negociation.

Et ſur les deulx heures apres midy, ledict Pitre dict audict ſecretaire, qu'il venoit

de monstrer à la royne sa maistresse, la lettre que ledict seigneur de Noailles luy avoit escripte; & au surplus faict bien entendre à sa majesté tout ce qu'il luy avoit le matin dict & rapporté de sa part. Ce que ladicte dame avoit receu à fort grand plaisir, remerciant affectueusement mesdicts seigneurs cardinal & connestable, & particullierement ledict seigneur de Noailles, du contantement qu'ilz avoient des bons depportemens que ses depputez & ministres, qu'elle a envoyez de delà, ont usé en leur endroict, & qu'en cela ilz n'avoient faict que son commandement & volunté, qui est si bonne & si sincere & tant affectionnée au bien de la paix d'entre le roy son bon frere & l'empereur, qu'il n'est possible de plus; declairant dadvantaige qu'il n'y avoit rien en ce monde qu'elle desiraſt tant que de la veoir bien perpetuée & observée entre leurs majestez; qui est la chose à quoy elle a touſjours eu le plus d'affection despuis son advenement à la couronne, & pour l'effect de laquelle elle ne veult rien obmettre ny espargner de tout ce qu'elle pourra congnoistre en sa puissance, ainsy qu'elle a donné charge & tres expressement enjoinct & commandé à sesdicts depputez, avecques telle fiance en Dieu, qu'il ne permettra la compaignie de tant de grands personnaiges assemblez pour si utille & si sainct œuvre, se despartir sans un bon effect.

Qui est le langaige que ceſtedicte royne tinct audict Pitre sur ce propoz, ainsy qu'il a dict & rapporté audict secretaire dudict seigneur de Noailles, & que ayant sceu ladicte

dame jeudy au soir, comme Mrs. les depputez au lieu de Marc, s'estoient veus, commanda incontinant le lendemain vendredy estre chantée grande messe du sainct Esprict, avecques processions generales, sermons & aultres sainctes & religieuses œuvres, qu'elle ordonna ainsy estre faictes & continuées, tant en ceste ville de Londres qu'ailleurs, durant ledict temps, affin que Dieu inspiraſt & illuminaſt lesdicts seigneurs de faire chose en ladicte assemblée qui fust en son honneur & gloire & commung bien & repoz de tout son peuple.

Hier ung courrier venant de Bruxelles en ceste ville, apporta lettres à plusieurs particulliers du 24 de ce mois, que le 19 de ce mois arriverent à Namur soixante enseignes de gens de pied bas Allemans, & trois mil chevaulx.

Advis à mesdicts Srs. les cardinal de Lorraine & conneſtable.

Hier arriva en ceste ville ung gentilhomme Italien, venant en poste de Rome, qui passa à Bruxelles & Anvers le 24 de ceſtuy; d'où il a apporté lettres à plusieurs particulliers, que le 19 aulparavant estoient arrivez à Namur soixante enseignes de gens de pied bas Allemans, & trois mil chevaulx pistolliers, soubz la conduicte du comte de Suessembourg.

Le seigneur de Noailles tient de bon lieu, que lesdictes soixante enseignes, sont les garnisons qui estoient par tous les Pays-Bas, & mesmes en la duché de Brabant, qui se

sont assemblez avecques celles d'Anvers, & peulvent estre en tout environ soixante & dix enseignes de gens de pied, tant Allemars que aultres, & de cinq à six mil chevaulx, avecques quelque nombre d'artillerie qui a esté prinse à Malignes.

Que de toute ladicte armée, Martin Vanrousse est general estant sur le poinct de marcher en campaigne vers Mariembourg, & en volunté, comme il s'entend, de faire ung fort pres ladicte place, pour tousjours en empescher l'avictaillement, & pour y entreprendre, ou à Mezieres, s'ilz y veoyent leur advantaige.

Que tous les Allemans que l'empereur avoit faict enrouller & retenir aux basses Allemaignes, & bon nombre de chevaulx sont desjà en campaigne, & marchent en grande dilligence pour se joindre avecques ladicte armée de Martin Vanrousse, le plustost qu'il leur sera possible.

Ledict seigneur de Noailles a entendu d'aultre bonne part, par le moyen des serviteurs de Me. Masson, ambassadeur de ladicte royne pres l'empereur, que ledict seigneur faict compte d'avoir assemblé, advant la fin du prochain mois, quarante mil hommes de pied, & dix mil chevaulx, comprenant tant les forces qui luy viennent d'Allemaigne, que celles qu'il a aux Pays-Bas, pour les employer en quelque bon exploict, si ladicte paix ne se faict; laquelle toutesfois l'on tient, comme toute asseurée par tous lesdicts pays.

Que despuis quinze jours ou trois sepmaines, il est parti de Malignes plus de deulx

cens pieces d'artillerie de fonte, qu'on a menez ez pays de Hollande & Zelande; pour armer grand nombre de navires, qui sont là tous appareillez, attendant ce qui réussira de la paix.

AULTRES ADVIS.

Que le 27 jour de ce mois, le duc d'Alve partit en poste de Bruxelles, pour s'en aller à Millan, & que sa femme le suit apres, allant avecques elle Jean Gastalde [a], auquel l'empereur a faict grand present & augmentation d'estat.

Que lorsque le susdict gentilhomme passa par Millan, le prince de Savoye y estoit arrivé, lequel doibt estre de retour en Flandres, dans le 20e. jour de juing, & apres general de ladicte armée, que l'empereur prespare auxdicts Pays Bas.

Qu'il ne passe personne à Gravelines que M. d'Arras ne veuille sçavoir quel il est, & l'occasion de son passaige, ensemble toutes particularitez, selon la congnoissance & condition des personnes; de quoy il fera bon advertir ceulx que messeigneurs les cardinal & connnestable y vouldront envoyer pour le service du roy, & en user aussy de mesme à Ardres, à l'endroict des estrangiers, ou aultrement pour ce respect.

L'on dict que ce roy doibt passer en Flandres, environ la fin du prochain mois, la

[a] Marquis de Cassano, envoyé à Ferdinand, roi des Romains, pour servir de lieutenant général en Transilvanie, Croatie & Dalmatie.

paix faicte ou non ; & encores que ceste royne n'accouche, laquelle ung chascung doubte n'estre enceinte, ou pour le moings n'accoucher de longtemps. Et à ce propoz, led. seigneur de Noailles a esté adverty par l'homme des deulx cens escus, qui a grande congnoissance & familliarité avecques deulx des plus privées de ladicte dame, qui sont une saige femme des plus expertes de ceste ville, & une vieille damoiselle qui a demouré plus de vingt ans avecques elle, que ladicte dame n'est aulcunement enceinte, encores qu'elle soit bien maigre, passe & deffigurée ; mais que ladicte saige femme, pour la contanter de parolles plus que aultrement, luy figure de jour à aultre, qu'elle s'est abusée en sa grosseſſe de plus de deulx mois. Ce que ladicte dame reçoit en payement fort voluntiers, combien que lesdictes femmes en secret saichent bien le contraire. Parce que lad. dame, plusieurs fois le jour, demoure longtemps assise à terre, les genoulx aussy haultz que la teste, sans sentir aulcune doulleur ; & disent que si elle estoit grosse, ou si preste d'accoucher, comme elle estime, cela ne se pourroit faire sans estouffer, ou blesser son fruict ; avecques plusieurs aultres indices & apparences que les saiges femmes peulvent congnoistre en semblables grosseſſes.

Estans ces adviz prests d'estre fermez, ledict seigneur de Noailles a esté adverty comme ladicte dame se trouva hier fort malade, & plus que de coustume ; & pour la soulager, fust trouvé à mesme heure en sa court, plusieurs lettres semées contre son honneur ; que l'esperance qu'elle a en ses subjectz, &

mesmement aux plus grands desquels (à ce que lesd. lettres portent) elle ne doibt faire estat, ny s'y trop fier, & encores moings au peuple, pour le peu d'amytié & maulvaise volunté qu'ilz luy portent; & que là où elle s'asseureroit d'avoir dix mil hommes, elle n'en trouveroit la quarte partie à sa desvotion; mais plustost pour prendre les armes contre elle & son mary, qu'en leur fabveur.

MRS. LES CARDINAL DE LORRAINE ET CONNESTABLE, À MRS. DE NOAILLES.

31 mai 1555.

Ouverture des conférences pour la paix. Les ministres de l'empereur établissent leurs prétentions, sans vouloir entendre parler de la restitution du duché de Milan, que la France redemandoit. Le légat propose qu'on convienne d'arbitres, & que les Princes renouvellent leur amitié par de nouvelles alliances.

MONSIEUR DE NOAILLES, nous avons attendu à vous faire responce aux lettres que nous avons receues de vous du 25 de ce mois, jusqu'à ce que nous veissions plus clair, & quelque chose de plus certaing en nostre negociation, laquelle a esté par trois diverses fois traictée avecques M. le legat,

& les depputez Anglois seuls, pour esbaucher les choses ; mais à la fin, voyant que cela tiroit en quelque longueur, les priasmes nous mettre tous ensemble [a], où nous fusmes mercredy dernier assez longuement, & là furent toutes choses tant & si advant disputées & debattues d'une part & d'aultre, doulcement toutesfois, que enfin se trouva que nul de ces deulx princes ne veult rien rendre [b], ne ceder à son compaignon. De sorte que pour faire lesdicts princes amys, il fault faire papier neuf & laisser toutes querelles à part, comme nous leur avons tres bien faict entendre à ceste derniere assemblée, & que nous ne voullions plus perdre de temps. Sur quoy fust par led. sieur legat mis ung expedient en advant, de convenir de juges pour vuider nos querelles par l'amyable, & cependant regarder à faire quelque mariaige [c], & par-là

[a] Le comte de Servient, en parlant des médiateurs qui se trouverent à Munster, disoit qu'il ne comprenoit pas pourquoi la France ne négocioit pas immédiatement avec les ministres de l'empereur & du roi d'Espagne, vû qu'il avoit toujours trouvé plus de facilité en traitant directement avec eux, que lorsqu'on faisoit passer la négociation par les mains des médiateurs. *Vicq. tom. 2. pag.* 242.

[b] Le roi redemandoit le duché de Milan & la comté d'Ast, comme son ancien patrimoine, & l'empereur les trois évêchés, nos conquêtes en Italie, & la Savoye pour le duc de ce nom,

[c] En donnant en mariage Madame Elizabeth de France, à l'Infant Dom Carlos, fils unique de Philippe II, & Madame Marguerite sœur du roi, au princé de Piémont.

retouscher ceste amytié. Ce que de nostre part ne fust pas refusé [d], ne par les Imperiaulx aussy ; moyennant ce, disoient-ilz, que nous eussions à restituer ; premierement, ce que nous avons prins despuis ces dernieres guerres, qui seroit aultant que de leur donner cause gaignée, & sommes demourez là dessus, ayant remis audict sieur legat & depputez Anglois à regarder par entr'eulx quelque aultre bon & doulx expedient pour venir à ceste pacification, pour lesquelz entendre, nous debvons demain retourner au lieu de l'assemblée, & ne voyons pas si les Imperiaulx ne parlent aultre langaige, qu'il s'en puisse esperer grand fruict.

Au demourant, nous voullons bien vous advertir que la principalle querelle que nous ayons mise devant les yeux de ces Imperiaulx, a esté celle de Millan, disans que sans y estre restituez, nous ne pouvons entrer en aulcun party, & ne sommes deliberez de rendre aulcune chose de ce que nous tenons ; ce qu'ilz deffendent avecques toutes les raisons bonnes & maulvaises qu'ilz peulvent ; & pour resolution, disent que l'empereur n'y a plus rien, l'ayant donné au roy son filz & à la royne d'Angleterre, auxquelz il touche de la deffendre ; ce que nous sçavions de longtemps. Toutefois estant le principal obstacle de negociation,

[d] La France ne fit point paroître d'éloignement pour ces alliances, mais elle ne vouloit pas les acheter par la perte de nos conquêtes, & une renonciation à celles de nos ennemis.

vous ne ferez pas peu pour le service du roy de mettre peyne de sentir par-delà en quelle oppinion sont lesdicts roy & royne de ceste negociation, laquelle pour vous esclaircir de nos intentions, nous sommes deliberez de haster tant que nous pourrons, & à ceste prochaine assemblée, ou l'aultre ensuyvant, la dissouldre doulcement, si nous ne voyons qu'il se puisse mieulx esperer que nous n'avons faict jusques icy.

L'empereur a quasi une armée preste ez environs de Mariembourg & Maubert-Fontaine, qui doibt estre de brief en campaigne, si jà n'y est, & nous ne voullons pas que cependant ilz nous tiennent icy engagez, ne moings que ledict empereur ayt ceste advantaige sur le roy, qu'il traicte avecques les armes en la main dedans son royaulme, & nous en retournerons ayant satisfaict Dieu & les hommes du bon & grand debvoir en quoy on se sera mis de mettre la paix en la chrestienté. Sur quoy vous mettrez peyne d'apprendre ce que vous pourrez, & quelz seront les desseings dudict empereur & de ceulx de delà, pour nous en tenir continuellement advertiz. Aussy ce qui succedera de l'accouchement de la royne, qu'ilz remettent icy à la fin du mois de juing. Nous avons veus vos advis derniers & ceulx que aviez envoyé au sieur de l'Aubespine, que nous avons faict tenir au roy, affin qu'il sçaiche comment se porteront les affaires de delà. Presentement vous envoyons ung pacquet pour Escosse, que vous ferez tenir à la royne regente dudict pays, le plustost que vous pourrez. De Ardres, le dernier jour de may 1555.

M. LE CONNESTABLE à M. DE NOAILLES.

4 juin 1555.

Le connétable prévient notre ambaſſadeur ſur le peu de ſuccès de la conférence, qu'il attribue aux Impériaux.

MONSIEUR DE NOAILLES, j'ay veu les advis que vous avez envoyez à l'Aubeſpine par ce pourteur, & entendu par iceulx ce que vous avez de nouveau apprins deſpuis le partement de le Claux, lequel je vous renvoyay des ſapmedy au ſoir, & par luy vous advertir de l'eſtat en quoy nous eſtions de noſtre negociation, & de ce qui s'en peult eſperer. Deſpuis nous n'en avons aultre choſe apprins qui nous promette rien de mieulx; de ſorte que vous pouvez faire compte que ce voyaige n'aura porté aucun fruict, ſinon que juſtiffier devant Dieu & les hommes, qu'il n'aura pas tenu au roy que la paix ne ſoit par toute la chreſtienté, ainſy que vous le pourrez aſſeurer par tout, & dire à ceulx qui vous en parleront. Vendredy prochain nous nous debvons raſſembler pour entendre la reſponce [a] des Imperiaulx de la deſ-

[a] Les miniſtres du roi avoient offert toutes conditions égales, ſoit que chacun conſervât ou reſtituât ſes conquêtes; c'eſt ſur quoi on attendoit la réponſe de ce Prince.

peſche qu'ilz ont faicte à l'empereur, ſur les choſes miſes en advant à noſtre derniere aſſemblée, & s'ilz ne parlent meilleur françois qu'ilz n'ont faict juſques icy, la premiere nouvelle que vous aurez de moy, ce ſera de la diſſolution de ceſte aſſemblée. Cependant & tousjours vous ne ſçauriez mieulx, ny plus faire pour le ſervice du roy, que de continuer à mettre peyne d'eſtre bien adverty de toutes choſes, pour m'en donner ordinairement advis. D'Ardres le 4. jour de juing 1555.

Mrs. LES CARDINAL DE LORRAINE ET CONNESTABLE, à M. DE NOAILLES.

8 juin 1555.

Rupture de la conférence. Les plénipotentiaires ſe ſéparent. Ceux de la France envoient un gentilhomme au ſeigneur de Noailles, pour lui donner avis de ce qui s'y eſt paſſé.

MONSIEUR DE NOAILLES, par la Marque, preſent pourteur, vous entendrez le diſcours par le meſnu de noſtre negociation, & la diſſolution d'icelle, qui nous gardera vous en faire rediƈte. Auſſy luy avons-nous baillé ung memoire pour vous inſtruire de ce que vous aurez à faire, tant envers la royne, que les ſeigneurs depputez qui s'en retournent, pour eſtre preſt d'ouyr & reſpondre des choſes dont ilz vous parleront, aultant

qu'il en ſera beſoing au bien du ſervice du roy, pour la juſtification duquel vous ſçaurez tousjours bien dire qu'il s'eſt mis en tout debvoir pour le bien & repoz de la chreſtienté, comme il ſera tousjours preſt de faire, & regarderez à vous eſclaircir le plus que vous pourrez, de l'oppinion en quoy ilz en ſeront demourez par-delà, & de ce qui s'y praticquera, dont il ſera beſoing que ledict ſeigneur ſoit adverty. Nous partons demain pour aller coucher à Boulongne, & delà pourſuyvrons noſtre voyaige pour aller trouver le roy, le pluſtoſt que nous pourrons, ſur ceſte frontiere. Qui eſt tout ce que vous aurez pour le preſent, remettant le ſurplus ſur ledict la Marque. D'Ardres le 8 jour de juing 1555.

M. DE NOAILLES à Mrs. LES CARDINAL DE LORRAINE ET CONNESTABLE.

6 juin 1555.

Le seigneur de Noailles marque à nos plénipotentiaires, qu'il ne faut pas désespérer de la paix par la rupture de la conférence; que les ministres de l'empereur n'ont été si inflexibles que pour reconnoître jusqu'où ceux du roi se relâcheroient; que les Impériaux peuvent, sans se commettre, faire reprendre la négociation par les Anglois dont ils disposent; & que pour pressentir leurs sentimens, on lui peut renvoyer son frère, sous prétexte de remercier la reine de ses bons offices.

MESSEIGNEURS, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du dernier du passé, vous remerciant tant qu'il m'est possible de l'honneur dont a esté vostre bon plaisir me faire entendre par icelle, comme toutes choses de vostre negociation avoient passé jusques audict jour, lesquelles, à ce que je veoy, sont assez esloignées du bien tant desiré & attendu de la plus grande partie de la chrestienté. Ce qui m'a encores esté conforté par le nunce du pape, residant en ce lieu, qui

me vint visiter le troisieme de ce mois, & me monstra entre aultres une lettre que l'abbé de Sainct-Salut luy avoit escripte, me priant toutesfois ne le voulloir nommer ny alleguer, tant luy, que ledict abbé, en aulcune part; par laquelle il apparoissoit que ceste dicte negociation estoit en maulvais termes & en assez peu d'esperance. Je me suis esbahy à quelle occasion ledict nunce s'estendit si advant envers moy, veu qu'il est Arragonnoys & subject de l'empereur, & qu'il estoit lors accompaigné de plusieurs Italiens & grandz Imperiaulx. Je ne scais s'il me voulloit sonder & descouvrir dequel visaige je recepvrois ceste nouvelle; mais il me monstra par doulces & honnestes parolles avoir quelque affection à la prosperité des affaires du roy. Me disant entre aultres choses par des advis qu'il avoit euz de Rome, & que nous avons despuis sceu à la verité, que le cardinal Chety [a] obtiendroit le papar, lequel il congnoissoit porter grande fabveur au bien de sa majesté. Et retournant au propoz de la paix, je vous diray, messeigneurs, qu'à ce que je puis entendre de la nature & condition des negociateurs de l'empereur, & de tous les siengs, qu'ilz ne sont pas marchands à ung mot, ne faisant doubte qu'ilz ne rompent toutes choses avecques vous, pour l'esperance qu'ilz ont par le moyen du legat & depputez de ceste royne, de les faire reprendre, ainsy qu'ilz en verront la disposition, ayant cest advantaige de se pouvoir plus que

[a] Chiety ou Theaté, de la maison Caraffe, qui prit le nom de Paul IV.

vous famillierement descharger à eulx. A quoy je ne veulx oublier vous dire, messeigneurs, que si vostre assemblée vient à se departir du tout sans quelque bon effect, il me semble, sauf vos meilleurs & prudens advis, seroit fort à propoz, puisqu'il vous plaist tousjours entendre ceulx-cy en douleeur, que le roy envoyast par-deça ung gentilhomme pour remercier ceste royne du bon & grand debvoir qu'elle & ses ministres ont faict pour accorder les differends dudict seigneur avecques l'empereur, & qu'encores que les choses n'eussent reussy au bien & repoz que l'on en esperoit, si avoit toutesfois le roy grand plaisir, que ladicte dame & sesdicts ministres eussent veu le chemin en quoy sa majesté y avoit tenu & employé, affin que par telles ou semblables parolles de la part d'icelle, & aussy particullierement de vous deulx, messeigneurs, l'on fust plus clairement sonder & congnoistre par le langaige & demonstrations de ladicte dame, ce qu'elle en a sur le cueur, & s'il vous semble de me renvoyer mon frere pour cest effect, j'ay grande oppinion que luy & moy pourrions encores tirer ce legat & chancellier à reprendre les choses, & ouvrir quelqu'aultre moyen de paix, selon le commandement & advis qu'il vous plairra nous donner. Je dis, mon frere, pource qu'il aura plus d'honneste occasion de sejourner dadvantaige par-deça, comme l'on sera contrainct de faire pour avoir audiance de ceste-dicte royne, qui ne se communique pour ce temps à nul estrangier, & pour l'oppinion que j'ay aussy que l'on se descouvrira plus familliérement à luy, veu les premiers propoz

que nous en avons tous deulx tenuz, que à ung aultre, & en aura d'aultant plus de couverture de demourer en ce lieu pour y avoir cy-devant resídé pres d'ung an.

Messeigneurs, je ne veulx oublier à vous dire comme le 2 de ce mois ung Anglois chauld & bouillant me vinct trouver sur les huict ou neuf heures du soir, en mon logeis, avecques bottes & esperons, me priant d'advertir le roy ou M. de Beauregard, comme celluy de sa nation qui avoit parlé à sa majesté le 20e. de ce mois de may dernier, en la presence dudict sieur de Beauregard, estoit arrivé par-deça, & avoit satisfaict à son commandement, & partiroit dans cinq ou six jours pour retourner à sa majesté. Je luy dis si en y allant, il ne feroit poinct son passaige par vous, messeigneurs, & que possible il importeroit quelque chose de parler à vous deulx advant passer oultre; à quoy il feit responce qu'il n'oseroit se communicquer à tant de gens, ny en lieu où il pourroit estre esclairé de si pres.

M. DE NOAILLES à M. LE CONNESTABLE.

14 juin 15 5.

Notre ambaſſadeur marque au connétable, que le roi tirera, au moins, cette utilité de la conférence, que ſi l'empereur fait reprendre la négociation, comme il n'en doute pas, que ce prince verra bien qu'il eſt inutile de propoſer de rendre nos conquêtes, ſans une reſtitution réciproque. La reine d'Angleterre fait inviter ce miniſtre au ſervice qu'elle fait faire pour la mere de l'empereur, & elle lui envoie, comme aux autres ambaſſadeurs, du drap noir pour ſa maiſon.

MONSEIGNEUR, j'ay receu la lettre & memoires qu'il a pleu à M. le cardinal, & à vous m'envoyer par la Marque, & veu par iceulx comme durant le temps de voſtre aſſemblée toutes choſes s'y ſont bien aultrement paſſées que l'on ne penſoit, eſtimant un chaſcun de deça, que la diſſolution d'icelle ne debvoit intervenir ſans une bonne reconciliation de paix & amytié entre ces deulx grands princes, où à tout le moings une longue trefve ou ſuſpenſion d'armes pour quelque temps. Et quant à moy, monſeigneur, je ne puis que beaucoulp m'eſmerveiller & trouver eſ-

trange de la varieté & inconſtance dont l'abbé de Sainct Salut vous a ſervy ; eſtant reuſſies les choſes fort loing de ce qu'il promettoit. Qui me faict eſtimer en luy une grande & couverte diſſimulation, ou que l'on a figuré les choſes tant au maiſtre qu'à luy, tout le contraire de la verité ; & de ce que l'empereur & ce roy ſon filz en eſtimoient, & pour certaing j'en ay tousjours eu quelque doubte, penſant bien que les Imperiaulx ne ſe ſoyent jamais voullu faire clairement entendre à perſonnaige de ſi grande integrité que ledict legat ; mais l'auroient de jour à aultre entretenu au plus loing de leur penſée, & taſcher toutesfois par luy (ſoubz telle feincte demonſtration) de faire deſcouvrir le plus qu'ilz pourroient le fonds de l'intention du roy, tenant encores ledict legat en telle ſubjection qu'il n'a jamais oſé dire ny mettre en advant que les meſmes propoz qu'ilz ont voullu ; mais à ce que je veoy nonobſtant toutes leurs diſſimulations, ledict ſeigneur y a eſté ſi bien ſervy qu'ilz n'ont tiré par ceſt abouchement, de vous, monſeigneur, ny de M. le cardinal, qu'ung langaige bien eſloigné de ce que ledict empereur en eſperoit, quand il a veu reſolument que le roy ne luy vouloit rien rendre, ny à ſes alliez, de ce qu'il a prins durant ces dernieres guerres. Qui me faict eſtimer par là, que ceſte aſſemblée, n'aura eſté pour ceſte raiſon que bien fort utille. Car advenant une reconciliation par cy-apres entre ces deulx grands princes, comme elle eſt à croyre qu'elle ſe fera bientoſt, ledict empereur ne s'attendra plus aux reſtitutions qu'il s'eſtoit tousjours promis juſques à

preſent. Je laiſſeray ceſte bonne occaſion quand il plairra à Dieu l'envoyer, pour vous dire, monſeigneur, que j'ay faict entendre à ceſte royne par ſon plus familliier conſeillier le ſecretaire Pitre, ſur le gratiffiement des priſonniers Italiens, & aultres choſes qu'il vous a pleu me mander par vos precedentes lettres, & ſuis attendant d'heure à aultre la venue de ce chancellier pour luy aller preſenter ce capitaine du Halde, touſchant la depredation faicte à Falmuth de ſon navire appellé l'Eſperance de Rouen, & luy parler auſſy pour quelques aultres particuliers, & croy que nos propoz ne tireront en grande longueur, ſans qu'il me mette en ceulx qui ont paſſé à ceſt abouchement, & encores que je me delibere y uſer de telle froydeur qu'il eſt neceſſaire, ſelon l'humeur de l'homme, ſi ne m'attends-je pas pourtant beaulcoup deſcouvrir de luy de l'intention de l'empereur ny de ce roy & royne. Toute-fois je ne feray faulte d'en recueillir tout ce que je pourray pour le vous faire au pluſtoſt entendre, m'aſſeurant tres bien que ce qu'ilz auront envye de faire ſuccedder, ilz m'en feront ſonder par ledict legat, & ſondict miniſtre de Sainct-Salut, auxquelz je ne diray ny promettray plus advant que ce que je doibs; mais offriray ſeullement audict ſeigneur, s'il me propoſe quelque choſe, de le faire à ſa requeſte entendre au roy & à vous, monſeigneur, ainſy que le ſubject du propoz le pourra meriter. Au ſurplus je ne veulx oublier à vous dire comme de deulx endroicts, l'on m'a adverty que ceulx-cy ſe preparent à la guerre, & l'ung des advertiſſeurs dict eſtre de ceulx-

là, qui seront employez soubz le comte de Pembroug, qui veult faire au pays de Walles une levée de neuf ou dix milles Anglois pour mesner au service de l'empereur. L'aultre parle du preparatif pour armer les navires de ceste royne, & cestuy-cy dernier vous baillay-je pour plus veritable, estant le bruict commung, ainsy que je vous ay cy-devant escript que cest esquipaige de mer se prepare pour le passaige de ce roy en Flandres vers l'empereur son père. Faisans leur compte les serviteurs affectionnez desd. roy & royne que, lad. dame accouchera dans le 25 de ce mois; comme si c'estoit chose qu'ilz eussent (nonobstant qu'elle ayt esté de si longtemps deceue) toute projettée dans ung moule, & que incontinant apres ledict seigneur son mary fera son embarquement & passaige. Et à ce propoz je vous diray, monseigneur, que beaulcoup de gens nous promettent la guerre, & ceulx-cy ouvertement ou couvertement; mais je ne puis croyre (veu que la saison est maincte-nant si advancée) qu'ilz se convient de tout cest hyver à telle feste, estans sans argent & leurs propres affaires assez en trouble. Toutesfois je ne vouldrois, monseigneur, asseurer chose de telle importance, attendu que les principaulx ministres de ceste nation sont tous à la devotion de l'empereur, & qu'il est à penser qu'ilz prefereront l'affection dudict seigneur, au bien general & particulier de ce royaulme. Estimant que si ainsy est qu'ilz s'y laissent aller, ce sera dans bien peu de jours, ce que toutesfois je ne puis croyre, veu la disposition de leurs affaires. De ce que j'en descouvriray, vous pouvez croyre, monsei-

gneur, que je n'y espargneray l'argent du roy, & encores moings mon labeur pour à toutes heures & occasions qui se presenteront en tenir advertie sa maiesté.

Monseigneur, le 17 de ce mois se doibvent faire en ceste ville de Londres en l'eglise de Sainct Pol, les pompes funebres de la mere de l'empereur, où ceste royne n'espargne aulcune chose pour y faire paroistre la grandeur de son mary, & estant en cest endroict de lettre ladicte dame m'a faict prier de m'y trouver, m'ayant envoyé pour cest effect du drap de deuil, comme aux aultres ambassadeurs; qui me faict croyre que l'on ne doibt attendre de ce cousté-cy encores que toute doulceur, attendu que c'est la premiere fois que j'ay esté appellé en leurs ceremonies despuis leur mariaige.

L'on a mis une taille en ceste ville pour payer les frais qui ont esté faicts en cest abouchement par ceulx-cy; dont les habitans se plaignent beaulcoup, & disent qu'ilz en tireront trois fois plus qu'ilz ont cousté; qu'est une chose qui faict bien paroistre la necessité d'argent qu'ilz ont.

M. DE NOAILLES au ROY.

19 juin 1555.

Nostre ambassadeur découvre, dans un entretien qu'il a avec le chancelier d'Angleterre, que l'empereur ne s'éloignera pas de la paix, pourvû seulement que le roi rétablît le duc de Savoye dans ses états.

SIRE, le 14 de ce mois je fis une despesche à vostre majesté, & la nuict ensuyvant revint de Calais, l'eveſque de Wincheſtre chancellier d'Angleterre, en ceſte ville, lequel je ne failliz d'aller rechercher le lendemain pour faire faire raiſon, à pluſieurs de vos ſubjectz qui ſont aſſez mal traictez par ceulx de ceſte nation, & apres quelques parolles que nous euſmes enſemble pour ceſt effect, qu'il interrompiſt incontinant, il me parla de ce qui s'eſtoit paſſé en l'aſſemblée des depputez de vostre couſté & de l'empereur, me voullant perſuader & faire entendre que les choſes eſtoient en bon chemin de paix, & qu'il ne faiſoit doubte que vous, ſire, n'euſſiez en grande conſideration de remettre le prince de Savoye en ſes pays, qui en avoit eſté expolié par le feu roy voſtre pere, & que en ce faiſant voſtre majeſté acquerroit grande reputation, & en ſeriez de tant plus fortiffié d'ung parent & ſerviteur qui ne vous ſeroit petit acqueſt à la conſervation de vos eſtatz. Brief, ſire,

ledict chancellier me fist plusieurs grands & longs discours, me despeignant icelluy prince estre accompaigné de beaulcoup de perfections & rarés vertus, & auxqueïz apres je ne trouvay que toute confusion, & n'en tiray si n'est qu'il me fist assez congnoistre que l'empereur se veult fort descharger dud. prince, & qu'il desireroit par ung tel moyen entrer à la paix avecques voistre majesté, en le remettant en son estat, s'arrestant bien peu aux aultres restitutions, encores qu'il m'en touchast quelque mot. Vous advisant, sire, qu'il me semble descouvrir tant par le langaige que me tinct lors ledict chancellier, & qu'il tient ordinairement à ceulx qui luy parlent de la paix, que par ceulx que tiennent aussy tous les grands qui sont pres de ce roy, qu'ilz ne demandent qu'ung honneste moyen pour venir à ce bien de paix, ou d'une trefve; mais ilz n'en peuvent trouver d'honnorable à leur gré. Dequoy, sire, je pourray estre encores mieulx esclaircy apres la venue de ce legat, qui doibt cejourd'huy arriver, & lequel je ne feray faulte d'aller visiter advant qu'il s'en aille à Richemont, apres avoir toutesfois attendu le plus longuement que je pourray s'il m'envoyera querir, ou particullierement faire entendre quelque chose par l'abbé de Sainct-Salut.

Fin du quatriéme volume.